

CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 9 JANVIER 1961

(Liste No. 14 - page 1)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>	<u>Remarques</u>
2569	Can. Celanese	Doull Lloyd 302 Laurier (de 865 Lévis, D'Ville-Sud)	140-297-19	\$3,000.
5702	Marcel Patry	Poirier, Henri Paul Rue Rajotte	160A-184 Gr.	\$6,700
2947	Elzéar Pelletier	Mlle Alice Pelletier 102 St Philippe	144-332, 144-333, 145-258, 259, 260	\$5,950.
1100	Jos. Antoine, Maria, et Imelda Lupien 36 Bellevue	Lupien Maria & Imelda	P.52-35 E.	\$1,875
1101	do	do	P.52-35-36 E.	\$9,350
5704	Jeannine Thibault	Michel Mathieu 97 Rajotte	160a-186	\$550. (déjà inclus liste revision 1960)
5705	Mme Elzéar Thibault	do	160a-187	\$550. (déjà inclus liste revision 1960)
6848	Benoit Leclerc	Robert Fontaine 311 St Norbert	P.149 (329 $\frac{1}{2}$ -330)	\$1,250
1295	Mme G. Grégoire	Paul E. Monette 136 des Ormes- D'Ville-Ouest	276E.	\$23,700

CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 9 JANVIER 1961

(Liste No. 14 - page 2)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>	<u>Remarques</u>
2909	Fortunat Bergeron	Ministère Voirie	144-10	Diminution \$9,350. (Devient -0-)
6132	Roland L'Etoile	Mlle Jeanne d'Arc Carpentier Hôpital Militaire, Ste Anne de Bellevue	162b-225	\$600.
6133	Succ. C. Gendron	do	162b-226	\$600.
8170	Adélard Bourbeau	Mme Léopold Drouin 273 Notre Dame	153-202	\$11,300.
1054	Benjamin Robidas	Shell Oil Co., 1255 University, Montréal	50 (376,377,374,375)	\$33,475
2132	Octave Pelletier.	Robert Proulx 51 Des Forges	2-104 E.	\$11,275
2204	Dame Gert. R. Clément	Gaston Audet 309C Celanese	2-203 E.	\$18,075
5559	Joseph Lafond	Pierre Mathieu 75 Bl. Bernard	160a-70-P.71	\$6,450 (N.B. Bande de 132'X10' transp. à fiche 5558 portant no. cadastre 160a-69. \$200.)

CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 9 JANVIER 1961

(Liste No. 14 - page 3)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>	<u>Remarques</u>
5271	Succ. W.A.Moisan	Gérard Julien 2a St Henri	159-48	\$750.00
4694	René Ferland	Gilles Gaudreau 522 Marchand	156-181	\$625
3128	Ovila Richard	Jean Louis Lafond 97 St Philippe	145-247	\$8,200
5562	Claude Dionne	Mme Lucien Fontaine 73 Bl. St Joseph	160a P.73.	\$6,325
441	Montplaisir Roger & Philippe et Made- leine	Cité de Drummondville	P.185 N.S.	Diminution \$225. Devient \$5,575 au lieu de \$5,800.
5629	Raoul Nadeau	Roland Nadeau 502 Marchand	160a-91-39	\$7,100
1259	Tétreau Y.,R.,G., & J.	Cité de Drummondville	P.234 E.	\$16,650 diminution. Devient non imposable à partir du 15 décembre 1960.

CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 9 JANVIER 1961

(Liste No. 14 - page 4)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>	<u>Remarques</u>
6876	Letendre Lindor	Ally Louis Philippe 115 16e Avenue	149-365	\$3,600.
5357	Cécile Martel	Dame Cécile Martel-Généreux 272A Brouillard	159-143	\$800.
5358	do	do	159-144	\$900.
2278	Armand Bergeron	La Cité de Drummondville	P.6-4 E	Diminution 1,175 Devient \$16,650 au lieu de \$17,825. (depuis 4 mai 1960)
3208	Henri Auger 61 St Laurent	Gaston Létourneau 146-12e Avenue	145-332	\$8,300
7399	A. Bessette	Fortin, Victor 1153 Chemin Chambly, Ville Jacques Cartier	150-189	\$1,400
7400	do	do	150-189	\$8,800
5612	Bruno Boudreau	Mme Lucienne V. Boudreau 814 Savard	160a-91-21	\$7,200
2944	Napol. Hébert	Bergeron Arthur 29b Holmes	144-P.328	\$9,150

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 9 JANVIER 1961. (Liste No. 14 - page 5)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>	<u>Remarques</u>
2523	W.R.Prentice	Scott, James R. 307 Chapleau	140-297-15	\$11,500
421	Erreur Cléricale	Montplaisir Roger	P.185-20 N.	Diminution \$50. \$425. au lieu de \$475.
2279	Ulric Traversy	Cité de Drummondville	6-5A et P.6-5	Diminution \$1,125. (20 mai/60) \$8,850 au lieu de \$9,975
2277A	Alex. Lauzière	do	P.6-3 E.	Diminution \$25.00 (29 avril /60) \$11,325 au lieu de \$11,350.
2276	Emile Lauzière	do	P.6-(1-2) E.	Diminution \$175.00 \$17,175 au lieu de \$17,350 à compter du 1er janvier 1960
2277	do	do	P.6-(2-3) E.	Diminution \$25. \$11,550 au lieu de \$11,575 à compter du 1er janvier 1960.
1188	Guay, Maurice	Bell Telephone	P.122 E.	5,150
1157	Maurice Pepin	Dame Maurice Pepin Danville, Qué.	P.77 E.	\$11,625.

CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 9 JANVIER 1961

(Liste No. 14 - page 6)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>	<u>Remarques</u>
5583	Antonio Godbout	Raymond Coulombe 37 St Denis	160A-90-6 Gr.	\$975.
4136	Elzéar Thibault	Robert Thibault 70 Ringuet	45 S.	\$23,950
2945	Jos. Parenteau	Shell Oil Co. 1255 University, Montréal	P.144-332, 145-260	3,400
2946	do	do	do	1,050
7723	Aurore Bisson	Henri Berthiaume 462 Bruno	P.151-309	1,150 (Cette propriété porte le no. <u>7704</u> au lieu de 7723.
7704	---	do	P.151-288	\$500. (Cette propriété porte le no. <u>7723</u> au lieu de 7704
7723	Erreur cléricale	Henri Berthiaume 462 Bruno	151-309	Diminution \$225. devient \$275. au lieu de \$500. (N.B. une partie avait été incluse dans 7698 (Jodoin)
7704	H. Berthiaume	Antoine Faucher 96 6e Avenue	P.151-288	\$125. (Partie transportée à 7684) (Fiche 7684 devient \$1,225 au lieu de \$1,000.)

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 9 JANVIER 1961

(Liste No. 14 - page 7)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>	<u>Remarques</u>
7704	H. Berthiaume	Mme André Généreux 4e Rang, Drummondville	P.151-288	\$100. (nouvelle fiche 7704A)
7704	H. Berthiaume	Yvon Demers 37 15e Avenue	P.151-288	\$125. (partie transportée à 7710) - (fiche 7710 devient \$9,675 au lieu de \$9,550.)
7704	H. Berthiaume	Laurent Chabot 41 15e Avenue	P.151-288	\$125. (partie transportée à 7709) - (fiche 7709 devient \$6,400 au lieu de \$6,275.)
7704	H. Berthiaume	Marcel Allie 20 16e Avenue	P.151-288	\$125. (partie transportée à 7688) - (fiche 7688 devient \$1,375 au lieu de \$1,250)
7704	do	do	P.151-288	\$125. (partie transportée à 7686) - (fiche 7686 devient \$6,275 au lieu de \$6,100.)
N.B. La fiche 7704 devient \$425.00 La fiche 7723 devient \$275.00				
5711	Claude Berthiaume	Lionel Picard 528 Mélançon	160a-(193-P.192)	\$600.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 9 JANVIER 1961

(Liste No. 14 - page 8)

3024	Paul Héroux	Roland Turgeon Danville	144-394	\$6,650
2299	Louis Métayer	Roland Letendre 100 Bréboeuf	7-7 E.	\$9,000.
4687	Jean Louis McMahon	J.Alb. Corriveau 260 Marchand	156-174	\$625.00
2277	— — —	Emile Lauzière	P.6-2, 6-3	Diminution \$100. (Bâtisse dé- molie) devient \$11,450. à partir du 1er juillet 1960.
7527	Wilfrid Fournier	Maurice Martineau 35 9e Avenue	151-88	\$4,600.
2277	— — —	Emile Lauzière	P.6-2, 6-3	Diminution \$200. (re: Const.filtre) Crédit à partir du 1er juil./60
4567	Marcel Allard & A.Hivon	Arthur Hivon (jr.) 442 Bruno	156-38	\$10,500
4568	do	Dme Arthur Hivon (Jr.) 442 Bruno	156-39	\$8,800.

9 janvier 1961

Copie du procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 9 janvier 1961, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 205.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, Armand Gauthier, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, et la séance commence sous la présidence du Maire-Suppléant, Monsieur l'échevin André Cloutier.

Dès le début de la séance, l'échevin Antonio Baril fait part à ses collègues de l'hésitation qu'il entretient quant à l'omission de la lecture du procès-verbal. Il exprime la crainte que des citoyens présents à l'assemblée ne soient surpris de cette omission et il recommande qu'une lecture abrégée soit faite plutôt que d'omettre complètement cette coutume.

1/61

Le greffier se conforme donc à ce vœu en donnant une lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée du 27 décembre 1960. L'adoption de ce procès-verbal est proposée par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier.

ADOPTE

Il est ensuite donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de l'Honorable Ministre de la Voirie, Me. Bernard Pinard, qui s'excuse de n'avoir pu assister à la réception civique donnée par le Conseil le 6 janvier dernier, en raison d'engagements antérieurs. Il en profite cependant pour transmettre au Maire et aux membres du Conseil ses meilleurs vœux à l'occasion du nouvel an.
- Une lettre de M. Robert Bernard qui s'excuse lui aussi de n'avoir pu assister à cette réception et qui offre ses vœux.
- Une lettre du Comité des Citoyens Propriétaires qui demandent le privilège de recevoir une copie des comptes mensuels, ceci afin de pouvoir les étudier à l'avance et ainsi présenter des remarques qui seront à l'avantage des contribuables. Le Conseil ne voit pas d'objections à ce que satisfaction soit accordée à cette demande, et il prie le trésorier de bien vouloir faire parvenir à ce Comité le document demandé.

- Une lettre du Conseil Central des Syndicats Nationaux de Drummondville qui s'objecte à ce que la demande présentée par le Conseil au Gouvernement concernant l'abolition de la Régie des Loyers à Drummondville soit continuée. Le Conseil prend note de cette protestation et il promet de remettre la chose à l'étude à une séance subséquente.
- Une lettre de M. J.O. Montplaisir qui félicite le département des travaux publics pour le magnifique travail qu'il fait en rapport avec l'enlèvement de la neige. L'échevin Mathieu, responsable de ce département, se dit très flatté de ces félicitations et il en remercie M. Montplaisir.
- Une lettre du Ministre de la Voirie, Me. Bernard Pinard, qui informe le Conseil de conversations qu'il a eues avec son collègue des Travaux Publics en rapport avec la mise en chantier immédiate de l'édifice provincial de Drummondville. Selon sa lettre, il est possible que ces travaux débutent incessamment s'il est prouvé que le coût d'installation des fondations et des piliers ne sera pas augmenté indûment en raison de la saison.
- PRUDENTIA, l'organisme de Sécurité Routière bien connu, demande la collaboration du Conseil et de tous les citoyens afin de faire de 1961 l'Année de la Sécurité Routière. Les échevins commentent favorablement cette initiative et invitent toute la population à accorder sa coopération entière à ce projet.
- Le Ministère de la Défense Nationale, sous la signature de M. J.N. Rockingham, Major Général, Commandant de la Région Militaire du Québec, informe les autorités municipales de la décision du Ministère d'installer à deux endroits stratégiques de la Cité de Drummondville des sirènes qui donneraient l'alarme en cas d'attaques nucléaires. Le Conseil ne voit aucune objection à ce projet et il se dit prêt à rencontrer en aucun temps le délégué du Ministère.

2/61

Lecture est ensuite donné des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 9 janvier 1961. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

3/61

Sur recommandation de l'échevin Sigouin, le Conseil approuve le paiement des deux factures suivantes, toutes deux en rapport avec la construction du bassin additionnel au filtre: A. Fortin Construction Limitée, \$23,485.10, Francis Hankin & Co. \$2,797.00.

ADOPTE

Le Conseil étudie ensuite certaines évaluations qui ont été faites après le dépôt de la revision annuelle du rôle d'évaluation et qui ne touchent que quelques immeubles seulement. Il s'agit des cas suivants:

	Eval. Addition- nelle.	Total
DENNISON MFG. CO. LTD. Rue St Georges	\$112,300.00	\$532,400.00
DOULL, Lloyd 302 Laurier (En construction)		8,000.00
DUPUIS, Jules Rue Laurier		18,850.00
PARENTEAU, Roger Rue des Peupliers		16,375.00

4/61

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ces évaluations soient homologuées à toutes fins que de droit.

ADOPTE

5/61

CONSIDERANT que la description du territoire dont l'annexion est projetée en vertu du règlement No. 489, telle que faite dans le dit règlement et, telle que préparée par l'arpenteur L. Bernier, comprend une partie du territoire de la municipalité de Grantham-Ouest, d'une superficie de 131.44 acres, qui a déjà été annexée à la Cité de Drummondville par la loi 7-8 Elizabeth II, chapitre 113, article 1er;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier la description du territoire à être annexé, telle que décrite dans l'article 1er du règlement No. 489, et de la remplacer par une nouvelle description qui exclura le territoire déjà annexé à la Cité par la loi susdite;

PAR CES MOTIFS, sur proposition de l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, qu'il soit résolu de modifier le règlement No. 489 en y remplaçant la description du territoire à être annexé par la description suivante:

" Un territoire situé dans le Canton de Grantham, se composant de deux parties distinctes, comprenant tous les lots ou parties de lot et leurs subdivisions présentes et futures, ainsi que des chemins, rues, ruelles, rivières, cours d'eau ou parties d'iceux renfermés PREMIEREMENT dans le périmètre suivant: Partant du point d'intersection du côté nord-est du chemin entre les rangs III et IV avec le côté sud-est du Boulevard Sir Wilfrid Laurier; de là, successivement, le dit côté sud-est du Boulevard Sir Wilfrid Laurier en allant vers le nord-est et tournant vers l'est jusqu'à la rive gauche de la Rivière St François; la dite rive gauche de

gauche de la Rivière Saint-François jusqu'à l'axe de la Rivière Noire; l'axe de la Rivière Noire jusqu'au côté sud-ouest du Boulevard Bernard; ledit côté sud-ouest du Boulevard Bernard jusqu'à l'angle est du lot de subdivision 167-31 (rue); la ligne sud-est du lot de subdivision 167-31 prolongée à travers le lot de subdivision 167-29; la ligne sud-ouest du lot de subdivision 167-29 (rue) jusqu'au coin est du lot de subdivision 167-4; la ligne sud-ouest des lots de subdivisions 167-4 et 167-2; la ligne nord-ouest des lots de subdivision 167-1 et 167-28 (rue); une ligne dans le lot 167 sur une longueur de 2101 pieds jusqu'à un point à une distance de 1294 pieds de la ligne sud-est du lot 166D; une ligne sur la longueur de 1394 pieds traversant une partie du lot 167 et le lot 166D jusqu'à un point à une distance de 3070 pieds du côté nord-est du chemin entre les rangs III et IV mesurée le long de la ligne séparative des lots 164 et 166D; la dite ligne séparative des lots 164 et 166D sur la dite longueur de 3070 pieds et enfin le dit côté nord-est du chemin entre les rangs III et IV en allant vers le nord-ouest jusqu'au point de départ.

DEUXIÈME:

Dans le périmètre suivant, partant du point d'intersection du côté nord-est du chemin entre les rangs III et IV avec la rive gauche de la Rivière Noire; de là, successivement, le dit côté nord-est du chemin entre les rangs III et IV jusqu'à la ligne nord-ouest du lot 165; - - - - - la dite ligne nord-ouest du lot 165 jusqu'à la ligne sud du lot 164; la dite ligne sud du lot 164 prolongée jusqu'à l'axe de la Rivière Noire; le dit axe de la Rivière Noire en remontant son cours jusqu'au prolongement du chemin entre les rangs III et IV et enfin ce dernier prolongement jusqu'au point de départ; lequel territoire à être détaché de la municipalité de Grantham-Ouest, Comté de Drummond, pour être annexé à la Cité de Drummondville, en vertu du règlement No. 489 de la dite cité, conformément à la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE

6/61

Le Conseil prend connaissance d'une longue liste de citoyens incapables d'acquitter leurs factures d'eau pour diverses raisons dont les plus notables sont la pauvreté, la vieillesse et le malheur. Ces comptes impayés se totalisent à la somme de \$12,847.52.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que ce montant soit rayé des comptes courants de la Municipalité en demandant toutefois au trésorier de les garder actifs afin d'en percevoir le plus grand nombre si la chose s'avère possible.

ADOPTE

Comme le Conseil est présentement à considérer une refonte complète des règlements de zonage et de construction, il est suggéré par l'échevin Baril, et sa suggestion est bien accueillie par ses collègues, que certains terrains appartenant à M. Norbert Boisvert, situés dans le quartier St Pierre, entre les rues St Omer, la ligne séparative des lots de la rue Valois, côté sud-ouest, et la Rivière Noire, soient considérés dans la nouvelle version du règlement 527 comme étant résidentiels. Ces

terrains, d'une superficie approximative de 10 acres, sont presque inutilisables au point de vue industriel. Par contre, ils se prêteraient admirablement bien à la construction domiciliaire. Le Greffier prend note de ces remarques afin de modifier le projet de règlement dans le sens proposé.

Première lecture est donnée du règlement No. 528 qui impose une taxe foncière générale et spéciale de \$1.10 pour l'année 1961.

Le Conseil prend connaissance et étudie les dernières factures présentées par le Dr. Guy d'Argencourt à la suite des travaux d'aménagement du viaduc, et les factures suivantes sont acceptées:

Irénée Bonin:	\$282.17
Armand Toupin:	\$322.89
Lepage & Bessette:	<u>\$298.32</u>
TOTAL:	\$903.38

7/61

Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le trésorier soit autorisé à émettre un chèque au montant de \$903.38 en règlement complet et final de toute obligation que la Cité a pu contracter avec le docteur Guy d'Argencourt en rapport avec les dommages, incon vénients et modifications faites à sa propriété lors des travaux du viaduc.

ADOPTE

8/61

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à entreprendre des travaux de réfection d'égoûts afin de desservir adéquatement l'Hôpital Michaud, sur la rue Bérard. Ces travaux devront être inclus dans le cadre des travaux d'hiver pour la présente saison.

ADOPTE

Après avoir entendu la lecture d'une demande émanant du Vestiaire St Frédéric qui sollicite l'aide matérielle de la Cité jusqu'à concurrence d'une somme de \$800.00, les échevins échangent leurs opinions sur le sujet et Monsieur Jean Louis Coté, qui est présent à l'assemblée et qui s'intéresse très activement à cette oeuvre de bienfaisance, fait voir son point de vue sur l'urgence qu'il y aurait à subventionner ce groupement. Le Conseil explique qu'il lui est difficile de se rendre à la demande des responsables du Vestiaire car ce serait là créer un précédent. Cependant, l'échevin Baril suggère qu'une avance de \$50.00 par mois durant un certain nombre de mois soit faite à ce Vestiaire, quitte à déduire le montant ainsi versé de la donation régulière que la Cité fait à la Fédération des Oeuvres Diocésaines..

9/61

Cette suggestion est acceptée d'emblée par les membres du Conseil et il est donc proposé par l'échevin Baril, sur appui de l'échevin Sigouin, qu'un montant de \$50.00 soit versé au vestiaire St Frédéric durant quatre mois, à compter du mois de janvier 1961, et que le total des montants ainsi versés soit déduit, tel que dit plus haut.

ADOPTE

Son Honneur le Maire, qui recevait ce soir les 24 maires des Municipalités du Comté et qui, de ce fait, n'avait pu ouvrir et présider le début de la présente assemblée, entre et prend son siège.

Le Greffier fait part aux membres du Conseil d'une demande reçue au sujet du terrain acquis en 1953 par la Cité de M. William Gall sur la rue Hériot, près de chez Me. Bernard Pinard. Certaines personnes intéressées voudraient savoir si le Conseil consentirait à se départir de ce terrain et à quel prix.

L'échevin Sigouin informe ses collègues que, tous calculs faits, il est impossible de vendre ce terrain à moins de \$20,000. et le Greffier est autorisé à transmettre cette décision aux gens qui se sont enquis à ce sujet.

10/61

La Commission Scolaire, en réponse à l'offre de la Cité au sujet du parc St Henri, demande un montant global de \$20,000.00 pour ce terrain. Tout compte fait, le Conseil croit que la transaction en vaut la peine et il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité consente l'achat de ce terrain au prix de \$20,000.00 à la condition cependant que ce montant ne soit payable qu'en mai 1961.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de M. J.A. Dunlop, du chemin de fer Pacifique Canadien, lequel transmet aux autorités municipales la décision de sa compagnie en ce qui concerne le coût et le mode de paiement de la ligne additionnelle que sa compagnie a été invitée à construire en direction des terrains industriels Janelle. Ce coût s'établit à \$46,236.00 et la compagnie serait prête à accepter le paiement de ce montant en 5 versements annuels avec intérêt de 6% sur toute balance.

De plus, la Cité devra s'engager à payer un intérêt de 6% sur la part du coût absorbé par la compagnie, soit sur un montant de \$8,177.00. Par contre, la Cité retirera un montant de \$5.00 par wagon de marchandises transporté par la compagnie. Le Conseil à l'unanimité est satisfait de cet arrangement, mais il désirerait intercaler une clause à l'effet que la Cité pourra s'acquitter de toute balance en tout temps sur préavis raisonnable.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement actuel de la circulation (No. 425)

11/61

Afin de se rendre aux exigences du Département du Bien-Etre Social de la Province, il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que M. André Renaud, fonctionnaire de la Cité, soit nommé directeur du Service du Bien-Etre de la Cité de Drummondville à compter du 1er janvier 1961.

ADOPTE

L'affaire du terrain offert gratuitement par M. Alonzo Malouin en vue d'y aménager une piste d'atterrissage revient une fois de plus sur le tapis, et l'échevin Antonio Baril, suggère de demander à M. Malouin une prolongation de trois mois sur l'option consentie par ce dernier. Cette extension du délai permettra aux membres du Conseil de visiter les lieux et de se faire une meilleure idée des possibilités d'utilisation de ce terrain.

Afin de se rendre au désir d'un grand nombre de citoyens de son quartier, l'échevin Armand Gauthier suggère à ses collègues qu'une demande soit adressée aux autorités du Chemin de Fer Pacifique Canadien, afin qu'il permette l'utilisation d'une bande de terrain faisant partie de l'emprise de la voie ferrée et attenante à la rue St Damase, entre les rues St Paul et Boulevard St Joseph. L'utilisation de cet espace améliorerait grandement la circulation à cet endroit étant donné que la rue actuelle est passablement étroite.

L'échevin Gauthier continue en présentant une suggestion quant à l'ouverture des établissements commerciaux à certains jours de fêtes au cours de l'année. Cette suggestion est née de nombreuses plaintes formulées par les marchands à la suite de l'incertitude survenue lors de la fête des Rois, le 6 janvier dernier. L'échevin Gauthier propose donc, et il est appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que les Associations Commerciales de la Cité soient priées de faire tenir leurs commentaires sur l'opportunité de décréter les fêtes suivantes fériées au cours de 1961:

2 janvier,
6 janvier,
Lundi de Pâques,
Ascension,
24 juin,
1er juillet,
Fête du Travail,
Toussaint,
Immaculée-Conception
26 décembre,

Monsieur Charlemagne Joyal, président de la Ligue

CORRIVEAU & OSTIGUY

COMPTABLES AGRÉÉS
CHARTERED ACCOUNTANTS

DRUMMONDVILLE, QUÉ.

PAUL E. CORRIVEAU, C.A.
JEAN OSTIGUY, C.A.


PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE DRUMMONDVILLE

Je, Paul E. Corriveau, comptable de "Corriveau & Ostiguy, C.A., ayant dûment été nommé vérificateur des livres de la Cité de Drummondville, fais serment de remplir fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE

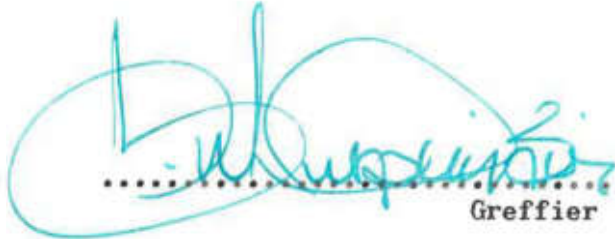
Assermenté devant moi à
Drummondville, Qué., ce
25^e jour de janvier 1961.


C.A.
Paul E. Corriveau.



des Propriétaires, demande au Conseil s'il ne serait pas possible de s'entendre avec la Commission Scolaire afin que les taxes puissent être perçues à certains intervalles de l'année, soit à tous les deux mois, au lieu d'arriver toutes ensemble ou presque. Le Conseil remercie M. Joyal de sa suggestion et l'assure qu'une rencontre sera bientôt cédulée entre la Commission Scolaire, la Ligue des Propriétaires et autres parties intéressées et le Conseil, afin d'étudier ce problème.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

Le 23 janvier 1961

~~Copie du~~ Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 23 janvier 1961, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

12/61

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 9 janvier 1961. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

- Dans le domaine de la correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:
- Une lettre des "Rockets de Drummondville" qui invitent les membres du Conseil à rehausser de leur présence la joute locale qui aura lieu à l'Aréna le 26 janvier et au cours de laquelle un témoignage d'appréciation sera rendu à Robert "Bob" Houde, un des piliers du club local depuis 12 ans.

- Une lettre de Monsieur Austin Lloyd, directeur de la Sécurité à l'usine Canadian Celanese, qui suggère de placer des signaux d'arrêt aux abords de nos écoles plutôt que des signaux "Lentement" comme la chose existe actuellement. Cette excellente suggestion sera transmise aux autorités compétentes en la matière.
- Une lettre de Monsieur Marc Picard, I.P. Conseiller Technique au Ministère des Travaux Publics de la Province, qui informe le Conseil que le contrat pour la construction de l'édifice provincial sera signé incessamment afin que les travaux débutent le plus tôt possible. Le Conseil se réjouit de cette heureuse nouvelle.
- Une lettre du Docteur J.B. Michaud qui remercie le Conseil d'avoir ordonné la réfection des égouts desservant son hôpital, sur la rue Bérard.
- Une lettre de Monsieur Alonzo Malouin qui consent à l'extension demandée par le Conseil sur une option sur un de ses terrains près de la route 9.
- Une lettre de l'association des Hommes d'Affaires dans laquelle on approuve le projet du Conseil d'acheter les terrains de MM. Bernard & Leclerc à St Nicéphore aux fins d'agrandir la piste d'atterrissage actuelle.
- Une lettre du Ministre de la Voirie, L'Honorable Bernard Pinard, qui exprime l'espoir de voir se construire dès cette année le Foyer pour personnes âgées.
- Une autre lettre de l'Honorable Pinard concernant la construction immédiate d'une résidence pour les garde-malades de l'Hôpital Ste Croix. Il a insisté auprès de son collègue, l'Honorable Ministre de la Santé, afin que ce dernier accorde toute son attention à ce projet et voie à inclure les crédits nécessaires au budget de la présente année.

A la demande des autorités municipales qui, lors de la dernière séance avaient établi une liste des fêtes chômées pour 1961, la Chambre de Commerce ainsi que l'Association des Hommes d'Affaires se déclarent en faveur d'une telle réglementation et recommandent l'adoption de certains jours de fêtes qui seraient les suivants:

2 janvier,
6 janvier,
Lundi de Pâques,
24 juin,
1er juillet,
Fête du Travail,
26 décembre

Comme la majorité des associations consultées n'ont pas eu l'opportunité de rassembler leurs membres afin de discuter de ce projet, le Conseil remet à une séance ultérieure toute décision sur ce sujet.

Le Greffier donne lecture de copie d'une lettre qui a été adressée par l'Honorable Ministre de la Voirie, Me. Bernard Pinard, à la Révérende Mère Clarilda Fortin, Supérieure Provinciale de la Communauté des Soeurs Grises. Cette lettre traite d'un sujet qui intéresse au plus haut point les autorités municipales: celui de la construction à brève échéance d'un foyer pour personnes âgées à Drummondville. Le Ministre insiste auprès de la Révérende Soeur afin qu'une décision soit prise par elle quant au choix du terrain. Il fait remarquer qu'en ce qui le concerne, il a déjà demandé à son collègue du Bien-Etre Social, l'Honorable Emilien Lafrance, de réserver dans son budget de 1961 les crédits nécessaires à la construction de ce foyer. Le Conseil a écouté avec intérêt la lecture de cette lettre et il se déclare prêt une fois de plus à mettre à la disposition de la Communauté des Soeurs Grises un terrain qu'il possède sur la rue Brock.

13/61

Une proposition est présentée par l'échevin Antonio Baril, sur appui de l'échevin Maurice Sigouin, à l'effet que le Conseil de la Cité de Drummondville offre à la Communauté des Soeurs Grises de Nicolet un terrain qui appartient à la Cité et qui est situé sur la rue Brock, en face de l'édifice des Chevaliers de Colomb. Le Conseil est prêt à entamer des négociations en tout temps pour la donation de ce terrain.

ADOPTE

14/61

Le Conseil prend connaissance d'un projet de contrat se rapportant à l'achat par la Corporation d'une bande de terrain située sur la rue St Pierre, propriété de Monsieur René Lapierre, 497 rue St Pierre. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que la Corporation achète une bande de terrain comprenant partie des lots 162B-10 et 162b-81 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, d'une dimension de 13' de large par 117' de long, ayant une superficie totale de 1,521 pieds carrés, mesure anglaise plus ou moins, au prix de \$1,723.44 payable comptant; que le Maire, ou le pro-maire, et le Greffier, soient et sont par les présentes autorisés à signer au nom de la Cité le dit acte de vente ainsi que tous documents accessoires, et à leur apporter le cas échéant toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un plan préparé par l'arpenteur-géomètre Armand St Pierre montrant une nouvelle subdivision d'une partie du lot 140-197, cette subdivision étant le prolongement de la rue Laurier sur la propriété de la Compagnie Canadian Celanese.

15/61

Le Conseil ne voit aucune objection à l'acceptation de cette subdivision, et il est en conséquence proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le plan préparé par l'arpenteur St Pierre indiquant une nouvelle subdivision d'une partie du lot 140-297, soit approuvé.

ADOPTÉ

16/61

L'Institut National Canadien pour les Aveugles s'adresse au Conseil Municipal afin d'obtenir une subvention à l'occasion de sa campagne de souscription annuelle. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que la Cité souscrive à cette institution un montant de \$25.00 afin de l'aider dans l'oeuvre humanitaire qu'elle poursuit.

ADOPTÉ

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 527⁵²⁸ qui établit pour l'année 1961 le taux de la taxe foncière à \$1.10 du \$100.00 d'évaluation.

17/61

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que le règlement No. 527⁵²⁸ soit adopté.

ADOPTÉ

18/61

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, qu'il soit permis aux contribuables de la Cité d'acquitter leurs taxes foncières dues pour l'année 1961 en deux versements, soit le 1er mai et le 1er octobre, avec les escomptes ou intérêts prévus au budget.

ADOPTÉ

Le Conseil Central des Syndicats Nationaux de Drummondville s'élèvent contre une décision rendue par le Conseil le 24 septembre 1960 concernant l'abolition de la Régie des Loyers à Drummondville. Le Conseil est quelque peu surpris de cette attitude tardive étant donné que les différentes classes de propriétaires de la ville ont recommandé cette abolition.

Il est ensuite donné lecture d'une opinion légale préparée par Me. Gaston Ringuet concernant le pouvoir qu'a la corporation en vertu du paragraphe 16 de la Loi des Cités et Villes, de réglementer la suspension de fils conducteurs électriques ou téléphoniques le long ou à travers les rues de la Cité.

Selon Me. Ringuet, la Cité n'aurait absolument aucun frais à payer à la compagnie de téléphone lorsque le développement des rues nécessite le déplacement des poteaux. Il appuie son opinion sur un jugement de la cour d'appel rendu en 1938 dans une cause de la Compagnie de téléphone du Saguenay Québec -vs- Cité de Chicoutimi (Vol. LXV page 222). En conclusion, Me. Ringuet conseille qu'un règlement soit adopté dans le but d'établir bien solidement la position de la Cité sur ce sujet.

L'échevin Maurice Sigouin donne donc avis de motion d'un règlement établissant la future politique de la Cité en matière de déplacement de poteaux.

L'échevin Antonio Baril a des paroles très aimables envers le greffier qui a fait les premières recherches légales qui ont été présentées à l'avocat Ringuet et qui ont amené une clarification de la politique future que suivra la Cité en matière de déplacement de poteaux, politique qui fera économiser à la population plusieurs milliers de dollars par année.

Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par une quarantaine de marchands et hommes d'affaires de la rue St Damase qui suggèrent l'ouverture de cette rue et sa jonction à travers les terrains de la Southern avec la rue Des Forges.

Son Honneur le Maire explique que ce projet a déjà été envisagé et que même une étude assez poussée a été faite par l'ingénieur de la Cité. Il doit rencontrer Monsieur Pouliot, Surintendant du Pacifique Canadien prochainement, et cette suggestion sera sûrement discutée. Il en sera de même avec les nouveaux propriétaires du terrain de la Southern qui ont cependant déjà acquiescé verbalement à l'ouverture d'une rue à travers leurs terrains.

^{un} rapport du Chef de Police recommande au Conseil l'installation de barrières automatiques à l'intersection ferroviaire de la rue Notre Dame. Ce mode de protection permettrait d'éviter en grande proportion les malheureux accidents qui se produisent à cet endroit avec une fréquence qui devient pour le moins inquiétante. Cette suggestion sera étudiée à fond par le Conseil dès sa prochaine séance d'étude.

Le Chef ajoute une seconde recommandation qui consiste à faire déplacer le plus tôt possible les poteaux de la compagnie d'électricité qui sont situés en plein centre du Boulevard St Joseph, aux intersections Marchand et rue St Pierre. Etant donné que l'élargissement du Boulevard St Joseph progresse régulièrement en direction du Boulevard Bernard, il est à prévoir que ces déplacements de poteaux ainsi que celui de la maison des Demoiselles Martel se feront dans un avenir rapproché.

*aux voies
fermées du
C.V.R.
MM*

19/61

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le trésorier de la Cité soit autorisé à acquitter un compte au montant de \$14,159.00 dû à la firme A. Construction Limitée sur le contrat de construction de Triad Creations Limited.

Fortin

MM

ET LA SEANCE EST LEVEE.

ADOPTE

[Signature]
Greffier

[Signature]
Maire

C O M I T E

Le 23 janvier 1961

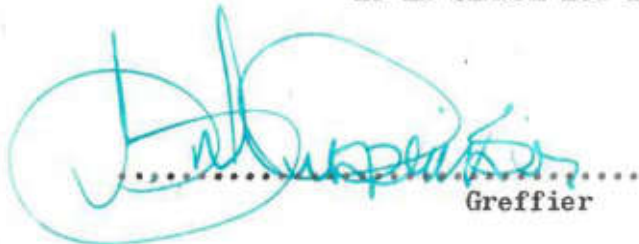
Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Le Greffier donne lecture d'une lettre provenant d'un hebdomadaire local et dans laquelle on demande le privilège de se voir confiée la publication des avis légaux de langue anglaise.

Considérant que la publication de tels avis n'est que très rarement exigée par la loi, le Comité recommande le maintien du statu quo pour le moment, quitte à prendre une décision lorsque l'occasion se présentera de nouveau.

Sur recommandation du Chef de Police, le Comité recommande l'engagement à la fonction de constable de Monsieur Albert Pineau à compter du 16 février 1961 aux conditions stipulées à la convention collective.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 13 FEVRIER 1961

(Liste No. 14^A - page 1)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>	<u>Remarques</u>
5552	Adéland Birtz	Mme Jacques Emile Payer 550 St Alfred	P.160a-62	\$7,525.
5553	Mme J.Emile Payer	Adéland Birtz 770 Boulevard Mercure	P.160a-63 et P.160a-62	\$1,125
4152	Albany Provencher	Drummond Automotive 163 Mayrand	P.64 Sud	\$8,050
5348	Georges Dore	Louis Georges Biron, 525A Lindsay	159-133	\$1,100
1187	Arthur Tremblay	Bell Telephone Co.	121 Est	\$10,550
7566	Jean Noël Marcotte	Aimé Désilets 569 Lahaie, app. 4 Pont Viau (Laval)	151-129	\$1,100
3718	J.E.Marchand	La Cité	146-241	Lisière de 20' X 100' Diminution \$200.00. (\$200.00 au lieu de \$400.00 éval.)
3101	Gault M.M. Brunelle	Ministère de la Voirie	P. 145	\$800.00
3111	do	do	145-234	\$1,550.
5766	R. Paquet	Paul Lemaire 716 St Pierre	160a-258	\$7,200.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 13 FEVRIER 1961 (Liste No. 14^A page 2)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>	<u>Remarques</u>
7323	Ernest Bernier	Henri Aubin 485 Brouillard	150-121	\$12,450.
3509	Robert Desmarais	Dne Bernadette Bourque Desmarais, 131, 8e Avenue	146-13	\$6,150.
7364	Jos Roy	Mme Françoise Roy Leclair 115 St Damase	$\frac{1}{2}$ 150 (157-158)	\$7,150
7611 A	Albert Bégin	Charles Héroux 61 6e Avenue	$\frac{1}{2}$ 151 (191 et 192)	\$1,050.
7610	Charles Héroux	Albert Bégin 110a Adélaïde - Sorel	$\frac{1}{2}$ 151-191	\$500.
7611	do	do	$\frac{1}{2}$ 151-192	\$5,700
7500	Albert Benoit	Germain Benoit Rang St David, No. 38 Ste Brigitte, Comté Nicolet	151-113	\$4,350.
3597	Alfred Poisson	Rose H. F. Grandmont 150-13e Avenue	146-103	\$3,750.
2343	Merill Vincent	Arthur Tremblay 429 Brock	7-50 E.	\$8,500.
6517	Caisse Pop. St Joseph	Paul Rousseau 81 6e Avenue	P.148 (107-108)	\$23,250.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 13 FEVRIER 1961

(Liste No. 14^A- page 3)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>	<u>Remarques</u>
2910	Yvan Coté	Ministère de la Voirie	P.(144-11, 141-1)	Diminution: \$10,050. (Devient -0-)
2911	do	do	P (144-11, 141-1)	Bande 44' X 66' = 2,904' Diminution \$300. (Devient \$13,825 au lieu de \$14,125)
3346	Raoul Lacasse	La Cité de D ^e Ville	P.145-508	Lisière 20' X 95' = 1,900' Diminution \$200.00 (Devient \$275. au lieu de \$475.)
3353	G. Martin & J. Goudreau	La Cité de D ^e Ville	P.145-518	Lisière de 10' X 50' Diminution: \$50.00 (Devient \$2,500 au lieu de \$2,550)
2906	G. Létourneau	Ministère de la Voirie	$\frac{1}{2}$ 144-5, 6	Diminution: 3,850. (Devient -0-)
2965	Chs. Eug. Martin	Ministère de la Voirie	144 (346-347)	Diminution: \$7,950. (Devient -0-)
4328	Eug. Laflamme	J. Edgar Croteau 638 Mélançon	153-172	\$7,750.
2680	Roméo Lamothe	Olivier Plante 171 17e Avenue	143-97	\$3,500.
5727	Maurice Jean	Roger Chagnon 510 Bl. St Joseph (sera à 585 Turcotte à partir de mai 1961)	160a-215	\$8,550.

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 13 FEVRIER 1961(Liste No. 14^A - page 4)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>	<u>Remarques</u>
6678	Mme Maurice Grondin	Léonard Cusson 106 8e AVenue	149-99	\$3,950
2651	Gaston Brunelle	Pierre Brunelle 202 16e Avenue	143-65	\$450.
3033	Joseph Lavoie	Rodrigue Lavoie	P.144-406, P.144-405	
3033A	do	do	P.144-406, P.144-405	
6113	Jacques Boutet	Jean Paül Proulx Coin Guilbault et St Omer	162b-205 Gr.	\$450.
6038	Onésime Desfossés	D. Therrien 70 Landreville	162b-109 Gr.	\$500.00
2073	J.N.A. Demers	Rodrigue Lavoie	P. 1-76, P.2-31 E _{st}	\$1,375 (Transporté à 2073A) 2073 devient \$8,650. au lieu de \$10,025. 2373A devient \$1,375 au lieu de -0-

CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 13 FEVRIER
1961

(Liste No. 14^A - page 5)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>	<u>Remarques</u>
1014	Dr. J.B.Michaud	Hôpital Michaud Inc. 12 Bérard	50-251 E.	\$24,700.
1015	do	do	50-252 E.	\$14,550.
3110	Aristide Yergeau	Ministère Voirie	145-233	\$1,900. diminution. (Devient \$550. au lieu de \$1,550.)
3109	do	do	145 (230-231-232)	Diminution: \$1,700 terrain \$3,450 bâtisse Devient \$1,925 au lieu de \$7,075
6834	Hugues Guay	Jean Noel Jutras 32, 12e Avenue	149-314	\$1,000.
2481	Manseau & Couture	Manseau Onil & Denise 210a, Dumoulin	P.420 Est.	\$12,850.
207	Erreur cléricale	Moisan, St Onge & Millar	P. 27	Diminution \$875. (inclus dans un tout - re: résol. Conseil 1957)
4619	Irène Adam	Germain Lépine 93 St Adolphe	156-103	\$1,250.
	Southern Canada Power	Ivanhoe Corporation 5,400 Hochelaga, Montréal 5.	264 Sud	\$93,400.

le 13 février 1961

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 13 février 1961, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

20/61

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 23 janvier 1961. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Il est ensuite donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de la Supérieure Provinciale des Soeurs Grises, la Révérende Mère Clarilda Fortin, qui accuse réception et remercie le Conseil de l'offre de donation de terrain que celui-ci a fait en rapport avec le projet de construction d'un foyer d'accueil à Drummondville. Elle explique que les supérieures de la Communauté ont été saisies de ce projet et qu'elle verra à rencontrer les membres du Conseil lorsqu'elle aura été mise au courant de la décision prise.
- Une lettre de la Chambre de Commerce Sénior qui analyse les effets sur des clients industriels éventuels d'une publicité dans le journal Financial Post.
- Une lettre et une résolution de l'Union des Ouvriers du Textile d'Amérique dans lesquelles on s'objecte à la disparition à Drummondville de la Régie des Loyers.
- Une lettre du Service d'Arbres Guimont Limitée qui informe le Conseil et la population du traitement prochain des ormes de notre ville afin de les protéger contre la maladie hollandaise. Ce travail d'arrosage et de sanitation se fera entre le 15 février et le 15 mai et touchera un total de 80 ormes.
- Une lettre de Monsieur E. Gaudet, Commissaire Provincial des Incendies, qui informe le Conseil

- du fait qu'une mention honorable a été accordée à la Cité de Drummondville à l'occasion du concours de prévention des incendies durant 1960.

21/61

Lecture est donnée des comptes dus en partie au 31 décembre 1960 et au 31 janvier 1961. L'ensemble de ces comptes s'élèvent à la somme de \$105,269.28. Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ces comptes soient approuvés pour paiement.

ADOPTE

22/61

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité au 13 février 1961. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

23/61

Sur demande de "The Railway Association of Canada", il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que, sous l'autorité de la Loi du Temps Supplémentaire, (S.R.Q. 1941, Chap. 2) à partir de dimanche, le 30 avril 1961, à minuit et une minute (12:01 hrs. a.m.) le temps règlementaire de la Cité de Drummondville soit de quatre heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich et ce jusqu'au dimanche 29 octobre 1961 à minuit et une minute (12:01 a.m.) alors que le temps règlementaire sera de cinq heures de retard avec l'Observatoire de Greenwich, et que copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires Municipales pour approbation.

ADOPTE

24/61

Le Greffier fait part au Conseil d'une lettre du Club de Baseball "Les Royaux" sous la signature de Monsieur Antonio Godbout, son président, dans laquelle on demande le privilège d'être autorisé à procéder comme en 1960 quant à l'utilisation du stade. On complète cette demande par l'assurance qu'un octroi substantiel serait de nature à réjouir grandement tous les promoteurs de ce sport ainsi que les amateurs de notre ville. Il est en conséquence proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Conseil de la Cité souscrive au club de baseball "Les Royaux" une subvention de \$400.00 et que cette organisation sportive soit autorisée à opérer le stade municipal aux mêmes termes, conditions et obligations qu'en 1960.

ADOPTE

25/61

Le Greffier présente ensuite au Conseil certaines évaluations foncières qui ont été faites après le dépôt de la revision du rôle d'évaluation (novembre 1960). Conformément à la loi les propriétaires de ces immeubles ont été avisés et l'homologation de ces évaluations est maintenant requise. Il s'agit des immeubles suivants:

<u>Nom</u>	<u>Cadastre</u>	<u>Eval. totale</u>
ROBERT VANDAL 144 Lindsay	156-116 Gr.	\$ 10,850.
ARTHUR CHAMPAGNE 457 Chassé	159-11-4	9,750.

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que l'évaluation de ces immeubles soit homologuée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Le docteur Guy d'Argencourt fait savoir au Conseil, par la voie de ses procureurs, qu'il n'accepte pas le montant de \$903.38 que le Conseil lui a fait tenir en règlement complet et final de sa réclamation. Comme l'échevin Baril, qui a transigé avec Monsieur d'Argencourt est actuellement en vacances, Son Honneur le Maire prie le Docteur de bien vouloir attendre son retour avant de faire quoi que ce soit en cette affaire.

26/61

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que les jours de fête suivants soient déclarés fêtes légales pour l'année 1961.

2 janvier,	1er juillet
6 janvier,	Fête du Travail,
Lundi de Pâques,	Toussaint.
Ascension,	Immaculée-Conception
24 juin,	26 décembre.

ADOPTE

27/61

Le Conseil étudie pour la dernière fois la convention collective à intervenir entre la Corporation de la Cité de Drummondville et le Syndicat des employés municipaux. Comme tout semble conforme, à quelques exceptions près, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la convention collective à intervenir entre la Cité et ses employés, couvrant la période du 1er janvier 1961 au 31 décembre 1962, soit approuvée et que le maire et le greffier soient autorisés à la signer au nom de la Cité.

ADOPTE

Son Honneur le Maire en profite pour souligner les rapports très cordiaux qui existent depuis de nombreuses années entre le Conseil Municipal, ses officiers et les employés de la Cité. Il voit dans l'approbation de cette convention collective une nouvelle preuve du réel désir des fonctionnaires municipaux de travailler en accord avec le Conseil pour le bien général de la collectivité. Il souhaite que cet esprit se continue et il félicite tous ceux qui en sont responsables.

28/61

La Jeunesse Ouvrière Catholique présente au Conseil une requête qui fait suite à une enquête portant sur l'admission des mineurs dans les grills et tavernes. On recommande très fortement au Conseil de rendre obligatoire la carte d'identité. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier et résolu à l'unanimité que le Conseil appuie cette initiative de la J.O.C. et y ajoute ses propres recommandations en ce qui concerne l'utilisation d'une carte d'identité, qu'elle soit provinciale ou municipale, afin de permettre une meilleure observance de la loi des Liqueurs; que copie de la présente résolution soit transmise aux autorités provinciales ainsi qu'à l'Union des Municipalités de la Province de Québec.

ADOPTÉ

Lecture est donnée du rapport annuel de Monsieur André Paré, Chimiste en charge de l'usine de filtration. Selon ce rapport, la consommation d'eau pour l'année 1960 a été de 1,162,200,800 gallons comparativement à 938,166,200 gallons en 1959, soit une augmentation de 24.2%. Ceci établit la consommation quotidienne individuelle pour 1960 à 92 gallons, comparativement à 73 gallons en 1959.

29/61

Afin d'améliorer encore plus la qualité de l'eau qui est servie à la population, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à préparer les plans d'une bâtisse qui abritera la machinerie nécessaire au mélange de la chaux qui est déversée dans les bassins.

ADOPTÉ

L'Amicale des Frères de la Charité demande au Conseil la permission de tenir sa campagne de l'Aide aux Etudiants du 27 février au 27 mars 1961. Le Conseil n'a aucune objection à accorder cette autorisation et il y ajoute son meilleur encouragement et ses vœux pour une réussite qui dépassera si possible les espoirs des organisateurs.

A la demande de l'arpenteur-géomètre Armand St Pierre, la résolution suivante est adoptée:

30/61

CONSIDERANT que le tracé d'une rue projetée apparaît au plan préparé par Monsieur Armand Saint-Pierre, arpenteur-géomètre, en date du 8 novembre 1960, sous la description suivante:

Le lot 140-297-27

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue:

CONSIDERANT que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que c'est la continuation d'une rue déjà ouverte à soixante (60') pieds.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que l'Honorable Ministre des

Affaires Municipales soit prié, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Municipalité de la Cité de Drummondville dans le Comté de Drummond, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 60 pieds la dite rue, mesure anglaise, indiquées sur le plan de monsieur Armand Saint-Pierre, arpenteur-géomètre, en date du 8 novembre 1960, et décrite comme suit au dit plan:

Le lot 140-297-27 du Canton de Grantham, division d'Enregistrement de Drummond, Municipalité de la Cité de Drummondville.

ADOPTE

31/61

Le Comité Protecteur des Scouts Catholiques de Drummond Inc., 835 Boulevard Mercure, Drummondville, demande au Conseil la faveur d'une exemption de taxe sur un terrain situé à l'extrémité de la rue Poirier et récemment acheté par les scouts pour l'utilité de ses membres. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, qu'une exemption de taxes foncières soit accordée au Comité Protecteur des Scouts de Drummond Inc. sur le lot No. 6-12 Est, tant et aussi longtemps que cet emplacement de terrain sera utilisé pour le bien-être et le délassement des scouts et pour leur utilité exclusive.

ADOPTE

32/61

La Compagnie Drummond Business Forms Limitée, par lettre du 30 janvier 1961, informe le Conseil de son acceptation de l'option d'achat consentie à elle par la Corporation le 26 août 1958. Cette option portait sur un terrain situé à l'arrière de l'usine de cette compagnie, désigné sous le numéro P.166B et P.162B non subdivisé, formant une superficie totale de 94,470 pieds carrés. Le prix d'achat est de \$0.08 le pied carré.

Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le Conseil de la Cité consente la vente aux conditions énoncées à l'option et que le notaire de la Cité soit autorisé à préparer un contrat de vente.

ADOPTE

33/61

Monsieur Claude Madore, 460 Champagneur, Montréal, expose dans une lettre de son procureur datée du 24 janvier 1961, son projet d'établir à Drummondville un commerce de location de véhicules de promenade ou autres. Comme ce commerce nécessite un permis de la Régie des Transports et une autorisation de la Municipalité, on demande une résolution à cet effet. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville accorde le permis demandé par Monsieur Claude Madore à la condition toutefois que le requérant ainsi que la

Régie des Transports veuillent bien noter que cette autorisation ne confère à Monsieur Madore aucun droit exclusif sur ce genre de commerce et il doit être bien entendu que le Conseil se réserve pleine et entière liberté d'accorder semblable permis à d'autres requérants le cas échéant.

ADOPTE

34/61

Faisant suite à la Convention intervenue entre la Corporation de la Cité de Drummondville et Triad Creations Ltd., en date du 9 mai 1960, le Greffier soumet au Conseil un projet d'acte de Vente et Option aux termes duquel la Corporation vend à Triad Creations Ltd., au prix de UN DOLLAR (\$1.00) et autres bonnes et valables considérations et aux conditions stipulées au projet d'acte, un terrain vague désigné comme étant le lot numéro TROIS CENT VINGT HUIT de la subdivision du lot numéro CENT SOIXANTE ET DEUX B (162B-238) du cadastre officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, et sur lequel est érigée la fabrique de la Compagnie portant le numéro civique 483 de la rue Toupin à Drummondville, ainsi qu'une Option en faveur de la même compagnie, sur le terrain voisin désigné comme étant le lot numéro TROIS CENT VINGT SEPT de la subdivision du lot numéro CENT SOIXANTE ET DEUX B (162B-327) du susdit cadastre, au prix de DIX CENTS (\$0.10) le pied carré comptant, lors de la signature de l'acte de vente pour le dit terrain sous option, et cette Option doit être exercée dans les cinq (5) ans à compter du 9 mai 1960 inclusive-ment, le tout tel que plus particulièrement détaillé dans le susdit acte de vente-option dont le Conseil a pris communication.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, et résolu à l'unanimité que la Corporation consente les susdites Vente et Option aux conditions mentionnées au projet d'acte susdit et que Son Honneur le Maire ou en son absence le pre-Maire, et le Greffier soient autorisés à signer l'acte ainsi que tous documents accessoires, à y stipuler toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos et à y apporter les changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

En outre, de toutes sommes reçues, donner quittance.

ADOPTE

35/61

Pour donner suite à la Convention intervenue entre la Corporation et la Compagnie Triad Creations Ltd., en date du 9 mai 1960, le greffier soumet à l'assemblée un projet d'acte aux termes duquel la Corporation de la Cité de Drummondville prête ~~jusqu'à concurrence~~ d'une somme de ~~\$97,954.00~~ à Triad Creations Ltd., pour le temps et aux conditions stipulées dans le dit acte, les intérêts stipulés étant de six pour cent (6%) l'an, et obligeant la Compagnie au remboursement du capital et au paiement des intérêts de la manière prévue dans la Convention originale, et pour sûreté du remboursement en capital, intérêts, frais et accessoires, la Compagnie affecte et hypothèque en faveur de la Corporation, à la garantie du prêt, l'immeuble sis rue Toupin, à Drummondville, comprenant le lot TROIS CENT VINGT HUIT de la subdivision du lot numéro CENT SOIXANTE ET DEUX B (162B-328) du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond,



\$99,365.52

avec une fabrique y érigée (485 rue Toupin), circonstances et dépendances.

Après que le Conseil eut pris communication dudit acte, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, et résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville consente le prêt hypothécaire aux conditions mentionnées au projet d'acte susdit, et que Son Honneur le Maire ou en son absence le pro-maire, et le greffier, soient autorisés à signer l'acte ainsi que tous documents-accessoires, à y stipuler toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos, et à y apporter les changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

ADOPTE

36/61

Le Conseil prend connaissance de certaines soumissions pour l'installation au département des travaux publics d'un système de radio-communication. Ce système porte aussi sur le rajeunissement du système de micros et haut-parleurs utilisé dans la salle de l'Hôtel de Ville. Il est proposé par l'échevin Raymond Lumeau, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que la maison Thibault Radio & Télévision Service, de Drummondville, soit chargée de l'installation d'un système de radio-communication comprenant un poste central émetteur ainsi que deux postes émetteurs-récepteurs sur les camions de l'Ingénieur et du contremaître au département de travaux publics de la Cité au coût de location mensuel de \$85.00, ce coût comprenant l'installation et l'entretien. La même maison d'affaire est aussi chargée de faire l'installation de microphones et de haut-parleurs, ainsi que de refaire à neuf l'amplificateur qui appartient à la Cité, à la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville. Ce travail devant être fait au coût total de \$515.00. Dans ce dernier cas cependant, le Conseil exige une période d'essai de trois mois avant l'acceptation finale du système et de la facture.

ADOPTE

L'échevin Maurice Sigouin, président du Comité des Finances, présente le bilan des opérations financières pour l'année se terminant le 31 décembre 1960. Il annonce avec une fierté bien légitime que l'année se termine une fois de plus par un surplus de \$5,542.97. Il explique que durant l'année écoulée, le Conseil s'est efforcé de pratiquer un régime de sage économie et que certaines dépenses capitales ont été payées à même le budget en autant que la chose était possible. Ceci évite une augmentation de la dette capitalisée et, partant, des frais d'intérêts. Il rend à ses collègues du Conseil le témoignage qu'ils ont coopéré très intimement avec

lui pour administrer le plus économiquement possible les finances de la ville. Son Honneur le Maire, en quelques paroles choisies, remercie l'échevin Sigouin et le félicite pour son magnifique travail. Il offre aussi ses félicitations aux autres membres du Conseil dont la coopération a rendu possible le surplus mentionné par Monsieur Sigouin. Il rend aussi un témoignage au trésorier de la Cité, Monsieur Roland Tessier qui, par son ardeur au travail, son dévouement de tous les instants, et ses vastes connaissances en matière d'administration municipale, a été un apport précieux et même indispensable dans l'élaboration et la conduite du programme financier du Conseil.

' 37/61

A la suite d'une suggestion du député du Comté, l'Honorable Bernard Pinard, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, et résolu à l'unanimité, que demande soit faite à la Commission des Monuments Historiques de considérer le Manoir Tremblay comme maison historique et sujette aux privilèges et considérations accordés aux immeubles de cette catégorie.

ADOPTE

Tous les membres du Conseil s'unissent pour offrir au Club de Hockey Pee-Wee leurs plus chaleureuses félicitations à l'occasion de l'obtention du championnat de la classe "A" de la province lors des éliminatoires tenues à Québec il y a quelques jours.

38/61

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, et résolu à l'unanimité que les félicitations du Conseil et de la population soient offertes à Mademoiselle Denise Mayrand qui a récemment décroché le premier prix de composition à l'occasion d'un concours organisé lors de la semaine du textile.

ADOPTE

Monsieur le Maire se fait l'interprète du Conseil et de toute la population pour souhaiter aux 21 nouvelles familles dont le chef est à l'emploi du Ministère de la Défense Nationale à Nicolet, la plus cordiale bienvenue à l'occasion de leur décision de s'établir en notre ville.

' 39/61

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 527 qui régit la construction et le zonage dans les limites de la Cité.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément à l'article 426, paragraphe 1er, amendé, de la loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au 28 février 1961.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

Le 13 février 1961

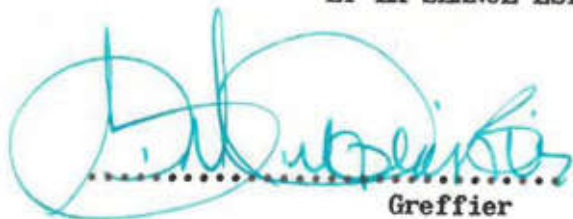
C O M I T E

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Le Comité recommande l'engagement de Mademoiselle Pauline Cloutier en qualité de sténo-dactylo au Service du Bien-Être à compter du 6 février 1961, au salaire de \$1,820.00 par année.

Le Comité recommande que le trésorier soit autorisé à rembourser à J. Grondin Monuments, 129 St Jean, une somme de \$130.00 représentant la ristourne sur un dépôt de \$200.00 fait en janvier 1960, le tout conformément aux prescriptions du règlement No. 287.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

----- o0o -----

Le 27 février 1961

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 27 février 1961, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

40/61

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 13 février 1961. Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

41/61

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au 31 janvier 1961. Il s'agit d'un montant de \$53,686.72. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ces comptes soient approuvés pour paiement.

ADOPTE

Il est ensuite donné lecture des lettres suivantes:

- La compagnie Canadian Celanese informe le Conseil qu'elle continuera à occuper la bâtisse Rayflex sur une base mensuelle à compter du 1er mai prochain. Elle envisage éventuellement de grouper tous ses départements dans son immeuble principal mais elle donnera au Conseil un avis suffisamment long avant de quitter l'immeuble Rayflex.
- L'Honorable Ministre de la Veirie, Me. Bernard Pinard, fait part au Conseil du projet de son Gouvernement de coopérer avec les Cités et Villes de la Province en leur fournissant gratuitement des arbres d'ornementation qui serviront à embellir les entrées des villes. Il demande de faire tenir au Ministre des Terres et Forêts un plan d'ensemble prévoyant les endroits où pourraient être plantés ces arbres. Le Conseil est très reconnaissant au Ministre d'avoir pensé à Drummondville en marge de ce projet et il accepte d'emblée de préparer les plans demandés.
- Les Chevaliers de Champlain de Drummondville font tenir au Conseil une résolution dont le premier point comporte des félicitations à l'adresse des membres du Conseil pour le

magnifique travail que chacun accomplit au sein du Conseil Municipal. Le deuxième point touche d'une façon assez énergique à l'urgence de rendre obligatoire la carte d'identité pour toutes les villes du Québec. Monsieur Sylvio Charlebois qui est présent à l'assemblée s'adresse au Conseil en sa qualité de Chevalier Capitaine de cette association et il en profite pour rendre au Conseil un témoignage de reconnaissance pour les services signalés que le maire et les échevins ont rendu depuis près de six ans à la population de Drummondville. Il prie les autorités municipales d'ignorer certaines attaques dont elles sont l'objet de la part d'un très petit groupe de citoyens irresponsables.

Son Honneur le Maire remarque avec humour: "Qu'on ne peut aller à la guerre sans s'exposer à recevoir des coups!"

- Le Club Richelieu de Drummondville demande au Conseil la permission de tenir son "Radiothon" annuel le 19 mai prochain. Le Conseil se rend volontiers à cette demande.

42/61

Il est donné lecture d'une lettre de la Compagnie Autobus Drummondville Limitée qui fait part au Conseil de son projet d'instaurer un service de transport par hélicoptère entre Drummondville et Montréal. On assure le Conseil qu'une résolution de sa part aiderait grandement à l'obtention d'un permis. Tous les membres du Conseil applaudissent à cette nouvelle initiative de la compagnie d'autobus et il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Conseil de la Cité de Drummondville recommande l'émission d'un permis en faveur de la Compagnie Autobus Drummondville Limitée pour la création d'un service de transport par hélicoptère entre Drummondville et Montréal, telle recommandation étant valable jusqu'au 1er janvier 1963, alors que la compagnie d'Autobus pourra demander un renouvellement de la présente approbation, si elle le juge utile et à propos.

ADOPTE

43/61

Le Club Automobile de Québec offre à la Cité d'organiser à Drummondville des brigades scolaires qui auraient pour mission d'assurer la sécurité des écoliers aux intersections des rues. Le Conseil est entièrement favorable à cette proposition et l'échevin André Cloutier propose, sur appui de l'échevin Armand Gauthier, que le Greffier fasse part de cette approbation aux initiateurs de ce projet.

ADOPTE

44/61

Le Conseil est informé de la formation toute récente d'une nouvelle Caisse Populaire qui desservira un quartier de Drummondville connu sous le nom de Saint Pierre. Sur demande du nouveau conseil d'administration de cette Caisse, il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Conseil approuve la création de la Caisse Populaire St Pierre de Drummondville, le tout en conformité avec la Loi des Syndicats Coopératifs de Québec.

ADOPTE

Le Collège Commercial Desmarais de Sherbrooke a déposé au cours de l'année 1960 un montant de \$200.00 en conformité avec les exigences du règlement No. 287 lors de l'ouverture d'une librairie portant le même nom à Drummondville. Pour des raisons particulières, cette librairie n'a jamais opéré et Monsieur Adrien Desmarais, le propriétaire, demande le remboursement de ce dépôt.

45/61

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, qu'un montant de \$100.00 soit remboursé à Monsieur Desmarais et que le trésorier soit autorisé à faire la remise nécessaire.

ADOPTE

46/61

A l'occasion de la campagne annuelle de la Croix Rouge qui se fera à Drummondville et dans le comté à partir du 20 mars prochain, il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité de Drummondville souscrive à cette société de charité un montant de \$100.00 qui servira à l'aider dans ses oeuvres.

ADOPTE

47/61

Il est ensuite question de l'Amicale des Frères de la Charité de Drummondville qui tiendra du 27 février au 27 mars sa campagne annuelle d'aide aux Etudiants. Le Conseil désire reconnaître le travail magnifique qui est accompli par cette Amicale et il est en conséquence proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, qu'un montant de \$400.00 soit souscrit par la Cité à l'Amicale des Frères de la Charité à l'occasion de la tenue de leur campagne annuelle de l'Aide aux Etudiants.

ADOPTE

48/61

Le Conseil, après avoir entendu la lecture d'un projet de contrat préparé par le notaire de la Cité relativement à la vente d'un terrain et d'une bâtisse industrielle ainsi que le consentement d'une option à la Compagnie Gotham Chalkboard & Trim Ltd., approuve ledit projet de contrat sujet à certaines modifications mineures dont le greffier fera part au notaire avant la préparation de l'acte final.

49/61

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que l'évaluation foncière pour l'année d'imposition 1961 des immeubles à être vendus par la Cité à la compagnie Gotham Chalkboard & Trim Co. Ltd. soit établie à \$119,422.00, tel que déjà entendu par une lettre de la Corporation à cette compagnie en date du 30 octobre 1959.

ADOPTE

50/61

Dans le but de fournir une entrée convenable à la nouvelle usine présentement occupée par la compagnie Triad Creations Ltd., à l'angle des rues Toupin et Fournier, le Conseil, sur la recommandation de l'ingénieur Municipal, prend la décision de continuer la rue Fournier en direction nord-ouest sur une distance d'environ 180' à même une partie du lot 162B-329. Comme la construction de la rue projetée n'aura que 55 pieds de largeur, au lieu de 66 pieds tel que prévu par la loi, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que l'arpenteur-géomètre Armand St Pierre soit prié de préparer un tracé de la rue projetée afin que le plan de cette extension de rue puisse être présenté pour approbation au Ministre des Affaires Municipales.

ADOPTE

51/61

Pour faire suite à une demande formulée par les autorités provinciales de la Communauté des Frères de la Charité qui désirent utiliser pour leur futur juyénat une partie présentement existante de l'Avenue des Frères, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité cède à la Communauté des Frères de la Charité, au prix de \$1.00, une partie de la présente avenue des Frères, telle partie étant de 340.4 pieds de longueur par 48.7 pieds de largeur, telle partie d'Avenue étant partie du numéro 7^x et étant à 787 pieds de la ligne de la rue Hériot, tel qu'il apparaît à un plan de la dite avenue préparé par l'arpenteur Lorenzo Bernier, le 20 septembre 1960; que permission soit obtenue des autorités du Ministère des Terres et Forêts de fermer partie de la dite avenue; que le Maire, ou en son absence le pro-maire, et le greffier soient autorisés à signer l'acte de vente ainsi que tous documents accessoires au nom de la Cité.

ADOPTE

52/61

Sur plainte reçue de Monsieur Lucien Lambert au sujet de l'observance des règlements 508 et 517 qui régissent la distribution des circulaires à Drummondville, le Conseil suggère une rencontre entre le plaignant et les Associations d'Hommes d'Affaires de la Cité afin que les parties intéressées puissent en venir à une entente avantageuse autant pour les marchands que pour ce distributeur de circulaires.

L'échevin Pierre Mathieu donne avis de motion d'un règlement prévoyant la mise en chantier de certains travaux à être entrepris en vertu du programme fédéral de travaux d'hiver et l'appropriation des sommes nécessaires à ces travaux.

Le Greffier est prié de demander des soumissions publiques pour la construction d'une piscine et d'un pavillon au parc Woodyatt.

** et résolu à l'unanimité*


** du Quartier EST*

L'échevin Armand Gauthier donne avis de motion d'un règlement destiné à apporter certains amendements au règlement des taxis.

Son Honneur le Maire invite les propriétaires de logements inoccupés à communiquer immédiatement avec le greffier dans le but d'offrir ces logements à certaines familles dont le père travaille à Nicolet et qui ont choisi d'élire domicile à Drummondville.

L'échevin Joseph Bibeau propose l'ajournement de la présente assemblée à mardi le 28 février 1961 alors que sera donnée la lecture publique du règlement No. 527 (construction et zonage), le tout conformément à l'article 426, par. 1er, amendé, de la Loi des Cités et Villes.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

C O M I T E

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Le Comité recommande qu'un montant additionnel de \$50.00 par mois, à compter du 1er décembre 1960, soit versé à Monsieur Antoine Robillard, Concierge à l'Hôtel de Ville, en compensation d'une foule de menus travaux qu'il accomplit en plus de son travail régulier, notamment l'entretien de la serre, la plantation de jeunes pousses, l'aménagement de parterres, la coupe des arbres, le chauffage et l'entretien de l'annexe à l'Hôtel de Ville, etc.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

28 février 1961

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 28 février 1961, cette assemblée étant un ajournement de celle du 27 février 1961.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Raymond Luneau, Pierre Mathieu, André Cloutier et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

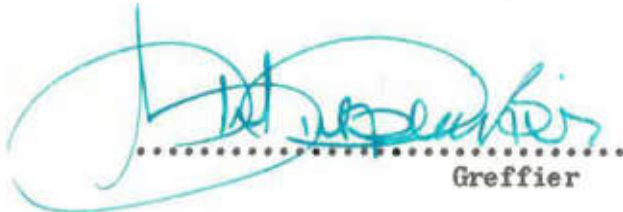
Afin de se conformer aux exigences de l'article 426, paragraphe 1er, amendé, de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne la lecture publique du règlement No. 527. (construction et zonage).

53/61

Comme le délai d'une heure s'écoule sans qu'aucun électeur-proprétaire ne demande la tenue du referendum sur ce règlement, il est donc déclaré adopté par Son Honneur le Maire.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

Le 13 mars 1961

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 13 mars 1961, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

54/61

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée des 27 et 28 février 1961. Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que les procès-verbaux de ces deux assemblées soient adoptés.

ADOPTE

L'échevin Antonio Baril relève une déclaration récente faite par un conférencier à l'effet que les octrois consentis par le Conseil l'auraient été illégalement. L'échevin Baril met cette affirmation en doute et, afin d'éclairer sa lanterne, il prie le trésorier de lui préparer un état de tous les octrois qui ont été consentis par le Conseil en fonction de 1954 à 1956. Il demande le nom des échevins qui ont proposé et secondé chacun des octrois consentis ainsi que le nom des échevins dissidents.

55/61

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au 28 février 1961. Ces comptes s'élèvent à la somme de \$109,804.68. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

56/61

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin André Cloutier, que soient approuvés les paiements faits depuis novembre 1960 au débit de l'assurance-patronale de la Cité. Ces comptes se totalisent à la somme de \$1,031.13.

ADOPTE

Passant ensuite à la correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre du Secrétaire du Ministre de la Voirie, qui accuse réception des plans et devis de la future piscine du parc Woodyatt et qui assure le Conseil de la considération des

Ministre de la Voirie et de la Jeunesse à ce projet.

- Une lettre de l'Harmonie de Drummondville qui annonce son projet de réunir à Drummondville, les 13 et 14 mai prochains, un groupe assez imposant de fanfares scolaires. Ces musiciens donneront un concert de gala au Stade Municipal, et on espère à cette occasion réunir un grand nombre de visiteurs. Le Conseil souhaite à l'Harmonie tout le succès désiré.
- Une lettre du Ministre de la Voirie au sujet de la reconnaissance du Manoir Trent comme maison historique. Le député de Drummond a transmis la requête du Conseil au Secrétaire de la Province qui s'occupe d'étudier la demande en vue de l'obtention des approbations ordinaires.
- Une lettre de la compagnie Autobus Drummondville Limitée qui, avec l'approbation de la Chambre de Commerce Sénier, demande au Conseil la permission de déplacer son terminus actuellement opérant sur la rue Girouard, près du parc St Frédéric, pour un nouvel endroit situé sur la rue Cockburn, sur le côté est, entre les rues Hériot et Brock. Le Conseil n'a pas d'objections à ce que cette innovation soit mise à l'essai pour quelques mois, quitte à la mettre au rancart ou à l'approuver définitivement si l'expérience s'avère heureuse.
- Une lettre de la Chambre de Commerce qui suggère au Conseil de mettre une annonce dans le "Survey of Markets 1961" édité par le Financial Post de Toronto. Cette annonce coûterait \$170.00. Le Conseil est d'avis que son budget de publicité ne lui permet pas de participer à ce programme cette année.
- Une lettre du Club de Baseball les Royaux, dans laquelle on remercie le Conseil de son octroi de \$400.00. On l'informe aussi de la venue du "World Finest Shows" qui occupera le stade durant la semaine du 8 au 9 juillet 1961. On sait qu'une part importante des bénéfices de cette organisation va au club "Les Royaux".

57/61

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 13 mars 1961. Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que ces mutations de propriété soient adoptées.

ADOPTÉ

Lecture est donnée d'un rapport de la Canadian

Underwriters Association. Ce groupement d'assureurs garantit aux citoyens de Drummondville une diminution d'environ 10% sur le taux d'assurance-incendie si la Cité ajoute à ses moyens de protection une échelle aérienne-mécanique d'une longueur de 100 pieds, un système d'alarme moderne conforme à la classe "B" établie par la National Board of Fire Underwriters et l'achat de deux masques autonomes (self breathing masks). Le Conseil considère que cette réduction des taux d'assurance ferait économiser plusieurs dizaines de mille dollars aux citoyens et il croit qu'une étude objective des suggestions proposées vaudrait la peine d'être faite immédiatement. Il prie donc le greffier de procéder à cette étude en coopération avec les autorités du département des incendies.

Le Conseil prend ensuite connaissance d'un rapport présenté par le Chef de Police. Ce document porte sur les recommandations suivantes:

1. Installation de nouveaux feux de circulation à l'angle des rues St Alphonse et Notre Dame. Les lumières clignotantes qui existent actuellement à cette intersection pourraient être installées avec avantage au coin des rues Marchand et Brock.
2. Création de zones de stationnement de 30 minutes en face du 168 de la 18ème Avenue ainsi qu'en face du restaurant Bellemare sur le Boulevard St Joseph.
3. Etude avec les dirigeants de la compagnie Heltite Rubber du problème créé par le stationnement des véhicules des employés de cette usine sur les rues St François et Lindsay.
4. Diminution des amendes chargées pour infraction au règlement des parcomètres de \$2.00 à \$1.00
5. Ratification de la nomination du sergent-détective Ange Aimé Allard et du Lieutenant Reméo Martineau.
6. Demande de soumissions pour les uniformes des policiers.
7. Achat de peinture pour l'indication des zones de stationnement.
8. Nomination d'un aviseur légal pour le département de police.
9. Etablissement d'un système de messagerie pour l'Hôtel de Ville.

Amendée par
rés. 87/3/69 →

58/61

Il est proposé par l'échevin Antonie Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier que les recommandations contenues dans le rapport du chef numérotées de 1 à 7, soient approuvées intégralement. Quant à la recommandation portant le numéro 9, il est suggéré d'en retarder l'étude à quelque temps.

ADOPTE

59/61

En ce qui concerne la nomination d'un aviseur légal pour le département de police, l'échevin Baril propose, sur appui de l'échevin Raymond Luneau, que l'avocat Jacques Biron, de l'étude légale Biron & Biron, occupe cette fonction aux honoraires de \$300.00 par an. Il est bien entendu que les services de Me. Biron ne seront requis que par le département de police.

ADOPTE

x et procureur

L'avocat André Biron présente au Conseil une mise en demeure au nom de sa cliente, Mme Ernest Duquette, 251 Boulevard Bernard, Drummondville-Ouest, qui aurait subi des blessures corporelles lors d'une chute faite par elle sur le trottoir de la rue Lindsay, en face du bureau de poste, le 17 février dernier. La requérante attribue cet accident à l'état glacé de la chaussée. Le Conseil prend connaissance d'une enquête menée par la Sureté Municipale en cette affaire et après étude des faits, il en vient à la conclusion qu'il ne peut que nier toute responsabilité en rapport avec ce malheureux accident.

60/61

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le trésorier de la Cité soit autorisé à vendre un certain nombre d'obligations émises par la ~~Commission Scolaire de Drummondville~~ et la Municipalité de Drummondville-Ouest, et qui sont présentement échues et payables.

ADOPTE

61/61

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le maire et le trésorier soient autorisés à signer au nom de la Cité une série de billets prémissaires en faveur de la compagnie Canadian Pacific Railway Company, lesdits billets se totalisant à la somme de \$36,988.80 qui, avec un paiement comptant initial de \$9,247.20, formeront la somme de \$46,236.00, montant qui est exigé par la dite compagnie pour la construction d'un pont et d'une extension de leur ligne ferroviaire en direction des terrains industriels Janelle.

ADOPTE

La compagnie Sanita Sign Advertising Ltd., 255 Montreal Rd, Ottawa, offre gratuitement à la Cité d'installer dans ses rues et aux endroits spécifiés par l'ingénieur, des boîtes sanitaires destinées à recevoir les papiers et autres déchets du même genre. Le Conseil est disposé à consentir un contrat non exclusif de 1 an à titre d'essai. Les conditions de cette autorisation seront déterminées dans une entente que rédigera le greffier.

62/61

Il est donc proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que permission soit accordée à la compagnie Sanita Signs Advertising Limited d'installer dans les rues de la Cité une certaine quantité de boîtes sanitaires, le tout aux conditions qui seront établies à l'entente à intervenir entre la Cité et cette compagnie.

ADOPTE

Le Conseil prie l'ingénieur de bien vouloir demander des soumissions pour l'achat d'une pompe destinée à l'usine de filtration.

Après avoir étudié le coût d'opération du département de reliure de la Bibliothèque Municipale, le Conseil en vient à la conclusion qu'il serait peut-être utile de continuer l'opération de ce département pour quelque temps encore afin d'obtenir des données et des références plus précises sur le coût de reliure des livres.

63/61

En conséquence, il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le directeur de la bibliothèque, Monsieur Henri Talbot, soit autorisé à continuer l'opération du département de la reliure jusqu'à nouvel ordre, avec les deux employées féminines qui seront réminérées au salaire prévu à la convention collective.

ADOPTE

Le procureur de la compagnie Triad Creations Limited préférerait voir disparaître une clause qui fait partie du contrat de vente à intervenir entre cette compagnie et la Cité, qui prévoit que la police d'assurance-incendie protégeant l'usine de la compagnie ne contiendra pas de clause de co-assurance. Le Conseil, sur l'avis de son notaire et d'un conseiller en assurance, préfère ne rien changer au projet de contrat tel que rédigé et déjà approuvé. C'est dire, pour résumer, que toute police d'assurance protégeant l'usine Triad Creations contre les pertes dues à l'incendie ne devra pas contenir de clause de co-assurance.

La Société d'Agriculture du Comté de Drummond informe le Conseil qu'elle tiendra son exposition agricole annuelle les 2, 3 et 4 septembre 1961 à Drummondville. A cette occasion elle serait heureuse de souligner à toute la population du comté l'encouragement important que la Cité a toujours manifesté envers les agriculteurs de la région, et ce témoignage pourrait apparaître sur une page du programme officiel à un coût de \$30.00.

64/61

Le Conseil est très sensible à cette délicatesse, et il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité souscrive à la Société d'Agriculture du Comté un montant de \$30.00 qui défrayera le coût d'impression d'une page dans le programme publié à l'occasion de l'exposition annuelle.

ADOPTE

La Ligue Ouvrière Catholique (L.O.C.) apprécierait une aide financière de la part de la Cité afin de l'aider dans l'aménagement des bâtisses et du terrain qui forment ce qu'elle appelle sa colonie de vacance sur la rive nord du St François. Ces bâtisses et terrain sont mis, durant l'été, à la disposition des familles ouvrières qui peuvent ainsi profiter des plaisirs et des bénéfices d'un repos en plein air. Le Conseil a toujours été très sympathique à ce mouvement et il désire continuer encore cette année l'encouragement matériel qu'il a toujours consenti.

65/61

En conséquence, il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, qu'une subvention de \$100.00 soit versée à la Ligue Ouvrière Catholique pour la saison estivale 1961, telle subvention étant faite par l'intermédiaire de l'oeuvre municipale des terrains de jeux.

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement No. 529 qui prévoit

la mise en oeuvre de certains travaux entrepris dans le cadre du programme des travaux d'hiver.

66/61

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billets promissaires, un montant de \$100,000.00; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissaires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence de ladite somme de \$100,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé au cours du présent exercice financier. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau, par billets promissaires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excede jamais la somme de \$100,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTÉ

Avis de motion est donné par l'échevin Fortin d'un règlement amendant le règlement de construction et de zonage No. 527.

Le Conseil prend connaissance du jugement rendu par la Cour Supérieure dans une poursuite intentée par Dame Omer Dupuis à la Cité à la suite de blessures corporelles subies par cette dame lors d'une chute survenue le 17 février 1959 dans une des entrées du marché public St Joseph. Le jugement condamne la Cité à payer à Dame Dupuis un montant de \$1,262.75 plus les intérêts et les frais. Le Conseil ne croit pas sage de porter cette cause en appel et il autorise donc le trésorier à effectuer le paiement des montants portés au jugement.

L'étude du projet de bail emphytéotique que la Cité a l'intention de passer avec la Southern Canada Power pour la location d'un espace de terrain au parc Woodyatt dans le but d'y aménager une ~~maison~~ ^{piscine} et un pavillon, semble prouver qu'il serait beaucoup plus simple de passer avec cette compagnie un bail ordinaire pour une durée de 99 ans avec option de renouvellement pour un même terme après l'expiration de cette période. Le Conseil est entièrement d'accord sur ce point et en conséquence, le Greffier est prié de bien vouloir communiquer cette décision au notaire chargé de préparer le document.

Le greffier donne lecture d'une lettre du Conseil-ler Juridique du Ministère des Affaires Municipales dans laquelle

il est question de certaines modifications à être apportées à la charte de la Cité de Drummondville en vertu d'un amendement apporté à l'article 2 de la Loi des Cités et Villes, amendement qui a été passé par la Législature en 1960. D'après cette opinion, le Cité pourrait demander par requête l'émission de lettres patentes pour remplacer certaines dispositions de sa charte par des dispositions correspondantes de la Loi des Cités et Villes. Dans le cas de la Cité, il s'agit plus particulièrement de retourner à la loi générale en ce qui concerne l'article 426, paragraphe 1er et l'article 593 de la Loi des Cités et Villes. Le Conseil est d'opinion qu'il y aurait avantage à se prévaloir de ce privilège étant donné qu'il permettra d'économiser les frais de préparation et de présentation d'un bill à la Législature.

En conséquence, le Greffier est prié de préparer la requête qui préveira le retour à la loi générale en ce qui concerne les deux articles précités.

Concernant le projet d'acquisition de la piste d'atterrissage située à St Nicéphore, Son Honneur le Maire expose une fois de plus les multiples avantages qu'il y aurait pour Drummondville de posséder sa piste d'atterrissage municipale. Il rappelle que la presque totalité des associations commerciales de la ville ainsi que les industriels se sont déjà prononcés en faveur d'un tel projet. Il reste maintenant à passer à l'action. Le coût d'achat de la piste actuelle ainsi que d'une étendue de terrain équivalent à 4 terres de 4 $\frac{1}{2}$ arpents de large chacune, est de \$19,500.00 et si l'on s'en rapporte à une lettre qui est lue à l'assemblée, les Caisses Populaires St Joseph et St Frédéric seraient prêtes à financer cet achat. Les membres du Conseil sont tous favorables en principe à l'acquisition de cette piste, mais certains d'entre eux soulèvent quelques considérations opportunes, telle celle de l'échevin Mathieu qui opine que cette acquisition ne devrait se faire qu'après que la Cité aura obtenu l'assurance que la Commission des Transports Fédérale accordera un permis d'exploitation.

L'échevin Luneau, pour sa part, croit qu'une étude plus approfondie du projet ainsi que l'obtention de certaines informations additionnelles devraient être faites avant de prendre une décision finale. L'échevin Luneau fait même une proposition de sa suggestion, mais elle n'est pas appuyée.

67/61

Après cet échange d'opinions, il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité acquière les immeubles ci-après décrits au prix et de la manière ci-après mentionnés:

- a) que les immeubles ci-après décrits, présentement propriété de Dame Robert Bernard et de MM. Robert Bernard et Georges Leclair, soient achetés par les Caisses Populaires St Frédéric et St Joseph de Drummondville qui s'engagent à les revendre aux prix et conditions ci-après mentionnés à la Cité de Drummondville.
- b) Le prix que la Cité de Drummondville s'engage à verser pour l'achat des immeubles plus loin décrits est de \$19,500.00, prix qui sera payable comme suit:

- 1° \$3,000 comptants lors de la signature de la promesse de vente.
 - 2° Le solde de \$16,500 à raison de \$3,000.00 par année avec intérêt à un taux ne dépassant pas 6% par an, cet intérêt étant payable semestriellement.
 - 3° La Cité se réserve le privilège de payer en tout temps, par anticipation, tout ou partie du solde du prix de vente.
- c) L'immeuble dont il est présentement question comporte des lots suivants: 90, P.87, P.88, P.89, P.91, P.92 et une autre partie du lot 88 étant une lisière de terrain de 100 pieds de largeur par toute la profondeur existant entre la route connue sous le nom de 2ème Rang et la Rivière St François, tous du cadastre officiel du Canton de Wickham;
- d) que le Maire, ou en son absence le pro-maire, et le greffier de la Cité soient et sont par les présentes autorisés à signer au nom de la Cité tous actes ou documents en rapport avec l'acquisition des immeubles ci-haut décrits et à y apporter le cas échéant toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTÉ

68/61

On sait, pour avoir entendu la lecture d'une lettre à ce sujet, lors d'une séance précédente, que la Municipalité de St Nicéphore s'est engagée par résolution à accorder une exemption complète de taxe sur les terrains servant comme piste d'atterrissage. Il s'agit là d'une générosité et d'un témoignage de coopération qui méritent d'être notés, et l'échevin Antonio Baril propose, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que des remerciements soient adressés au Conseil de la Municipalité de St Nicéphore pour la générosité et la compréhension qu'il manifeste à l'égard de ce projet.

ADOPTÉ

69/61

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que les félicitations du Conseil soient transmises à Son Honneur le Maire Lucien Morissette, de Drummondville-Sud, à l'occasion de son élection à la fonction de Préfet du Comté.

ADOPTÉ

70/61

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Conseil adresse ses remerciements à Monsieur Marcel Gaudet, gérant de la compagnie Sylvania, pour avoir laissé dans un état de grande propreté l'immeuble de la ville qu'ils ont évacué en janvier dernier.

ADOPTÉ

71/61

Il est proposé par l'échevin Antonie Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le Conseil consente à régler la réclamation du Docteur Guy d'Argencourt pour le montant qu'il réclame, soit \$1,406.83 plus \$15.00 pour les honoraires de son avocat.

ADOPTE

A la demande de Son Honneur le Maire, les échevins suivants sont désignés pour siéger au Conseil de Comté: MM. Pierre Mathieu, Raymond Luneau, et André Cloutier.

Sur proposition de l'échevin Arthur Fortin, la présente séance est ajournée à lundi, le 20 mars 1961, à 8:00 heures p.m.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

20 mars 1961

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 20 mars 1961, cette séance étant un ajournement de celle du 13 mars 1961.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonie Baril, André Cloutier, Arthur Fortin et Raymond Luneau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes pour la construction d'un pavillon et d'une piscine au parc Weedyatt:

BENJAMIN ROBIDAS LIMITEE:	\$130,000.00
J. A. MICHAUD:	\$100,000.00
A. FORTIN CONSTRUCTION LIMITEE:	\$ 95,000.00

Le Conseil remet à jeudi, le 23 courant, le choix à être fait du soumissionnaire.

Monsieur Fernand Mailhot, 76: rue Landreville, présente au Conseil une offre de \$12,500.00 pour l'achat de la maison Brochu. Le Conseil remercie Monsieur Mailhot de son offre mais regrette d'avoir à la refuser étant donné qu'elle est inférieure au prix demandé par la Cité.

L'échevin Raymond Luneau propose l'ajournement de la présente séance à jeudi le 23 mars 1961.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

23 mars 1961

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 23 mars 1961, cette séance étant un ajournement de celle du 23 mars 1961.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

72/61

Faisant suite à la réception des soumissions pour la construction d'un pavillon et d'une piscine au parc Woodyatt, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le contrat pour la construction du pavillon et de la piscine susdits soit confié à la compagnie A. Fortin Construction Limitée au coût total de \$95,000.00.

ADOPTE

73/61

Lecture est donnée de certains comptes dont le détail est fourni par le trésorier. Ces comptes s'élèvent à la somme de \$14,668.28 Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le trésorier soit autorisé à en effectuer le paiement.

ADOPTE

74/61

N.B. voir 66/61

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigéuin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, qu'une résolution autorisant un emprunt de \$100,000.00, adoptée à la séance du 13 mars dernier, soit annulée et remplacée par la suivante:

" Il est proposé par l'échevin Maurice Sigéuin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billets promissaires, le montant de \$125,000.00 (règlement No. 519); que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissaires en faveur de la dite banque, au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence du montant ci-haut mentionné, cet emprunt devant être fait en attendant la vente des obligations prévue audit règlement; qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt ".

ADOPTE

75/61

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigéuin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le greffier soit autorisé à demander des soumissions publiques pour la vente d'obligations pour les montants prévus aux règlements No. 492, 518, 519, 520 et 521, tels règlements ayant tous été dûment approuvés par les électeurs propriétaires ainsi que par la Commission Municipale de Québec.

ADOPTE

76/61

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 529 qui prévoit l'exécution de travaux publics dans le cadre du programme des travaux d'hiver. Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le règlement No. 529 soit adopté.

ADOPTE

L'échevin Arthur Fortin donne avis de présentation d'un règlement permettant l'acquisition des terrains et d'une piste d'atterrissage déjà existante à St Nicéphore, lesdits terrains étant la propriété de Madame Robert Bernard et Monsieur Georges Leclair.

et MR.

77/61

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité de Drummondville accepte, dans le but d'aménager une piste d'atterrissage Municipale pour avions les options suivantes qui ont été consenties à la Chambre de Commerce du Comté de Drummond et par elle transférées à la Cité de Drummondville le 22 mars 1961:

- a) une option consentie par dame Cécile D. Bernard pour une partie et par Robert Bernard pour une autre, ledit immeuble comprenant une partie du lot 88 et une partie du lot 89 du Cadastre Officiel du Canton de Wickham, Comté de Drummond.

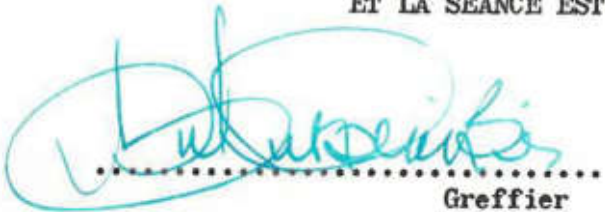
b) une option consentie par M. George Leclair, de St Nicéphore, sur les lots suivants lui appartenant: les lots 87, P. 88, P.89, P.91 et P.92, tous du Cadastre Officiel du Canton de Wickham, Co. Drummond.

La première option est acceptée au prix de \$4,500.00, ce montant comprenant en outre des terrains ci-haut mentionnés un bâtiment connu sous le nom de "Club House". Quant à l'option de Monsieur Georges Leclair, elle est acceptée au montant de ~~\$19,500.00~~ sujette toutefois aux stipulations mentionnées à l'option.

↓ 15,000.00

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 13 MARS 1961.

(Liste No. 15 - page 1)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. cadastre</u>	<u>Remarques</u>
5366	W.A.Meisan	Robert Joly 290b Marchand	159-154	\$600.00
2907	Hervé Demers	Ministère de la Veirie	P.144 (8-9)	(4,400 ²) \$1,850.00 diminution devient \$11,050 au lieu de \$12,900.
3902	Roland H. Gilbert	de	P.147	Diminution Bâtisse: \$9,225. Lot : 925. Devient \$1,000 au lieu de \$11,150.
3853	Roland H. Gilbert	de	P.147-87	Diminution: Bâtisse: \$3,050. Lot: \$ 975. Devient \$600. au lieu de \$4,625.
2901	Alfred Beaulieu	de	144- (1-2)	Diminution \$400,00, devient \$2,100 au lieu de \$2,500.
2090	Maurice Lampron	Ernest Duquette 251 Bl. Bernard	2-46 E.	\$11,675
1370	Mme Zéph. Chauvette	Ministère de la Veirie	604-6	\$4,700 diminution. Devient -0-
7726 transp. à 7727	Lucien Geoffrey	Lucien Vallée 21, 15e Avenue	P.151-310	\$100.00 (fiche 7726 devient -0-) (fiche 7727 devient \$4,850 au lieu de \$4,750)

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 13 MARS /61

(Liste No. 15 - page 2)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. cadastre</u>	<u>Remarques.</u>
7686	Marcel Ally	Joseph Dumont 41, 16e Avenue	151-271	\$6,225.
2629	Gilles Cloutier	J.B. Dechamplain 121 Hériot	143-40, 145-460	\$250.00
2902	Derilla Laberge	Ministère de la Veirie	P. 144-3	Diminution \$225. Devient \$5,925. au lieu de \$6,150.
1365	Jean Paul Allie	de	602-3, 601-3	Diminution \$175. Devient \$2,375. au lieu de \$2,550.
5919	G. Latour	La Cité de Drummondville	162b-3	Diminution: \$200.00 Devient \$9,550 au lieu de \$9,750.00
5923	R. Lebrun	de	162b-7	Diminution: \$200.00 Devient \$5,550. au lieu de \$5,750.00
5924	Gérard Guilbeau	de	162b-8 (13' X 66')	Diminution: \$300.00. Devient \$2,100 au lieu de \$2,400.
5925	de	de	162b-9 (13' X 66')	Diminution \$300. Devient \$14,550 au lieu de \$14,850.
5918	Jérémy Lavigne	de	162b-2 (13' X 66')	Diminution \$200. Devient \$1,550 au lieu de \$1,750.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 13 MARS 1961.

(Liste No. 15 - page 3)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. cadastre</u>	<u>Remarques</u>
5922	Napoléon Boucher	La Cité de Drummondville	162b-6 (13' X 66')	Diminution \$200.00 Devient \$10,900 au lieu de \$11,100.
5921	de	de	162b-5 (13' X 66')	Diminution \$200.00. Devient \$1,550. au lieu de \$1,750.
5916	Henri P. Heule	de	13' X 66' X 75' P.162b-1	Diminution \$400.00 Devient \$9,100 au lieu de \$9,500.
5920	Donat Pinard	de	162b-4	Diminution \$200.00 Devient \$10,000 au lieu de \$10,200.
4287	Guy Larocque	Mme Marie Paule Hains 285 Mélançon	263-34 S.	\$11,300.
6670	Jes. Pelchat	Lucien Pelchat 130 des Ormes Drummondville-Ouest	149-89	\$8,900.
6658	Mme Jos. Therrien	Mme Jean Vanasse 185 St Damase.	149-78	\$5,175.
3600	Gérard Letendre	Mme Alphense Pépin 662 Notre Dame	146-106	\$7,050.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 13 MARS 1961

(Liste No. 15 - page 4)

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. cadastre</u>		<u>Remarques.</u>
4045	L. & A. Corriveau	Jacques Veilleux 85 Newton	(28-20) 3 Sud	\$14,175	
7535	Jacques Veilleux	Léo, Albert & L. Corriveau	151-95	\$7,100.	
4274	Alder Vanasse	Félicien Tourigny 417 Mélançon	263-20 S.	\$3,000.	
2444	Edmour Languérand	Henri Berthiaume 462 Brune	P.284 E.	\$15,850.	
2288	Les Intérêts Reberge	COMITE PROTECTEUR DES SCOUTS CATHOLIQUES, 835 Boulevard Mercure.	6-12 E.	\$6,000.	(Devient non imposable)
5730	Marie P. Martineau	Gaston Lemire 445 Leclerc	P.160a (219-220)	\$1,350.	
4656	Roland Mélançon	Edmond Mélançon 264 Meisan	156-142	\$15,150.	
2233	Mme J. Chapados	Ernest Bernier 233 Bl. St Joseph	2-230 E.	\$2,575.	
197	Emilien Guillemette	Gaston Lemire & Laurent Paquin 434D St Pierre	186-18	\$300.00	

LA CITE DE DUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 13 MARS 1961

(Liste No. 15 - page 5)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. cadastre</u>	<u>Remarques</u>
5957a	Lorenzo St Arneau	Hélène St Arneau 1207 Goupil, D'Ville-Sud.	162b-P.40	\$7,400.
7366	Wilfred Roy	Mme Mélanie Desfossés-Roy 125 St Marcel	P.150-158	\$7,625.
2555	Diminution à cause d'incendie	Patrick Lampren	141-83 a	\$6,150. (Crédit pour taxe du 6 mai au 31 déc. 1960). L'évalua- tion pour 1961 restera telle qu'elle est au rôle.
3033	Joseph Laveie	Rodrigue Laveie 424 Dumoulin	P.144 (406-405) Partie transp. à fiche 3033A	\$7,225. Fiche 3033 devient \$14,625 au lieu de \$21,850. Fiche 3033A devient \$7,225 au lieu de -0-
2422	Cyrille Labrecque	Robert Leclair 44 Bellevue	205 Est.	\$1,200.
2481	Onil & Denise Manseau	Manseau, Denise & Couture F. 210a Dumoulin	P.402 Est.	\$12,850.
7296	Inclus dans fiche 7296A	Réal Beaulieu, 18 St Albert.	150-95	\$3,100.
7296A		J.A. Champeau 10 Wellington, Sherbrooke.	P.150-101	\$1,750. augmentation \$350.00 Devient pour les 2 fiches \$4,850 au lieu de \$4,500.
7301	Augmentation \$75.00	J.A. Champeau	P.150-100	Devient \$875.00 au lieu de \$800

27 mars 1961

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 27 mars 1961, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 13, 20 et 23 mars 1961.

Avant l'adoption de ces procès-verbaux, l'échevin Maurice Sigouin informe le Conseil d'une démarche que MM. les échevins Mathieu, Luneau, Cloutier et lui-même ont faite auprès de Monsieur Georges Leclair, propriétaire de certains terrains que la Cité envisage d'acheter pour les fins d'aménagement d'une piste d'atterrissage. Il annonce que Monsieur Leclair a consenti une réduction de \$2,000.00 sur le prix demandé à l'origine, ce qui diminue ce montant à \$13,000.00 au lieu de \$15,000.00. Monsieur Sigouin s'élève contre la pratique de certains comités extra-municipaux de transiger au nom de la Cité à moins qu'ils ne soient spécialement autorisés à ce faire par le Conseil. Ce dernier est seul responsable de l'administration de la chose publique et la population verrait d'un mauvais oeil que des démarches soient entreprises sans son consentement par des associations ou des particuliers n'étant pas de l'autorité municipale.

L'échevin Baril, qui a déjà rencontré Monsieur Leclair à ce même sujet, explique que lors de sa visite avec l'échevin Mathieu, il a mis tout en oeuvre pour faire diminuer le montant demandé, mais sans succès.

78/61

A la suite de ces remarques, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le procès-verbal des assemblées des 13, 20 et 23 mars soit adopté, sujet à une correction en ce qui concerne le montant de l'option consentie par Monsieur Leclair, tel montant devant se lire \$13,000 au lieu de \$15,000.00

ADOPTÉ

L'échevin Baril demande de son côté qu'une résolution adoptée à la séance du 13 mars concernant l'engagement de Me. Jacques Biron comme aviseur légal, soit amendée en y ajoutant la mention que Me. Biron pourra aussi agir en qualité de procureur

dans les causes prises par le département de police. *et pour les Causes prises en vertu des règlements municipaux*

On passe ensuite à la correspondance et le Greffier donne lecture des lettres suivantes:

- Une lettre des Rockets de Drummondville qui remercient le Conseil et les membres du Corps de Police pour la surveillance et la protection qui a été accordée au Club durant la saison.
- Une lettre de l'Honorable Ministre de la Voirie qui accuse réception d'une résolution du Conseil concernant la carte d'identité. Il en fait part immédiatement aux autorités intéressées à ce projet.
- Une lettre de l'ingénieur Charles Sylvain du Ministère de la Voirie qui fait part au Conseil du progrès des plans en ce qui concerne l'aménagement d'un terrain de repos près de la Rivière St François sur la route #9.

La compagnie Bell Telephone fait part au Conseil de son projet d'enfouir ses câbles téléphoniques sous terre sur les rues Marchand, Notre Dame et St Pierre. Comme la permission demandée est sujette à certaines conditions, le Greffier est prié de consulter Me. Gaston Ringuet à ce sujet.

79/61

Sur demande de l'ingénieur, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Southern Canada Power soit autorisée à déplacer quatre poteaux ainsi que deux ancrures sur les terrains industriels Janelle.

ADOPTE

Le Comité des Loisirs St Pierre & Paul fait part au Conseil de son intention d'aménager un terrain servant au jeu de balle molle au parc St Pierre. Ce comité demande l'aide de la Cité en ce qui concerne les sujets suivants: a) Aménagement du terrain; b) quelques estrades pour les spectateurs; c) un filet protecteur (back stop); d) petite clôture pour délimiter le champ extérieur e) un système d'éclairage pour les joutes du soir.

80/61

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Comité des Loisirs St Pierre & Paul soit hautement félicité de sa magnifique initiative et qu'il soit assuré de la coopération de la Cité en ce qui concerne le nivellement du terrain, l'installation d'estrades, d'un filet protecteur et d'une clôture. En ce qui concerne le système d'éclairage, la Cité fournira et posera les poteaux nécessaires à la condition que le Comité des Loisirs se charge d'installer les lumières et les réflecteurs nécessaires.

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement No. 530, lequel amende le règlement No. 527 (construction et zonage).

Première lecture est aussi donnée du règlement No. 531 qui prévoit l'acquisition d'une piste d'atterrissage déjà existante à St Nicéphore en plus de terrains additionnels contigus à cette piste, le tout au prix de \$17,500.00

81/61

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité une requête adressée au Lieutenant-Gouverneur de la Province, le priant de consentir à ce que la Cité retourne à la loi générale en ce qui concerne les articles 426-1^o et 593 de sa Charte.

ADOpte

Le Conseil se replonge dans l'étude du projet de contrat de vente à Gotham Chalkboard & Trim Co. Le trésorier explique que la difficulté majeure à ce moment de l'étude est de déterminer exactement quel sera le coût d'émission des obligations sur le montant en jeu. Le Conseil décide en conséquence de retarder la passation finale de cet acte jusqu'après la vente des obligations, chose qui ne saurait tarder car cette vente d'obligations est cédulée pour le 24 avril prochain.

En ce qui concerne la revente à la Communauté des Frères de la Charité d'une partie de l'avenue des Frères qui avait été vendue par cette Communauté à la Cité le 16 septembre 1952, le Conseil note que la dite vente était sujette à une servitude en faveur de la Cité, telle servitude lui permettant d'installer et de maintenir sur la dite avenue une borne-fontaine ainsi que des lignes, poteaux, etc., de téléphone ou d'électricité. Le représentant de la Communauté désirerait que cette servitude soit radiée pour la partie qui doit être revendue ou rétrocédée si l'on préfère, à la Communauté dans le contrat qui doit incessamment intervenir préalablement à la mise en chantier du nouveau juvénat des Frères de la Charité à être construit à cet endroit. Le Conseil n'a pas d'objections à ce faire et le Greffier est prié d'aviser le notaire de la Cité en ce sens.

Le trésorier de la Cité est prié de procéder immédiatement à la préparation de son rôle annuel pour les licences commerciales.

Le congrès annuel des officiers de finance des municipalités se tiendra les 4, 5 et 6 mai prochains au Château Frontenac, à Québec, et le trésorier de la Cité est autorisé à y participer.

La Société Historique de Drummondville, qui vient récemment de renaître sous les auspices de la Chambre de Commerce Sénior de Drummond, demande au Conseil de lui allouer un crédit de \$300.00 pour son incorporation et autres menues dépenses.

Le Conseil prie les dirigeants de cette Société de bien vouloir présenter les pièces justificatives de leurs dépenses au trésorier de la Cité qui les acquittera après approbation du Comité des Finances. Le Conseil est d'opinion que cette façon de procéder sera plus régulière et plus facile d'application.

Le Conseil entreprend ensuite l'étude de certains amendements au règlement des taxis qui sont suggérés par les membres de l'association. Cette étude sera continuée à une séance ultérieure après que le Conseil aura consulté certaines personnes visées par ce règlement.


82/61

Le Conseil à l'unanimité offre ses plus sincères vœux de prompt rétablissement au Dr. Joseph Houle à l'occasion d'une maladie qui requerra un séjour dans un hôpital de Boston.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, que la présente séance soit ajournée au mercredi 5 avril 1961.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
Maire.

5 avril 1961

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 5 avril 1961, cette séance étant un ajournement de celle du 27 mars 1961.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 531 qui prévoit l'achat des terrains nécessaires à l'aménagement d'une piste d'atterrissage à St Nicéphore.

83/61

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

84/61

Une suggestion du Ministre des Affaires Municipales de Québec, relative à l'annexion d'une partie de Grantham-Ouest, est étudiée par le Conseil qui s'y rallie entièrement. Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, et résolu à l'unanimité que les articles 2c et 2e du règlement No. 489 (Annexion d'une partie de Grantham-Ouest) soient abrogés et remplacés par les suivants:

Article 2c La dette de la municipalité de Grantham-Ouest sera assumée par la Cité de Drummondville, proportionnellement à l'évaluation de la propriété foncière de la partie annexée par rapport à l'évaluation totale de la municipalité de Grantham-Ouest, lors du démembrement.

Article 2e Par ^{suite} ~~dérégation~~ à l'article 522 de la loi des Cités et Villes, le taux de la taxe sur les immeubles, qui y sont décrits, ne pourra excéder un demi de 1% de l'évaluation municipale, comprenant toutes les taxes tant générales que spéciales.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

CITÉ DE DRUMMONDVILLE
HOTEL DE VILLE

CABINET
DU MAIRE

Je, soussigné, MARCEL MARIER, maire de la Cité de Drummondville, déclare par les présentes refuser de signer les minutes de l'assemblée tenue le 10 avril 1961, seulement cependant quant à la résolution concernant l'octroi de la soumission à M. Michel Yancovitch, pour la confection et la vente des costumes des constables, la soumission de M. Yancovitch étant à \$54.00, soit la plus basse soumission.

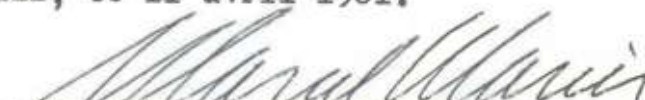
Les raisons de mon veto sont les suivantes :-

1. Il a été représenté par le greffier de la Cité que les soumissions étaient adressées aux seuls marchands payant une licence à la Cité de Drummondville, et que, comme conséquence, le Conseil ne devait accorder de soumission qu'à une personne ayant sa licence;

2. Il appert, par un certificat de M. Dionne, assistant-trésorier de la Cité, que M. Michel Yancovitch n'a pas payé sa licence commerciale pour l'année se terminant le 30 avril 1961.

Dans les circonstances, je crois qu'il est de mon devoir d'apposer mon veto suivant l'article 52 de la Loi; le tout, afin de permettre au Conseil de prendre une nouvelle décision à la lumière des faits établis plus haut.

DRUMMONDVILLE, ce 11 avril 1961.


(MARCEL MARIER, Maire.)





BUREAU DU TRÉSORIER

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

DRUMMONDVILLE, P. Q. 11 Avril 1961

A QUI DE DROIT

Je , Majoric Dionne, Ass. Tres. de la Cite de la Cite de Drummondville, certifie par la présente que Monsieur Michel Yancovitch n'a pas a ma connaissance paye aucune licence commerciale pour la vente de linge ou confection pour l'année se terminant le 30 Avril 1961.

(M. Dionne)
Hotel de Ville
Cite de Drummondville

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 10 AVRIL 1961

(Liste No. 16 - page 1)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
1054 à (1056)	Shell Oil	Gérard Veilleux	50-377	\$600.00 (Lisière de 6' x 100') Transporté de fiche 1054 à fiche 1056. - Fiche 1054 devient \$32,875 au lieu de \$33,475. Fiche 1056 devient \$100,075 au lieu de \$99,475.
5759	P.E.Lemaire	Raymond Marchand 815 Savard	160-251	\$900.00
2231	Marché Bernier	Armstrong Real Estate Ltd. 381 Celanese	2-228 E.	\$20,250.
4164 à (4164A)	Arm. Turcotte	Ouellette Marcel & Jacques 134 Lowring	P. 75 Sud	\$7875. (3,828' avec bâtisse) Fiche 4164 diminuée de \$7,875 - devient \$19,825 au lieu de \$27,700. Fiche 4164A devient \$7,875 au lieu de -0-
6094	Fern. Grandmont	Dame Marcel Leclair St Germain	162b-180	\$700.
7491	Euclide Lefebvre	Dame Diana Chauvette 470 Bl. St Joseph	151-45	\$2,650.
7712	Lucien Roy	Geo. Henri Joyal 56, 12e Avenue	151 (½ -296-297)	\$1,000.
7688	Marcel Allie	Joseph Dumont 30 14e Avenue	151-272 (P.288)	\$1,375.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 10 AVRIL 1961

(Liste No. 16 - page 2)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. de Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
3196	Mme R. Guilbert	Gaston Brunelle 142 13e Avenue	145-216	\$1,350.
5365	Succ. W.A.Moisan	Paul Henri Comeau 841 St Alfred	159-153	\$600.
2220	Emile Goudreau	Henri Anger 61 St Laurent	2-219 Est.	\$11,250.
3815	Emma Allard	Armand Gélinas 184 Manseau	147- (37-38)	\$7,550.
4369	Fernand Rodier	Bruno Rouleau Avenue des Frères	153-216	\$700.00
2903	Mme Arcésilas Beaulac	Placide Beaulac 375 Celanese	144-4	\$4,100.

10 avril 1961

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 10 avril 1961, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

85/61

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 27 mars et de son ajournement du 5 avril 1961. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le procès-verbal de ces assemblées soit approuvé.

ADOPTE

En marge de ces procès-verbaux, l'échevin Maurice Sigouin désire apporter une note explicative à la résolution qui a trait à certaines dépenses de la Société Historique de Drummondville. Il spécifie que le département des finances n'acquittera que les factures se rapportant à des dépenses qui auront été préalablement approuvées.

Conformément aux prescriptions de l'article 593, amendé, de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne la lecture publique du règlement No. 529, lequel prévoit l'exécution de travaux publics pour une somme totale de \$260,544.00 dans le cadre du programme des travaux d'hiver.

Le Conseil prend ensuite connaissance de soumissions présentées par certains marchands locaux pour la confection de 31 uniformes de policiers. Les soumissionnaires étaient invités à fournir deux prix: Un pour une tunique et deux pantalons de serge et un second pour une tunique, un pantalon de serge et un pantalon de gabardine. Voici les soumissions:

	<u>1er prix.</u>	<u>2ème prix</u>
MICHEL YANCOVITCH	\$53.50	\$54.00
JOS. A. PRINCE	\$54.75	\$54.75
SYLVIO BELISLE	\$54.25	\$57.75
MAISON MODERNE	\$57.25	\$59.50
LEON VOLANSKY	\$66.00	\$66.00
JEAN COTE ENRG.	\$67.50	\$67.50

86/61

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la confection de ces uniformes soit confiée au plus bas soumissionnaire, soit M. Michel Yancovitch, au prix de \$54,00 pour un uniforme comprenant une tunique, un pantalon de serge et un pantalon de gabardine, selon les échantillons présentés.

ADOPTE

87/61

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 10 avril 1961. Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ces mutations de propriété soient approuvées.

ADOPTE

88/61

En marge de la revente à la Communauté des Frères de la Charité d'une partie de l'Avenue des Frères, le notaire de la Cité fait remarquer au Conseil qu'une ligne a été homologuée prévoyant l'élargissement de cette avenue et qu'il serait bon d'entreprendre le plus tôt possible les démarches légales afin que la Cité abandonne ses droits sur cette lisière de terrain. Le Conseil abonde dans ce sens et il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité entreprenne le plus tôt possible les démarches nécessaires dans le but d'abandonner ses droits sur la lisière de terrain qui a été homologuée par jugement de la Cour Supérieure le 5 janvier 1961, pour la partie seulement qui est vendue à la Communauté des Frères de la Charité; que le notaire de la Cité soit prié de stipuler cette obligation de la part de la Corporation dans le contrat à intervenir entre la Cité et ladite Communauté; que le Maire, ou le procureur, et le Greffier, soient et sont par les présentes autorisés à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOPTE

89/61

Toujours en rapport avec l'affaire mentionnée à la résolution précédente, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que Me. Marcel Nichols qui avait présenté pour la Cité la requête en homologation de l'avenue des Frères, soit chargé de continuer d'agir en cette qualité en ce qui concerne l'annulation de l'Homologation sur une partie de cette avenue.

ADOPTE

Passant ensuite à la Correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre du Sous-Secrétaire de la Province qui fait part au Conseil d'un octroi de \$1,500.00 qui a été consenti à la Bibliothèque Municipale de Drummondville pour l'année financière 1960/61

en vue d'aider à l'achat de livres, équipement, abonnements, reliure, etc. Le Conseil est très sensible à cette faveur et il en remercie profondément le Gouvernement de la Province.

- Une lettre du Canadien Pacifique qui informe le Conseil du début des travaux sur la nouvelle ligne ferroviaire en direction des terrains Janelle.
- Une lettre de remerciements de la Compagnie Autobus Drummondville à qui le Conseil a permis de changer son terminus d'arrêt du bas de la ville à titre expérimental.
- Une lettre de la L.O.C. qui remercie le Conseil de la subvention de \$100.00 accordée à cette association afin de l'aider dans la rénovation de sa colonie de vacances sur le chemin Hemmings.

90/61

La Société St Jean Baptiste de Drummondville a l'intention cette année encore d'organiser à l'occasion de la fête nationale de la St Jean Baptiste, un feu de la St Jean ainsi qu'une parade les 23 et 24 juin prochains. De plus, cette société espère pouvoir compter sur l'octroi régulier de \$300.00 qui lui est consenti par les autorités municipales depuis de nombreuses années. Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, et résolu à l'unanimité que le Conseil se rende à la demande de la Société St Jean Baptiste en ce qui concerne le feu de la St Jean ainsi que le défilé, les 23 et 24 juin prochains et que l'octroi habituel de \$300.00 soit versé dans le but d'aider cette société à organiser sa manifestation de 1961.

ADOPTE

Monsieur Louis Poliquin, entraîneur du Club de Hockey "Les Rockets", se fait le porte-parole du président de ce Club, Monsieur Frank Gougeon, ainsi que d'un grand nombre de sportifs présents à l'assemblée afin de réclamer des autorités municipales la rénovation de l'aréna actuelle ou la construction d'une nouvelle. Il s'agirait d'une dépense d'environ \$150,000.00 pour la rénovation, et du double pour la construction d'une nouvelle bâtisse. Monsieur Poliquin insiste sur l'urgence d'une décision au sujet de cette aréna et il prie les autorités municipales de bien vouloir y accorder priorité.

Son Honneur le Maire exprime au nom du Conseil tout l'intérêt qu'il porte aux sports en général, au Club "Les Rockets" et à l'aréna en particulier et il promet qu'une étude objective sera entreprise le plus tôt possible afin d'arriver à une solution qui sera à l'avantage de tous les intéressés.

91/61

Sur demande du Ministère des Affaires Municipales, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau

et résolu à l'unanimité;

QUE le règlement No. 492 au montant de \$250,000 d'obligations de la Cité de Drummondville soit et est amendé à l'article 3 en remplaçant "novembre 1960" par "mai 1961".

L'article 5 est amendé en remplaçant "novembre 1959" par "mai 1961" et "novembre 1979" par "mai 1981".

L'article 6 est amendé en remplaçant les mots "\$500.00 et \$1,000.00" par les mots "\$100.00 ou de multiples de \$100.00".

L'article 8 est remplacé par le suivant:

"8. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la Province de Québec ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto. Les coupons d'intérêt attachés à chaque obligation seront payables au porteur seulement aux mêmes endroits que le capital".

L'article 9 est amendé en ajoutant les mots: "et ces coupons d'intérêt seront payés sur présentation et remise à échéance" à la fin dudit article.

L'article 11 est remplacé par le suivant:

"11. Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation. "

Les dates d'échéance apparaissant au tableau de remboursement sont modifiées pour se lire du 1er mai 1962 au 1er mai 1981.

92/61

QUE le règlement No. 518 au montant de \$175,000 d'obligations de la Cité de Drummondville soit et est amendé à l'article 3 en remplaçant "décembre" et "juin" par "mai" et "novembre" et "décembre 1961" par "mai 1962".

L'article 5 est amendé en remplaçant "décembre 1961" par "mai 1962" et en ajoutant les mots suivants à la fin dudit article: "Les obligations seront datées du 1er mai 1961".

L'article 8 est remplacé par le suivant:

"8. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas, à toutes

les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la Province de Québec ainsi qu'au Bureau principal de ladite banque à Toronto. Les coupons d'intérêt attachés à chaque obligation seront payables au porteur seulement aux mêmes endroits que le capital".

L'article 9 est amendé en ajoutant les mots "et ces coupons d'intérêt seront payés sur présentation et remise à échéance" à la fin dudit article.

L'article 11 est remplacé par le suivant:

"11. Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

Les dates d'échéance apparaissant au tableau de remboursement sont modifiées pour se lire du 1er mai 1962 au 1er mai 1981.

93/61

QUE le règlement No. 519 au montant de \$145,000.00 d'obligations de la Cité de Drummondville, tel qu'amendé, soit et est de nouveau amendé à l'article 3 en remplaçant "avril" et "octobre" par "mai" et "novembre" et "avril 1961" par "mai 1962".

L'article 6 est amendé en remplaçant "avril 1960" par "mai 1961" et "avril 1961" et "avril 1981" par "mai 1962" et "mai 1981" et "avril" et "octobre" par "mai" et "novembre".

L'article 9 est remplacé par le suivant:

"9. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la Province de Québec ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto. Les coupons d'intérêt attachés à chaque obligation seront payables au porteur seulement aux mêmes endroits que le capital. "

L'article 10 est amendé en ajoutant les mots: "et ces coupons d'intérêt seront payés sur présentation et remise à échéance" à la fin dudit article.

L'article 12 est remplacé par le suivant:

"12. Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation. "

Les dates d'échéance apparaissant au tableau de remboursement sont modifiées pour se lire du 1er mai 1962 au 1er mai 1981.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Maire et le Greffier de la Cité soient et sont par les présentes autorisés à signer un contrat de bail avec la compagnie Foster Refrigerator of Canada Ltd., suivant les termes et conditions détaillés au projet rédigé par le notaire de la Cité.

ADOPTE

94/61

QUE le règlement No. 520 au montant de \$100,000 d'obligations de la Cité de Drummondville, tel qu'amendé, soit et est de nouveau amendé à l'article 6 en remplaçant "décembre 1961" par "mai 1962" et "décembre" et "juin" par "mai" et "novembre".

L'article 9 est amendé en remplaçant "décembre 1960" par "mai 1961", "décembre 1961" et "décembre 1980" par "mai 1962" et "mai 1981" et "décembre" et "juin" par "mai" et "novembre".

L'article 12 est remplacé par le suivant:

"12. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la Province de Québec ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto. Les coupons d'intérêt attachés à chaque obligation seront payables au porteur seulement aux mêmes endroits que le capital. "

L'article 13 est amendé en ajoutant les mots "et ces coupons d'intérêt seront payés sur présentation et remise à échéance" à la fin dudit article.

L'article 15 est remplacé par le suivant:

"15. Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation. "

Les dates d'échéance apparaissant au tableau de remboursement sont modifiées pour se lire du 1er mai 1962 au 1er mai 1981.

95/61

QUE le règlement No. 521 au montant de \$50,000 d'obligations de la Cité de Drummondville, tel que modifié, soit et est de nouveau modifié à l'article 4 en remplaçant "août" et "février" par "mai" et "novembre" et "août 1961" par "mai 1962".

L'article 6 est amendé en remplaçant "août 1960" par "mai 1961", "août 1961" et "août 1980" par "mai 1962" et "mai 1981", et "août" et "février" par "mai" et "novembre".

L'article 9 est remplacé par le suivant:

"9. Lesdites obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la Province de Québec ainsi qu'au bureau principal de la dite Banque à Toronto. Les coupons d'intérêt attachés à chaque obligation

seront payables au porteur seulement aux mêmes endroits que le capital".

L'article 10 est amendé en ajoutant les mots "et ces coupons d'intérêt seront payés sur présentation et remise à échéance" à la fin dudit article.

L'article 12 est remplacé par le suivant:

"12. Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation".

Les dates d'échéance apparaissant au tableau de remboursement sont modifiées pour se lire du 1er mai 1962 au 1er mai 1981.

ADOPTE

96/61

En marge de l'annulation de certains numéros de subdivision des terrains industriels Janelle et de la redivision des lots ainsi que de la subdivision de parties non subdivisées, le Conseil prend connaissance d'un projet d'acte de Consentement à Redivision par Laurent Janelle et la Corporation de la Cité de Drummondville, aux termes duquel M. Laurent Janelle consent à la redivision et à l'annulation des immeubles qui y sont décrits et sur lesquels le dit M. Janelle a une hypothèque par privilège de vendeur pour les balances de prix de vente dûes par la Cité en vertu des actes enregistrés sous les numéros 141,280 et 137,677.

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, et résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville soit partie à cet acte, aux termes et conditions qui y sont stipulés et que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer cet acte ainsi que tous documents accessoires.

ADOPTE

97/61

Le Conseil prend connaissance de l'original d'un plan et du Livre de Renvoi préparé par l'arpenteur Armand St Pierre et se rapportant à la subdivision du lot 162b-329 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham. Cette nouvelle subdivision est la continuation de la rue Fournier en direction ouest et elle porte le nouveau numéro 162b-329-1.

Comme le tout est bien conforme, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le plan et le Livre de Renvoi du lot 162b-329-1 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Armand St Pierre, soit approuvé.

ADOPTE

L'arpenteur Armand St Pierre présente une nouvelle demande à la Cité de Drummondville afin d'approuver un plan demandant la subdivision d'une partie du lot 140-297-36, 37 qui est la continuation de la rue

Laurier en direction sud. L'Ingénieur de la Cité qui a examiné cette nouvelle subdivision ne recommande pas l'acceptation de la rue à 60 pieds de largeur et comme il y a hésitation de la part du Conseil à accepter le plan tel que présenté, il est recommandé de retarder cette approbation à la prochaine séance.

98/61

Pour faire suite à une demande d'approbation des plans et devis présentée par le Bell Telephone Co. en rapport avec l'enfouissement de ses fils téléphoniques sur les rues Marchand, Notre Dame et St Pierre, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que les plans préparés par la Cie Bell Telephone, portant les nos 401, 402 et 403 et datés du 25 janvier 1961 soient approuvés mais sujet aux conditions suivantes:

- a) à la suite du parachèvement de ses travaux, la Cie Bell Telephone prendra à sa charge tous les frais de reconstruction de trottoirs, pavés, asphalte etc. - et sera de plus responsable de tous dommages futurs découlant directement ou indirectement des travaux d'enfouissement;
- b) Les travaux prévus aux plans ci-haut mentionnés devront satisfaire aux exigences de l'Ingénieur de la Cité;
- c) La Cité de Drummondville ne sera pas tenue de payer à la Cie Bell Téléphone ou autres, des frais de relocalisation ou quelqu'indemnité que ce soit en raison de l'élargissement par la Cité d'une des rues mentionnées précédemment;
- d) La Cité de Drummondville ne sera pas non plus responsable de dommages qui pourront être causés involontairement par elle, ses employés ou entrepreneurs sous contrat avec elle aux lignes souterraines de la compagnie par suite d'une fuite ou d'un bris dans les canalisations d'égoûts et d'aqueduc ou pour toute cause hors du contrôle de la Cité.
- e) Ces clauses et conditions n'ont aucunement pour effet de limiter en quoi que ce soit la Cité dans tous autres droits qu'elle pourrait avoir en vertu de la loi.

ADOPTÉ

Le chef de Police présente au Conseil une recommandation portant sur l'opportunité de vendre à l'encan une vingtaine de bicyclettes trouvées au cours de l'année 1960 et non réclamées par leur propriétaire. Le Conseil se rend à cette demande et prie le greffier de préparer les avis prévus par la loi en pareille matière.

Le Chef de Police demande la permission de déléguer au congrès provincial de Sécurité Routière qui se tiendra à Québec le 12 et 13 avril, un représentant du Corps de Police. Le Conseil se rend à cette recommandation en laissant au Chef le soin de choisir

le policier qui sera délégué à ce congrès.

Continuant son rapport, le Chef attire l'attention du Conseil sur la magnifique collaboration qui a été consentie par Monsieur George Haggerty lors de l'arrêt des opérations du filtre il y a quelques jours alors que Monsieur Haggerty a mis à la disposition du Service des Incendies un camion-citerne. Le Conseil reconnaît dans ce geste l'admirable esprit civique qui a toujours animé Monsieur Haggerty et il le prie de bien vouloir accepter les plus vifs remerciements de la population pour sa générosité.

Le Greffier en coopération avec le département de police, est prié de demander des soumissions pour l'achat d'une échelle aérienne métallique de 100 pieds de longueur, ainsi que d'un nouveau système de boîtes d'alarme.

La Légion Canadienne qui parraine la Ligue de Hockey Mineur de Drummondville, présente au Conseil son rapport financier pour la saison qui vient de se terminer. D'après ce rapport, les opérations se soldent par un déficit de \$494.09 et la Légion espère que cette année encore le Conseil voudra bien absorber une partie de ce déficit.

' 99/61

En conséquence, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité souscrive à la Légion un montant de \$294.00 qui servira à atténuer du moins en partie, les effets du déficit d'opération de la Ligue de Hockey Mineure pour l'année 1960-61.

ADOPTE

Le Chemin de Fer Pacific Canadien, à qui la Cité a demandé de céder une lisière de terrain parallèle à la rue St Damase, du Boulevard St Joseph à la rue St Albert, se dit prête à céder une vingtaine de pieds au prix qui sera convenu entre les parties. Le Conseil remercie la Compagnie de sa coopération et prie le Greffier d'offrir le montant de l'évaluation, plus 20%, comme il s'est toujours fait en cas semblables.

L'Unité des Policiers de Drummondville prie le Conseil de bien vouloir appliquer à Drummondville les dispositions du Chapitre 235 des Statuts Refondus de Québec 1941, ceci dans le but d'accorder au Chef de Police une certaine protection et une sécurité que lui méritent sûrement ses nombreuses années de service pour la ville. Le Conseil ne voit pas d'objections à cette procédure et l'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'application à la Cité de Drummondville des dispositions de la Loi relative à la destitution de certains officiers municipaux. (Chapitre 235 S.R.Q., 1941).

Première lecture est donnée du règlement No. 532 qui apporte certains amendements au règlement des taxis.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 530 lequel amende sur certains points le règlement de construction No. 527.

100/61

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le règlement No. 530 soit approuvé.

ADOPTÉ

Conformément aux dispositions de l'article 426, 1er paragraphe, de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au 17 avril 1961, à 8:00 heures p.m.

101/61

Comme l'heure réglementaire prévue à l'article 593, amendé, de la Loi des Cités et Villes est expirée, Son Honneur le Maire déclare le règlement No. 529 adopté.

ADOPTÉ

L'échevin André Cloutier propose l'ajournement de la présente séance à lundi le 17 avril 1961.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

17 avril 1961

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 17 avril 1961, cette séance étant un ajournement de celle du 10 avril 1961.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Arthur Fortin, Joseph Bibeau, Pierre Mathieu, Armand Gauthier, sous la présidence du Maire Suppléant, Monsieur l'échevin André Cloutier.

Conformément aux exigences de l'article 426, paragraphe 1^o, amendé, de la Loi des Cités et Villes, il est donné lecture publique du règlement No. 530 lequel amende le règlement de construction ou de zonage No. 527.

102/61

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité à la date du 17 avril. Ces comptes s'élèvent à la somme de \$109,466.02.

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

103/61

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 432 lequel amende les règlements No. 462 et 514.

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

104/61

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que les services de Monsieur Guy Desaulniers, expert en évaluation, 10 est, rue St Jacques, Montréal, soient retenus afin de représenter la Cité dans une cause en expropriation que celle-ci a prise contre la compagnie Drummond Transit. Les honoraires de Monsieur Desaulniers seront de \$150.00 par jour par personne pour le travail qui lui sera demandé par Me. Gaston Ringuet, procureur de la Cité en cette affaire.

ADOPTE

105/61

CONSIDERANT que le tracé d'une rue projetée apparaît au plan préparé par Monsieur Armand Saint-Pierre, arpenteur-géomètre, en date du 4 avril 1961, sous la description suivante:

Le lot 162B-239-1 (Rue Fournier)

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 55 pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le Conseil

pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue;

CONSIDERANT que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que la rue ne doit servir comme sortie qu'aux lots 162b-329 et 162b-328. (terrains industriels).

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, et résolu à l'unanimité de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Cité de Drummondville, dans le comté de Drummond, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 55 pieds la dite rue, mesure anglaise, indiquée sur le plan de Monsieur Armand Saint Pierre, arpenteur-géomètre, en date du 4 avril 1961, et décrite comme suit au dit plan:

Le lot 162b-329-1 du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, Cité de Drummondville.

ADOPTE

106/61

Sur recommandation de l'arpenteur-géomètre Armand St Pierre, il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Cité prie la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser l'annulation des lots 167-30, 167-31, Partie sud-est de 167-28, 167-29, tous du cadastre officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, lesquels lots ou parties de lots deviennent actuellement une rue de 100 pieds de largeur portant le no. 167-33.

ADOPTE

107/61

L'heure prévue à l'article 426, paragraphe 1er, de la Loi des Cités et Villes étant écoulée, le maire-suppléant déclare le règlement No. 530 approuvé.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

24 avril 1961

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 24 avril 1961, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence du maire-suppléant, Monsieur l'échevin André Cloutier.

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 10 et 17 avril 1961 ainsi que d'une lettre de Son Honneur le Maire imposant son veto sur une décision prise à l'assemblée du 10 avril quant au choix de Monsieur Michel Yancovitch pour la confection des uniformes de policiers. Cette objection de la part du maire reposait sur le fait que Monsieur Michel Yancovitch avait présenté une soumission alors qu'il n'en avait pas le droit étant donné qu'il n'avait pas acquitté son permis de commerce pour l'année.

Le greffier explique que cette irrégularité a maintenant été corrigée et que le soumissionnaire est tout à fait en règle.

108/61

En conséquence, le Conseil ratifie sa décision antérieure et il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le procès-verbal des assemblées des 10 et 17 avril 1961 soit approuvé.

ADOPTE

Le Conseil prend ensuite connaissance des soumissions présentées par des maisons de courtage pour l'achat d'une émission de \$720,000.00 de la Cité de Drummondville. La liste des soumissionnaires ainsi que les pris offerts par chacun d'eux est versée au procès-verbal original de la présente assemblée.

109/61

Sur recommandation de la Commission Municipale, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que l'achat de l'émission d'obligations au montant de \$720,000.00 de la Cité de Drummondville soit adjugée à un Syndicat dirigé par Nesbitt, Thomson and Company Limited.

ADOPTE

Continuant sur le même sujet, l'échevin Maurice Sigouin fait remarquer à ses collègues que le greffier a obtenu un rabais de \$350.00 à la suite de pourparlers avec la maison d'impression J.B.Deschamps, de Beauport, Québec. Il profite de l'occasion pour noter le fait que non seulement les membres du Conseil, mais aussi les fonctionnaires municipaux s'appliquent à chaque instant à réaliser des économies dans tous les domaines de l'administration.

110/61

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par

l'échevin Raymond Luneau, qu'un plan et livre de renvoi décrétant une nouvelle subdivision de terrain en continuation de la rue Laurier, telle subdivision prévoyant des rues de 66 pieds de large ainsi que des lots de 70' X 130', soient approuvés; que le maire et le greffier soient autorisés à signer tous documents en rapport avec cette nouvelle subdivision.

ADOPTE

Au chapitre de la correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la Province qui informe le Conseil de la tenue de son 29ème congrès annuel dans la ville de Jonquière les 3, 4 et 5 juillet prochains. La Cité de Drummondville se fera un plaisir d'y déléguer un représentant.
- La Société Historique de Drummondville, un des comités de la Chambre de Commerce locale, remercie le Conseil et plus particulièrement l'échevin Pierre Mathieu pour avoir consenti à entreposer une calèche fort ancienne qui a été découverte par la Société.
- L'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville demande au Conseil de faire pression auprès du Gouvernement Provincial afin d'obtenir les services gratuits d'un urbaniste qui viendrait étudier et analyser les secteurs commerciaux de la ville en vue de développements futurs. Il est en même temps donné lecture d'une lettre de Me. Jean Louis Doucet, Sous-Ministre des Affaires Municipales, qui explique que son Ministère possède un service provincial d'urbanisme qui n'a pour fonction que de conseiller sur les questions qui relèvent de l'urbanisme. Ce département ne fait pas de travaux sur les lieux, comme des relevés, arpentages, etc. Malgré tout cela, le Conseil tentera une intervention auprès des autorités provinciales dans le sens suggéré par l'Association des Hommes d'Affaires.
- Une lettre de la Fédération des Dames de St Anne, division du Vestiaire St Frédéric, qui remercie le Conseil pour le don de \$50.00 qui leur a été accordé récemment.

- Une lettre d'invitation de l'Association des Estimateurs Municipaux du Québec qui tiendra son prochain congrès annuel à Montréal du 8 au 11 octobre prochain. On demande à cette occasion d'être favorisé d'une donation. Le Conseil regrette de ne pouvoir se rendre à la demande de cette association mais il explique qu'il n'est pas dans la coutume pour le Conseil d'octroyer des organisations extérieures.
- Une lettre de Monsieur Armand Duval, 251 Notre Dame, qui prie le Conseil de prohiber toute sortie commerciale sur la rue Bruno à l'intersection des rues Notre-Dame et Bruno, là où, selon lui, s'établirait prochainement un poste d'essence. Le Conseil comme toujours, verra à ce que les exigences du règlement de construction et de zonage soient rigoureusement observées dans ce cas comme dans les autres.

La Commission Scolaire Catholique informe le Conseil d'une transaction qu'elle vient de compléter avec MM. P.H. Moisan et Napoléon Leclerc, pour l'achat d'un terrain mesurant 118,014.5 pieds carrés, lot 162b-336 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, dans le but d'y ériger une nouvelle école. Le secrétaire de la Commission Scolaire explique que d'après les conditions de l'option, les vendeurs ne sont pas appelés à payer les taxes municipales et scolaires à compter du 15 novembre 1960. La Commission Scolaire demande au Conseil d'accorder une exemption de taxes sur le lot à compter du 1er janvier 1961.

Le Conseil ne voit pas d'objections majeures à accorder cette demande et conséquemment le trésorier est autorisé à classer ce lot parmi les propriétés non imposables à compter du 1er janvier 1961.

Il est de nouveau question d'une entente à intervenir entre la Cité et Monsieur Antonio Lemaire, préposé au service des vidanges, quant à l'extermination des animaux domestiques ainsi qu'au transport de leurs cadavres au dépotoir municipal. Afin de bien définir une fois pour toutes tout arrangement verbal qui aurait pu intervenir dans le passé, le Conseil offre de donner une indemnité de \$3.00 par semaine à Monsieur Lemaire pour l'extermination et le transport de ces animaux à compter du 1er janvier 1961 à la condition que Monsieur Lemaire entretienne très convenablement les entrées et le site présentement utilisés comme dépotoir.

111/61

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que l'Ingénieur Municipal, Monsieur André Brière, soit chargé, en coopération avec les ingénieurs Coté, Lemieux, Carignan et Bourque, de Sherbrooke, de demander toutes soumissions pour l'achat et l'installation de pompes à haute pression à l'usine de filtration, pour l'aménagement de nouvelles canalisations d'aqueduc ainsi que pour le raccordement électrique du réservoir de 5,000,000 de gallons à l'usine actuelle.

ADOpte

L'Oeuvre des Terrains de Jeux et Loisirs de Drummondville demande au Conseil la faveur d'un montant supplémentaire qui lui serait nécessaire pour compléter ses opérations financières pour la période allant de février à décembre 1961. On évalue ce budget supplémentaire à la somme de \$1,590.00. Quoique très sensible au dévouement des membres de cette organisation, le Conseil désire faire remarquer que ses prévisions budgétaires sont déjà établies pour l'année 1961 et qu'il serait extrêmement difficile sinon impossible de se rendre entièrement à la demande telle que présentée.

112/61

En conséquence, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, qu'un montant supplémentaire de \$1,000.00 soit consenti à l'Oeuvre des Terrains de Jeux afin de lui permettre de boucler son budget d'opérations pour l'année 1961.

ADOPTE

L'échevin Bibeau, président du Comité des Parcs, suggère à ses collègues de désigner dès maintenant le groupement qui aura la responsabilité de l'administration de la piscine Woodyatt et le Conseil, après un échange d'opinions de la part des échevins, est unanime à confier ce travail à l'Oeuvre des Terrains de Jeux.

113/61

Il est donc proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, et résolu à l'unanimité, que l'Oeuvre des Terrains de Jeux soit chargée de l'administration, de l'opération et de la surveillance à la future piscine Woodyatt pour l'année 1961. On prie cependant cette organisation de faire une étude objective de ce projet et de présenter un rapport préliminaire au Conseil pour approbation.

ADOPTE

Le Greffier soumet au Conseil un projet de bail aux termes duquel la Compagnie Southern Canada Power Company Limited loue à la Corporation de la Cité de Drummondville pour un terme de quatre vingt dix (90) ans commençant le premier décembre mil neuf cent soixante (1960) inclusivement, un immeuble faisant partie du lot numéro SEPT (P. 7) du Quartier ouest de la Cité de Drummondville, et plus amplement décrit dans le dit bail, au loyer de cinq dollars (\$5.00) payable annuellement et aux conditions et réserves stipulées dans le dit Bail dont le Conseil a pris connaissance.

114/61

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, et résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville accepte les termes et conditions du susdit bail, que le Maire ou en son absence le pro-maire, et le greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le dit acte ainsi que tous documents accessoires et à y apporter les changements d'importance secondaire jugés nécessaires. "

ADOPTE

115/61

Le Conseil prend aussi connaissance d'une Convention de bail préparée par la Compagnie Southern Canada Power aux termes de laquelle la Compagnie loue à la Corporation de la Cité de Drummondville pour un terme de un an à compter du 1er décembre 1960, un emplacement de terrain faisant partie du Parc Woodyatt et étant partie des lots 4, 5, 7, 8, 71 et le lot 6 du quartier ouest de la Cité de Drummondville, au loyer annuel de \$5.00 payable annuellement et aux conditions et réserves stipulées dans le dit Bail dont le Conseil a pris connaissance.

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, et résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville accepte les termes et conditions du susdit bail, que le Maire ou en son absence le pro-maire, et le greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le dit acte ainsi que tous documents accessoires et à y apporter les changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

ADOPTE

116/61

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que l'échevin Arthur Fortin soit désigné pour agir comme maire-suppléant au cours des trois prochains mois.

ADOPTE

Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, entre et remplace l'échevin André Cloutier au fauteuil présidentiel.

Le Conseil prend connaissance de deux rapports de l'Unité Sanitaire concernant certaines pratiques qui sont en usage au marché public. Le premier rapport touche l'habitude qui existe d'envelopper les viandes au moyen de papier journal, chose qui est contraire à tout principe d'hygiène. L'inspecteur sanitaire s'élève contre cette façon de procéder et il demande au Conseil la permission d'y mettre fin sans délai. Le Conseil approuve et il est convenu qu'à l'avenir les marchands de viande faisant affaire au marché public devront envelopper leur produit dans du papier d'emballage prévu à cette fin.

Le second rapport de l'Unité Sanitaire porte sur la manipulation des pâtisseries, biscuits, fromages, pains de sucre, pain, etc. qui sont exposés en vente et vendus au marché public sans être convenablement protégés de la poussière au moyen d'une enveloppe. L'Inspecteur Sanitaire demande, dans ce cas comme dans le précédent, d'être autorisé à enforcer la loi provinciale qui oblige tout vendeur de denrées de ce genre à les préserver de la poussière et autres malpropretés au moyen d'une enveloppe transparente ou non. Dans ce cas-ci comme dans l'autre, le Conseil est entièrement d'accord et autorise l'Inspecteur Sanitaire à faire observer la loi.

En vertu du règlement No. 511, en vigueur le 1er avril 1960, le Conseil a octroyé à la compagnie de Gaz Laurentienne une franchise non

exclusive pour l'installation et l'opération d'un service de gaz naturel à Drummondville. Comme cette compagnie ne semble pas pouvoir donner suite prochainement à ses engagements, il est suggéré par le Conseil que le greffier communique avec le bureau de direction de cette compagnie afin de lui demander d'établir ses intentions d'ici les prochains trente jours. Car si cette compagnie n'exerce pas cette franchise, le Conseil verra alors à transiger avec une autre compagnie.

117/61

Le Conseil est mis au courant d'une offre d'achat présentée par Monsieur Florian Mathieu, 67 rue des Forges, qui est intéressé à se porter acquéreur de la maison Brochu au coût de \$15,000. payable à raison de \$3,000 comptant, \$1,000 par année à un intérêt de 6%.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu que l'offre de Monsieur Florian Mathieu soit acceptée et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité tous documents relatifs à cette transaction. Incidemment, un montant de \$300.00 sera versé à titre de commission à Monsieur Paul St Martin, agent d'immeuble, qui a servi d'intermédiaire en rapport avec cette vente.

ADOPTÉ

118/61

Le Conseil prend connaissance d'un plan et livre de renvoi révisés, préparés par l'arpenteur-géomètre Armand Saint Pierre, en rapport avec une nouvelle subdivision de lots et la continuation de la rue Laurier en direction sud-ouest, et l'ouverture d'une nouvelle rue en direction de Drummondville-Sud, telles rues portant les numéros de cadastre 140-297-36 et 140-297-37. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que cette nouvelle subdivision soit approuvée à la condition que le prolongement de la rue Laurier, prévu à 60 pieds de largeur sur ledit plan, inclue une servitude de 3 pieds de chaque côté de cette rue pour l'installation des borne-fontaines et des poteaux et que la rue 140-297-37 ait la largeur réglementaire de 66 pieds.

ADOPTÉ

Première lecture est donnée du règlement No. 533 (application à la Cité de Drummondville de la loi décrite au chapitre 235 S.R.Q. 1941.)

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

117A /81

(amendant 117/81)

" Le Conseil est mis au courant d'une offre d'achat présentée par Monsieur Florian Mathieu, 87 rue des Forges, qui est intéressé à se porter acquéreur de la maison Brochu au coût de \$15,000 payable à raison de \$3,000 comptant, \$1,000 par année à un intérêt de 6%

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que l'offre de Monsieur Florian Mathieu portant sur l'acquisition d'un immeuble désigné sous les Nos. P.150-18, 19 du Cadastre officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, propriété de la Cité, soit acceptée aux prix et conditions mentionnés à l'option, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité tous documents relatifs à cette transaction. "

ADOPTÉ

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 8 MAI 1961

(Liste No. 17 - page 1)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. cadastre</u>	<u>Remarques</u>
2555	Erreur cléricale	Patrick Lampron	141-83A	Ajouter \$250.00 - (Bâtisse \$4,900 au lieu de \$4,650)
2556	Maison incendiée	Patrick Lampron	P.141-84A	Diminution \$6,850. Devient \$1,300 au lieu de \$8,150.
7672	Valette Parenteau	Clément Bourbeau 231 St Alphonse	151-258	\$1,100
7673	do	do	151-259	\$6,600.
6592	J. Ls. Tardif	Antoine Faucher 96A 6e Avenue	149-7 ($\frac{1}{2}$)	\$4,400.
7459	Marie-Ange Moisan 347 Lataurelle, Québec.	Roger Smith, 766 Lafontaine	151-12	\$3,300.
3009	Lemire Médore	Dorila Laberge 397 St Maurice	144-380, P.144-381	\$9,900.
7625	Jos. Caron	Bernard Rose 33 13e Avenue (à partir du 1er juillet)	151-208	\$7,100.
1353	S. C. P.	C. P. R.	P.519- P.518	\$2,625.
6193	Moisan & Leclerc	Commission Scolaire	P.162b non sub. 163	\$3,200. (diminution) devient \$10,900 au lieu de \$14,100.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 8 MAI 1961

(Liste No. 17 - page 2)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. cadastre</u>	<u>Remarques</u>
2695	—	Gotham Chalkboard & Trim Co.	P. 143	Diminution de \$5,550. Devient \$119,425 au lieu de \$124,975. (Rés. Conseil 27/2/61)
8050	—	Mme Jos. Moquin a/s Alcide Moquin, 22 Holmes.		changement d'adresse seulement.
1361	—	British Petroleum	628- (1-2)	(Changement de no. de cadastre seulement)
1354	—	Southern Canada Power	632	(Changement de no. de cadastre seulement).
5372 à (5372B)	Succ. W.A. Moisan	Bruno Duhaime 91 Pelletier	P. 159	5,810' \$300.
5372 à (5372C)	Succ. W.A. Moisan	Robert Bédard 65ld Marchand	P. 159	6,360' \$350.
5372 à (5372D)	Succ. W.A. Moisan	André Lemaire 466 St Pierre	P. 159	5,810' \$300.
(Fiche 5372 diminuée des trois montants ci-haut mentionnés; devient \$17,200 au lieu de \$18,150.)				
5263	Gaston Jutras	Alphonse Pépin 662 Notre Dame	159-40	\$1,110.
3600	Alphonse Pépin	Gaston Jutras 164 14e Avenue	146-106	\$7,050.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 8 MAI 1961

(Liste No. 17 - page 3)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. cadastre</u>	<u>Remarques</u>
3631	P.E.Lauzière	Jos. Caron 33 13e Avenue	146-137	\$900.00
4381	Roger St Pierre	Edgar Rodier 170b Manseau	153-230	\$1,250.
2657 2658	— —	Moisan, Marie-Ange, 347 Latourelle, Québec.		(Changement d'adresse seulement.)
5260	Richard Bergeron	Charles Bélanger 205a Vassal	159-37	\$1,100
6201	Norbert Boisvert	Stanislas Landry 560 St Alfred	162b-97-36	\$375.
6202	do	Bertrand Roy 99 13e Avenue	162b-97-37	\$375.
6203	do	Edgar Morissette 560 Bruno	162b-97-38	\$375.
6204	do	do	162b-97-39	\$375.
2481	Manseau D. & Cloutier F.	Mme Onil Manseau et Denise Manseau 210A Dumoulin	P. 402 E.	\$12,850.
7545	Mme Delphis Pelletier	Raymond Duguay 30A 9e Avenue	151-108	\$6,200.

MUTATIONS DE PROPRIETEAU 8 MAI /61

(Liste No. 17 - page 4)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. cadastre</u>	<u>Remarques</u>
7240	—	Robert Gauthier, 848 Savard (au lieu de Mtl)	P.150-40-41	(Changement d'adresse seulement)
7729	—	Suzanne Comeau	151-312	(Changement d'adresse seulement)
6891	—	654D Boulevard Mercure (au lieu de 217 Hériot)	149-378	
4611	Léo Chartier	Lorenzo Paquet 47 Bérard	156-95	\$9,750.
7582	Mme F. Carpentier Tétreau	Joseph Louis Labrecque 16 11e Ave	151-155	\$5,050.
7684	Antoine Faucher	Rainville, Delphis 40 14e Avenue	151-270 P.288	\$1,225.
4558	Brigitte Coté	Rose, Jean Marie 413 Bruno	156 (8-9)	\$8,050.
8055	Maurice Veilleux	Antoine Ouellette 1435 Bl. Mercure	153-9	\$1,850.
1167	—	Alex Guévin 1390 Goupil (au lieu de 982 Lalemant)	P. 81 E.	(Changement d'adresse seulement)

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 8 MAI 1961

(Liste No. 17 - page 5)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
6811	—	Albert Lauzière 85 13e Avenue (au lieu de 95 13e Ave.)	149-260	(Changement d'adresse seulement)
6205	Drummondville Realty	Templon Spinning Mills Ltd. rue St Henri	162b-281-275, 263,	\$230,325.
2513	Alcide Auger	Mme Marcel Desmarais 660 St Joseph	P. (557-558)	\$13,700
4565	—	Donat Turcotte a/s Roland Turcotte 422 Bruno (au lieu de 420 Turcotte)	156-36	(Changement d'adresse seulement)
7522	—	Ovila Dubeis 618 Martel, Ville Jacques Cartier (au lieu de 10 8e Ave.)	151-80	do
3234	—	Dame Irène Fournier 330 St Simon St Hyacinthe	145-363	do
2280	Arthur Houle	La Cité de D'Ville	P6-6, 6-6a E.	9312' (Diminution \$775.00) Devient 9,375 au lieu de \$10,150.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 8 MAI 1961

(Liste No. 17 - page 6)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. cadastre</u>	<u>Remarques</u>
2568	Erreur cléricale	Jules Dupuy 296 Laurier	140-297-18	Augmentation \$15,450 Devient \$18,850 au lieu de \$3,400.
7361	Lucien Maillette	Mme Anna Savoie 155 St Damase	150-153	\$5,600.
5032	Dame Ubald Coté	Mlle Gabrielle Houle 465 Surprenant	158-37	\$6,325.
7399	Victor Fortin	Charles E. Martin 384 Notre Dame	150-189	\$1,400.
7400	do	do	do	\$8,800.
2233	Ernest Bernier	Armstrong Real Estate 381 Celanese	2-230 Est	\$2,575.
2232	do	do	2-229 Est.	\$2,575.
8144	Claude Lambert	Jean-Denis Blanchette 313a Celanese (1 juin /61 - 57 St Ambroise)	153-108	\$6,650.

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 8 MAI 1961

(Liste No. 17 - page 7)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. cadastre</u>	<u>Remarques.</u>
3622	Fabien St Pierre	Georges Henri Chagnon 121 12e Avenue	146-128	\$950.00
2901	Alfred Beaulieu	Paul Henri Parent 142 St Damien	144-1-2	\$2,100.
2970	do	do	P.144-349	\$4,250.
5703	Marcel Patry	Yvon Lozeau 93 Rajotte	160a-185	\$550.
6777	Onil Duff	Victorin Leblanc 127 10e Avenue	146-55, 149-222	\$5,100
4277	Dr. R. Dugré	Cléophas Parent 451c Lindsay	263-23	\$2,400.
215	Jean Hamel	Mlle Florence Hamel Rive Nord	P. 32 N.	\$625.
7592	M & Mme J.O.Therrien	Mme Joseph Guimont 62 11e Avenue	151-166, 149-185	\$2,650.
4362	Miles Fortin	Léopold Jutras 315 Lindsay, app. 13	153-210	\$1,475.
110	Léo Larocque	Dame Léo Larocque 255 Celanese	1-7 N.	\$425.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 8 MAI 1961

(Liste No. 17 - page 8)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. cadastre</u>	<u>Remarques</u>
4566	Art. Champagne	Paul Emile Leclair 432 Bruno	156-37	\$7,650.
5679	Thérèse Lecompte	Roméo Boisvert 66 Notre Dame	160A-154 Gr.	\$8,125.
6205	Templon Spinning Mills	Drummondville Realities Ltd. C. P. 10 Drummondville.	162b(281-263-275)	\$230,325
3878	Verville E. & O. Béland	Verville Ernest 93 Manseau	147-130-131	\$13,800
138	Oscar Charest	Gérard Turcotte Poste restante (Ch. Hemmings)	P. 1 (85' à la riv.)	\$6,050.
7708	C.E.Tardif	Oscar Plourde 466 Mélançon	151-292	\$800.
207	—	Succ. W.A. Moisan, Succ. J.W. St Onge & Millar - 209 Hériot	P. 27	Augmentation \$875. Devient \$875 au lieu de -0-

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 8 MAI 1961

(Liste No. 17 - page 9)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. cadastre</u>	<u>Remarques</u>
96 à 96A	Fosephua Forster	Françoise Bélisle 130 Hériot	65 ouest	\$3,925 (26.7' x 66') fiche 96 devient \$30,950 au lieu de \$34,875 fiche 96A devient \$3,925 au lieu de -0-
4606 à 4607	J.C.Charron	Raymond Charron 605A Scott	156-91 ($\frac{1}{2}$ du garage)	\$350. (#4606 devient \$17,525 au lieu de \$17,875) (#4607 devient \$17,525 au lieu de \$17,175.)
2552	Roméo Boisvert	Imperial Oil Ltd.	141-80a	\$2,850
2553	do	do	141-81a	\$17,700.
2129	Iréné Chicoine	Bruno Lemaire 1056 Bl. Mercure	2-101 E.	\$11,700.
5364	Succ. W.A.Moisan	Desithée Leclair 575 St Georges	159-152	\$600.
5689	Camille Beauchemin	Guy Gervais 159 St Damien	160a-165	\$975.
2293	Mme A. Rochette	Roland Bolduc 660 Hériot	P. 7-2 EST	\$5,800.
2294	do	do	do	\$6,000.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 8 MAI 1961

(Liste No. 17 - page 10)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
151	C.A.Awcock	Mme J.K.Holland 225 Chapleau	8-7 N.	\$600.
152	do	do	8-8 N.	\$600.
7343	D. Archambault	Donat Demers 333 St Joseph	150-135	\$2,000.
do	—	do	do	Diminution \$100.
4651	Dame D. Salvail	Léo Chartier 493 Cockburn	156-136	\$2,300
7279	Raoul Dion	Lucien Chauvette 115 St Albert	150-81	\$4,300
3813	Marcel Blais	Elie Lambert St Guillaume	147-35	\$4,100
2616	Ludger Raymond	Félicien & Robert Vigneault 189 St Damase	145-393, 143-23	\$500.
7688	Jos. Dumont	Gilles Dumont 811 St Jean	151-272 P. 288	\$1,375.
3176	Gilles Dumont	Aldège Morin St Robert Co. Richelieu	145-(293-294)	\$7,575.

8 mai 1961

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 8 mai 1961, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bi-beau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu, et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

119/61

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 24 avril 1961. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues de marchands locaux pour de la peinture à trafic dont la qualité doit être conforme aux spécifications du Gouvernement Canadien - 1 CP 74A - Type No. 2 Voici le détail des soumissions reçues:

<u>Nom</u>	<u>Blanc</u>	<u>Jaune.</u>
J.L.Dessert	\$ 5.20	\$ 6.25
Georges Beaudet	4.20	4.50
R. Vaillancourt	3.50	4.00
Sherwin Williams	3.50	4.00
Fernand Brunelle	3.27	3.67
Ferronnerie Roberge	4.75	4.75
Fernand Dionne	3.57	4.07
Ferronnerie Drummondville	3.50	5.00
Jos. A. Mercure Ltée	3.90	4.90
Ferronnerie Larocque	3.32	3.66
Ferronnerie Benoit	3.59	3.59
Ferronnerie Blanchard	3.65	4.05
Ferronnerie Godbout	3.95	4.30
Canadian Tire Corporation	Total: 1,389.00	

Toutes les soumissions seront référées aux départements de Police et Veirie pour cheix et décision.

On passe ensuite à l'ouverture des soumissions pour la fourniture et l'installation d'un système d'alarme-incendie.

<u>Northern Electric Ltd.</u>	63 boîtes.	Preposition "A"	\$24,307.00
		Preposition "B"	\$33,457.00
<u>Municipal Signal Ltd.,</u>	120 boîtes	Preposition "A"	\$96,800.00
		Preposition "B"	\$179,000.00
		Preposition "C"	\$329,000.00

Ces soumissions sont confiées au Comité de Police-Incendie pour étude.

Le Conseil continue l'ouverture des soumissions et s'attaque maintenant à celles reçues en rapport avec l'achat d'un camion portant une échelle aérienne de 100 pieds. Voici les soumissions:

<u>Pierre Thibeault Ltd.</u>	\$43,300.00
<u>King Seagreave Ltd.</u>	\$43,000.00
<u>LaFrance Fire Engine Co.</u>	\$48,430.00

Comme dans le cas précédent, le tout est référé au Comité de Police-Incendie pour étude.

120/61

On passe maintenant à la lecture des comptes dus par la Cité au 30 avril. Ces comptes s'élèvent à la somme de \$94,455.05.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

121/61

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 8 mai 1961. Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

On passe ensuite à la correspondance, et le greffier donne lecture des lettres suivantes:

- Une lettre du Canadien Pacific sous la signature de Monsieur F.A.Pouliot qui informe la Cité de son désir d'étudier soigneusement la proposition présentée par le Conseil en rapport avec l'élargissement de la rue St Damase, entre le Boulevard St Joseph et la rue St Paul, ainsi que le déplacement éventuel de leurs gare et entrepôts.
- Une lettre du Ministre de la Voirie qui accuse réception de la demande du Conseil en rapport avec l'adoption de la carte d'identité.
- Une lettre de remerciement de la Légion Canadienne en marge d'un octroi de \$294.00 consenti à la Ligue Mineure de Hockey.
- Une lettre du gérant de la Compagnie Dominion Deying & Printing Co. incluant un chèque de \$100.00 en témoignage d'appréciation pour les magnifiques services de la brigade d'incendie lors d'un feu récent à cette usine.
- Une lettre du gérant de la Canadian Celanese Limited qui informe le Conseil de l'intention de sa compagnie d'évacuer graduellement l'édifice Rayflex d'ici l'automne 1961.
- Une lettre de remerciement de l'Amicale des Frères de la Charité pour un octroi consenti à cette organisation à l'occasion de sa campagne de souscription annuelle pour l'aide aux étudiants.
- Une lettre de la compagnie TANA, de Amersfoort, Hollande, qui accuse réception des bons souhaits de la Cité à l'occasion de sa venue au Canada et de son installation à Montréal. Cette compagnie avait été sollicitée par notre comité industriel, et en raison de circonstances bien particulières, elle a préféré Montréal à Drummondville.
- Une lettre de Monsieur Frank Bernier qui insiste sur l'urgence de rénover l'aréna actuelle afin d'offrir un cadre convenable à notre équipe de hockey.

L'échevin Pierre Mathieu donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'exécution de certains travaux publics au cours de l'année 1961.

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de présentation d'un règlement prévoyant l'achat à terme de la terre Cardin.

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'achat de l'immeuble Drummond Coal & Lumber, propriété de Monsieur J. Hermidas Hains.

L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 510 (fermeture des magasins)

122/61

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 533 qui décrète l'application à la Cité de Drummondville de la loi concernant la destitution de certains officiers des Cités et Villes (Ch. 235 S.R.Q. 1941)

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ce règlement No. 533 soit adopté.

ADOPTE

123/61

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau et résolu à l'unanimité que le chef de police, Monsieur Conrad Prault, soit nommé Directeur de la Police de Drummondville.

ADOPTE

La compagnie Southern Canada Power, à qui le Conseil a demandé par résolution du 27 mars dernier de déplacer quatre poteaux et deux ancras sur les terrains industriels Janelle, informe le Conseil que le coût de ce déplacement s'élèvera à \$1,749.00 et elle prie la Cité de bien vouloir assumer le coût par résolution.

Le Conseil serait reconnaissant à la compagnie d'autoriser l'exécution immédiate des travaux de déplacement afin de ne pas retarder indûment le début des opérations de la compagnie Prest-O-Lite. Quant au paiement du montant fixé, le Conseil s'engage à l'acquitter en entier si telle est la décision de la Commission des Transports qui a présentement devant elle une requête concernant la responsabilité financière du déplacement des poteaux des compagnies d'utilités publiques.

Le Chef de Police présente au Conseil un rapport recommandant certains amendements au règlement de circulation en ce qui a trait au stationnement des véhicules. Il recommande notamment:

- a) que le stationnement soit limité à 60 minutes sur la rue St Alphonse, des deux cotés, entre la 11ème et la 12ème Avenue.
- b) que le stationnement soit prohibé sur la rue Hériot, côté nord, sur une longueur de 100 pieds, en face de l'école Mayrand.
- c) que le stationnement soit limité à 30 minutes en face du restaurant de Dame Brouillette, sur la rue Lindsay.
- d) que la direction du sens unique déjà imposée sur la rue Girouard,

en face du bureau d'enregistrement, soit modifiée afin de le diriger plutôt en sens nord-sud.

Le Chef recommande de plus que les soumissions soient demandées immédiatement pour la fourniture de chaussures pour les policiers

124/61

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que les recommandations du chef soient acceptées et mises en vigueur immédiatement.

ADOPTÉ

Quant à la demande de soumission pour les chaussures, le greffier est prié de publier immédiatement un avis à cet effet.

On demande aussi au greffier de demander des soumissions pour le ramonage des cheminées.

Le Club de Baseball "Les Royaux" demande au Conseil la faveur d'une subvention qui leur permettrait d'absorber le coût de l'éclairage du stade au cours de la saison estivale. Le Conseil ne peut, en raison de la subvention récemment accordée, accéder à la demande de ce club, mais il consentira à étudier sa situation financière de nouveau à la fin de la saison régulière.

125/61

L'Association des Fanfares Amateurs de la Province de Québec tiendra son festival annuel les 17 et 18 juin à Victoriaville, et à cette occasion, elle apprécierait publier les hommages de la Cité de Drummondville dans son programme. Le coût de publication de ces hommages est de \$50.00

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le Conseil souscrive ce montant.

ADOPTÉ

Le greffier procède ensuite à l'ouverture des soumissions reçues de diverses compagnies d'assurance pour l'établissement d'un plan d'assurance-groupe au bénéfice des employés de la Cité. Le plan actuel, qui a été instauré en 1954, a dû être révisé en raison de la loi provinciale sur l'assurance-hospitalisation, et c'est la raison pour laquelle le Conseil a cru bon de demander de nouvelles soumissions. Celles-ci proviennent de:

CORRIVEAU ASSURANCES ENRG.

J.H. LÉVEILLÉE ENRG.

J.L. PAILLE CO. LTD.

LAVAL LANGLOIS,

AGENCE D'ASSURANCE DRUMMOND INC.,

EDGAR RENE,
DAVID OUELLET,

Ces diverses soumissions sont référées au Comité
des Assurances pour étude et décision.

126/61

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé
par l'échevin Raymond Luneau, et résolu à l'unanimité que les féli-
citations du Conseil et de la population soient adressées au Dr.
W.M. Palmer à l'occasion de son élection à la présidence de la Cana-
dian Celanese Ltd.

via

ADOPTE

Son Honneur le Maire informe ses collègues du Conseil
que le Conseil de Comté a présenté une demande au Gouvernement Pro-
vincial afin d'être autorisé à tenir ses séances régulières dans le
nouvel immeuble provincial qui sera terminé au cours de l'année 1962.
Le Conseil de la Cité de Drummondville est très en faveur de cette i-
nitiative et il appuie d'emblée la demande du Conseil de Comté auprès
du Gouvernement Provincial.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Pro-Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 23 MAI 1961

(Liste No. 18 - page 1)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. cadastre</u>	<u>Remarques</u>
5941	Gust. Tourigny	Alcide Mailhot 1185 Goupil Drummondville-Sud	P.162b-26	\$2,800.
2604	Mme J.Chapados	Albert Joyal 128 13e Avenue	145-341, 143-5	\$1,300
6096	Succ. C. Gendron	Marcel Garneau 134 Bl. Bernard	162b-182	\$700.
4333	Ruth Turgeon	Raoul Paquin 113 9e Ave.	153-177 Gr.	\$1,100
3633	Adélarde Lemoyne	Joseph Caron 33 13e Avenue	146-139	\$900.
6608	Yvon Therrien	Henriette Mathieu 81 des Forges	149-29 P.	\$1,500.
2450	Napoléon Leclerc	André & Jean Claude Leclair 9 Ave. des Peupliers	290 Est.	\$11,400.
2176A	Boucher-Farley, G.	Gilles Lemaire 673 Bl. Mercure	2-176-1 E.	\$4,100
2176	do	do	P.2-176-2 E.	\$18,900
6044	Succ. C. Gendron	Adolphe Maillette 64 Des Tilleuls - D'Ville-Ouest	162b-117	\$6,050.
2177	S. Conyers	Urgel Guérin 652 Brock	2-177 Est.	\$21,150.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 23 MAI 1961

(Liste No.18 - page 2)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>		<u>Remarques</u>
3852	Mauril Grégoire	Roland Gilbert	P.147-86	\$1,100	
5581	Maurice Cartier	Laurent Joyal 447 Cockburn	160a-90-4	\$975.	
5715	J.L.Paillé Ltée	Louis XVI Roy 547C Bruno	P.160A (196-197)	\$1,350.	
3637	Benoit Audet	Léon Sylvain 60 12e Avenue	146-142	\$3,500.	
6740	J. Paul Aubé	Maurice Normand 42 11e Avenue	149-167	\$6,650.	
4099	Succ. S.R.Newton	Mme Pierre Lemieux 429 Surprenant	Lot 28-94 Sud		
6879	Joseph Courchesne	Réjean Houle 314d Dumoulin	149-369	\$700.	
5941	Gustave Tourigny	Alcide Mailhot 432 St Omer	P.162b-26	\$2,800.	

23 mai 1961

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 23 mai 1961, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin sous la présidence du Maire-Suppléant, Monsieur L'échevin Arthur Fortin.

127/61

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 8 mai 1961. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Le Conseil prend ensuite connaissance des soumissions reçues pour le ramonage des cheminées par tout le territoire de la Cité de Drummondville. Ces soumissions se détaillent comme suit:

Jean Claude Lefebvre, Hemmings Falls	\$2,600 moins allocation de \$200.00 pour usage du camion de la Cité.
Marcel Houde, 225 Dorion	\$2,500 moins \$200.00 pour usage du camion de la Cité.
Jean Dion, 193 St Alphonse	\$1,800 net. Camion de la Cité fourni.

128/61

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que la soumission de Monsieur Jean Dion, étant la plus basse des trois, soit acceptée au prix de \$1,800.00 la Cité fournissant un camion-échelle au soumissionnaire pour tout le temps que durera ce ramonage de cheminée, Monsieur Dion s'engageant cependant à fournir le carburant et l'entretien.

ADOPTE

Une demande de soumissions a été publiée quant à la fourniture de chaussures à l'usage des membres du Corps de Police. Chose curieuse, une seule soumission a été présentée par Monsieur Hugues Savoie, 535 St Jean, au prix de \$14.95 la paire.

129/61

Le Conseil juge ce prix assez compétitif et il est donc proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que la commande pour la fourniture de 31 paires de chaussures pour nos policiers, marque Doctor's Antiseptic, première qualité, soit confiée à Monsieur Hugues Savoie au prix unitaire de \$14.95.

ADOPTE

Au chapitre de la correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre du notaire Moisan qui fait part au Conseil d'une opinion reçue de Me. Ringuet concernant, au point de vue construction et zonage, le statut d'un immeuble situé sur la rue St Georges et appartenant à Monsieur Jacques Vincent. D'après Me. Ringuet, cet immeuble est de nature commerciale, et Monsieur Vincent peut donc louer sa bâtisse et son terrain pour tous genres de commerces.
- Une série de résolutions de la Ligue des Propriétaires portant sur les sujets suivants:
 - a) l'obligation pour le propriétaire d'aviser l'Hôtel de ville lors du départ d'un locataire. La Ligue coopèrera avec les autorités municipales afin d'inciter les propriétaires à observer autant que possible cette prescription de la loi.
 - b) Le Conseil municipal devrait favoriser les marchands propriétaires qui présentent des soumissions publiques.
 - c) La dernière résolution porte sur la construction d'un nouvel aréna. La Ligue recommande à la Cité d'éviter de s'engager financièrement dans ce projet. Elle suggère plutôt que cette entreprise soit confiée à l'initiative privée.
- Une lettre du Docteur d'Argencourt qui s'insurge contre la tolérance qu'exercent les autorités municipales et provinciales à l'endroit des poteaux supportant des lignes électriques ou téléphoniques sur le Boulevard St Joseph. Il suggère que ces compagnies d'utilité publique soient forcées d'enfourer ces fils qui sont disgracieux et présentent même un danger pour la sécurité publique.

Son Honneur le Maire, ainsi que l'échevin Raymond Luneau entrent et prennent respectivement leur siège.

130/61

La Compagnie Autobus Drummondville Limitée informe le Conseil de son intention d'instituer sur le 4e Rang, de Drummondville-Sud à la route # 9, un nouveau service d'autobus. Le Conseil est heureux d'apprendre cette nouvelle initiative de la part de cette compagnie et il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le Conseil de la Cité de Drummondville appuie la Compagnie Autobus Drummondville auprès de la Régie des Transports en ce qui concerne sa requête d'instituer sur le 4e Rang à Drummondville un nouveau service de transport de passagers par autobus.

ADOPTE

131/61

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité au 23 mai 1961. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

132/61

CONSIDERANT que le tracé d'une rue projetée apparaît au plan préparé par Monsieur Jean Maurice LeMaire, arpenteur-géomètre, en date du 9 mai 1961, sous la description suivante:

Les lots 160A-238 et 160A-258 et Partie du lot 160A

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue:

CONSIDERANT que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que c'est la continuation d'une rue déjà ouverte à (60') pieds, (rue Mathieu).

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que l'Honorable Ministre des Affaires Municipales soit prié, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Municipalité de la Cité de Drummondville dans le Comté de Drummond, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 60 pieds la dite rue, mesure anglaise, indiquée sur le plan de Monsieur Jean Maurice LeMaire, arpenteur-géomètre, en date du 9 mai 1961, et décrite comme suit au dit plan;

Les lots 160A-258 et Partie du lot 160A, Canton de Grantham, Division d'enregistrement de Drummond.

ADOPTE

132A/61

L'arpenteur Armand Saint Pierre présente au Conseil un plan indiquant une nouvelle subdivision d'une partie du lot 162b-97 du Cadastre officiel du Canton de Grantham, comportant une rue qui est la continuation de la rue Pépin déjà existante, telle extension portant le no. de cadastre 162B-97-46. Le Conseil considère le tout comme conforme et conséquemment, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, qu'un plan indiquant la subdivision d'une partie du lot 162B-97 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Armand St Pierre le 8 mai 1961, soit approuvé, le tout conformément aux exigences du chapitre 242 des Statuts refondus de Québec 1941 et à la condition que la nouvelle partie de cette rue Pépin soit ouverte par le propriétaire actuel et rendue carrossable jusqu'à son extrémité ouest.

ADOPTE

L'échevin Arthur Fortin donne avis de motion d'un règlement décrétant une nouvelle division des quartiers de la Cité pour fins électorales.

L'échevin Mathieu donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de construction et de zonage No. 527 afin d'englober la partie de Grantham-Ouest qui vient d'être annexée récemment à la Cité de Drummondville.

133/61

Sur demande du Ministère des Affaires Municipales, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Baril, et résolu à l'unanimité, que le règlement No. 533 (destitution de certains officiers municipaux), soit amendé en ajoutant à la fin de l'article 1er dudit règlement, après les mots: "Cité de Drummondville" les mots suivants: "dont la population au dernier recensement fédéral, n'excédait par 50,000 âmes".

ADOPTE

134/61

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité contribue un montant de \$25.00 au Club Richelieu de Drummondville à l'occasion de son Radiothon annuel.

ADOPTE

135/61

Faisant suite à une résolution antérieure ainsi qu'à une correspondance et des pourparlers assez élaborés sur le sujet, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu et résolu à l'unanimité que le Maire ou en son absence le pro-maire, et le greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer un contrat de vente aux termes duquel la Corporation de la Cité de Drummondville se porte acquéreur de l'immeuble suivant, connu comme étant le Parc St. Henri, sujet à l'approbation du Conseiller Juridique de la Corporation, savoir: (les lots 162B-23, 24, 64, 63, 62, 24, 64, 63 et 62 et partie des lots 162B-22 et 61) du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, au prix de VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000.00), comptant.

+ amendé par

"les lots ou partie de lot 162B-22, 23, 24, 64, 63, 62, 61, 60 et P. 162B-60-1 et 60-2"

ADOPTE

136/61

Le Conseil entreprend l'étude d'un acte de vente aux termes duquel Monsieur et Madame Bernard vendent, Madame Bernard un immeuble faisant partie du lot QUATRE VINGT HUIT (88) du Canton de Wickham, Comté de Drummond, et M. Bernard un bâtiment, au prix, pour Madame Bernard de QUATRE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (\$4,500.00) et pour Monsieur Bernard, pour le prix de UN DOLLAR (\$1.00), le prix payable à Madame Bernard l'étant en quatre (4) versements, de Mille Cent vingt-cinq dollars (\$1,125.00) chacun, le premier comptant lors de la signature du contrat de vente et les trois autres versements étaux et consécutifs, le premier mai mil neuf cent soixante et deux (1962) inclusivement, le tout aux conditions, réserves et servitudes stipulées dans le dit acte.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, et résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville se porte acquéreur dudit immeuble et du bâtiment, que le Maire, et en son absence, le pro-maire, et le greffier signent, et sont par les présentes autorisés à

signer ledit acte de vente ainsi que tous documents accessoires et à y apporter les changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

ADOPTE

137/61

Continuant l'étude du même projet, le Conseil prend connaissance d'un acte de vente aux termes duquel M. Georges Leclair vend à la Corporation de la Cité de Drummondville un immeuble comprenant une partie des lots QUATRE VINGT SEPT (87), QUATRE VINGT HUIT (88), QUATRE VINGT NEUF (89), QUATRE VINGT ONZE (91) et QUATRE VINGT DOUZE (92), du Cadastre Officiel du Canton de Wickham, Comté de Drummond, et plus amplement décrit dans le projet d'acte de vente, pour le prix de TREIZE MILLE DOLLARS (\$13,000.00) payable trois mille deux cent cinquante dollars (\$3,250.00) comptant et le solde en trois (3) versements annuels, égaux et consécutifs de trois mille deux cent cinquante dollars (\$3,250.00) chacun, et en outre aux conditions, réserves et servitudes stipulées dans le susdit projet.

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, et résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville se porte acquéreur dudit immeuble et que le Maire, ou en son absence le pro-maire et le Greffier, signent et sont par les présentes autorisés à signer ledit acte de vente ainsi que tous documents accessoires et à y apporter les changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

ADOPTE

Le Greffier donne ensuite lecture d'une opinion légale de Me. Ringuet, C.R. en marge d'un règlement proposé dans l'affaire de Drummond Transit Co. Rappelons que lors de la construction du viaduc, la Cité avait utilisé une certaine partie de terrain appartenant à cette compagnie, et de plus, avait abaissé le niveau des rues Mélançon et Boulevard St Joseph à tel point que l'accès à la propriété de cette compagnie était devenu impossible. Drummond Transit avait refusé certaines offres de règlement et son avocat avait jugé préférable d'inscrire cette cause en expropriation devant la Régie des Services Publics. La cause a été portée au rôle de cette Régie et inscrite pour audition le 4 mai 1961. Les parties en cause se sont rencontrées ce jour à Arthabaska et à la suite de pourparlers, un règlement à l'amiable a été proposé pour un montant de \$23,000.00

Me. Ringuet, procureur de la Cité en cette affaire, ainsi que Monsieur Guy Desaulniers, expert évaluateur, ont tous deux recommandé d'accepter ce règlement qui, à leur sens, est avantageux pour la Cité.

138/61

Le Conseil reconnaît le bien fondé des considérations de Me. Ringet, et en conséquence, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, et résolu à l'unanimité, que Me. Ringuet, procureur de la Cité, soit prié d'accepter le règlement proposé de \$23,000.00 au nom de la Corporation, selon les termes et conditions sur lesquels les deux parties en cause se sont déjà entendues.

ADOPTE

139/61

Le Conseil étudie une partie du rapport du chef de Police concernant l'opportunité d'instituer un service de circulation par motocyclettes. Ce service serait d'autant plus utile que l'annexion du nouveau territoire de Grantham-Ouest augmente considérablement les distances que doivent patrouiller les voitures de radio-police. Le Directeur de Police croit qu'un service de surveillance par motocyclette serait beaucoup plus économique et plus efficace. Il informe le Conseil d'une proposition présentée par la maison William Scully de Montréal quant à l'achat à prix réduit d'une motocyclette légèrement usagée.

Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que la proposition de la maison William Scully soit acceptée et qu'une motocyclette entièrement équipée, de marque Harley Davidson, soit achetée de cet établissement au prix de \$1,500.00

ADOPTE

140/61

L'échevin Baril fait remarquer qu'une limite de vitesse devrait être appliquée sur cette partie du Boulevard Bernard qui va du trèfle à la Rivière Noire. Il suggère une limite de 40 milles à l'heure. Les membres du Conseil partagent le même avis et il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le règlement de circulation soit modifié en incluant cette nouvelle limite de vitesse quant à la partie de territoire ci-haut mentionnée.

ADOPTE

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de présentation d'un règlement prévoyant l'octroi d'une franchise non exclusive à la compagnie de Gaz Cartier.

Première lecture est donnée des règlements Nos. 534 (amendant le règlement 510); 535 (Travaux Publics - \$175,000.00) 536 (achat de la propriété Drummond Coal & Lumber - \$140,000.00) 537 (achat des terrains industriels Cardin - \$100,000.00)

A la suite de ces lectures, Son Honneur le Maire fournit à la population des informations bien au point quant aux motifs qui incitent le Conseil municipal à se porter acquéreur des propriétés Drummond Coal et Cardin. Il s'agit là d'un placement judicieux et très avantageux et on ne peut que déplorer le fait que l'achat de ces propriétés n'ait pas été fait depuis plusieurs années alors que le prix de vente aurait probablement été sensiblement inférieur.

141/61

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que la compagnie Southern Canada Power soit priée d'installer des lumières de rue sur le chemin Hemmings, Rive Nord, en face de la résidence de Monsieur Adélarde Boudreau,

sur la rue St François ainsi qu'au coin des rues St Henri et Leclerc.

ADOPTE

Un contribuable présent à l'assemblée fait remarquer au Conseil que le nouveau boulevard qui est en voie de construction par les soins du Ministère Provincial de la Voirie porte actuellement trois appellations: Il est désigné sous le nom de Boulevard Marcotte, dans la partie de Drummondville-Sud, Boulevard St Joseph, dans la partie de Drummondville qui s'étend jusqu'à la voie du C.P.R. et ensuite Boulevard Bernard jusqu'au trèfle. Il croit que cet état de chose créera une certaine confusion dans l'esprit des visiteurs et il suggère qu'une seule appellation soit donnée à cette voie majeure.

Le Conseil remercie ce contribuable de ses remarques et il invite toute la population à y aller de ses suggestions.

Monsieur Philippe Boivin, un ardent amateur et organisateur de hockey, insiste auprès du Conseil afin que le problème de rénovation ou de construction d'aréna soit sérieusement et immédiatement mis à l'étude afin que des résultats tangibles puissent être obtenus d'ici le début de l'hiver prochain. Son Honneur le Maire, tout en reconnaissant le bien-fondé des arguments employés par Monsieur Boivin, explique que ce projet comporte un certain nombre de difficultés financières qu'il s'agira d'aplanir avant de passer à l'action. Il assure cependant Monsieur Boivin et tous les amateurs de hockey que le Conseil s'intéresse de très près à cette question et qu'il espère pouvoir en arriver à une décision satisfaisante avant longtemps.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



Greffier



Maire.

C O M I T E

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

142/61

Le Comité recommande que l'augmentation de salaire de \$5.00 consentie à Monsieur Gérard St Cyr, contremaître au département des Travaux Publics, soit rétroactive au 1er janvier 1961.

143/61

Le Comité prend connaissance d'une réclamation de Monsieur Emile Lauzière en rapport avec le déplacement de son garage rendu nécessaire
et Alexandre

par les travaux de construction du bassin de 5,000,000 de gallons au filtre municipal. Monsieur Lauzière a subi des dommages considérables par suite de ces travaux, dommages qu'il estime à \$1,000.00

Le Comité recommande qu'un règlement soit effectué à ce prix avec Monsieur Lauzière.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



.....
Greffier



.....
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 12 JUIN 1961

(Liste No. 19 - page 1)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. cadastre</u>	<u>Remarques</u>
5020	J.A.Yergeau	Rosaire Beaulieu 700 St Alfred	158-23	\$1,900
7588	Hector Moulin	Jean Paul Aubé 121 11e Avenue	151-162	\$1,550.
5714 à 5715	Marcel Faucher	Louis XVI Roy, 547C Bruno	P.160a-196, 160a- 197 et P.196	\$500.00 - 1,840' Fiche 5714 devient \$6,375. au lieu de \$6,875. Fiche 5715 devient \$1,850 au lieu de \$1,350.
6157	Jacques Gaudet	Dollard Lemoyne 120 Depot, Cowansville	162b-250	\$1,050.
5663	Jos. Grégoire	Benoit Dubuc 746 St Pierre	160a-P134, P.135	\$975.00
5663 à 5662	—	Joseph Grégoire 153 Rajotte	P.160a-134 P.160a-133	\$150.00 Fiche 5663 devient \$850 au lieu de \$700.00
5664 à 5663	—	Joseph Grégoire 153 Rajotte	160A-135	\$425. Fiche 5664 devient \$1,300 au lieu de \$1,725. Fiche 5663 devient \$975. au lieu de \$700.
6114	Jacques Boutet	Paul Chabot 416 Ferland	162b-206	\$450.
3006	Cécile Fafard	Dame Cécile Leclair 477 Notre Dame	P.144 (378, 379)	\$4,550.

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 12 JUIN 1961

(Liste No. 19 - page 2)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No cadastre</u>	<u>Remarques.</u>
1073	James Valentine	Maritime Optical Co.Ltd. Att: Mlle Julien C. P. 1157, Québec.	50-396. E	\$1,675.
6173	Moisan & Leclerc	Gérard Bergeron 436A St Pierre	162b-320	\$600.
5629	Roland Nadeau	Clément Lemire 810 St Alfred	160a-91-39	\$7,100.
4096	S.R.Newton	Marcel Marier 8 Bellevue	28-91	\$1,750.
5739	Geo. Blouin	Gérald Jutras 551 Chassé	160a-229	\$900.
5288	Mme W. Guilbert	Napoléon Brind'Amour 85 6e Avenue	159-68	\$250.
5289	do	Wilbrod Lagrange 37 Pelletier	159-69	\$250.
7272	Jos. Connely	Gérard Connely 59 St Damase	150-74	\$7,550.
7273	do	do	150-74	\$3,250.
5645	Hormidas Boisvert	Jules Ledoux 40-119e Ave. D'Ville-Sud	160a-91-55	\$500.
5657	do	do	160A-91-66-4 160A-91-66	\$250.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 12 JUN 1961

(Liste No. 19 - page 3)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. cadastre</u>	<u>Remarques</u>
2479	Emeric Depault	Gaston Brouillette Rue St Alphonse	P. 385 Est.	\$9,600.
3636	Onil Letendre	Rosaire Daneau 590 St Georges	146-141, 149-P.364	
3321	Mme Siméon Lamothe	Aldée Latour 101 Manseau	145-477	\$150.
3852	Mauril Grégoire	Ministère de la Voirie	P.147-86	\$5,950 - bâtisse \$450. - terrain
	Canadian Celanese	Yvon Turcotte 315 Laurier	140-297-25	

le 12 juin 1961

procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 12 juin 1961, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRÉSENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Dès le début de l'assemblée, le Conseil reçoit Madame Dagmar Poerten qui fait officiellement don à la Cité d'une magnifique peinture à l'huile faite par elle-même, représentant l'église St Georges ainsi que le tombeau du Général Hériot. Madame Poerten qui est de descendance belge est établie à Drummondville depuis plusieurs années et les amateurs d'art de chez nous ont eu le privilège en 1960 d'admirer ses oeuvres lors d'une exposition qu'elle a bien voulu consentir à monter dans le hall d'entrée de l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Maire ainsi que tous les membres du Conseil remercient Madame Poerten de sa générosité et l'assurent que sa peinture sera suspendue à la place d'honneur dans le bureau du Maire.

Quelques instants plus tard, c'est au tour de Monsieur et Madame George Mondoux ainsi que de leur fille Céline à payer une visite officielle au Conseil Municipal. Mademoiselle Céline Mondoux a remporté haut la palme lors d'un récent concours de langue parlée et d'histoire du Canada, et le Conseil a tenu à marquer son appréciation en recevant officiellement cette jeune fille et en lui offrant ses félicitations ainsi qu'une gerbe de fleurs.

Monsieur le Maire, en quelques paroles bien choisies, félicite Monsieur et Madame Mondoux et cite leur jeune fille en exemple à tous les étudiants de cette ville.

144/61

On procède ensuite à la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 23 mai 1961. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

145/61

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité au 12 juin 1961. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que ces mutations de propriété soient adoptées.

ADOPTE

146/61

Lecture est donnée des comptes qui ont été produits entre les mains du trésorier au 30 mai 1961. Ces comptes s'élèvent à la somme de \$84,341.01. Il est proposé par l'échevin Raymond

Luneau, appuyé par l'échevin Antonie Baril, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Dans le domaine de la correspondance, le Greffier donne ensuite lecture des lettres suivantes:

- Une lettre du Bureau d'évaluation et d'immeubles Drummondville Limité, sous la signature de Monsieur Alenze Maleuin, qui répond à certaines demandes d'informations faites par le Conseil en rapport avec l'évaluation foncière des immeubles de la Cité. Le Conseil note soigneusement les considérations de ce bureau et décide de remettre sa décision à quelques temps alors qu'il aura pu mûrir plus à fond un projet d'évaluation qui a été formulé il y a quelques mois.
- Une lettre de Me. Marcel Nichols, Maire de Drummondville-Ouest, qui suggère au Conseil de faire au cours du mois de mai la pulvérisation aérienne de la Rivière Noire afin de mâter dès le début de l'été la multiplication des mouches noires et autres insectes nuisibles. Le Conseil demande au Greffier de bien vouloir se procurer une brochure publiée par le Gouvernement Fédéral sur le sujet.
- Une lettre de l'Honorable Bernard Pinard qui note l'appui qu'apporte le Conseil à la demande du Conseil de Comté lequel désire tenir ses quatre séances annuelles au futur édifice provincial lorsqu'il sera complété.

La mention du nom de l'Honorable Ministre rappelle à l'échevin Mathieu la générosité que Me. Pinard a manifestée récemment envers la Cité en acceptant de contribuer entièrement à l'entretien des rues et routes de la partie de Grantham-Ouest que Drummondville vient d'annexer. Monsieur Mathieu informe aussi ses collègues que le Ministère de la Voirie a procédé gratuitement au traçage des lignes blanches dans le centre de certaines rues de la Cité.

Les membres du Conseil s'unissent à l'échevin Mathieu pour offrir à l'Honorable Ministre les remerciements les plus sincères de la Cité pour l'intérêt de tous les instants qu'il porte au bien-être de ses concitoyens.

Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par un certain nombre de propriétaire des rues St Norbert et St Louis dans laquelle on suggère à la Cité de se porter acquéreur d'un terrain appartenant à M. Aristide Yergeau, angle des rues Boulevard St Joseph, St Louis et St Norbert.

Un échange d'opinions se fait entre les échevins et on en vient à la conclusion que cet achat aurait dû se faire avant que le Gouvernement dispose de ces terrains à l'enchère publique. Il aurait été facile d'obtenir cet immeuble à prix plus avantageux que maintenant car on prétend que Monsieur Yergeau en demande un montant de \$20,000 à \$25,000. Le

Conseil regrette, mais croit qu'il ne serait pas sage de se porter acquéreur de ce triangle au prix actuel.

Il est donné lecture d'une lettre du Docteur J.B. Michaud qui demande au Conseil une exemption de taxes municipales et scolaires sur ses immeubles portant le no. de cadastre 50-251, 252, situés sur la rue Bérard, et présentement utilisés comme hôpital privé. Monsieur le Docteur a fait incorporer son hôpital sous la troisième partie de la Loi des Compagnies et, comme cette incorporation classe son institution parmi celles qui opèrent sans but lucratif, il voudrait maintenant que la Cité le fasse bénéficier d'une exemption de taxes foncières.

Son Honneur le Maire se fait l'interprète de ses collègues pour expliquer que l'article 520c de la Loi des Cités et Villes ne donne pas au Conseil la latitude voulue pour accorder l'exemption demandée car celle-ci ne serait permise que sur des immeubles appartenant à des fabriques ou à des institutions ou corporations religieuses, charitables ou d'éducation, ou sur les bâtisses occupées par ces fabriques, institutions ou corporations. Tel ne semble pas être le cas de l'Hôpital Michaud qui n'est pas une institution appartenant à une corporation religieuse, charitable ou d'éducation. Dans ce cas, le Conseil croit avec raison que la population propriétaire de Drummondville verrait peut-être d'un mauvais oeil toute exemption ou même diminution de taxes que le Conseil consentirait à accorder à cet hôpital. En effet, même si le Conseil passait outre au sentiment populaire, sa décision serait entachée d'illégalité car en vertu de l'article 520c précité, il ne peut se rendre à la demande du propriétaire de l'Hôpital Michaud.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de démission du capitaine Lionel Roy, policier à l'emploi de la Cité depuis 21 ans. Des raisons majeures obligent Monsieur Roy à demander au Conseil de bien vouloir accepter cette démission.

147/61

En conséquence, il est proposé par l'échevin Antonie Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Conseil accepte à regret la démission du capitaine Lionel Roy à compter du 7 juin 1961 et le prie de croire en l'appréciation de la population pour les services rendus par ce fonctionnaire au cours de ses nombreuses années d'emploi.

ADOPTE

Monsieur le Maire revient une fois de plus sur le sujet de l'aréna, voulant marquer par là tout l'intérêt que le Conseil prend à cette affaire. Il réfère à un article paru dans ~~le~~ journal ~~L'Homme Libre~~ d'il y a quelques jours et il assure et ce journal et la population que la question de l'aréna n'est pas une manœuvre électorale. Au contraire il déclare avoir l'impression très nette que ce sujet n'a jamais été mentionné au cours de la dernière campagne à la mairie ou à l'échevinage. Il fait remarquer que le Conseil,

unanimement, croit préférable de construire une bâtisse entièrement neuve que de rénover l'aréna actuel. Comme il le dit, le Gouvernement Provincial serait peut-être prêt, sur demande du Conseil, à octroyer un certain montant pour la construction de cette bâtisse, mais il est tout de même quelque peu prématuré à ce moment de l'année d'entreprendre des démarches dans ce domaine. Il annonce que c'est l'intention du Conseil d'acheter un terrain voisin du Garage Municipal, propriété de la Southern Canada Power, afin de loger le futur aréna.

En décembre 1961 ou janvier 1962, c'est-à-dire au début de l'hiver prochain, le député du Comté sera approché officiellement à ce sujet et un règlement d'emprunt sera présenté aux propriétaires pour approbation. Si le tout se présente bien, les fervents du hockey ainsi que les nombreuses associations qui utiliseraient à l'année longue cet édifice, pourront compter sur une poussée vigoureuse du Conseil en vue de la construction de cette bâtisse au cours de l'année 1962.

L'échevin Sigouin prend la parole pour apporter une correction en ce qui concerne un octroi de \$250,000.00 qui, dans l'esprit de certaines gens, aurait déjà été promis par le Ministre de la Voirie, l'honorable Pinard. Pour des raisons financières bien évidentes, Monsieur Sigouin explique qu'il serait irraisonnable de demander au Ministre de faire plus qu'il n'a fait cette année alors qu'il a obtenu pour la seule ville de Drummondville des constructions de bâtisses ou de boulevards pour une somme qui dépasse actuellement les \$4,000,000.

Quant à la ville, elle a déjà sur le métier des projets qui s'élèveront en toute probabilité à près d'un million et il croit peu sage d'ajouter aux projets déjà lancés. Ce serait s'acheminer vers une augmentation presque certaine du taux de la taxe foncière.

L'échevin Antonio Baril continue sur le même sujet en remarquant que depuis que la Cité a acheté l'aréna actuel, il y a six ans, aucune demande des organisateurs de hockey n'a été présentée au Conseil de Ville. Ce n'est que tout récemment qu'une pression assez vigoureuse a été faite dans ce sens. L'échevin Armand Gauthier abonde dans le sens des paroles exprimées par Monsieur le Maire et l'échevin Baril et il incite les dirigeants des Rockets à revenir sur leur décision première et d'organiser pour la prochaine saison encore une équipe de hockey qui représentera Drummondville au sein de la Ligue Provinciale. S'ils n'agissent de cette façon, il craint que la population ne se désintéresse et refuse d'appuyer en 1962 le projet d'aréna.

L'échevin Cloutier apporte à la discussion une note pratique en remarquant que cet aréna ne servirait pas exclusivement à des joutes de hockey. Ce vaste édifice pourra être utilisé pour des assemblées politiques ou autres, pour des concerts, des banquets, etc. Il croit que Drummondville se doit à l'heure actuelle d'avoir un aréna digne de sa réputation.

Monsieur le Maire clôt ces énoncés par certaines remarques

au sujet de l'aide Fédérale-Provinciale qui pourra sûrement s'obtenir en marge de cette construction d'aréna.

L'Homme Libre
 Un article d'un journal local rapporte un fait qui est tout à l'honneur de nos policiers. Un étranger visitant Drummondville a été très aimablement dirigé par un des membres de notre corps policier et il s'est dit très enchanté de sa politesse et de sa courtoisie et il se promet bien de revenir souvent dans une ville où les étrangers sont si bien accueillis.

L'échevin Baril déclare être, à juste titre, fier du département dont il assume la présidence depuis plusieurs années et il ajoute que l'Unité des Policiers ne cesse d'encourager ses membres à pratiquer envers les visiteurs et les résidents une politique de courtoisie, propreté, politesse et compréhension.

148/61

La compagnie Southern Canada Power demande à la Cité de lui consentir une servitude de passage pour l'installation de ses poteaux devant desservir l'usine Prest-O-Lite. Le détail de cette servitude a été étudié et approuvé par l'ingénieur de la Cité. En conséquence, il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le Conseil accepte de consentir à la compagnie Southern Canada Power ladite servitude de passage; que le maire, ou en son absence le premier et le greffier soient autorisés à signer ce document au nom de la Cité.

ADOPTE

149/61

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la compagnie Southern Canada Power soit autorisée à installer cinq lumières de rues au mercure sur la rue Marchand, entre les rues Hériot et Lindsay, et quatre du même genre sur la rue Brock en face de l'église St Frédéric.

ADOPTE

L'Oeuvre des Terrains de Jeux présente au Conseil une étude sur l'opération et l'administration de la piscine Wood-yatt. D'après ce rapport, cette piscine serait ouverte de 9 heures à 11:30 a.m. et de 1:30 à 4:30 p.m. pour les adultes et enfants jusqu'à 14 ans inclusivement. De 4:30 hrs p.m. à 9:30 p.m., son usage serait réservé aux adultes seulement. Le coût d'admission serait de \$5.00 par famille pour la saison, ce montant permettant l'admission aux parents et aux enfants ne dépassant pas 18 ans ou étant aux études. Pour les admissions ordinaires, elle serait de \$0.50 pour les adultes et visiteurs, et \$0.25 pour les enfants et étudiants. Les frais d'opération de la piscine Woodyatt sont estimés à \$140.00 par semaine.

L'O.T.J. recommande que l'assurance responsabilité soit à la charge de la Cité comme c'est d'ailleurs le cas pour les autres parcs municipaux. On prévoit que la piscine pourra être ouverte au début de juillet prochain.

Le Conseil adopte ces recommandations de l'O.T.J. et demande au Greffier de bien vouloir préparer un règlement pour l'opération et l'administration des piscines présentes et futures qui s'établiront dans la Cité.

Me. Pierre Dessaulles, procureur de la Corporation de Gaz Cartier, se présente devant le Conseil afin de suggérer certains amendements au règlement No. 538 que le Conseil a l'intention d'adopter en rapport avec l'octroi d'une franchise à la compagnie de gaz précitée. Le Conseil note ces remarques et promet d'en tenir compte lors de la deuxième lecture du règlement, laquelle sera faite le 27 juin prochain.

150/61

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'acte de servitude préparé par le notaire de la Cité à la demande de la compagnie Canadian Celanese Limited. Cette compagnie a subdivisé un certain terrain et fait cadastrer environ vingt lots qui bordent une rue laquelle est la continuation de la rue Laurier. Comme cette nouvelle rue n'a que 60 pieds de largeur, le Conseil a exigé qu'une servitude de passage de trois (3) pieds soit établie de chaque côté de ladite extension. C'est ce que constate le présent acte de servitude.

Comme le tout est bien conforme, aux exigences du Conseil, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin André Cloutier, et résolu à l'unanimité que l'acte de servitude préparé en cette affaire soit adopté et que le Maire, ou en son absence le pro-maire et le Greffier, soient et sont par les présentes autorisés à signer ce document pour et au nom de la Cité et à y apporter au besoin toutes modifications mineures jugées nécessaires.

ADOPTE

Vient ensuite un rapport du Directeur de Police qui recommande:

- a) de permettre le stationnement à angle sur la rue Chapleau, près du théâtre Riviera. Le Conseil accepte cette suggestion.
- b) l'engagement de trois nouveaux cadets-policiers.

151/61

En rapport avec cette dernière suggestion du Directeur, l'échevin Baril propose, sur appui de l'échevin Armand Gauthier, que MM. Jacques Hinse, Jacques Hyland et Jean Guy Laramée soient engagés par la Cité à titre de cadets policiers à compter du 15 juin 1961 au salaire prévu à la convention collective et sujets à la période de probation de six mois prévue à la même convention.

ADOPTE

Le greffier explique que certaines réparations mineures au plancher et aux murs extérieurs de la bâtisse industrielle construite par la Cité pour le compte de Gotham Chalkboard sont demandées par cette compagnie qui, comme on le sait, s'est portée acquéreuse de la bâtisse. Elle désire que la Cité se porte garante de ces réparations. Le greffier produit un second document provenant de Fortin Construction lequel garantit l'exécution des travaux exigés par la compagnie et ce, sans frais pour la Cité.

152/61

Il est alors proposé par l'échevin Joseph Bibeau et résolu à l'unanimité que la Cité prenne immédiatement les dispositions nécessaires pour que la Firme Fortin Construction Limitée exécute, sur demande et au moment choisi par la Cie Gotham Chalkboard Co., certaines réparations au plancher et aux murs extérieurs de l'usine. Il est aussi entendu que le contracteur remettra en mains propres la garantie de 20 ans pour le toit, et le notaire est autorisé à insérer une clause à cet effet dans le contrat de vente, comme elle a été soumise au Conseil.

ADOPTE

153/61

Depuis 1957, le Conseil de la Cité de Drummondville exerce sur les autorités provinciales une pression soutenue afin que soit construit à Drummondville même un foyer pour personnes âgées. Au début de cette année, le député de Comté, l'Honorable Bernard Pinard, est enfin parvenu à obtenir de son gouvernement l'approbation de ce projet et la Cité de Drummondville voulant aider à sa réalisation immédiate a offert de céder à titre gratuit un site idéal près de la rue Brock.

Les représentants du Ministère de la Famille et du Bien Etre Social ont approuvé le choix du terrain et ils se déclarent prêts à entreprendre la construction de cet édifice dès août 1961, à la condition que la Cité cède gratuitement le terrain.

Le Conseil estime que la décision du Gouvernement Provincial sera très utile et avantageuse pour la population et, en conséquence, il est proposé par l'échevin M. Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau et approuvé à l'unanimité:

1° Que la Corporation de la Cité de Drummondville cède pour un dollar et autres bonnes et valables considérations à Sa Majesté la Reine Elizabeth II, aux droits de la Province, les lots 13, 14, 15-1, 15-2 et 16, quartier ouest de la Cité de Drummondville, formant un terrain borné par les rues Brock et St Georges, Rivière St François et la ligne arrière des lots résidentiels de la rue Marler; soit plus ou moins 11.5 acres.

2° Que cette cession soit sujette aux servitudes existantes et plus particulièrement.

a) une restriction quant aux fins d'utilisation du terrain, telle servitude ayant été créée lors du contrat de vente de ce terrain par Drummondville Cotton Co. à la Cité de Drummondville, le 22 janvier 1949.

b) Un droit de passage d'une canalisation d'égoût d'un

diamètre de 66" et ses exigences quant à son entretien et ses réparations;

c) L'obligation pour le cessionnaire de commencer les travaux de construction du Foyer d'Accueil au cours de l'année 1961;

d) de permettre l'homologation d'une ligne permettant l'élargissement éventuel de la rue St Georges à 66 pieds.

e) de laisser à la Cité la propriété des bâtisses existant sur les lots 15, 15-1, 15-2 et 16;

que le maire ou en son absence le maire-suppléant, et le greffier soient et sont par la présente autorisés à signer au nom de la Cité tout contrat en rapport avec cette cession ainsi que tous documents accessoires s'y rapportant ainsi qu'à apporter tous changements d'importance mineure jugés nécessaires.

ADOPTE

154/61

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité de Drummondville soit autorisée à acheter de la Banque Provinciale du Canada, succursale Hériot, Drummondville, un certificat de dépôt d'une somme de \$150,000. pour une période de 30 jours. Le dit certificat de dépôt portera intérêt au taux de 3%. Le Maire et le Trésorier sont autorisés par la présente à signer tous documents relativement à l'achat de ce certificat de même qu'à donner quittance de cette somme lors de l'échéance.

ADOPTE

Les membres du Conseil sont mis au courant du prochain congrès de l'Union des Municipalités. Ce congrès sera tenu au Manoir Richelieu du 31 août au 3 septembre. Son Honneur le Maire, ainsi que les échevins Baril, Sigouin, Luneau, Mathieu et Fortin, et le Greffier manifestent leur intention de participer à ce congrès.

153/61

A l'occasion de la souscription annuelle de la Société Canadienne du Cancer, section locale, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité de Drummondville souscrive un montant de \$40.00.

ADOPTE

156/61

Le Conseil à l'unanimité recommande que les 24 juin et 3 juillet soient déclarés jours de fête civique. Les industriels, professionnels, marchands et autres sont priés d'observer ces jours de fête en fermant leurs établissements.

ADOPTE

157/61

Le Greffier donne lecture d'un projet d'acte de vente en rapport avec l'achat par la Cité d'un certain nombre de lots qui forment le parc St Henri, propriété actuelle de la Commission Sclaire. Il s'agit

d'une transaction de \$20,000.00. Le rapport d'examen de titres préparé par le notaire de la Cité mentionne une irrégularité en rapport avec le lot 162b-64 et il recommande au Conseil d'adopter une des trois attitudes suivantes:

- a) exiger la rectification de l'irrégularité avant la signature du contrat;
- b) signer le contrat en exigeant que la Commission Scolaire s'oblige à cette rectification, par l'ajouté d'une clause au contrat à cet effet.
- c) que la Cité retienne un certain montant sur le prix de vente jusqu'à ce que l'irrégularité en question ait été rectifiée.

Après étude de ce problème, le Conseil opte pour la troisième alternative et il est en conséquence proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu et résolu à l'unanimité que le Conseil approuve toutes et chacune des clauses du projet de contrat de vente à intervenir entre les Commissaires d'Ecole de la Cité de Drummondville et la Corporation de la même cité, en rapport avec l'achat au prix total de \$20,000. d'un certain emplacement de terrain connu sous le nom de parc St Henri, dans le quartier St Pierre, les dits terrains étant plus amplement décrits à une résolution portant le numéro 135/61 adoptée le 23 mai 1961; ladite approbation étant cependant sujette à une réserve en ce qui concerne le paiement du prix de vente. Un montant de \$2,000.00 sera en effet retenu jusqu'à ce que l'irrégularité mentionnée au rapport d'examen de titre soit corrigée par la Commission Scolaire.

ADOPTÉ

158/61

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le trésorier de la Cité soit autorisé à rembourser, à titre de dépôt de licence commerciale un montant de \$65.00 à Parent Automobile Enregistré, 212, rue Lawring.

ADOPTÉ

159/61

Sur demande du Ministère des Affaires Municipales qui en fait la dernière condition avant l'approbation du règlement No. 531 (acquisition d'une piste d'atterrissage pour avions), il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que l'article 1er du règlement No. 531 soit modifié en ajoutant après les mots: "de gré à gré", les mots suivants: "pour les fins susdites".

ADOPTÉ

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de présentation d'un règlement annulant en partie l'homologation déjà décrétée pour l'Avenue des Frères.

Il est donné lecture d'un rapport de la Sureté Municipale concernant l'opération par M. Gilbert Dionne d'un commerce d'épicerie

licenciée sur la 13^{ème} Avenue. Ce monsieur a déjà été avisé que les règlements de zonage de la Cité ne lui permettaient pas d'opérer un commerce sur cette avenue. Le rapport de police en date du 9 juin permet de constater que ce marchand n'a fait aucun cas d'une mise en demeure qui lui a été envoyée par le greffier le 30 mai.

Conséquemment, le Conseil ne peut légalement permettre que cette violation se continue et il est donné instruction d'intenter immédiatement des procédures afin de forcer ce marchand à observer le règlement.

Le Conseil recommande de confier cette cause à Me. Gaston Ringuet, C.R.

Première lecture est donnée du règlement No. 538 lequel accorde une franchise non exclusive pour l'installation et l'opération d'un commerce de gaz naturel par la Corporation de Gaz Cartier.

160/61

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 534, lequel amende le règlement de fermeture des magasins No. 510.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que le règlement No. 534 soit adopté.

ADOPTE

161/61

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 535 qui autorise l'exécution de certains travaux publics, l'achat d'un terrain ainsi que de certaines machineries pour un montant total de \$170,000.00 Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que ce règlement No. 535 soit approuvé.

ADOPTE

162/61

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 536 qui prévoit l'achat d'un immeuble appartenant à Drummond Coal & Lumber Co. Ltd. au coût de \$140,000.00.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que ce règlement No. 536 soit approuvé.

ADOPTE

Sur cette transaction, Monsieur Charlemagne Joyal, président de la Ligue des Propriétaires, demande certaines explications et en retour formule des objections assez positives quant au prix demandé pour cet immeuble, prix qu'il trouve trop élevé. Il ne s'objecte cependant pas au principe de l'achat, mais il suggère un prix moindre.

163/61

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 537 concernant l'achat des terrains industriels Cardin au coût de \$100,000.00

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux exigences de l'article 593, amendé, de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique des règlements 535, 536 et 537 au 19 juin 1961, à 8:00 heures p.m.

Le Conseil recommande au Greffier d'offrir en vente un terrain avec bâtisse qui appartient à la Cité et qui est situé à l'angle des rues Notre Dame et Villeneuve. (Cadastre 153-150, 151).

L'échevin Antonio Baril explique à ses collègues que le Comité des Loisirs de St Pierre et Paul a l'intention de dépenser une somme de \$2,000.00 afin de pourvoir à l'éclairage du parc St Pierre. Cependant, il a été conseillé par un expert de solidifier, au moyen de haubans, les poteaux que la Cité a plantés dans ce parc. Comme le Comité des Loisirs dépense une somme considérable pour cet éclairage, sans frais pour la ville, l'échevin Baril croit que la Corporation pourrait au moins se charger de telle solidification.

En conséquence, il est proposé que des soumissions séparées soient demandées pour l'éclairage et la pose de haubans.

Avant de terminer, il est donné par les échevins suivants une série d'avis de présentation de règlements selon les détails qui suivent:

L'échevin Luneau donne avis de présentation d'un règlement refondant les règlements 8, 381, 416.

L'échevin Armand Gauthier donne avis de motion d'un règlement refondant les règlements 510 et 534.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement refondant les règlements 389, 420, 432 et 439 (vidanges)

L'échevin Joseph Bibeau donne avis de motion d'un règlement refondant les règlements 250, 252, 283, 300, 301, 309 et 199, 294, 349, 364, 491 (bon ordre - bruit et fumée)

L'échevin Pierre Mathieu donne avis de motion d'un règlement refondant les règlements 508 et 517 (Circulaires)

L'échevin Maurice Sigéuin donne avis de motion d'un règlement refondant les règlements 425, 501 et diverses résolutions. (Circulation)

L'échevin André Cloutier donne avis de motion d'un règlement refondant les règlements 269, 314, 352, 477 (démolition maisons inhabitables,

nettoyage lots vacants, tas terre, etc) et abrogeant le règlement No. 290 (rebuts d'automobiles)

L'échevin Arthur Fortin donne avis de motion d'un règlement refondant les règlements 428, 452 et 506 (Marché)

L'échevin Joseph Bibeau donne avis de motion d'un règlement refondant les règlements 179, 235, 239, 255, 258 et 330 (Vente lait, pain, viandes)

L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement refondant les règlements 380, 386, 476 (Vente et pesée foin, paille, charbon, bois de chauffage)

L'échevin Armand Gauthier donne avis de motion d'un règlement refondant les règlements 450 et 486 (Eau, consommation et taxation - manipulation des valves)

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement refondant les règlements 226, 253, 340 et 478 (Pélice et pompiers - admission et réglementation)

L'échevin Pierre Mathieu donne avis de motion d'un règlement refondant les règlements 378, 514 et 532 (taxis)

L'échevin Maurice Sigéin donne avis de motion d'un règlement refondant les règlements 412 et 417 (Commission des Liqueurs)

L'échevin André Cleutier donne avis de motion d'un règlement abrogeant le règlement 304 (plage municipale)

L'échevin Joseph Bibeau donne avis de motion d'un règlement refondant les règlements 315 et 322 (arbres)

L'échevin Arthur Fortin donne avis de motion d'un règlement abrogeant le règlement No. 444 (machines à boules)

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement refondant les règlements 424, 426 et 431 (pesanteur des véhicules sur le pont)

L'échevin Joseph Bibeau donne avis de motion d'un règlement concernant l'opération et l'administration des piscines publiques de la Cité.

L'échevin Baril propose que la présente assemblée soit ajournée au 19 juin 1961.


.....
Greffier


.....
Maire.

19
le 20 juin 1961

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, le 20¹⁹ juin 1961, cette séance étant un ajournement de celle du 12 juin 1961.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, André Cloutier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Maire Suppléant, Monsieur l'échevin Arthur Fortin.

Conformément aux exigences de l'article 593, amendé, de la Loi des Cités et Villes, il est donné lecture publique des règlements suivants:

Le règlement No. 535 qui autorise l'exécution de certains travaux publics, l'achat d'un terrain ainsi que de certaines machineries pour un montant total de \$170,000.00

Le règlement No. 536 qui prévoit l'achat d'un immeuble appartenant à Drummond Coal & Lumber Co. Ltd. au coût de \$140,000.00

Le règlement No. 537 concernant l'achat de la terre Cardin pour fins industrielles - \$100,000.00

164/61

Afin de rendre encore plus claire la portée d'une résolution adoptée par le Conseil le 12 juin dernier au sujet de la donation par la Cité d'un terrain devant recevoir le futur centre d'accueil, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, et résolu à l'unanimité que le deuxième paragraphe, sous-paragraphe e) de ladite résolution (153-61) soit amendé en ajoutant à la suite dudit sous paragraphe la phrase suivante:

" tous dommages et indemnités résultant de l'annulation avant terme des baux existant sur ces bâtisses ~~étant~~ *devant être* assumés par la Province"

ADOTÉE

Le Conseil passe ensuite à l'étude d'un projet de convention présenté par le Chemin de Fer Canadian Pacific au sujet de la construction, de l'opération, des droits de propriété et du loyer se rapportant à la continuation d'une ligne de chemin de fer par ladite compagnie en direction des terrains industriels Janelle. Cette étude révèle au Conseil des conditions qui lui paraissent tout à fait inacceptables et il prie donc le Greffier de présenter le tout à la Commission des Transports du Canada en faisant valoir les objections sérieuses que la Cité croit devoir présenter à l'encontre de cette convention.

Comme l'heure réglementaire prévue par l'article 593 au sujet des règlements d'emprunt Nos. 535, 536 et 537 est expirée

sans qu'aucun électeur-propriétaire n'ait demandé le vote, le maire-suppléant, Monsieur l'échevin Arthur Fortin, déclare donc ces trois règlements dûment acceptés et approuvés par les électeurs-propriétaires.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire-Suppléant.

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 27 JUIN 1961

(Liste No. 20 - page 1)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>	<u>Remarques</u>
5383	Succ. W.A.Moisan	Gabriel Payeur 771 Boulevard Mercure	159-173	\$275.
5384	do	do	159-174	\$275.
7718	Jules Hamel	Joseph Bergeron 42 15e Avenue	151-303	\$4,450.
7247	Anatole Benoit	Denis Lebel 198 16e Avenue	150-47	\$8,900.
2066	Anatole Benoit	Théâtre Riviera Ltée 901 Boulevard Mercure	1 (66, 67, 68) 2 (33, 34) Est	\$44,175.
5401	Succ. W.A.Moisan	Claude Delisle 481 Brock	159-191	\$300.
6105	P.H.Moisan	Paul Chabot 416 Ferland	162b-191	\$400.
6104	Marcel Marier	do	162b-190	\$400.
4333	Ruth Turgeon	Raoul Paquin 113 9e Avenue	153-177	\$1,100.
5697	Albert Parenteau	Paul Chapdelaine 414 William	160a-179	\$550.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 27 JUIN 1961

(Liste No. 20 - page 2)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
4354	Thomas Bérard	Jean Sylvain 343 Mélançon	153-198	\$1,075
7364	Françoise Leclair	François X. Roy St Germain de Grantham	P.150 (157-158)	\$7,150.
7228 à 7228A	Dame Wilfrid Martel	Walter Daviau 143 St Joseph	P.150 (25, P.26)	\$1,175. - Fiche 7228 devient \$8,825. au lieu de \$10,000. - Fiche 7228A devient \$1,175 au lieu de -0- .
6100	Marcel Marier	Me. Paul H. Moisan, 209 Hériet	162b-186	\$525.
6101	do	do	162b-187	\$400.
6407	Desaultels & Léveillée	Drummond Coal & Lumber Co. 401 Lindsay	166c-4, 166b-7-2	\$6,850.
6412	do	do	166b-12	\$1,150.
6413	do	do	166b-13	\$1,200.
2571	Canadian Celanese Co.	Lucien Larue 95 10e Avenue	140-297-21	\$1,825.
2574	Canadian Celanese Co.	Denis Poissen 625B Garceau	140-297-24	\$1,825.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 27 JUIN 1961

(Liste No. 20 - page 3)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. cadastre</u>	<u>Remarques</u>
2519 à 2567	Canadian Celanese Ltd.	Art. Bertrand 307 Laurier	140-297-28	(ajouter no. de cadastre seulement)
6120	N. Boisvert	Bernard Lemaire Rue St Omer	162b-212	\$625.
2576	Canadian Celanese	Peter D. Woodward 941a Bl. Mercure	140-297-26	\$1,825.
2583	de	Aimé A. Robinsen 310 Celanese	140-297-35	\$1,825.
2238	de	J. Alphense Paradis 103 St Louis	2-254-1 E.	\$4,575.
2595	de	Sydney Conyers 675 Boulevard Mercure	140-297-49	\$1,825.
6196	N. Boisvert	Roland Beaudoin 32A St Charles	162b-97-30	\$400.
6203	Edgar Morissette	Dame Hélène Guérette 560 Brune	162b-97-38	\$375.
4243 à 4243A	Southern Canada Power (nouveaux numéros de cadastre)	Sydney J. Becker 4191 Courtrai, Mtl. 26.	P.151, P.152 151-1 et 152-1	\$21,000. au lieu de \$46,850 \$25,850. au lieu de -0-

27 juin 1961

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances du Conseil le 27 juin 1961, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigéuin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

165/61

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 12 et 19 juin 1961. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le procès-verbal de ces assemblées soit accepté.

ADOPTE

166/61

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité au 27 juin 1961. Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

L'Unité des Policiers de Drummondville, désirant se conformer à une des clauses de la convention collective passée il y a quelque temps avec la Cité, prie cette dernière de bien vouloir nommer deux représentants appelés à siéger sur le comité des bonnes relations. Le Conseil prie MM. les échevins Antonio Baril et André Cloutier de bien vouloir accepter ce poste.

Le Greffier fait part au Conseil de l'acceptation par les gouvernements provincial et fédéral du programme de travaux d'hiver mis de l'avant par la Cité au cours de l'hiver 1960/61. La seule ombre au tableau est l'enlèvement par le Gouvernement d'un item concernant la coupe de bois sur la terre Janelle. Le Conseil prie le greffier de bien vouloir communiquer de nouveau avec le Ministère des Affaires Municipales afin de lui expliquer que cette coupe de bois a été faite dans le but de préparer le terrain d'un futur parc municipal.

Au chapitre de la correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de Monsieur Sam Boulanger, député de Drummond-Arthabaska, et une autre de la Banque de Montréal, qui toutes deux offrent sympathies et félicitations en rapport avec l'incendie récent survenu sur la rue Hériot. Les deux signataires louent hautement le travail de nos policiers pompiers et espèrent que les effets de ce sinistre seront bientôt réparés.

- Une lettre du maire de Frédéricton, au nouveau Brunswick, qui demande l'aide financière de la ville afin de permettre aux victimes de la désastreuse inondation qui est survenue dans sa région de surmonter les immenses difficultés financières qu'ils éprouvent actuellement. Le Conseil ne peut accéder à cette demande matérielle, mais il prie le Maire et les citoyens de cette région de croire en sa profonde sympathie.
- Une lettre de Canadian Underwriters Association qui, en réponse à une demande d'information de Monsieur le Maire, établit à 23 le nombre de policiers pompiers que la Cité doit avoir à sa disposition. Comme les effectifs actuels du département de police sont de 35 hommes, on constate donc que Drummondville rencontre facilement les exigences de cette association au point de vue incendie.

Commentant le sujet de cette lettre, Monsieur l'échevin Baril informe ses collègues de certaines visites que lui, le Directeur de Police et l'Ingénieur ont faites à Hull et à Sherbrooke afin de se renseigner sur l'efficacité des échelles aériennes et des systèmes d'alarme utilisés dans ces centres importants. Un rapport sera sous peu présenté au Conseil Municipal afin de l'aider dans la décision qu'il devra prendre au sujet de l'achat d'une échelle aérienne et d'un nouveau système d'alarme.

Monsieur J.O.Montplaisir, à titre de procureur des propriétaires des immeubles établis sur les lots 32 et 34 du quartier ouest de la Cité, immeubles qui sont situés à l'angle des rues Hériot et Du Pont et qui ont récemment été la proie des flammes, demande au Conseil de la Cité le privilège de se prévaloir d'une diminution de taxes foncières en vertu de l'article 500, amendé, de la Loi des Cités et Villes.

167/61

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Conseil accède à la demande de Monsieur J.O.Montplaisir et que l'évaluation de ces immeubles soit réduite à la valeur seule du terrain à compter du 1er juillet 1961.

ADOPTE

La compagnie Dominion Textile Limited de Drummondville, sous la signature de son gérant, Monsieur Robert Kolb, fait part au Conseil de son intention d'embellir au moyen de plantation d'arbres et d'arbustes, la partie de leur terrain bordant le futur boulevard St Joseph. Le Conseil est très intéressé par cette proposition et en remercie la compagnie.

En contre-proposition, il offre à cette compagnie de

procéder lui-même à cet embellissement si la compagnie veut bien lui céder une lisière de terrain de 20 pieds le long du Boulevard St Joseph, qui a déjà été homologuée par la Cité. Le Conseil offre à la compagnie de lui accorder le bénéfice d'une réduction d'évaluation sur toute cette superficie de terrain si elle veut bien accepter la proposition de la Cité. Le Greffier est prié de transmettre cette proposition à la compagnie.

Le Ministère de la Voirie Provinciale, par l'intermédiaire de Monsieur Paul E. Paquette, Expropriateur Sénior, demande à la Cité de lui céder, en prévision de l'élargissement du Boulevard St Joseph, une bande de terrain de 24 pieds de large qui s'étendrait sur le côté nord dudit boulevard, de la rue Marchand, en direction de la rue St Pierre, jusqu'à cette partie du lot 151 qui appartient à la Commission Scolaire de Drummondville.

168/61

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité consente à cette cession de terrain gratuitement aux conditions suivantes;

- a) que les frais légaux, frais de contrat, d'arpentage ou autres soient à la charge entière du cessionnaire;
- b) que la Cité ne soit pas obligée de fournir sur ces terrains d'autres titres que ceux qu'elle possède actuellement;
- c) que toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes existant sur cette partie de terrain soient souffertes par le cessionnaire.

ADOPTE

Une autre demande du même genre a été présentée par le Ministère de la Voirie en rapport avec l'élargissement du 4e Rang. Comme cette demande n'a été faite que verbalement, le Conseil préfère attendre une demande écrite avant de décider.

Il y a déjà quelque temps, la Canadian Underwriters, à la suite de l'inspection du système de gicleurs de l'usine Marlboro Manufacturing, recommandait certaines additions ou modifications à ce système. Le Greffier a institué une enquête à ce sujet afin de savoir si réellement la Cité était responsable de ces travaux additionnels. Cette enquête a révélé que la seule dépense nouvelle à être absorbée par la Cité était l'installation de gicleurs dans la nouvelle bâtisse abritant la bouilloire et dans une petite bâtisse logeant la turbine à vapeur. Toutes les autres modifications doivent être faites et payées soit par le locataire actuel, soit par le contracteur qui a installé le système.

169/61

En conséquence, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le système de gicleurs soit étendu à la chambre des bouilloires et à l'emplacement des turbines à vapeur et que MM. A. & R. Bolduc, de Drummondville, soient autorisés à effectuer ce travail au prix de \$439.76.

ADOPTE

Maintenant que l'aéroport municipal est un fait accompli, il

importerait de créer un comité de l'aéroport au sein du Conseil Municipal afin de voir à la mise en valeur de ce nouvel actif.

170/61

Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que la présidence de ce Comité de l'aéroport soit assumée par l'échevin Raymond Laneau assisté des échevins Armand Gauthier et André Cloutier.

ADOPTE

171/61

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité accepte l'option à elle consentie par MM. Philippe et Germain Cardin le 5 mai 1961, portant sur un emplacement de terrain d'une superficie totale de 94.4 acres, ou 4,110,417 pieds carrés, plus ou moins, désigné sous le numéro P. 166A et P.165 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, au prix de \$100,000.00 payable à terme et selon les conditions décrites à ladite option.

ADOPTE

172/61

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu que la Cité accepte officiellement une option à elle consentie par Drummond Coal & Lumber Co. Ltd., le 12 mai 1961, quant à la vente d'un immeuble comprenant terrains et bâtisses, désigné comme étant les lots P. (237, 236) P.237, P.238, P.267, 268, 269, 270, P.271, P.272 du Quartier est de la Cité de Drummondville, au prix total de \$140,000.00 payable à terme selon les conditions décrites à ladite option, sujet cependant à l'ouverture immédiate du chemin mitoyen sur le lot P. 237.

ADOPTE

173/61

Les cercles Lacordaire et Ste. Jeanne d'Arc fêteront le 12 novembre prochain leur 20ème Anniversaire de fondation et à cette occasion, l'échevin Antonio Baril croit qu'il serait de mise que la Cité manifeste son encouragement en souscrivant une page d'annonce au programme au prix de \$35.00 Il propose donc, sur appui de l'échevin André Cloutier, que le Conseil de la Cité souscrive au Cercle Lacordaire et St Jeanne d'Arc de St Frédéric, un montant de \$35.00 qui défrayera le coût d'impression d'une page d'annonce dans un programme publié à l'occasion du 20ème anniversaire de fondation de ce cercle.

ADOPTE

174/61

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 538 qui octroie une franchise à la compagnie de Gaz Cartier pour l'installation et l'opération d'un système de gaz naturel à Drummondville. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Première lecture est donnée des règlements No. 539 à 558 inclusivement.

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion d'un règlement refondant toute la législation existante quant à l'imposition et à la perception des taxes et licences de commerce.

Les félicitations du Conseil s'adressent à Mademoiselle Pearl White, violoniste, fille de Monsieur M. White, propriétaire de la Compagnie Triad Creations, laquelle a remporté des succès très éclatants lors d'un récent concours provincial de musique.

175/61

Le Conseil passe à l'étude d'un projet de convention préparé par le Greffier de la Cité concernant une aide financière de l'ordre de \$210,000. qui sera apportée par la Cité à la Compagnie St Francis Paper Converters Co. Ltd. de Drummondville, en vue de la construction d'une usine par cette compagnie. Le Conseil, après avoir apporté quelques modifications et additions à ce document en recommande l'approbation et il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, et résolu à l'unanimité que le projet de convention à intervenir entre la Corporation de la Cité de Drummondville et la Compagnie St Francis Paper Converters Co. Ltd. soit approuvé et que le Maire, ou en son absence le pro-maire, et le greffier de la Cité, soient autorisés à signer ce document au nom de la Cité, et à y apporter, le cas échéant, toutes modifications mineures jugées nécessaires.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, que la présente séance soit ajournée au mercredi, 28 juin 1961, à 5:00 heures p.m., afin de prendre connaissance des soumissions présentées par les entrepreneurs pour la construction de l'usine St Francis Paper Converters.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



.....
Greffier



.....
Maire.

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

176/61

Le Comité recommande que le trésorier soit autorisé à avancer au département du Bien Etre de la Cité les montants mensuels nécessaires à l'acquittement des pensions consenties par ce département, sujet

à remboursement par le Ministère de la Famille et du Bien Etre
Social de la Province.

177/61

Le Comité recommande que le ^{Treasurier} Comité soit
autorisé à rembourser à Tremblay Automobile, 398 Hériot, un mon-
tant de \$50.00 à titre de remise sur licence commerciale.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

28 juin 1961

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de
la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de
ce Conseil à 5:00 heures p.m., le 28 juin 1961, cette séance étant
un ajournement de celle du 27 juin 1961.

SONT PRESENTS: MM. les échevins André Clou-
tier, Arthur Fortin, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Si-
gouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier,
C.R.

Sont aussi présents à l'assemblée MM. Philip-
pe Letendre et Paul Frigon, respectivement président et secrétaire
de la Compagnie St Francis Paper Converters, Monsieur Paul Labranche,
architecte, et un certain nombre de contracteurs intéressés au pro-
jet.

Les soumissions suivantes sont présentées:

ROGER DESILETS INC. Nicolet	\$322,753.71
F.R.BOURGEOIS LIMITEE St Hyacinthe	\$315,900.00
J.A.MICHAUD, Drummondville	\$314,000.00
CHARLES GILBERT LIMITEE, St Hyacinthe	\$312,500.00
URBAIN HOULE Drummondville	\$292,000.00

BENJAMIN ROBIDAS LIMITEE	
Drummondville	\$290,800.00
A. FORTIN CONSTRUCTION LIMITEE,	
Drummondville	\$277,000.00

Le tout est référé à la compagnie pour étude et approbation.

178/61

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la police d'assurance groupe de la Cité, présentement détenue par la compagnie North American Life Co., soit annulée et qu'une nouvelle police qui prendrait naissance au 1er août 1961, soit présentée par cette même compagnie pour approbation.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 10 JUILLET 1961

(Liste No. 21 - page 1)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques.</u>
2909	Ministère de la Voirie	Fortunat Bergeron 67 Manseau	P.144-10	\$2,000.00
1113	Antonio Marcoux	Anne Marie Poirier 217 Dorion	52-66 Est	\$10,000.00
6748	Emile Pellerin	Roland Dionne 636 Mélançon	149-176	\$5,850.
7515	Aimé Bernier	Fernand Sylvain 38 8e Avenue	151-73	\$4,250.00
5013	Art. St Germain	Germain Lépine 546 Ferland	158-16	\$1,900.00
5933	Emile Robichaud	Jules Hamel, St Cyrille de Wendover	162b-18	\$6,600.00
4574	Roland Légaré	Jean Marie Dubois 617B Brock	156-45	\$2,800.00
5314	Florian Proulx	Damase Bédard 560 St Georges	159-106	\$1,100.00
3165 à 3165A	Armand Lamothe	Dame Siméon Lamothe 627 Brock	145-283	\$1,625 (57' x 66')

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 10 JUILLET 1961

(Liste No. 21 = page 2)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>		<u>Remarques</u>
5527	Aline Parent	Samuel Allard 418 St Pierre	160d Gr.	\$5,800.00	
1150	Adelbert Duplessis	Léandre Lachance 1221 King Ouest Sherbrooke	P. 74 E.	\$6,950.00	
6909	Dame Eva Brouillette	Amédée Coté, 238 St Damase	149½ - 398	\$4,550.00	
6855	Urgèle Lemay	Donatien Brousseau 105 13e Avenue	149-336	\$6,150.00	
5009	Mathieu Arseneau	Roméo Lamothe 625 Brock	158-12	\$1,900.00	
1260	Drummond Coal & Lumber	La Cité de Drummondville	P.(236-237)	\$23,700.	
1261	do	do	267, 268, 269, 270, P.271,272, P.237,236	\$32,675.	
51	Montplaisir R. & P. Hélie & Spenard	—	P. 32 Ouest	\$30,050	Diminution) { Bâtisses incendiées.
53	do	—	P. 34 Ouest	\$52,200	
7491	Diana Chauvette	Exist Yergeau 395 St Claude	151-45	\$2,650,	

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 10 JUILLET 1961

(Liste No. 21 - page 3)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
5357	Dame C. Martel Généreux	Lucien Gamache 486 Férland	159-143	\$925.00
5358	do	do	159-144	\$900.00
7249	Adonia Lapointe	Denis Lebel 198 16e Avenue	150-49, 150-65	\$12,500.
254	Henault Bernard	Delphis Guay 459 rue Chasée	P. 1 N.	\$450.00
7512	J.S. Poirier	Hervé Poirier 50A 8e Avenue	151-70	\$4,050.
6889	Roger Traversy	Armand Joyal 206 St Damase	P. 149-377	\$700.00
5751	Wellie Blouin	Laurent Marcoux Rue Mathieu	160a-242	\$900.00
5740	Wellie Blouin	Come Bergeron rue St Félix Drummondville-Ouest	160a-230	\$900.00

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 10 JUILLET 1961

(Liste No. 21 - page 4)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>		<u>Remarques</u>
4088	N. Bullard	Jean Marie Dubois 617 B Brock	28-80 Ouest	\$9,025	
8165	Mme Rob. Vallée	Lucien Beaulieu 324 Mélançon	153-158	\$1,050	
4574	J. M. Dubois	Raymond Luneau 103 St Alphonse	156-45	\$2,800.	
6641	Ed. Rheault	Arthur & Lionel Hébert St Fortunat de Ham (Wolfe)	149-62	\$8,900.	
3589	Lucien Léveillé	Léon Bénéit 121A 10e Avenue	146-94	\$1,100.	

- - - o0o - - -

10 juillet 1961

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, le 10 juillet 1961, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

179/61

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 27 juin et de son ajournement du 28 juin. Sujet à une correction relativement au choix de la compagnie qui prendra en main l'assurance-groupe des employés municipaux au 1er août 1961, (une rectification à ce sujet apparaît ci-après) il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ces deux procès-verbaux soient adoptés.

ADOPTE

180/61

Le Comité des assurances a longuement étudié les soumissions reçues en rapport avec l'assurance-groupe des employés de la Cité, et il est maintenant proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le plan d'assurance-groupe des employés municipaux soit confié à compter du 1er août 1961 à la compagnie Global Life Insurance Co., dont le représentant à Drummondville est Monsieur Laval Langlois; tel contrat étant sujet aux taux et conditions de la proposition soumise par cette compagnie par l'entremise de son agent sus-nommé.

ADOPTE

181/61

La Ligue Commerciale de Dards de Drummondville Enrg. prie le Conseil de bien vouloir lui accorder l'autorisation de s'incorporer en vertu du Chapitre 304, S.R.Q. 1941. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que cette autorisation soit accordée.

ADOPTE

Passant ensuite à la correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de Monsieur J.A. Pagé, président de Southern Canada Power Co., qui annonce sa visite à Drummondville pour les environs du 15 juillet. Le Conseil sera heureux de rencontrer Monsieur Pagé à cette occasion afin de discuter avec lui de certains projets qui intéressent également la Cité et la compagnie.
- Une lettre du journal "La Parole Limitée" qui sollicite l'autorisation de publier une annonce au nom de la Cité

dans le programme souvenir qui sera publié à l'occasion de son 35ème anniversaire de fondation. Le Conseil étudiera la proposition à une séance ultérieure. Cependant, Monsieur le Maire remarque que tous les montants que la Cité alloue pour les annonces de ce genre seraient beaucoup mieux placés s'ils étaient alloués aux courageux journalistes qui assistent avec beaucoup de dévouement à toutes les séances du Conseil et se font un devoir de rapporter fidèlement le compte rendu des délibérations. Il s'agit ici d'une idée originale dont l'étude sera reprise sérieusement par le Conseil après les vacances.

Une centaine de réalisateurs, scripteurs, techniciens, et acteurs et exécutants de la Société de Télévision Radio-Canada passera la semaine du 21 août prochain à Drummondville afin de créer dans le cadre de notre Cité trois programmes qui passeront sur les ondes d'une chaîne de postes provinciaux. Il s'agit des réalisations "Caravane", "Kermesse" et "Dans tous les Cantons". Le réalisateur de ces programmes, Monsieur Paul Dumont Frenette, écrit au Conseil pour le remercier de l'accueil chaleureux qu'il a reçu des autorités municipales lors des premiers contacts qu'il a eus avec celle-ci.

national
D. W.

182/61

Lecture est donnée des sommes dues par la Cité au 30 juin 1961. L'addition de ces factures se totalise à \$83,087.49.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le paiement de ces factures soit autorisé.

ADOPTE

183/61

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité au 10 juillet.

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

Revenant à une facture apparaissant à la liste des comptes, l'échevin Antonio Baril fait remarquer que le département de la voie publique a pour une fois fait l'expérience d'un ciment à trottoir produit par la compagnie Drummond Ready Mix. Selon les spécifications de cette compagnie, ce ciment serait d'une qualité supérieure, soutenant bien les pernicious effets du calcium durant l'hiver. Son coût est cependant équivalent à celui du béton produit par notre département municipal des travaux publics. Si l'essai s'avère fructueux, il serait économique de continuer cette pratique, car la réfection des trottoirs rongés par le calcium entraîne des dépenses annuelles assez fortes qu'il importerait de réduire et même d'éliminer complètement si c'était possible.

Le Conseil prend connaissance d'une réclamation présentée par Monsieur Oscar Charest, résidant à 24 rue Bérard, qui se plaint de dommages causés à sa haie en 1959 par un appareil servant à enlever la neige sur

les trottoirs. Le Conseil, dans la personne du maire et de l'ingénieur, a fait un examen soigneux des lieux et n'a pu découvrir aucun dommage réel. En conséquence, le Conseil nie toute responsabilité en rapport avec ces prétendus dommages.

Monsieur Maurice Langlois, 28 rue St Laurent, réclame des dommages à la Cité qu'il tient responsable d'une chute faite par lui sur le trottoir le 18 juin, sur la rue Hériot, en face du magasin Continental. L'enquête de la Sureté Municipale en cette affaire ne permet de présumer aucune faute de la part de la Cité, et en conséquence, il est résolu unanimement que la Cité nie toute responsabilité en rapport avec le malheureux accident survenu au réclamant.

Les loisirs de St Pierre & Paul, se basant sur certains projets qu'ils envisagent en rapport avec l'utilisation du parc Ferland, demandent au Conseil de ne pas envisager l'ouverture de la rue Cockburn en direction sud-ouest, au travers le parc Ferland, entre les rues Ringuet et Pelletier. Cette organisation de loisirs prévoit l'utilisation de tout le terrain pour des jeux. En second lieu, le comité des loisirs demande à la Cité de construire une glissade en bois comme celle qui existe à Drummondville-Sud.

Devant l'ampleur de ces deux suggestions, le Conseil décide de renvoyer le tout à une séance ultérieure afin qu'une étude plus poussée puisse en être faite.

Le filet protecteur au stade municipal de baseball est dans un état lamentable et, selon la direction du club Les Royaux, il serait urgent qu'il soit remplacé. Le Conseil demande au Greffier de bien vouloir communiquer avec certains fournisseurs locaux de filets afin d'obtenir un prix avantageux sur cet achat.

184/61

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité partage également le coût d'achat d'un tremplin avec la Commission Scolaire, à la condition que cet article de jeu soit utilisé durant les mois d'été au camp de la J.O.C. et qu'il serve ensuite durant l'hiver au Gymnase de l'École St Louis de Gonzague.

ADOPTÉ

L'échevin Antonio Baril donne avis de présentation d'un règlement créant un fonds industriel de \$500,000.00 le tout en conformité avec la loi 9-10 Eliz. II chap. 83.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un autre règlement prévoyant l'homologation d'une ligne permettant l'élargissement de la rue Du Pont, aux abords de la rue Hériot.

Le Conseil prend connaissance d'une ordonnance rendue par la Commission des Transports du Canada en rapport avec la construction d'une ligne additionnelle du chemin de fer Canadien Pacific, en direction des terrains industriels Janelle.

Selon cette ordonnance, la compagnie est autorisée à construire et à entretenir cette ligne à ses frais. Ceci crée une situation quelque peu ambiguë et le Conseil croit sage de continuer l'étude du projet de contrat présenté par la compagnie afin d'en arriver à une conclusion qui serait acceptable par les deux parties.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de l'Honorable David J. Walker, Ministre des travaux publics, à Ottawa, qui explique bien la position de son Ministère en regard de la consommation d'eau dans les édifices fédéraux. Il s'agit ici d'une affaire qui est en marche depuis plusieurs années et la dernière proposition du Ministère ne semble pas du tout acceptable. Avant d'aller plus loin en cette affaire, le Conseil croit sage de demander une opinion légale au procureur de la Cité.

185/61

Le directeur de Police recommande l'achat de 20 longueurs de 50 pieds de boyau de 1½" pour le département des incendies, ainsi que l'achat de 5 toiles, dimensions 12' X 12' et 5 autres, dimensions 12' X 20'. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que des soumissions soient demandées par le Directeur de Police, pour la fourniture de ces articles. Sur réception, ces soumissions devront être transmises au président du Comité de Police pour étude et approbation.

ADOPTE

L'échevin Maurice Sigouin entre et prend son siège.

Un second rapport du Directeur de Police concerne l'enlèvement d'une vingtaine de parcmètres à différentes intersections, ce qui faciliterait les arrêts d'autobus.

Le Conseil préfère étudier plus à fond cette suggestion avant d'en recommander l'adoption.

186/61

Sur recommandation du Ministère des Affaires Municipales, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le règlement No. 531 (piste d'atterrissage) soit amendé comme suit:

- 1- En remplaçant dans l'article 2 tous les mots après le mot: "stipulations" par les mots suivants: "ci-après énoncées";
- 2- En abrogeant l'article 3 et en le remplaçant par le suivant:

ARTICLE 3. "La Cité paiera à même son fonds général à Monsieur Robert Bernard un montant de \$1.00 pour ses droits dans l'immeuble faisant partie des lots de cadastre P. 88 et P. 89, y compris le bâtiment connu sous le nom de Club House.

" Elle paiera à Madame Robert Bernard \$4,500.00 dont \$1,125.00 comptant lors de la signature de l'acte de vente pour le prix

de vente des mêmes immeubles. Elle lui paiera le solde du prix de vente en trois versements égaux, annuels et consécutifs de \$1,125.00 à compter de l'année 1962. La Ville appropriera dans son fonds général le paiement comptant à être fait à Madame Bernard et s'engage par la présente à approprier dans son budget annuel des années 1962, 1963 et 1964 les paiements différés à être faits à madame Bernard.

" La Cité paiera à Monsieur Geo. Leclair pour le prix de vente des parties d'immeubles portant les nos de cadastre 87, 88, 89, 90 et 91 du cadastre officiel du Canton de Wickham une somme de \$13,000.00 dont \$3,250.00 payable comptant lors de la signature de l'acte de vente et le solde du prix de vente en trois versements égaux, annuels et consécutifs de \$3,250.00 à compter de l'année 1962. La Ville appropriera dans son fonds général le paiement comptant à être fait à Monsieur Leclair et s'engage par la présente à approprier dans son budget annuel des années 1962, 1963 et 1964 les paiements différés à être faits à Monsieur Leclair. "

ADOPTE

187/61

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, qu'un contrat pour l'installation d'un service d'électricité desservant la nouvelle piscine du parc Woodyatt soit approuvé et que le Maire soit autorisé à signer ce document au nom de la Cité, sans préjudice aux droits de cette dernière et sous toute réserve quant à la décision qui pourrait être rendue sur le sujet par la Régie de l'Electricité et du Gaz.

ADOPTE

Le Greffier est prié de communiquer avec les compagnies Southern Canada Power et Bell Telephone, afin de leur demander de procéder aussitôt que possible au déplacement de leurs poteaux sur la rue St Pierre, entre les rues St Henri et Cormier. La Cité a élargi cette partie de rue et il serait urgent que ces quelques poteaux soient déplacés.

Le Comité Municipal de l'Aéroport a tenu le 3 juillet dernier sa première réunion sous la présidence de l'échevin Raymond Luneau. Au cours de cette assemblée, les recommandations suivantes ont été faites au Conseil Municipal:

1. Voir au déménagement des bâtisses de Monsieur Georges Leclair.
 - Ce déménagement est déjà en marche et sera terminé pour le 31 juillet.

2. Installation d'une cabine téléphonique.
 - Un des membres du Comité est déjà en relation avec la compagnie Bell Telephone à ce sujet.
3. Déménagement du Club House avant janvier 1962.
 - Ce travail sera fait incessamment et une nouvelle prise d'eau sera aménagée pour cette bâtisse.
4. Bornage et clôturage de l'immeuble acquis par la Cité, selon les stipulations du contrat d'achat.
 - On procédera à ce travail en temps opportun.
5. Demande d'exemption de taxes sur l'immeuble acheté.
 - Le Greffier s'occupera de cette affaire.
6. Installation d'un quai pour hydravions et de deux bouées.
 - Le département municipal des travaux publics verra à construire ce quai et ces bouées.
7. Installation d'un service de gazoline et huile sur les lieux.
 - un des membres du Comité est présentement en pourparlers avec une compagnie de gazoline à ce sujet.

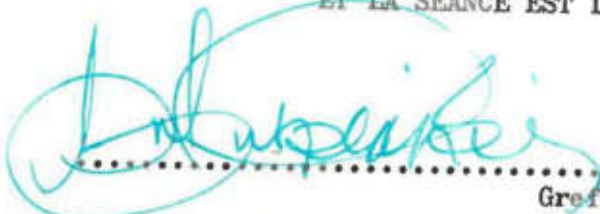
188/61

Il est ensuite procédé à la seconde lecture des règlements 539 à 558 inclusivement. Tous et chacun de ces règlements reçoivent l'appui d'un proposeur et d'un second et sont déclarés adoptés.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire suggère qu'une demande soit présentée au Service d'Urbanisme provincial afin qu'on étudie l'aménagement rationnel de la partie de Grantham-Ouest que la Cité vient d'annexer.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 14 AOUT 1961

(Liste No. 22 - page 1)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. cadastre</u>	<u>Remarques</u>
5503	Léopold Pelletier	Adonia Lapointe 59, rue St Paul	P.160A- (10-11)	\$3,250.
2981	Max Legault	Henri Paul Gagnon 172 St Damien	P.144-355	\$3,700.
2164	Mme Roland Gélinas	Raymond Auger 754 Lafontaine	2-156, 2-157 E.	\$35,525.00
4698	Rémi Jean	Maurice Jean, 526A St Alfred	156-185	\$950.00
4699	do	do	156-186	\$950.
5615	V. Gaouette	Mme Viateur Gaouette 842 Savard	160a-91-24	\$7,300.
4321	Nap. Brind'Amour	Réal Lemire 6,6e Avenue	153-164	\$950.
6112	Raymond Ménard	Laurent Morin 83 Guilbeau	P.162B (203-204)	\$7,450.
22	Chs. Adam	Jules St Pierre 140 Hériot	13-20 Ouest	\$125.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 14 AOUT 1961

(Liste No. 22 - page 2)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. cadastre</u>	<u>Remarques.</u>
4574 à 4574A	R. Luneau	Gautron, Mme Lucienne 260 Notre Dame	P. 156-45	\$775. Fiche 4574 devient \$2,075 au lieu de \$2,800. Fiche 4574A devient \$775. au lieu de -0-.
6230	Lionel Régis	Richard Demanche, 456 Brock	162b-313	\$600.00
3859	J. Emile Corriveau	Ephrem Montmigny, 592 St Jean	P.147 (107-108)	\$15,400.
6146	Gilles Pratte	Roger Bergeron 5421 Bellechasse Montréal	162b-238	\$600.00
2231	Armstrong Real Estate Ltd.	Marché Bernier Enrg (I.G.A.) 381 Celanese	2-228 Est	\$20,250.
2232	do	do	2-229 Est	\$2,575.
2233	do	do	2-230 Est	\$2,575.
8152	B. O'Saughnessy	Jean Paul Allie 25 8e Avenue	153-116	\$2,150.
2374	Mme E. Fréchette	Irénée Bonin 512 Brock	P. 88 Est	\$7,600

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 14 AOUT 1961

(Liste No. 22 - page 3)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. cadastre</u>	<u>Remarques</u>
4100	Dame J.L. Surprenant	Jean Marc Lemaire 55 Des Peupliers	28-95 Sud	\$1,700.
4101	do	do	28-96	\$1,700. (transporté à fiche 4100)
8090	Gilbert Caron	Henri Jutras Rue Thérour St Charles	153-42	\$1,900.
1190	Alf. Simard	Paul Emile Guay 421 Brock	P. 123 Est	\$5,700.
5738	Wellie Blouin	Gérald Jutras 551 Chassé	160a-228	\$900.
6895	Albert Lacharité	Wildy Lacharité 114 16e Avenue	149-385	\$8,200.
4316	André Therrien	Jean Paul Allie 25, 8e Avenue	P. 153 (145-146)	\$1,000.
1330	Eugène Malenfant	Marchand Petroleum	P.432 Est	\$3,300. (terrain)
1330	Eugène Malenfant	Antoine Ouellette 1455 Boulevard Mercure	--	\$9,700. (bâtisse seule) - (maison déménagée)

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 14 AOUT 1961

(Liste No. 22 - page 4)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>		<u>Remarques:</u>
7245	La Fraternelle	Antoine Ouellette 1455 Bl. Mercure	150-45	\$1,500.	
5272	Louise Laferté	Eddy Couture 110 Notre Dame	159-49	\$750.	
4237	Paul Ruel	Ministère de la Voirie	P.150 S.	\$7,300.	diminution
4238	Napoléon Grenier	do	do	\$9,100.	
6088	B. Faucher	Alex Gaudet Ltée 281 Lindsay	162b-174	\$4,100.	
6089	do	do	162b-175	\$900.	
6098	Napol. Leclerc	do	162b-184	\$525.	
6099	do	do	162b-185	\$525.	
4225	Roger Beaudoin	Omer Auger 212 Lowring	137 Sud	\$5,650.	
7769	Tremblay Henri	Emile Corriveau 60 16e Avenue	151-355 (149-401)	\$5,000.	
6122	Lomer Gauthier	Gérard Gauthier 116 Cormier	162b-21 Gr.	\$4,325.	
6188	Edmond Bergeron	Laurent Fontaine 507 Toupén	162b-276 Gr.	\$300.	
7619	Anatole Joyal	Georges Henri Joyal 56 12e Avenue	151-200	\$1,100	

Le 14 août 1961

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 14 août 1961, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

189/61

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 10 juillet 1961. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

190/61

Lecture est donnée des comptes qui sont devenus dus par la Cité au 30 juillet 1961. Ces comptes s'élèvent à la somme totale de \$186,017.17 Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le paiement de ces comptes soit approuvé.

ADOPTE

Au chapitre de la correspondance, on donne lecture des lettres suivantes.

- La Commission Scolaire de Drummondville accepte d'acquitter la moitié du coût d'un tremplin, conjointement avec la Cité. On sait que cet article de jeu sera installé au camp de la J.O.C. durant l'été et au Gymnase de l'école St Louis de Gonzague durant la saison froide.
- Une lettre du secrétaire particulier de l'Honorable Bernard Pinard, Monsieur Jean Marie Dubois, qui informe le Conseil de la décision du Ministre de décliner l'offre de la ville concernant une partie des terrains industriels Lamothe comme site d'un futur garage régional de la voirie à Drummondville. Me. Pinard, sur l'avis de ses conseillers techniques, explique qu'il sera préférable de construire ce garage à un endroit plus près de la route Trans-Canada, ce qui évitera des passages à niveau et des intersections nombreuses.

Monsieur Norbert Boisvert, propriétaire de certains espaces de terrain dans le quartier St Pierre, a demandé il y a quelque temps au Conseil d'approuver un nouveau plan de subdivision de terrain sur la continuation de la rue Pepin. Le Conseil se dit prêt à approuver cette subdivision à la condition que M. Boisvert consente à la création d'une servitude pour le passage d'un égoût collecteur le long de la Rivière Noire. Les terrains affectés porteraient les numéros de cadastre 162B-97-43 et 162B-97-45. Monsieur Boisvert a consenti à cette servitude à la condition que la Cité lui paie un montant de 15¢ le pied carré pour toute la surface à être utilisée. Le Conseil, devant cette exigence, croit bon d'homologuer une ligne pour le passage de l'égoût en question.

Un avis de motion est donc présenté par l'échevin Maurice Sigouin d'un règlement prévoyant la création d'une ligne de 30 pieds de large sur les terrains précités.

151/61

Le Conseil désire ratifier une décision qui a été prise en comité lors d'une entrevue avec les dirigeants du Club de Hockey "Les Rockets". Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité accorde une subvention de \$1,000.00 au club de Hockey "Les Rockets" et lui garantisse de plus l'octroi d'une somme additionnelle de \$1,500.00 qui sera versée à ces derniers s'ils encourent un déficit d'opération à la fin de la prochaine saison de hockey.

ADOPTÉ

192/61

A la suggestion du Conseil de la Cité de St Jérôme, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, et résolu à l'unanimité, que la résolution suivante soit adoptée:

CONSIDERANT que le taux d'intérêt payé par les municipalités des cités et villes sur leurs emprunts municipaux grève d'une façon excessive leur budget annuel;

CONSIDERANT que les Municipalités rurales reçoivent du gouvernement provincial une ristourne d'environ 2% pour être appliquée au paiement des intérêts de leurs emprunts;

CONSIDERANT qu'il y aurait lieu que le gouvernement accorde la même ristourne aux Municipalités de cités et villes;

POUR CES RAISONS, IL EST PROPOSÉ PAR LA PRÉSENTE RÉSOLUTION:

QUE l'Union des Municipalités de la Province de Québec, lors de son prochain congrès, adopte une résolution insistant auprès du gouvernement provincial d'accorder aux Municipalités de cités et villes la même ristourne qui est accordée aux Municipalités rurales pour être appliquée au paiement des intérêts pour emprunts municipaux;

QUE demande soit également adressée à l'Union des Municipalités s'il ne serait pas possible de former une section séparée, soit au sein même de l'Union, soit en dehors des cadres de celle-ci, groupant les municipalités de cités et villes, afin qu'elles soient en mesure d'exposer d'une manière plus adéquate les problèmes qui leur sont propres et qui diffèrent totalement, dans la majorité des cas, de ceux des Municipalités rurales.

ADOPTE

193/61

Le Greffier donne lecture d'une lettre du Commissariat des Incendies de la Province, dans laquelle l'assistant-Commissaire détaille l'étendue des octrois qui peuvent être consentis à une municipalité pour son service d'eau, borne-fontaine, pompes d'alimentation, réservoirs, etc. Le Conseil est très favorablement impressionné par ce document et il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que des détails additionnels et plus précis soient obtenus du Commissariat des Incendies de la Province, afin de savoir l'ampleur de l'aide que la Cité pourrait recevoir dans ce domaine. Dans toute correspondance à ce sujet, on devra insister sur le fait que la Cité de Drummondville alimente les municipalités voisines de Drummondville-Ouest et Drummondville-Sud.

ADOPTE

Comme M. Georges Plamondon, embouteilleur d'une eau gazeuse bien connue, s'objecte au paiement d'un permis commercial de \$450.00 pour l'opération de 45 cabinets à liqueur, le Conseil, désirant mettre cette chose au clair une fois pour toutes, recommande d'obtenir une opinion légale à ce sujet.

Monsieur Maurice Langlois, 28 St Laurent, par l'intermédiaire de son avocat, tient la Cité responsable d'une chute qu'il a faite sur le trottoir le 18 juin dernier. Ce cas a déjà été longuement étudié par le Conseil et celui-ci ne peut que nier une fois de plus toute responsabilité, comme il l'a déjà fait à sa séance du 10 juillet dernier.

Le Conseil prend connaissance d'un rapport d'analyse d'eau du Ministère de la Santé Provinciale. Selon ce rapport, l'eau traitée par notre usine de filtration serait de première qualité.

194/61

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que les mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité au 14 août 1961 soient acceptées.

ADOPTE

Le 14 août 1957, la Cité achetait de Monsieur André Généreux un espace de terrain portant le numéro de cadastre 151-356 afin d'en faire un parc public dans le quartier St Jean Baptiste. A ce moment, le Conseil avait acquis tout l'espace de terrain appartenant à Monsieur Généreux dans un quadrilatère borné par les rues St Alphonse, St Damase, 17ème et 18ème Avenue, mais il restait une bande de terrain de 24,521 pieds à l'extrémité sud-est de ce terrain qui appartenait à M.J.R. Courchesne. Comme le développement de ce parc se fait graduellement, il serait maintenant logique d'acquérir cette parcelle de terrain afin d'en faire un tout.

195/61

Il est donc proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, et résolu à l'unanimité que la Cité acquière au prix de \$0.10 le pied carré une bande de terrain d'une superficie de 24,521 pieds carrés, plus ou moins, étant partie du lot 149 N.S., propriété de Monsieur ~~M.~~ Courchesne, ~~du 4ème Rang~~. En outre des conditions ordinaires cet achat se fera à la condition que M. Courchesne donne à la Cité tout le terrain nécessaire à la continuation future de la rue St Damase sur une largeur de 66 pieds, avec droit de passage immédiat sur cette partie de terrain laquelle sera désignée comme rue et par la suite cadastrée comme telle sur un plan à être préparé par l'ingénieur de la Cité.

* Joseph

M.M.

112-16ème
Ave

M

ADOPTÉ

196/61

Le Conseil prend connaissance d'un projet de contrat à intervenir entre la Cité et Monsieur Benoit Bisson relativement au déplacement éventuel du restaurant de ce monsieur sur la rue Notre Dame. Comme toutes et chacune des clauses de ce projet sont conformes au désir du Conseil, il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le projet de convention entre la Cité et Monsieur Benoit Bisson soit approuvé et que le Maire ou en son absence le pro-maire, et le greffier soient autorisés à signer cette convention pour et au nom de la Cité et à y faire, le cas échéant, toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTÉ

Le Conseil est mis au courant d'une demande formulée par le Ministère de la voirie relativement à la cession par la Cité d'une parcelle triangulaire de terrain à l'angle des rues St Jean et Boulevard St Joseph. Il s'agit d'une superficie de 117 pieds carrés qui serait prise à même l'angle est du lot 148-2. Ce lot fait partie du site occupé par l'ancien hôtel de Ville St Joseph. Cette partie de terrain fera par la suite partie du Boulevard St Joseph et demeurera la propriété de la Cité lorsque les travaux auront été complétés.

197/61

A la suite de ces explications, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que la Cité cède au Ministère Provincial de la Voirie une partie de terrain à même le lot 148-2, d'une superficie totale de 117 pieds carrés, afin de faciliter l'élargissement et l'aménagement du futur boulevard St Joseph.

ADOPTÉ

198/61

Un congrès de l'Association Internationale des Chefs de Police se tiendra à Montréal du 30 septembre au 5 octobre prochain. Le Conseil croit qu'il serait de mise de déléguer le Directeur de Police de Drummondville à ce congrès et une proposition en ce sens est faite par l'échevin Antonio Baril, sur appui de l'échevin Pierre Mathieu.

ADOPTE

Un rapport du Directeur de Police est lu à l'assemblée et le Conseil se rallie à sa suggestion d'installer des parcomètres sur la rue Bellevue, près de la Ferronnerie Blanchard.

199/61

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Directeur de Police soit autorisé à enlever un certain nombre de parcomètres à différentes intersections de la ville, selon une liste qui est versée aux archives, ceci afin de permettre l'arrêt à ces endroits des autobus faisant le service urbain.

ADOPTE

En rapport avec l'achat de la propriété Drummond Coal, le Conseil croit opportun d'exiger un certificat de localisation qui situera parfaitement l'immeuble qu'~~est~~ acquiert de cette compagnie.

200/61

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, qu'il soit procédé immédiatement à la construction d'une petite bâtisse additionnelle à l'usine de filtration qui servira au mélange et à l'addition de la chaux.

ADOPTE

201/61

Le Greffier présente à l'approbation du Conseil un certain nombre de plans préparés par la compagnie Bell Telephone et se rapportant à des travaux de ligne par cette compagnie. On se souvient que le 10 avril 1961, le Conseil avait adopté une résolution spécifiant les conditions auxquelles il consentait la pose de nouvelles conduites de fils téléphoniques. Le Conseil est prêt à accepter tout nouveau plan à la condition que cette approbation soit conditionnelle.

En conséquence, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, qu'une résolution adoptée par le Conseil de la Cité de Drummondville le 26 septembre 1949 soit abrogée à toutes fins légales et soit remplacée par la suivante:

"Qu'à l'avenir tout travail relatif à la pose aérienne ou souterraine de fils téléphoniques, pose de poteaux et travaux analogues, soient approuvés par l'Ingénieur de la Cité de Drummondville, sujet aux conditions suivantes:

- a) à la suite du parachèvement de ses travaux, la Cie Bell Telephone prendra à sa charge tous les frais de reconstruction de trottoirs, pavés, asphalte, etc. - et sera de plus responsable de tous dommages futurs découlant directement ou indirectement des travaux d'enfouissement;
- b) Les travaux prévus aux plans ci-haut mentionnés devront satisfaire aux exigences de l'Ingénieur de la Cité;
- c) La Cité de Drummondville ne sera pas tenue de payer à la Cie Bell Telephone ou autres, des frais de relocalisation ou quelque indemnité que ce soit en raison de l'élargissement par la Cité d'une des rues mentionnées précédemment;
- d) La Cité de Drummondville ne sera pas non plus responsable de dommages qui pourront être causés involontairement par elle, ses employés ou entrepreneurs sous contrat avec elle aux lignes souterraines de la compagnie par suite d'une fuite ou d'un bris dans les canalisations d'égoûts et d'aqueduc ou pour toute cause hors du contrôle de la Cité.
- e) Ces clauses et conditions n'ont aucunement pour effet de limiter en quoi que ce soit la Cité dans tous autres droits qu'elle pourrait avoir en vertu de la loi.
- f) Quant aux frais de déplacement de poteaux, ils seront acceptés ou refusés par la Cité selon la décision qui doit être incessamment rendue par la Commission Fédérale des Transports sur le sujet.

ADOPTE

202/61

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, et résolu à l'unanimité que les remerciements du Conseil et de la population soient adressés à Monseigneur Adolphe Demers ainsi qu'à la Fabrique de St Joseph, pour la grande générosité qu'ils ont manifestée envers la Bibliothèque Municipale en lui faisant donation de 1,500 livres.

ADOPTE

203/61

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que les remerciements du Conseil et de la population de Drummondville soient adressés à l'Honorable Ministre de la Voirie, Me.

Bernard Pinard, pour avoir donné instruction aux ingénieurs de son Ministère de placer le nom de Drummondville bien en évidence en de nombreux endroits sur les routes de la province.

ADOPTE

204/61

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le département des travaux publics voie à déplacer immédiatement deux enseignes portant la mention "Drummondville" et qui sont situées à l'arrière des enseignes principales sur la route No. 9, de chaque coté du viaduc. Ces enseignes pourront être placées s'il y a lieu aux entrées des routes de Sherbrooke et de St Cyrille.

ADOPTE

205/61

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité souscrive un montant de \$25.00 qui défrayera le coût d'impression d'une annonce dans le programme préparé par l'Union Catholique des Cultivateurs à l'occasion du congrès que cette association tiendra à Drummondville le 26 septembre prochain.

ADOPTE

Madame Emilio Coté, propriétaire d'une entreprise de fabrication de tuyaux de béton à Drummondville-Sud, demande l'encouragement de la Cité. Sa lettre sera transmise à l'ingénieur.

L'Unité des Policiers de Drummondville fait part au Conseil de la nomination de MM. les constables Gaston Crépeau et Gratien Raiche comme représentants de l'association sur le comité des bonnes relations.

L'Unité des Policiers suggère l'installation d'une fontaine électrique à l'Hôtel de Ville, autant pour le bénéfice des employés que du public. Etant donné que des changements assez importants sont censés survenir d'ici quelques mois en ce qui concerne l'Hôtel de Ville, le Conseil préfère remettre l'exécution de ce projet à plus tard.

La compagnie Southern Canada Power fait tenir au Conseil une lettre ainsi qu'un extrait du magazine Sélection, numéro de mars 1961, qui insiste sur l'importance d'un éclairage adéquat dans les villes. Le Conseil qui a fait tendre tous ses efforts et a dépensé des sommes très importantes depuis quelques années pour l'amélioration de l'éclairage, prend la liberté de faire remarquer à cette compagnie qu'un éclairage amélioré serait en effet de mise, surtout dans le parc Woodyatt qui appartient à cette compagnie ainsi qu'à l'extérieur de la centrale hydroélectrique de la rue DuPont. Il est certain que les résidents de Drummondville et les gens qui y sont de passage seraient très favorablement impressionnés si toute la bâtisse de cette centrale était éclairée

le soir par des projecteurs appropriés. Il s'agit là d'une suggestion à titre gratuit que la compagnie pourrait très facilement emprunter à la grande satisfaction de tous.

206/61

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la compagnie Southern Canada Power soit autorisée à faire le changement de six lumières de rue, de l'incandescent au mercure, sur le coté sud du Boulevard Mercure, entre les rues Lindsay et Raimbeau.

ADOPTE

207/61

Le Conseil entend ensuite la lecture et fait l'étude d'un projet de contrat préliminaire sous seing privé, intervenu entre la Cité et la compagnie PAUL'S FANTASY SPORTSWEARS CO. LTD. (président Henri Paul Houle), relativement au financement d'une usine pour cette compagnie. Sujet à quelques modifications mineures, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le projet de convention préliminaire à intervenir entre la Cité et la compagnie PAUL'S FANTASY SPORTSWEARS CO. LTD., relativement à la construction et au financement d'une usine dans la Cité soit approuvé, et que le Maire, ou en son absence le pro-maire, et le greffier soient autorisés à signer cette convention pour et au nom de la Cité et à y apporter au besoin tous changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

ADOPTE

Lecture est ensuite donnée d'un jugement rendu par l'Honorable Juge Paul Miquelon, J.C.S., dans une affaire entre la Cité et Gérard Houle, garagiste de la rue Cockburn. Il s'agit d'une injonction prise par la Cité contre l'intimé afin de lui faire cesser toute opération commerciale sur la rue Ferland, rue déclarée résidentielle par le règlement No. 377. Ce jugement déclare le règlement parfaitement légal à tous points de vue et enjoint à l'intimé de cesser ses opérations, et ceci d'une façon permanente. *Tous frais et dépens adjugés contre l'intimé.*

La compagnie Irving Oil demande un permis de construction pour un poste de vente de gazoline et huile sur le Boulevard Bernard, ce poste devant être sous-loué à la compagnie Domestic Petroleum Co. Il s'agit d'un commerce de vente seulement, sans réparations ni service. Comme le tout est bien conforme aux exigences du règlement de construction et de zonage, le Conseil consent à l'émission du permis demandé.

L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement autorisant la construction d'une bâtisse industrielle pour la compagnie St Francis Paper Converters et l'appropriation d'un montant de \$210,000.00 à cette fin, le tout en conformité avec la loi 8-9 Eliz II, Chap. 113.

Première lecture est donnée du règlement No. 559 lequel crée un fonds industriel de \$500,000.00 pour la Cité de Drummondville.

Première lecture est donnée du règlement No. 560 lequel homologue une ligne sur le lot P. 34 est, le long de la rue DuPont.


Le Conseil suggère qu'une demande soit adressée à la compagnie Dominion Textile à l'effet de permettre à la Cité d'utiliser pour des fins de stationnement une partie de terrain que cette compagnie possède le long du Boulevard St Joseph, vis-à-vis la rue St Louis.

Son Honneur le Maire fait remarquer que la compagnie de Chemin de Fer Canadien National inscrit sur ses wagons de fret un slogan qui se lit: "Serves All Canada" Il croit que cette entreprise gouvernementale devrait donner l'exemple du caractère bilingue de ce pays en ajoutant l'équivalent français de cette phrase sur ses wagons.

La même chose pourrait se faire très facilement aux différents postes de douanes qui longent la frontière américaine dans la province de Québec. Actuellement, les différentes informations n'y apparaissent qu'en anglais et une traduction française pourrait être inscrite sans difficultés.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


(Signé) GASTON MONTPLAISIR,
Greffier


(Signé) MARCEL MARIER,
Maire.

14 août 1961

C O M I T E

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

208/61

Le Comité recommande que le sous-sol de l'usine Roessel soit loué pour une période de trois ans à la compagnie Entreprises Paradis Limitée, de Drummondville, manufacturiers de meubles de luxe, au loyer suivant:

1ère année: \$225. par mois
2ème année: \$300. par mois
3ème année: \$400. par mois

Faculté de renouveler le bail pour un même terme au loyer de \$400.00 par mois. Taxe locative et d'affaires en plus.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 28 AOUT 1961

(Liste No. 23 - page 1)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
26	Edgar Larocque	Maurice Lesage, 77 Plamondon et Denis Lambert, Notre Dame du Bon Cnnseil	P. 17 Ouest	\$16,350.
2118	Waldeck Timmons	Adrien Langevin, 353 Marchand	P. 2- 78 Est	\$6,175.
5347	Rosaire Courtois	Louis Jacques Biron, 162 Lowring	159-132 Gr.	\$1,100.
5387	Succ. Dame W.A.Moisan	Guy Rivard 148 14e Avenue	159-177 Gr.	\$275.
5643	Omer Lemire	Arthur Rochette St Cyrille de Wendover	160A- 91-53 Gr.	\$500.
5921	Napoléon Boucher	Rolland Gosselin 823 St Alfred, Cité.	162B-5 Gr.	\$1,550.
6014	Norbert Boisvert	Omer Manseau 871 St Pierre	162B-97-13 Gr.	\$300.
6193	Moisan P. & Leclerc N.	André Leclerc 9 Ave. des Peupliers	P. 162B Non. Sub.	\$10,900.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 28 ADUT 1961

(Liste No. 23 - page 2)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
7404	Lorenzo Boisvert	Raymond Leclerc 59 St Damase,	P. 150-193 (5' x 52') P.150-194 (30' x 52')	\$3,150
7712	Geo. Henri Joyal	Edmour Parenteau 242 St Alphonse	151 (P.296- P.297)	\$1,000
7740	Fernand Coté	Victor Vallières 2 St Frédéric	151-321, 322	\$5,050.
5614	Jos. Boucher	Napoléon Grenier 832 Savard	160A-91-23 Gr.	\$7,575.
6195	Norbert Boisvert	Bisson Julien 52 St Henri	162B-97-29 Gr.	\$475.
6198	do	Georges Nilson 58 Bl. St Charles	162B-97-32 Gr.	\$400.
6119	Moisan & Boisvert	Bertrand Blais 399 St Maurice	162B-211, 212 Gr.	\$625.
254	Delphis Guay	Roger Paré 461B Ferland	P. 1. Nord	\$450.

CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 28 AOUT 1961

(Liste No. 23 - page 3)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
4715	René Ferland	Robert Pepin 792 Bl. Mercure	156-204	\$900.
4715 à 4716	do	do	1/2 de 156-203	\$225. - Fiche 4716 devient \$1,125 au lieu de \$900. Fiche 4715 devient \$675 au lieu de \$900.
5262	Gaston Ringuet	Roland Nadeau 326 Notre Dame	159-39	\$1,100
5395	Succ. W.A. Moisan	Généreux, Dame Léo 272A Brouillard	159-185	\$350.
5396	do	do	159-186	\$300.
6181	Moisan P.J. & Leclerc N.	Réjean Fortier, 1102 Lafontaine	162B-325	\$600.

28 août 1961

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 28 août 1961, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

209/61

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 14 août 1961. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Il est donné lecture des lettres suivantes:

- Monsieur J.A. Dunlop, Surintendant du Département Industriel du Canadien Pacifique, informe la Cité que les ingénieurs de sa compagnie sont à étudier un projet de continuation de leur ligne en direction du futur emplacement industriel que la Cité acquerra de MM. Cardin.
- Une lettre de M. J.P.A. Laforest, Assistant Commissaire au Commissariat des Incendies de la Province, qui informe la Cité de la possibilité d'obtenir certaines subventions en rapport avec les travaux d'amélioration apportés au filtre municipal au cours des années 1960 et 1961. Comme l'étendue de ces subventions serait assez substantielle, le Greffier est prié de fournir au Commissariat tous les plans et détails requis.

L'Inspecteur Sanitaire Jean Noel Ally fait tenir au Conseil copie d'une lettre qu'il a adressée le 15 août dernier à Scheaffer Bros., marchands de peaux vertes sur la rue Fu Pont, afin de leur rappeler qu'ils doivent observer très rigoureusement les règlements provinciaux d'hygiène en ce qui concerne la manipulation des peaux à leur entrepôt. A ce sujet, le Conseil est bien d'avis qu'il faudra un jour ou l'autre envisager le déménagement de cette entreprise en des lieux plus propices, et il croit qu'il serait bon d'aviser immédiatement MM. Scheaffer des intentions de la Cité à ce sujet.

Monsieur Roger Hugo, 624 Des Ecoles, vient d'effectuer son dernier paiement sur une propriété qu'il a acquise de la Cité (P. 303 Qu. Est), et il serait nécessaire de consentir une quittance finale à ce monsieur.

210/61

Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité accorde à Monsieur Roger Hugo une quittance finale sur la propriété qu'elle lui a vendue et que le maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité tous documents relatifs à cette transaction.

ADOPTE

Le Greffier est prié de demander aux fournisseurs locaux des soumissions pour l'achat de gazoline, huile à chauffage et huile diésel, pour la prochaine année.

Le Conseil est avisé que le toit de la bâtisse présentement occupée par la compagnie Foster Refrigerator Limited est en piètre état, quoiqu'il ait été réparé à neuf en 1956. Apparemment cet état de choses provient du fait que le toit est entrecoupé de puits de lumière, ce qui occasionne des fuites fréquentes et nombreuses. L'Ingénieur est chargé de préparer le plus tôt possible des devis afin de remédier à cette faiblesse. Par la suite, il sera possible de demander de nouvelles soumissions pour le recouvrement parfait de cette toiture.

Pendant que le Conseil est à causer de réparation et d'entretien, l'échevin Mathieu fait remarquer que les bâtisses situées sur le terrain de l'exposition sont la cible de viseurs émérites et de vandales qui ne se gênent pas pour malmener ces immeubles vétustes. Comme exemple, la bâtisse qui abrite normalement les exhibits ménagers compte 55 vitres cassées qu'il faudra remplacer à un coût assez onéreux. Il suggère que dès la clôture de l'exposition annuelle, les fenêtres soient complètement bloquées au moyen de panneaux. Ceci réduira peut-être le coût d'entretien du terrain et des bâtisses de l'exposition car jusqu'ici, cette mise de fonds a entraîné des dépenses annuelles très onéreuses sans pour cela correspondre aux revenus que les initiateurs de cette entreprise avaient espérés.

211/61

Selon un rapport de l'inspecteur sanitaire Jean Noel Ally, Monsieur Hector Parenteau aurait construit dans la cave de sa maison, au 284 de la rue Notre Dame, un logement à l'encontre des règlements municipaux et de la prohibition qui lui en a été faite par l'inspecteur des bâtiments. Le Conseil est quelque peu surpris de cette façon d'agir, et, sur proposition de l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, il est donné instruction au Greffier de prendre toutes mesures légales ou autres afin de faire cesser cette illégalité.

ADOPTE

212/61

Me. Antoine Biron, par l'intermédiaire de Monsieur Armand St Pierre, arpenteur-géomètre, demande à la Cité d'approuver le déplacement de la rue portant le numéro de cadastre 156-245 afin de la reporter dans le prolongement d'une autre rue portant le numéro 156-256. La même demande comporte aussi une substitution des numéros 156-267, 268 et 269 par les numéros 156-245, 246, 247, 248 et 249. Il y a donc lieu d'annuler l'ancienne rue, soit le lot 156-145 et de remplacer cette dite rue par le lot 156-268.

Comme le tout est trouvé bien conforme, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le Conseil accepte les changements de numéros de lots précités.

ADOPTE

Monsieur Germain Demers réclame à la Cité au nom de son épouse un montant de \$59,00 représentant les frais d'hôpitaux, soins du médecin, ménage et douleurs, subis par cette personne à la suite d'une chute sur le pavé. Comme le rapport de police ne révèle aucune négligence de la part de la Cité, le Conseil se voit dans l'obligation de nier toute responsabilité avec le malheureux accident dont Madame Demers a été la victime.

Monsieur Gérard Thibeault, de la rue St Marcel, présente en son nom et au nom d'un groupe de propriétaires de la 17ème Avenue, une requête afin d'obtenir le trottoir et le pavage de cette avenue, entre les rues St Laurent et St Jean. Le Conseil, sur les recommandations de l'Ingénieur, opte plutôt pour l'aménagement des entrées d'égoûts et d'aqueduc cet automne et la construction des trottoirs et du pavage l'an prochain. Ces entrées pourraient se faire à un coût approximatif de \$1,000 à \$1,200.

La Régie des Alcools du Québec donne avis à la Cité que Monsieur Léon Ally, propriétaire du Restaurant Rialto, 132 rue Cockburn, à Drummondville, s'est adressé à la Régie afin d'obtenir un permis de vente de bière et vin à son restaurant. Toute objection de la part de la Cité ou autre personne doit parvenir à la Régie avant le 6 septembre. Le Conseil, unanimement, déclare que ce genre de demandes ne concerne pas la ville et il donne instruction au Greffier de bien vouloir retourner le tout à la Régie.

213/61

Madame Laure Désilets, opérant un commerce de chapeaux à 294 Hériot, informe le Conseil de son intention de discontinuer ses opérations et elle demande à la Cité la faveur d'un remboursement de licence commerciale. A la suite des explications fournies par le trésorier, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Lu-neau, que le trésorier soit autorisé à rembourser à Madame Laure Désilets, un montant de \$9.00 à titre de remise partielle sur la licence d'affaires qu'elle a payée pour l'année 1961.

ADOPTE

L'échevin Antonio Baril donne avis de présentation d'un

règlement prévoyant la construction pour le compte de la compagnie Templon Spinning Mills Limitée, d'un agrandissement à leur usine actuelle au coût total de \$125,000.00

L'échevin Antonio Baril donne avis de présentation d'un règlement prévoyant certains amendements au règlement No. 463.

Le Conseil prend connaissance d'une requête présentée par un certain nombre de propriétaires du Boulevard St Joseph, près de la rue St Jean, qui se plaignent d'égoûts défectueux et insuffisants sur le Boulevard St Joseph. On demande une réparation de ces tuyaux afin de permettre un égouttement convenable des caves.

214/61

La Compagnie J.E. Marchand Limitée, fabriquant des stores vénitiens au 319 de la rue St Jean, a l'intention d'ajouter à ses édifices existants un agrandissement de deux étages d'une dimension de 45 pieds X 25 pieds, et le président de cette compagnie apprécierait s'il pouvait bénéficier de la commutation de taxes offerte par le Conseil à tout industriel de Drummondville qui désire agrandir ses immeubles afin d'accroître sa production. Cette décision est consignée dans une résolution adoptée le 28 mars 1960. Le Conseil est enchanté d'apprendre que la compagnie Marchand envisage d'agrandir ses locaux et il se fera un plaisir d'accorder à cette entreprise progressive les avantages prévus à la résolution du 28 mars 1960.

215/61

Le Ministère Provincial de la Voirie procède présentement à l'élargissement du 4ème Rang, de Drummondville-Sud à la route Trans-Canada, et comme la Cité possède des terrains qui longent ce rang, le Ministère apprécierait une donation de la part de la Cité des quelques pieds de terrain nécessaires à ce travail. Le Conseil considère que l'élargissement de cette route ne fera qu'améliorer les conditions économiques de ce secteur et il est en conséquence proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu et résolu à l'unanimité, que la Cité cède au Ministère de la Voirie, à même des terrains industriels qu'elle possède sur le 4ème Rang, tout l'espace de terrain nécessaire à l'élargissement de cette route; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité tous documents relatifs à cette cession.

ADOPTÉ

Le Bureau d'Evaluation et d'Immeuble Limité, de Drummondville, dont le président est Monsieur Alonzo Malouin, estimateur professionnel, présente au Conseil une étude comportant une nouvelle façon de procéder quant à la compilation des données nécessaires

à l'évaluation foncière des immeubles. Ce bureau d'évaluation présente aussi un prix de \$4.00 pour la préparation de toute nouvelle fiche, celle-ci comportant la description de l'immeuble, les dessins et mesures des bâtiments, toutes les entrées sur des fiches fournies par le bureau d'évaluation.

216/61

Comme il s'agit d'une amélioration sensible du système jusqu'ici employé, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le bureau d'Evaluation et d'Immeuble de Drummondville Limitée soit chargé de la préparation de toute nouvelle fiche d'évaluation au coût unitaire de \$4.00, le tout conformément aux détails et spécifications contenus à la lettre de ce bureau en date du 24 août 1961.

ADOPTÉ

La compagnie Drummond Oil Limitée, dont le propriétaire est Monsieur Gilles Hains, demande au Conseil l'autorisation d'installer deux réservoirs contenant de l'huile de chauffage sur partie du lot 166B-13-1, située sur la rue St Henri. Comme la demande est conforme aux prescriptions du règlement de construction et zonage No. 527, le Conseil permet l'installation de ces deux réservoirs, tel que demandé.

Parallèlement à une demande de permis de construction formulée par Monsieur Paul Chabot, 416 rue Ferland, qui envisage la possibilité de se construire une résidence sur la rue Guilbault, à l'ouest de la rue St Omer, le Conseil décide d'aménager sur la rue Guilbault, sur une longueur d'environ 150 pieds, les services d'aqueduc et d'égoûts afin de desservir le requérant ainsi que trois autres terrains qui éventuellement recevront des résidences. Instructions en conséquences sont données au Département des Travaux Publics de prévoir ces travaux.

*Estimés
à \$1500.00*

217/61

A l'occasion de la fête du travail, le Conseil décide de publier dans les journaux locaux ainsi que par l'entremise du poste de radio C H R D, ses vœux à la population ouvrière de Drummondville. Un montant de \$10.00 est alloué à chaque journal ainsi qu'au poste de radio pour cette publication.

218/61

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 559 qui prévoit la création d'un fonds industriel de \$500,000.00

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux exigences de la loi 9-10 Eliz II, Ch. 83, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement No. 559 à Mardi, le 5 septembre 1961 à 8:00 heures p.m., à l'endroit ordinaire.

219/61

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 560 qui

homologue une ligne sur le lot P. 34 Est, angle des rues Du Pont et Hériot.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

220/61

Les travaux d'aménagement du Boulevard St Joseph progressent rapidement, et il serait urgent de prévoir la pose des lampadaires qui illumineront cette artère. Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu et résolu unanimement, que le Ministère de la Voirie soit prié d'installer ses lampadaires au centre du Boulevard St Joseph, dans la partie qui servira de séparation entre les deux voies de circulation.

ADOPTE

Le Conseil prie Monsieur Jules Marceau ainsi que les membres de sa famille de bien vouloir accepter les sympathies du Conseil et de la population à l'occasion du décès de son père.

221/61

Dans un même geste, le Conseil donne instruction au trésorier de faire chanter deux messes pour le repos de l'âme de ce disparu.

ADOPTE

222/61

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que la compagnie Bell Telephone soit priée d'enlever immédiatement ses poteaux sur la rue St Pierre, entre les rues St Henri et Cormier, et ce d'ici le 9 septembre prochain, à défaut de quoi la Cité procèdera au pavage de cette partie de rue et tiendra la compagnie précitée responsable de tous frais et dommages relatifs à l'enlèvement subséquent de ces poteaux.

ADOPTE

223/61

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$170,000.00; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence de la dite somme de \$170,000.00 le montant de cet emprunt devant être remboursé lors de l'émission d'obligations. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total des dits emprunts n'excède jamais la somme de \$175,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier


Maire





LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 11 SEPTEMBRE 1961

(Liste No. 24 - page 1)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques.</u>
4225	Omer Auger	Auger, Mme Rachel P. 212 Lowring	137 Sud	\$5,650.
2950	Clément Vigneault	Léopold Savoie, 185 St Damien	144-337	\$9,275.
2563	Jos. Van Damme	John A. Tyler St Jean Baptiste, Nicolet	2-254-24	\$11,975.
5001	Walter Daviault	Josephat Leblanc, 125 Bl. St Joseph	156-78, 158-2	\$5,500.
3270	Philippe Parenteau	Thérèse Montcalm, 611 Notre Dame	145-408	\$750.
8122	Roger Lemay	Arthur Hivon 442 Bruno	153-74	\$1,850.
7690	Dame Bernard Houle	Frank Mathieu 218 St Frédéric	151-274	\$1,100
7315	Damase Henri	Paul Levasseur 110 St Lucien	150-114	\$10,650.
3114	Médéric Desrosiers	Nadeau Roland, 184 Manseau	145-238	\$1,050.
5648	Ligori Mailhot	Paul E. Beaubien 2 St Albert	160a-91-59	\$400.
3896	Dame Alf. Roy	Anny Roy-Perron 446 St Jean	147-157	\$10,225.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 11 SEPTEMBRE 1961

(Liste No. 24 - page 2)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. cadastre</u>	<u>Remarques</u>
2659	Succ. G. Laferté	Bertrand Larochelle 17ème Avenue	143-73	\$500.
4085	Arthur Girouard	Laurent Lemaire 69 Newton	28-77	\$2,200.
5754	Raymond Marcoux	Henri Houle 78 Mathieu	160a-245	\$5,850.
5753	do	do	160a-244	\$900.
6801	Bruno Houle	Hilaire Turmer 260 Garceau	149-251	\$700.
6802	do	do	149-252	\$1,100.
3115	Médéric Desrosiers	Roland Nadeau 184 Manseau	145-238	\$12,125.
3882	Th. Cardin	Camille Mackenzie Inc. 444 St Jean	P.147 (137-136)	\$7,525.
5695	J.A. Banville	Aimé Bourque 64 Pelletier	160a-177	\$550.
5706	J.G. Dufort	Marcel Patry 99 Rajotte	160a-188	\$550.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 11 SEPT. 1961

(Liste No. 24 - page 3)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. cadastre</u>	<u>Remarques</u>
1330	Marchand Petroleum	Eugène Malenfant	P.432 Est.	\$3,300.
7245	Ant. Ouellette	do	maison seule	\$9,700 (transporté à fiche 1330)
	Marchand Petroleum	Antoine Ouellette 1435 Bl. Mercure	maison seule déménagée	\$7,675 rep. de #1369 à #7245.
5921	R. Gosselin	Henri Lemaire 594 Notre Dame	162b-5	\$1,550.

— o0o —

5 septembre 1961

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 5 septembre 1961, cette séance étant spécialement convoquée dans le but de procéder à la lecture publique du règlement No. 559.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Conformément aux prescriptions de l'article 593, amendé, de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne la lecture publique du règlement No. 559, lequel prévoit la création d'un fonds industriel de \$500,000.00 en vertu des pouvoirs accordés à la Cité par la loi 9-10 Eliz II, Ch. 83.

224/61

ATTENDU que la Compagnie de Téléphone Bell du Canada a présenté une requête à la Commission des Transports du Canada pour obtenir une ordonnance lui permettant d'installer son matériel sur, au-dessus et sous les rues de la Cité de Drummondville et que cette instance porte le numéro 44484.28 des dossiers de la Commission.

ATTENDU que le litige entre les parties dans la susdite instance porte sur les conditions que la Cité de Drummondville désire imposer pour l'installation de ce matériel.

ATTENDU que depuis lors et à l'avenir la Compagnie de Téléphone Bell du Canada a demandé et demandera d'autres permissions à la Cité pour de nouvelles installations.

ATTENDU qu'il est opportun et dans l'intérêt public d'accorder ces demandes sous certaines restrictions.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que la résolution adoptée à cet effet à l'assemblée du 14 août 1961 soit abrogée à toutes fins légales et soit remplacée par la suivante:

Qu'à l'avenir ainsi que pour les demandes d'installations faites après le 10 avril 1961, permission est par les présentes accordée à la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de procéder aux travaux requis sous réserve des conditions suivantes:

- a) l'ingénieur de la Cité devra au préalable approuver les plans soumis.

- b) Les permissions ainsi accordées seront sujettes aux mêmes termes et conditions qui pourront être fixés par la Commission des Transports du Canada pour les installations qui font l'objet de l'instance actuelle devant la susdite Commission sous le numéro 44484.28 des dossiers de ladite Commission.
- c) La présente résolution aura effet et sera en vigueur jusqu'à la date de l'ordonnance à être rendue par la Commission des transports du Canada dans la susdite instance.

ADOPTÉ

225/61


Le Conseil prend connaissance d'un projet de contrat de location à intervenir entre la Cité et Les Entreprises Paradis Limitée. Il s'agit de la location du sous-sol de l'usine Roessel, selon les termes et conditions apparaissant au procès-verbal de la Séance de Comité tenue le 28 août 1961. Comme le tout est considéré comme conforme aux intentions des parties, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, et résolu unanimement, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité un bail pour la location pour un terme de trois ans du sous-sol de l'usine Roessel à la compagnie "Les Entreprises Paradis Limitée".

ADOPTÉ


226/61

Comme l'heure réglementaire prévue à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes est maintenant écoulée, le règlement No. 559 est déclaré adopté, à toutes fins légales par son Honneur le Maire.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



.....
Greffier



.....
Maire.

6

11 septembre 1961

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 11 septembre 1961, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

227/61

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 28 août et 5 septembre 1961. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que le procès-verbal de ces assemblées soient adoptés.

ADOPTE

Le Conseil procède ensuite à l'ouverture des soumissions reçues pour la fourniture, au cours des douze prochains mois, d'huile à chauffage, d'huile diesel et de gazoline. Ces soumissions se détaillent comme suit:

	<u>Gazoline</u>	<u>Diesel</u>	<u>Huile à chauffage</u>
IRVING OIL INC.	.343	.283	.137
MARCHAND PETROLEUM CO. LTD.	.370	.318	.137
CHAMPLAIN OIL PRODUCTS LIMITED	.369	.295	.151
BRITISH AMERICAN OIL CO. LIMITED	.414 et .364	.329	.170
IMPERIAL OIL LIMITED	.364 et .414	.329	.155
CANADIAN OIL COMPANIES LIMITED	.364	---	---
HUILE BLANCHETTE GAZ	.390	.325	.150
LES PETROLES DRUMMOND INC.	---	---	.149
TEXACO CANADA LIMITED	.349	.323	.175
ROGER PRINCE	.400	.333	.140

228/61

A la suite de cette lecture, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la fourniture d'huile à chauffage soit confiée à Marchand Petroleum Co. Ltd. au prix de \$0.137 le gallon. La compagnie Irving Oil Inc. sera chargée de fournir l'huile diesel au prix de \$0.283 le gallon et la gazoline

7

au prix de \$0.343 le gallon, ces prix incluant toute taxe provinciale ou autres.

ADOPTE

229/61

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour la fourniture de charbon, et comme ces soumissions sont en provenance des compagnies J.R. Blanchard Limitée et Drummond Coal Limitée et qu'elles sont toutes deux au même prix de \$17.50 la tonne, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ces deux marchands soient chargés de fournir chacun la moitié du charbon requis pour la saison à venir, au coût identique de \$17.50 la tonne.

ADOPTE

Le Greffier donne ensuite lecture d'une lettre reçue de l'Honorable Léon Balcer, Ministre des Transports, qui, en réponse à une remarque du Conseil à l'effet que les Chemins de Fer Nationaux et les postes de douane à la frontière du Québec ne respectent pas le caractère bilingue de ce pays, promet de transmettre aux autorités concernées ses recommandations en cette matière.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. W.M. Jones, gérant de l'usine Canadian Celanese de Drummondville, dans laquelle il expose les projets de sa compagnie relativement à l'utilisation de la bâtisse Roessel que cette compagnie occupe à titre de locataire depuis quelques années. La Canadian Celanese a l'intention de discontinuer vers la fin d'octobre les opérations de tissage sur le premier plancher, et à cette occasion, elle aimerait cesser de s'occuper du chauffage de la bâtisse. Elle aimerait que la Cité se charge elle-même du chauffage. Quant à ses projets futurs, Monsieur Jones en discutera en temps opportun avec les autorités municipales.

230/61

Le Centre local des Jeunesses Musicales demande cette année encore l'appui financier de la Cité afin de poursuivre son oeuvre d'éducation auprès de la jeunesse étudiante. Le Conseil tient à marquer son appréciation pour le louable travail qu'accomplissent bénévolement les membres de ce comité et il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, qu'une subvention de \$100.00 soit consentie aux Jeunesses Musicales afin de les appuyer et les encourager dans leurs entreprises.

ADOPTE

Me. André Biron, procureur de Monsieur René Lauzon, réclame au nom de ce dernier une somme de \$2,199.82 pour dommages causés à certaines marchandises lors d'orages survenus les 25 août et 2 septembre, lesquels ont inondé sa cave, causant les dommages réclamés. Le Conseil prie l'ingénieur de bien vouloir lui présenter une étude de ce cas afin que la responsabilité soit clairement établie.

Une réclamation semblable est présentée par le même avocat

pretend avoir
M.M.
en faveur de Monsieur Liguori Bergeron, 89 rue Brock, qui lui aussi subi des dommages assez considérables par suite de l'inondation de sa cave ~~causée par une insuffisance du système d'égout~~. Comme dans le cas précédent, le Conseil réfère la réclamation à l'ingénieur qui sera chargé d'établir la responsabilité s'il y a lieu.

231/61

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au 31 août. Ces comptes s'élèvent à la somme de \$139,328.06. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le trésorier soit autorisé à acquitter ces comptes.

ADOPTE

232/61

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que les mutations de propriété reçues par la Cité au 11 septembre soient acceptées.

ADOPTE

233/61

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que la compagnie Bell Telephone soit autorisée à déplacer un poteau sur la rue Ringuet, en face de la résidence de Monsieur Gérald Jutras, le tout sujet aux conditions énoncées à la résolution No. 224/61

ADOPTE

234/61

Le Conseil passe à l'étude d'un projet d'acte de vente aux termes duquel la Corporation vend à la Compagnie Drummond Business Forms Limited, les lots DEUX CENT CINQUANTE CINQ, DEUX CENT CINQUANTE SIX et DEUX CENT QUATRE VINGT TROIS de la subdivision du lot CENT SOIXANTE ET DEUX B (162B-255, 256 et 283) et les lots VINGT TROIS, VINGT QUATRE, VINGT CINQ, VINGT SIX et VINGT SEPT de la subdivision du lot CENT SOIXANTE ET SIX B (166B-23, 24, 25, 26, 27) tous du cadastre officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, avec fabrique y érigée, circonstances et dépendances, au prix de TROIS CENT MILLE UN DEUX CENT QUATRE VINGT UN DOLLARS 60/xx (\$301,281.60) payable à terme, avec intérêts au taux de 5½% l'an et aux conditions, charges et réserves stipulées dans le susdit projet.

Le Conseil apporte certaines corrections à ce projet d'acte, conditions que le greffier voudra bien se charger de communiquer au notaire, et il est ensuite proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, et résolu à l'unanimité, que la Corporation de la Cité de Drummondville exécute l'acte de Vente soumis, que le Maire ou en son absence le Pro-Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le dit Acte de Vente ainsi que tous documents accessoires, et à y apporter tous changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

ADOPTE

235/61

Comme suite à la résolution du 13 février 1961, le Greffier soumet au Conseil un projet d'acte de vente aux termes duquel la Corporation de la Cité de Drummondville vend à la Compagnie Drummond Business Forms Limited, un terrain vague composé du lot numéro TROIS CENT QUARANTE QUATRE de la subdivision du lot numéro CENT SOIXANTE DEUX B (162B-344) et du lot numéro VINGT HUIT de la subdivision du lot numéro CENT SOIXANTE ET SIX B (166B-28) du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, d'une superficie totale de quatre vingt quatorze mille trois cent quinze pieds carrés (94,315 p.c.) au prix de HUIT CENTS (\$0.08) le pied carré, soit (\$7,545.20) Sept mille cinq cent quarante cinq dollars et 20/xx, le tout tel que plus amplement détaillé dans le susdit projet d'acte de vente et comportant notamment établissement de servitude et affectation hypothécaire de d'autres immeubles appartenant à Drummond Business Forms Limited.

Le Conseil apporte certains changements à ce projet et il est alors proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu et résolu à l'unanimité, que la Corporation de la Cité de Drummondville exécute l'acte de vente soumis, que le Maire ou en son absence le pro-maire, et le Greffier, soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit acte de vente ainsi que tous documents accessoires, et à y apporter tous changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

ADOPTE

Il a été décidé il y a quelque temps d'installer une seconde pompe à l'usine de filtration et l'ingénieur de la Cité s'est occupé d'obtenir des prix de divers fournisseurs pour la fourniture de cette machinerie ainsi que pour son installation. Il présente maintenant une soumission de la compagnie Francis Hankin de Montréal pour l'installation de cette pompe. Le prix demandé, qui est le plus bas reçu, s'élève à \$18,579.00

236/61

Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la soumission de la compagnie Francis Hankin pour l'installation d'une pompe additionnelle à l'usine de filtration soit acceptée au coût total de \$18,579.00 et que le greffier soit prié de préparer un contrat à ce prix, lequel sera signé par le Maire et le Greffier au nom de la Cité.

ADOPTE

La Municipalité de Drummondville-Sud se plaint de ravages causés par des rats qui gisent au dépotoir Municipal. On prie la Cité de faire cesser leurs dégradations. Le Conseil charge l'ingénieur de la Cité de s'occuper immédiatement de détruire ces rongeurs afin de donner satisfaction non seulement aux résidents de Drummondville-Sud, mais aussi à ceux de St Nicéphore.

A la suite d'un rapport du Directeur de Police, il est décidé par le Conseil qu'à l'avenir aucun permis pour un nouveau poste de taxi ne sera accordé à moins que le requérant ne construise sur le terrain même où il entend stationner ses véhicules, un abri convenablement chauffé et

pourvu de tous les services sanitaires exigés par la loi.

237/61

L'Association portant le nom: "Les Rockets de Drummondville Inc." demande au Conseil la faveur d'être autorisée à s'incorporer sous l'empire de la troisième partie du chapitre 304 des Statuts Refondus S.R.Q. 1941. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que l'Association des Rockets de Drummondville Inc. soit autorisée à s'incorporer comme Association sans but lucratif en vertu du chapitre 304 des Statuts Refondus S.R.Q. 1941.

ADOPTE

238/61

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, et résolu à l'unanimité, que le montant des versements mensuels effectués par la compagnie Gotham Chalkboard & Trim Co. sur l'immeuble qu'elle a acquis de la Cité de Drummondville par contrat passé le 2 juin 1961 devant Me. Paul H. Moisan notaire, minute No. 4789 de ce notaire, soit modifié pour se lire ⁺\$955. au lieu de \$949.50 comme il est mentionné au susdit contrat.

ADOPTE

+ c.f. au.
bas de la
page

239/61

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que l'échevin Joseph Bibeau soit désigné pour agir comme maire-suppléant au cours des trois prochains mois.

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement No. 561 (construction d'une usine pour St Francis Paper Converters), 562 (construction d'une addition à l'usine Templon Spinning Mills), 563 (amendement au règlement No. 463 - pièces pyrotechniques) et 564 (nouvelle division des quartiers).

Il est noté par l'échevin Antonio Baril et plusieurs autres, que le pont de la Rivière Noire, à l'extrémité de la rue St Pierre, est complètement insuffisant pour la circulation très intense qui se fait à cet endroit, et qu'il y aurait lieu pour le Ministère de la Voirie Provinciale, d'envisager sa réfection ainsi que son élargissement.

240/61

Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, et résolu unanimement, que l'Honorable Ministre de la Voirie soit prié d'envisager la rénovation et l'élargissement éventuel du pont qui enjambe la Rivière Noire, à l'extrémité de la rue St Pierre, à Drummondville.

ADOPTE

+ en deux cent trente neuf (239) versements mensuels, égaux et consécutifs de NEUF CENT CINQUANTE CINQ (\$955.00) chacun, comprenant capital et intérêts, et par un deux cent quarantième (240ième) versement de MILLE VINGT QUATRE DOLLARS et 36/xx (\$1,024.36) comprenant capital et intérêts, étant un solde redû et payable le 1er novembre mil neuf cent quatre vingt (1980)

Son Honneur le Maire aborde ensuite le problème causé par l'opération de la nouvelle piscine St Frédéric, au parc Woodyatt. Il cite des cas de mauvaise conduite et explique la position de l'O.T.J. en rapport avec ces actes. Les membres du Conseil émettent l'opinion qu'une surveillance plus sévère devrait être exercée à cette piscine et que, de plus, elle devrait continuer à être à la disposition du public enfant et adulte, même après le début de l'année scolaire. On s'entend donc afin qu'elle soit à la disposition du public de 4 heures de l'après midi à 9:00 heures du soir à tous les jours où la température permettra son usage.

Monsieur Gérard Leblanc, propriétaire de la rue St Marc, se présente devant le Conseil et suggère l'ouverture de la rue St Marc, de la rue Marchand à la rue Bruno. Il émet l'opinion que l'ouverture de cette rue faciliterait de beaucoup la circulation ainsi que l'enlèvement de la neige. Les membres du Conseil conviennent de visiter les lieux prochainement avant de décider quoi que ce soit en rapport avec cette suggestion.

241/61

200 watts
MM

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que la compagnie Southern Canada Power soit priée d'installer quatre lumières nouvelles sur la rue Laurier, une sur le Boulevard Mercure, du côté du parc Ste Thérèse, et une autre au coin de la rue Raimbault et Boulevard Mercure. *Ces deux dernières sur mercure.*

ADOPTE

242/61

And

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billets promissoires, un montant de \$200,000.00; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence de la dite somme de \$200,000.00 montant autorisé par le règlement No. 529 et devant être remboursé lors de l'émission d'obligations. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$200,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

243/61

En terminant, Monsieur l'échevin Sigouin fait part d'une entrevue que son Honneur le Maire, lui-même et quelques autres échevins ont eue avec Monsieur J.O.Montplaisir, au sujet de l'achat d'une petite partie de terrain à l'angle des rues Du Pont et Hériot. Il est convenu d'offrir un certain montant aux propriétaires de ce terrain et l'échevin Maurice Sigouin propose, sur l'appui de l'échevin Antonio Baril, qu'un montant de \$2,000. soit offert à ces propriétaires pour les 490 pieds carrés de terrain nécessaires à l'arrondissement du coin des deux rues précitées.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

J.O. Montplaisir
.....
Greffier

Maurice Sigouin
.....
Maire.

25 septembre 1961

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 25 septembre 1961, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Lu-neau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

244/61

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 5 et 11 septembre 1961. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que les procès-verbaux de ces assemblées soient adoptés.

ADOPTE

La Commission Scolaire apprécierait si la Cité voulait bien consentir à niveler gratuitement la cour de récréation de l'Ecole St Louis de Gonzague, de façon à permettre l'aménagement d'un jeu de rugby. Après considération de la proposition, le Conseil prie l'échevin Mathieu de bien vouloir donner les ordres nécessaires à l'accomplissement de ce travail.

Lecture est donnée d'une lettre de Monsieur J.E. Pinault, du Ministère Provincial des Affaires Municipales. Cette lettre fait suite à une visite-étude que ce Monsieur a faite du territoire de Grantham-ouest nouvellement annexé à la Cité de Drummondville. Dans les conclusions de sa lettre, il recommande au Conseil de retenir les services d'un urbaniste qui pourra faire un plan d'aménagement de ce territoire pour son développement futur. Il ne s'agit pas d'une étude démographique de cette partie de territoire, mais seulement d'une analyse sommaire des possibilités de développement. Le Conseil est agréable à cette suggestion et il verra dans un bref délai à retenir les services d'un urbaniste afin d'effectuer ce travail.

Le Révérend Frère Thomas, Supérieur Provincial des Frères de la Charité, aimerait savoir si le Conseil pourra autoriser bientôt la construction des services d'égoûts devant desservir le juvénat qui est en construction à l'extrémité de l'Avenue des Frères. Le Conseil a déjà jeté les yeux sur cette demande mais il l'approfondira davantage au cours d'une réunion spéciale qui aura lieu d'ici quelques jours.

Le Conseil prend connaissance d'une volumineuse requête

présentée par un très fort groupe de contribuables et résidents de St Jean Baptiste qui souhaiteraient que la Cité fasse des représentations auprès de la compagnie Canadian Celanese afin que cette dernière ouvre une voie d'accès entre le terrain de stationnement qu'elle est actuellement à aménager et la rue St Jean, à l'entrée principale de son terrain. Ceci afin de permettre l'écoulement plus facile de la circulation sur les différentes avenues du Quartier St Jean Baptiste et des secteurs avoisinants de St Pierre, Drummondville-Ouest, Grantham-Ouest et 4e Rang.

Le Conseil remercie les signataires de s'intéresser si activement à la chose publique et il les prie de remarquer que ce projet a déjà fait l'objet d'une étude assez poussée de la part du Conseil, à la suite du blocage de la rue Celanese par le nouveau Boulevard St Joseph. Son Honneur le Maire explique que le Conseil est même en pourparlers avec la Commission des Transports Fédérale et les autorités du Chemin de fer Canadien National afin d'aménager un passage à niveau et même un viaduc sous les voies du chemin de fer à la hauteur de la rue Ringuet. Ce travail permettrait sûrement un écoulement plus facile de la circulation-automobile en direction est-ouest et inversement. De toute façon, la suggestion des signataires de la requête est prise en bonne part et le Conseil peut les assurer que l'expression de leurs désirs sera sérieusement considérée dans tous pourparlers entre la Cité et la Canadian Celanese.

245/61

La Southern Canada Power demande à la Cité de Drummondville, en sa qualité de créancier hypothécaire, de permettre l'installation d'un poteau, de deux ancrages et haubans, sur partie du lot 150-19, (propriété Brochu vendue à Florian Mathieu). Le Conseil ne voit aucune objection à cette demande, et il est en conséquence proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que la demande de la Southern Canada Power soit accueillie et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité le document dont il est question plus haut.

ADOPTÉ

Pendant qu'il est question de la compagnie Southern Canada Power, l'échevin Armand Gauthier rappelle une fois de plus combien incommode est le poteau qui trône au milieu de l'intersection Marchand et Boulevard St Joseph. Il insiste une fois de plus pour que des représentations énergiques soient faites auprès de la compagnie Southern afin qu'elle enlève sans plus de délai cet obstacle à la circulation.

Le toit de l'usine qui est présentement louée à la compagnie Foster Refrigerator Ltd., rue Hériot, aurait besoin d'être refait en entier. L'Ingénieur de la Cité a tracé les spécifications de cette réparation et a demandé des soumissions qui sont maintenant ouvertes par le Conseil.

CONRAD JOYAL LIMITEE,
471 Brock

\$4,300.00

ROLAND BOLDUC,
652 Boulevard Mercure.

\$5,375.00

246/61

Etant donné que ces deux contracteurs ont établi leur prix sur des données et spécifications identiques, le Conseil décide d'accorder

le travail au plus bas soumissionnaire, et il est donc proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que Conrad Joyal Limitée soit prié d'entreprendre les travaux de réfection au toit de l'usine Foster Refrigerator Ltd., au prix total de \$4,300.00 et selon les spécifications détaillées au plans et devis préparés en cette affaire par l'ingénieur de la Cité.

ADOPTE

Le Conseil est mis au courant du nouveau programme fédéral-provincial-municipal d'encouragement des emplois d'hiver pour la saison 1961/62. Ce programme comporte des nouvelles additions aux travaux qui peuvent être entrepris au cours de la saison prochaine et le Conseil en fera une étude objective dès sa prochaine réunion.

247/61

On passe ensuite à un rapport présenté par le directeur de police sur les points suivants:

- 1^o - Limite de 40 milles à l'heure sur le Boulevard St Charles, jusqu'aux limites extrêmes de la Cité.
- 2^o - achat de nouvelles automobiles pour le département de police.
- 3^o - achat de chaussures, claques, couvre-chaussures, manteaux demi-saison et d'hiver, pour le département de police.
- 4^o - ratification de la nomination du constable Martial St Cyr aux fonctions de détective municipal.
- 5^o - Promotions: Lieutenant Roméo Martineau au grade de capitaine; Constable Roland Langlois, au grade de lieutenant. Engagement permanent des policiers qui ont terminé la période d'essai de six mois.
- 6^o - Déplacement du signal lumineux de circulation actuellement à l'intersection des rues Marchand et Boulevard St Joseph, à une autre située rues Marchand et Notre Dame.
- 7^o - Déplacement du signal clignoteur actuellement à l'intersection du Boulevard St Joseph et de la rue St Pierre, à une autre intersection située rue St Jean et Brock.
- 8^o - Désignation des rues Lowring et St Georges comme voies à sens unique: La rue Lowring dans une direction sud-nord (soit de Hébert à Hériot) et St Georges, dans la direction nord-sud (soit de Hériot à Hébert). Il ne s'agit ici que d'un essai.

Le Conseil, après avoir étudié chacun de ces items, en approuve les données et il est en conséquence proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que toutes et chacunes des recommandations du Directeur de police détaillées plus haut, soient approuvées.

ADOPTE

Suivent quelques recommandations additionnelles du Directeur de Police. Le directeur recommande qu'éventuellement la rue Des Ecoles, à son extrémité nord-ouest, soit près de l'aréna, soit ouverte afin de dégager la circulation qui est trop intense sur la rue Des Ecoles. Le Conseil croit qu'il serait possible de donner suite à cette recommandation lorsque la compagnie Drummond Coal & Lumber, propriété de M. J.H.Hains, aura déménagé ses effectifs au cours de l'année 1962.

Le Directeur recommande aussi de poser un feu de circulation à l'angle des rues Boulevard St Joseph et St Georges. Cette traverse est utilisée par un très grand nombre d'écoliers et un feu de signalisation servirait à prévenir des accidents toujours possibles. A ce sujet, le Conseil endosse entièrement les appréhensions du Directeur de Police, mais croit que l'installation de ce contrôle de circulation sera fait par le Ministère de la Voirie lui-même. Il n'y a donc qu'à attendre que ce travail soit accompli.

Un dernier item soulevé par le directeur de police se rapporte au stationnement des voitures des professeurs aux abords des écoles. Actuellement, ces véhicules sont stationnés sur la rue, faute d'espace prévu sur le terrain même de la Commission Scolaire. Le directeur suggère que dans tous nouveaux projets de construction d'écoles, un espace soit réservé à cet effet. Le Conseil approuve d'emblée cette suggestion et prie le Greffier de bien vouloir communiquer avec les autorités de la Commission Scolaire à ce sujet.

248/61

Le Conseil prend connaissance d'une demande de Monsieur Bruno Paquet, comptable, demeurant à 424 Boul. Queen, Sherbrooke, par l'intermédiaire de son Conseil Juridique, Me. Paul H. Moisan, notaire, demandant de consentir à ce que les lots suivants, subdivisés comme RUE, et sis dans cette partie de la Municipalité de Grantham-Ouest qui est maintenant annexée à la Cité de Drummondville, soient considérés comme lots à bâtir et à ce que la mention du mot "RUE" aux Plan et Livre de Renvoi Officiels soit rayée, savoir:-

Les lots numéros TRENTE TROIS, QUARANTE ET UN, et CINQUANTE de la subdivision du lot numéro CENT DIX NEUF (119-33, 41 et 50) du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, et résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville renonce, à compter de ce jour, à tous les droits, titres, prétentions et intérêts qu'elle pouvait avoir dans les susdites rues, et que la mention du mot "RUE" aux susdits Plan et Livre de Renvoi Officiel soit rayée de manière à ce que les dits lots soient considérés à l'avenir comme lots à bâtir, sujet toutefois à l'approbation du Service du Cadastre du Département des Terres et Forêts de la Province de Québec, la Corporation de la Cité de Drummondville n'assumant aucune responsabilité vis-à-vis les tiers qui ont ou pourraient avoir un intérêt dans les dites rues.

ADOPTE

La Ligue des Propriétaires de Drummondville fait tenir au Conseil deux résolutions: la première suggère que la nouvelle artère qui est actuellement en construction, de Drummondville-Sud jusqu'au point de jonction avec le Boulevard Bernard, soit désignée sous le nom de Boulevard St Joseph sur toute sa longueur. De plus, on suggère que cette partie du Boulevard St Joseph qui va de la rue St Louis à la rue Celanese porte dorénavant le nom de rue Cartier. Le Conseil remercie la Ligue de sa proposition, et il promet de porter toute son attention à la suggestion qui a été faite. A ce sujet, Son Honneur le Maire remarque qu'il existe en notre ville une société historique qui pourrait peut-être faire tenir au Conseil ses observations et recommandations sur l'appellation de ce boulevard. La seconde recommandation de la Ligue des Propriétaires porte sur la possibilité d'ouvrir les rues St Philippe et St Damase au delà du Boulevard St Joseph. D'après les plans qui existent présentement, ces deux rues ne pourraient traverser le futur Boulevard St Joseph ce qui, au dire des résidents de ce secteur, servira à créer des difficultés de circulation et d'accès. Dans ce cas comme dans le précédent, le Conseil étudiera sérieusement la suggestion afin d'y apporter une solution avantageuse pour tous.

Afin de fournir une explication aux membres de la Ligue qui s'inquiètent de la lenteur des procédures en ce qui concerne l'achat d'une échelle aérienne et d'un système d'alarme au département des incendies, l'échevin Antonio Baril fait l'historique des démarches entreprises jusqu'à date en rapport avec ces accessoires, et il promet qu'à la prochaine séance du Conseil, il aura obtenu de nouveaux prix de la compagnie Northern Electric, ce qui permettra de prendre une décision finale à ce sujet.

249/61

La Fédération des Oeuvres de Charité du Diocèse a mis en marche sa campagne annuelle de souscription et elle s'adresse au Conseil de la Cité afin que celui-ci répète le geste des années passées et souscrive généreusement à cette oeuvre. Le Conseil, sur proposition de l'échevin Maurice Sigouin, laquelle est appuyée par l'échevin André Cloutier, désire manifester sa sympathie à l'égard de la Fédération en souscrivant un montant de \$1,000.00 avec l'espoir que cette subvention permettra au Conseil central des Oeuvres de poursuivre son oeuvre hautement humanitaire auprès des enfants adolescents, infirmes et des mères nécessiteuses qui recourent à son aide.

ADOPTE

250/61

La Société St Jean Baptiste du Diocèse de Nicolet s'adresse au Conseil afin d'obtenir une souscription qui lui permettra de maintenir en opération son service du prêt d'honneur aux étudiants. Le Conseil a toujours manifesté son appui à cette oeuvre et cette année encore, il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité souscrive au Prêt d'Honneur de la Société St Jean Baptiste un montant de \$25.00

ADOPTE

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de présentation d'un règlement prévoyant l'exécution de travaux dans le cadre du programme fédéral-provincial-municipal des travaux d'hiver.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'achat d'une échelle aérienne et l'installation d'un système d'alarme contre les incendies et l'appropriation d'un montant nécessaire à ces achats.

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'expropriation d'une partie de terrain à même le lot P.34 du Quartier Ouest de la Cité de Drummondville.

L'ingénieur de la Cité, Monsieur André Brière, présente au Conseil un plan complet d'un viaduc qu'il serait utile de construire sous les voies du chemin de fer Canadien National, afin de relier la rue Ringuet à la 8ème Avenue, et protéger par ce fait la circulation des piétons et automobilistes qui pourraient avec avantage emprunter cette voie. Le Conseil prie le Greffier de bien vouloir communiquer ces plans à la Commission des Transports et obtenir d'elle des informations quant à l'appui financier que la Cité pourrait recevoir si elle entreprend la construction de ce viaduc.

251/61

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 561, lequel prévoit la construction d'une usine pour le compte de St Francis Paper Converters au coût total de \$220,000.00. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Linaeu, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

252/61

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 562, qui prévoit la construction d'une bâtisse additionnelle à l'usine occupée par Templeton Spinning Mills au coût de \$125,000.00. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

253/61

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 563, lequel amende le règlement No. 463 (pièces pyrotechniques). Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Avant de donner la seconde lecture du règlement No. 564, le Greffier fait part au Conseil d'une lettre provenant de l'Association des Hommes d'Affaires du Centre. Ce groupement d'hommes d'affaires recommande au Conseil de retarder l'adoption du règlement No. 564 lequel propose une

nouvelle division des quartiers pour fins électorales à plus tard, afin que l'Association puisse avoir le temps de l'étudier. Le Conseil acquiesce à la demande de l'Association des Hommes d'Affaires du Centre et retarde sine die la seconde lecture et l'adoption de ce règlement.

254/61

Cependant, comme il s'agit d'un projet qui a déjà été mis à l'étude par le Conseil il y a quelque temps et qu'il serait utile de prendre une décision immédiate à ce sujet, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, sur appui de l'échevin Maurice Sigouin, que ce projet d'une nouvelle division des quartiers, division qui est expliquée en détail au règlement No. 564, soit soumise à l'approbation de la population par le moyen d'un référendum qui sera tenu à une date ultérieure à être déterminée par le Conseil.

ADOPTE

Un échange d'opinions s'ensuit sur ce sujet et les échevin Armand Gauthier et Raymond Luneau se font les parrains d'une résolution qui, tout en reconnaissant l'utilité du référendum, prônent plutôt la mise devant le peuple d'une division qui serait une modification légère de la division actuellement existante.

Invités à prendre le vote, les échevins suivants se prononcent contre l'amendement proposé par l'échevin Gauthier:
MM. les échevins Sigouin, Fortin, Bibéau, Cloutier, Baril et Mathieu.

Sont en faveur de l'amendement: MM. les échevins Gauthier et Luneau.

Son Honneur le Maire déclare donc adoptée la résolution présentée par l'échevin Antonio Baril, et il informe les membres du Conseil et la population qu'un référendum sera tenu dans les délais légaux, soit dans trois ou quatre semaines, afin de permettre au Greffier d'organiser ce référendum selon la procédure légale prévue.

Monsieur Mondou, Camionneur, s'adresse au Conseil en personne afin de se plaindre d'une diminution de tarif qui lui a été imposée ainsi qu'à ses compagnons de travail par la compagnie Modern Paving, pour le transport de l'asphalte servant à la construction ou à la rénovation des rues de la Cité. Ces messieurs avaient toujours reçu \$0.75 la tonne, mais depuis environ 1 mois, ce tarif a été diminué à \$0.65, et ils ne s'expliquent que difficilement cette diminution. L'échevin Sigouin promet de s'intéresser activement à l'affaire en communiquant avec Monsieur Hart, propriétaire de cette entreprise d'asphalte, à qui il demandera les raisons de cette diminution.

En terminant, le Conseil prend connaissance d'une lettre de Monsieur Norbert Boisvert, dans laquelle celui-ci offre une lièvre de terrain de 60 pieds de large à être prise à même les lots qu'il possède le long de la Rivière Noire, entre la rue St Pierre, à son extrémité ouest, jusqu'à la rue Larocque, à la condition que la Cité

s'engage à ouvrir une rue de 60 pieds de large à cet endroit, du pont de la Rivière Noire (à la rue St Pierre) jusqu'à la rue Cormier.

Le Conseil est bien prêt à accepter cette donation de terrain, mais il peut difficilement s'engager à ouvrir une rue jusqu'à la rue Cormier, étant donné que certaines parties de terrain appartiennent à des propriétaires qui n'ont pas été consultés à ce sujet et qui n'ont pas manifesté le désir de faire une donation de terrain pour l'ouverture de ladite rue. Pour l'instant, le Conseil serait prêt à accepter les terrains offerts par M. Boisvert à la condition que la Cité ne s'engage à ouvrir la rue en question que de St Pierre à Valois seulement, et ce d'ici une période de 5 ans. Le Greffier est prié de communiquer cette acceptation conditionnelle à Monsieur Boisvert.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier


Maire.

Le 10 octobre 1961

Copie du procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 10 octobre 1961, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bi-beau, André Cloutier, Armand Gauthier et Raymond Luneau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Aussitôt après la lecture de la prière, Son Honneur le Maire proclame officiellement la "Semaine de la Sécurité".

Du même trait, Son Honneur le Maire proclame la semaine du 15 au 21 octobre, "SEMAINE DES PRODUITS DE LA FORET" et celle du 29 octobre au 4 novembre, "SEMAINE MARQUANT LE 25e ANNIVERSAIRE DE LA SOCIETE RADIO CANADA".

255/61

Il est ensuite donné lecture du procès-verbal de l'assemblée du 25 septembre 1961. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour l'achat par la Cité d'un camion 25/50,000 livres et d'un autre camion, genre livraison. Ces soumissions se lisent comme suit:

	<u>Camion</u>	<u>Camionnette</u>
HEROUX THIBODEAU AUTOMOBILE LIMITEE	\$5,800.00	2,100.

FORTIER AUTOMOBILE LIMITEE	\$ 5,350.00	\$2,125.
PINARD & PINARD LIMITEE	5,071.93	2,053
GARAGE MONTPLAISIR LIMITEE	4,850.00	2,000
TREMBLAY AUTOMOBILE LIMITEE	—	2,159.
DRUMMOND AUTO ELECTRIC	4,420.00	2,000.

256/61

Tous prix comparés, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité achète de Drummond Auto Electric Limitée un camion Dodge 1962 rencontrant les exigences mentionnées à la demande de soumission, au prix net de \$4,420.00; qu'une camionnette G.M.C. 1962, toujours selon les spécifications mentionnées à la demande de soumission, soit achetée du Garage Montplaisir Limitée, au coût net de \$2,000.

ADOPTE

Le Conseil procède ensuite à l'ouverture des soumissions reçues pour l'achat de 2 automobiles à l'usage du département de police. Ces soumissions se lisent comme suit:

	<u>à l'unité</u>
FRECHETTE & GUILBAULT	\$1,730.40
DRUMMOND AUTO ELECTRIC	1,062.50

257/61

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que deux automobiles de marque Dodge 1962, rencontrant les exigences détaillées à la demande de soumission, soient achetées par la Cité de Drummond Auto Electric Limitée, 163 Bl. Bernard, au prix unitaire de \$1,062.50.

ADOPTE

258/61

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au 30 septembre 1961. Ces comptes s'élèvent à la somme de \$140,432.75. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Trésorier soit autorisé à acquitter ces comptes.

ADOPTE

On passe ensuite à la correspondance, et le greffier donne lecture des lettres suivantes:

- Une lettre du Ministre de la Voirie, l'Honorable Bernard Pinard, qui note la suggestion présentée par le Conseil à l'effet de placer les lampadaires au milieu du futur Boulevard St Joseph. Les ingénieurs du Ministère

ont jugé qu'il serait préférable de placer des lampadaires de chaque côté du Boulevard, à l'extérieur des trottoirs, dans le but d'avoir tous ces lampadaires en lignes parallèles aux voies de circulation. Au point de vue esthétique, on prétend qu'il ne serait pas logique de placer ces lumières dans les ilots séparateurs de la circulation vu que ceux-ci sont de forme irrégulière, le plus souvent, hors de la ligne centrale du Boulevard. D'autant plus que la disposition des lampadaires dans les ilots du centre constituerait un danger au point de vue sécurité routière. Pour toutes ces raisons, il regrette de ne pouvoir se rendre à la demande de la Cité.

- Deux lettres: Une de Monsieur G.L.Rattee, président de la Southern Canada Power, et une autre de Monsieur J.A.Pagé, ex-président de cette même compagnie, qui remercient le Conseil des bons souhaits exprimés à l'occasion de la nomination du premier et de la retraite du second.
- Une lettre de l'Honorable Léon Balcer, Ministre des Transports dans le Cabinet Fédéral, qui donne le point de vue des chemins de fer nationaux à la suite des remarques faites par Son Honneur le Maire à une séance antérieure, au sujet du bilinguisme sur les fourgons de cette compagnie. On assure le Conseil que l'usage des deux langues officielles du pays est utilisé aussi souvent que c'est passible.
- Une lettre de la Société Radio-Canada qui remercie le Maire et les nombreuses personnes de Drummondville qui ont rendu possible la mise en onde des programmes Caravan, Kermesse et Dans tous les Cantons, en août dernier, et qui ont rendu des plus agréable le séjour des réalisateurs et techniciens de Radio Canada en notre ville.

Un groupe de citoyens résidant sur la rue Dollard présente au Conseil une requête aux fins d'ouvrir cette rue jusqu'à la rue Du Moulin. Cette continuation de la rue Dollard permettrait une circulation plus facile. Le Conseil promet d'étudier cette demande dès sa prochaine séance.

La question de l'ouverture de la rue St Marc, qui s'assimile à la requête qui vient d'être présentée par les résidents de la rue Dollard, revient sur le tapis, et Monsieur Arthur Hivon, qui est présent à l'assemblée donne des précisions quant à ses projets. Il explique qu'il n'a jamais insisté pour l'ouverture de la rue St Marc, mais qu'il a plutôt appuyé sur la nécessité de refaire l'égoût existant sur cette rue afin d'obtenir un service plus satisfaisant. Si le Conseil décide d'ouvrir cette rue, il faudra de toute nécessité déplacer une maison qui lui appartient et qui est dans le tracé de la future extension. Il demande un montant de \$11,000.00 pour la vente du terrain requis et pour le déplacement de sa maison sur un autre lot. Devant cette précision mathématique, l'enthousiasme du Conseil

se refroidit quelque peu, et il est décidé de renvoyer l'étude de cette question à une séance ultérieure.

Cependant, en ce qui concerne la relocalisation de l'égoût de la rue St Marc, le Conseil est d'opinion que ce travail devrait se faire immédiatement, et l'échevin Baril est chargé de communiquer sans délai avec son collègue, l'échevin Pierre Mathieu, afin de mettre immédiatement ces travaux en chantier.

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour l'achat d'un compresseur à l'usage du département des Travaux Publics. Ces soumissions se lisent comme suit:

AUTOMOTIVE PRODUCTS CO. LTD.	\$5,429.50
MUSSENS LIMITED	6,311.50
LAURION EQUIPEMENT LIMITEE	6,416.50

259/61

Etant donné que ces trois fournisseurs offrent chacun un compresseur qui répond aux mêmes exigences, il est décidé d'accepter la plus basse soumission, et il est en conséquence proposé par l'échevin Antonio Baril, sur appui de l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité achète ce compresseur de la compagnie Automotive Products Co. Ltd. au coût total de \$5,429.50.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture d'une lettre en provenance du Ministère du Travail, division de l'inspection. Cette lettre porte la signature de M. D.A. Vanasse, Inspecteur en Chef, qui insiste une fois de plus sur l'urgence qu'il y a d'effectuer certaines réparations essentielles à l'ascenseur qui dessert l'usine Roessel. Il va même jusqu'à menacer de condamner cet appareil et d'y apposer les scellés si les réparations qu'il suggère ne sont pas faites immédiatement.

Prévoyant cette mise en demeure, l'Ingénieur Municipal a demandé à quelques compagnies spécialisées dans ce travail des soumissions pour les réparations exigées. Ces soumissions se lisent comme suit:

J. E. HALL	\$4,055.55
J. HARDLY	3,978.00
AUTOSTAIR LIMITEE	2,955.00

260/61

Devant l'énoncé de ces faits et considérant l'obligation

rigide décrétée par le Ministère du travail, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le contrat pour la réparation de l'ascenseur de l'usine Roessel soit confié à la compagnie AUTOSTAIR LIMITEE, de St Hyacinthe, au coût total de \$2,955. L'ouvrage devra être fait selon les précisions contenues à notre demande de soumission et conformément aux détails contenus à la lettre de cette compagnie en date du 28 juillet 1961. Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Cité le contrat d'entreprise en cette affaire.

ADOPTE

261/61

Son Honneur le Maire fait part d'une conversation qu'il a eue avec une autorité du Ministère de la Voirie relativement au pavage de la partie de terrain qui est à l'avant de la Maison du Souvenir, de la rue Corriveau à l'édifice Provincial actuellement en construction. Il ressort de cette conversation que le Gouvernement Provincial serait consentant à poser à ses frais l'asphalte sur cette partie de terrain à la condition que la Cité s'occupe du nivellement et de la préparation de ce terrain. Le Conseil est parfaitement d'accord à assumer cette obligation, et il est en conséquence proposé par l'échevin Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité convienne de niveler et préparer le terrain situé devant la Maison du Souvenir à la condition que le Gouvernement Provincial voie au revêtement d'asphalte.

262/61

Le transformateur électrique utilisé à l'usine de filtration doit subir des réparations majeures, et durant le temps nécessaire à cette réparation, l'ingénieur suggère d'en louer un de la compagnie Southern Canada Power. Le coût de location établi pour cet appareil est de \$17.60 par mois. Le Conseil approuve cette suggestion et il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité loue de la compagnie Southern Canada Power un transformateur au coût de \$17.60 par mois et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de location.

ADOPTE

263/61

Le Greffier soumet au Conseil un projet d'acte de vente donnant suite aux résolutions adoptées précédemment le 27 juin dernier (No. 168/61) et le 14 août dernier (No. 197/61) aux termes duquel acte la Corporation de la Cité de Drummondville cède pour le prix de UN DOLLAR (\$1.00) et autres bonnes et valables considérations, QUATRE (4) parties de terrain à prendre des lots CENT CINQUANTE ET UN et CENT CINQUANTE DEUX (Pties 151 et 152) du Cadastre Officiel du Quartier SUD de la Ville de Drummondville, Comté Drummond, contenant en superficie VINGT SIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE ET SIX (26,266) pieds carrés M.A. et une autre lisière de terrain à prendre du lot No. DEUX de la subdivision du lot No. CENT QUARANTE HUIT (Ptie 148-2) du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, contenant en superficie CENT DIX SEPT (117) pieds carrés M.A. et le dit acte de vente stipule les conditions auxquelles la Corporation de la Cité de Drummondville consent cette cession.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, et résolu à l'unanimité que la Corporation

de la Cité de Drummondville consente à la dite vente en faveur de Sa Majesté la Reine Elizabeth II (Ministère de la Voirie), et que le Maire ou en son absence le Pro-Maire et le Greffier signent le dit acte de vente et y apportent le cas échéant les corrections et changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

ADOPTE

261/61

Le Conseil passe ensuite à l'étude d'un projet de contrat de vente à intervenir entre la Cité et Sa Majesté la Reine Elizabeth II. Cette vente porte sur un terrain devant recevoir le futur centre d'accueil pour personnes âgées. La description du terrain apparaît à des résolutions adoptées lors des séances des 12 et 19 juin 1961. Comme le tout est bien conforme aux conditions stipulées par le Conseil, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le projet de contrat soit approuvé et que le notaire soit autorisé à procéder à la rédaction finale et à la signature sans délai par le Maire et le Greffier.

ADOPTE

265/61

Le Club de Baseball "Les Royaux de Drummondville" présente au Conseil son bilan pour l'année d'opération 1961. D'après ce document, les recettes de la saison se seraient élevées à la somme de \$11,901.44 et les dépenses à \$12,829.33, laissant ainsi un déficit de \$927.89. Au chapitre des revenus, on note un octroi de la Cité au montant de \$400.00, lequel a été versé au début de la saison. Après avoir étudié attentivement tous et chacun des chiffres présentés par l'administration du Club, le Conseil croit qu'un octroi additionnel serait de mise et il est en conséquence proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, qu'un montant additionnel de \$462.46 soit consenti au Club "Les Royaux" afin de leur permettre de diminuer substantiellement leur déficit.

ADOPTE

L'échevin Raymond Luneau donne avis de présentation d'un règlement prévoyant l'homologation d'une ligne sur des terrains présentement la propriété de Ivanhoe Corporation, telle ligne devant servir à la continuation de la rue St Alphonse en direction nord-est.

Première lecture est donnée du règlement No. 565 - Expropriation de P. 34 Est.

266/61

Monsieur Henri Lauzière, 48 Poirier, serait intéressé à acquérir de la Cité une partie de terrain qui est contigue à sa propriété. Après avoir étudié ce cas et envisagé la disponibilité du terrain, le Conseil convient de consentir à cette vente à un prix qui sera établi plus tard. Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril,

appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité consente à Monsieur Henri Lauzière, la vente de certaines parties de terrain attenantes à sa propriété, à un prix à être déterminé plus tard, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer un contrat de vente à cet effet ainsi que tous documents relatifs.

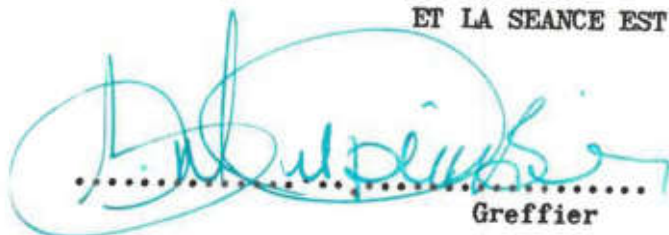
ADOPTÉ

Le Conseil s'unit pour offrir à Son Excellence Paul Comtois, nouveau Lieutenant-Gouverneur de cette province, ses plus vives félicitations à l'occasion de sa nomination, et ses vœux pour un règne long et glorieux.

Continuant dans le même sens, le Conseil offre ses félicitations à Monsieur J.G. Lampron, à l'occasion de sa réélection à la présidence de l'Association des Maîtres Horlogers Bijoutiers de la Province.

Monsieur le Maire informe ses collègues que le bureau exécutif de l'Union des Municipalités de la Province de Québec tiendra sa prochaine réunion plénière à Drummondville le 21 octobre. Il serait de mise à cette occasion de recevoir officiellement les membres de ce bureau et leurs épouses. Il est convenu que le Maire organisera cette réception en collaboration avec le Greffier.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

23 octobre 1961

procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 23 octobre 1961, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

267/61

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 10 octobre 1961. Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTÉ

Le Conseil prend dès le début connaissance des soumissions reçues pour la fourniture de chaussures, claques et pardessus. Ces soumissions se lisent comme suit:

	<u>Chaussures</u>	<u>Claques</u>	<u>pardessus</u>
GEORGES GRENIER	\$15.50 et \$2.75	\$2.75	\$6.50
TRANS CANADA SHOE LIMITED	\$19.95 la pr.	\$1.70	\$5.10

268/61

Après examen de ces soumissions et comparaison des prix et qualités, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que:

- a) Georges Grenier soit chargé de fournir 34 paires de chaussures de marque "Doctor's Antiseptic" au prix unitaire de \$15.50
- b) que la compagnie Trans-Canada Shoe Limited soit chargée de fournir 34 paires de claques au prix unitaire de \$1.70 et 34 paires de couvre-chaussures mi-jambe, doublés, fermeture éclair, au prix unitaire de \$5.10. Il est bien entendu que cette marchandise devra être de première qualité et entièrement fabriquée au Canada.

ADOPTÉ

Des soumissions ont été demandées pour la confection de six manteaux courts pour policiers et de trois manteaux longs. La seule soumission reçue est comme suit: MICHEL YANCOVITCH, 552 des Ecoles,

Manteaux courts: \$47, \$48, \$49 ou \$50 selon la qualité du tissu.

Manteaux longs: \$49.00 (Taxe fédérale incluse).

269/61

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin André Cloutier, que Monsieur Michel Yancovitch soit chargé de la confection de six (6) manteaux courts, échantillon No. 85374, couleur bleu marine, faits sur mesure, au prix de \$50.00 chacun, et de trois manteaux longs, échantillon No. 85239, couleur gris, faits sur mesure, au prix de \$49.00, livraison à un mois.

ADOPTÉ

270/61

Le trésorier présente pour approbation une liste de comptes reçus au titre de l'assurance patronale. Ces comptes s'élèvent à la somme de \$5,230.59 pour la période se terminant le 31 octobre 1961. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le trésorier soit autorisé à acquitter ces comptes.

ADOPTÉ

271/61

La Légion Canadienne, section de Drummondville, informe le Conseil que les cérémonies annuelles du Souvenir se tiendront

au Cénotaphe le 12 novembre prochain. A cette occasion, on invite la Cité à déposer comme à l'accoutumée, une couronne de fleurs à la mémoire des soldats morts au champ d'honneur. Le Conseil remercie le président de la Légion de son invitation et recommande qu'une couronne d'une valeur de \$25.00 soit déposée au pied du cénotaphe au nom de la Cité.

ADOPTE

Au chapitre de la correspondance, le Conseil entend la lecture des lettres suivantes:

- Monsieur Gérard Malouin, B.A. Architecte, ayant son bureau-chef à Nicolet, informe le Conseil de la création d'une succursale à Drummondville, succursale qui sera sous la direction de Monsieur Robert St Pierre, anciennement du bureau Audet & Blais. Il sollicite l'encouragement des autorités municipales.
- Monsieur Jules Marceau, directeur de la Southern Canada Power et gérant du bureau local de cette compagnie fournit certaines explications bien à point concernant le délai apporté dans le déplacement de poteaux qui encombrant le centre du Boulevard St Joseph à quelques endroits. Le Conseil est entièrement satisfait de ces explications et espère, comme M. Marceau, que les ingénieurs de la Voirie termineront sous peu leurs plans en rapport avec la relocalisation future de ces poteaux.
- Monsieur Clément Lafond, 210 St Damase, se plaint d'un service d'égoûts défectueux qu'il attribue au fait que ses égoûts doivent se déverser sur la 14ème Avenue, alors que sa résidence est située sur la rue St Damase.

Il aimerait que la Cité amène l'égoût en face de sa propriété. Le Conseil a déjà étudié ce cas avec l'aide de plans préparés par l'ingénieur et il convient d'effectuer ces travaux dans le cadre du programme des travaux d'hiver, mais aux frais du requérant. Ceci diminuera sensiblement le coût de ces travaux et permettra à ce citoyen d'obtenir entière satisfaction. Le Conseil étendra le même privilège à tout autre citoyen qui sera victime des mêmes inconvénients et présentera une demande à la Cité.

Le Constable Louis McManon demande au Conseil la faveur d'un congé sans solde pour une période de six mois. Le constable McMahon a été engagé par l'aviation canadienne pour exercer les fonctions de pompier à une base située à Frobisher Bay, dans les territoires du Nord-Ouest. Le Conseil se rend avec grâce à la demande de M. McMahon et lui souhaite un heureux séjour dans ces régions reculées.

La compagnie Dominion Deying & Printing Co.Ltd., sous la signature de son gérant, adresse au Conseil une mise en garde bien délicate concernant le déversement d'égoûts additionnels dans les eaux de la Rivière St François. On se plaint d'une situation inquiétante qui semble s'aggraver quotidiennement et qui n'est pas sans causer des appréhensions à cette entreprise de teinture. Le Conseil a déjà prié son chimiste de procéder à des analyses très sévères en divers points de la rivière afin d'évaluer le degré de contamination de l'eau. Dès la réception des résultats, les autorités verront à prendre les mesures qui s'imposent pour éviter une aggravation de la situation actuelle.

272/61

Comme les travaux de construction du nouveau Boulevard St Joseph avancent rapidement, le Conseil croit qu'il serait de mise que le parc St Joseph, lequel sert de terrain de stationnement trois jours par semaine, soit revêtu d'une couche de poussière noire qui constituerait en très peu de temps un fond très solide. Le Conseil est unanime à accepter cette solution et afin que cette décision soit bien notée, il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ce travail de revêtement de poussière soit fait dès le printemps 1962 et qu'en plus, il soit aménagé dès cet automne une plate-bande tout le long de ce parc, face au Boulevard St Joseph, qui puisse recevoir des fleurs au retour de la belle saison.

ADOPTE

La requête présentée à la séance précédente concernant l'ouverture de la rue Dollard vers la rue DuMoulin, revient devant nos édiles et ces derniers préconisent une sortie à sens unique de l'extrémité de la rue Dollard vers le Boulevard St Joseph. L'Ingénieur de la Cité choisira le moment opportun pour la mise en oeuvre de ce travail.

273/61

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la compagnie Southern Canada Power soit priée d'installer certaines lumières de rues selon le programme suivant: une lumière de 200 watts sur Laurier; deux lumières 200 watts sur St Omer, deux 200 watts sur Marchand. Enlever une lumière sur la rue Pepin, coin St Pierre.

ADOPTE

274/61

Afin de compléter une résolution déjà ébauchée à la séance précédente, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité consente à Monsieur Henri Lauzière, 48 Poirier, la vente des lots suivants: P.5-7, P.5-5, P.5-8, 4-A-5, et P.4-A-4, telles parties de lots formant une superficie totale de 2,887 pieds carrés, le tout au prix de \$500.00

Le Conseil prie le futur acheteur de remarquer que ce prix en est un de faveur et qu'il est consenti afin de compenser les inconvénients, dommages, ennuis, etc., que Monsieur Lauzière a pu subir

lors de la construction du bassin additionnel au filtre. Il devra de plus noter que l'évaluation foncière de ces terrains est supérieure au prix actuellement demandé. L'acquéreur devra s'engager à faire faire à ses frais un arpentage du terrain vendu et un nouveau numérotage des lots précités afin de les grouper sous un seul numéro.

ADOPTE

275/61

Sur demande de MM. LeMaire et LeMaire, arpenteurs-géomètres, le Conseil accepte une nouvelle subdivision de certains lots situés à l'angle ouest de la rue Notre Dame et Chassé. Il s'agit de deux lots qui seront dorénavant désignés sous les lots 159-192 et 159-193. Ils remplacent les lots portant antérieurement les numéros 159-101 et 159-102. Ils sont la propriété de Monsieur Alcide Croteau.

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le conseil accepte cette nouvelle division ainsi que les numéros de ces lots.

ADOPTE

Monsieur H.R. Gilbert, bijoutier, propriétaire d'un lot portant le numéro de cadastre 147-86-1 situé sur le Boulevard St Joseph, à l'angle de la rue St Louis, a reconstruit une propriété en ne respectant pas tout à fait l'alignement prévu au règlement de construction. L'échevin Fortin s'est intéressé de près à cette affaire et il présente ses commentaires à ses collègues. Le Conseil unanimement, regrette de ne pouvoir accommoder Monsieur Gilbert mais déclare ne pouvoir qu'insister afin que le règlement de construction soit observé dans son intégrité.

Le Greffier donne lecture d'une lettre que la Canadian Underwriters Association adressait à la compagnie Northern Electric le 16 octobre dernier et dans laquelle elle précisait la location ainsi que le nombre de boîtes d'alarme nécessaires à la protection adéquate de la Cité. Devant ces précisions, le Conseil décide de demander de nouvelles soumissions aux deux fabricants intéressés, soit Northern Electric Co. et Municipal Signal Co. Ltd., pour le 2 novembre prochain.

276/61

Faisant suite à la résolution du 27 juin dernier, (No. 172/61), il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, et résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville acquière de la compagnie Drummond Coal & Lumber Co. Ltd., moyennant le prix de CENT QUARANTE MILLE DOLLARS (\$140,000.00) dont VINGT CINQ MILLE DOLLARS (\$25,000.00) payable comptant, et le solde de CENT QUINZE MILLE DOLLARS (\$115,000.00) sera payable en douze (12) versements annuels et consécutifs, soit onze (11) versements égaux de DIX MILLE DOLLARS (\$10,000.00) chacun et le douzième et dernier versement de CINQ MILLE DOLLARS (\$5,000.00) jusqu'à parfait paiement, avec intérêt au taux de DEUX ET DEMI pour cent l'an (2½%) à compter de la signature de l'acte de vente et jusqu'à l'évacuation des lieux par la compagnie et M. J.H. Hains,

~~(soit au 1er mai 1962)~~, après quoi l'intérêt sur le solde alors resté dû sera de CINQ pour cent (5%) l'an, intérêt payable annuellement en même temps que les versements sur le prix de vente et aux conditions ordinaires des actes de vente, dont un projet sera préparé par Me. Paul H. Moisan, l'immeuble décrit à la résolution précitée.

De plus, la vente sera faite aux conditions stipulées à l'option consentie par la compagnie à la Corporation de la Cité de Drummondville en date du 12 mai 1962, acceptée par la Corporation de la Cité de Drummondville le 27 juin dernier.

IL EST EN OUTRE RESOLU que Son Honneur le Maire, ou en son absence le Pro-Maire, et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte de vente ainsi que tous documents accessoires et à y apporter les changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

ADOPTE

277/61

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, et résolu à l'unanimité, que la Corporation de la Cité de Drummondville, pour donner suite à la résolution adoptée le 14 août dernier (195/61), acquière de M. Joseph Courchesne:-

- a) Moyennant le prix de DIX CENTS (\$0.10) le pied carré, un emplacement sis en la paroisse St Jean Baptiste, faisant partie du lot CENT QUARANTE NEUF (Ptie 149) du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, d'une superficie variant entre vingt quatre mille (24,000) pieds carrés et vingt cinq mille (25,000) pieds carrés, superficie qui sera déterminée incessamment par le Bureau de l'Ingénieur de la Cité de Drummondville, et
- b) Pour le prix de UN DOLLAR (\$1.00) et autres bonnes et valables considérations, une lisière de terrain devant servir à la continuation de la rue St Damase, terrain faisant partie du même lot CENT QUARANTE NEUF (149),

Le tout suivant le plan préparé par le Bureau de l'Ingénieur de la Cité.

L'acte de vente sera fait aux conditions ordinaires et en outre il y sera stipulé que l'emplacement cédé par le Vendeur au prix de UN DOLLAR (\$1.00) et autres bonnes et valables considérations, servira au prolongement de la rue St Damase.

Il est en outre résolu que Son Honneur le Maire ou en son absence le pro-maire, et le Greffier, soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte de vente ainsi que tous documents accessoires et à y apporter les changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

ADOPTE

278/61

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par

Bureau
 l'échevin Joseph, que la Cité fasse part à Monsieur André Généreux de son intention de procéder à la continuation de la rue St Alphonse, en direction du 4e Rang, sur des terrains qui appartiennent à ce monsieur. Ce projet serait mis à exécution à la condition que Monsieur Généreux fasse une subdivision des terrains qui lui appartiennent, telle subdivision indiquant le tracé des futures rues. Ces conditions apparaissent en détail à une lettre que le Greffier adressait à Monsieur Généreux le 12 mai 1961.

ADOPTE

279/61 CONSIDERANT que le Conseil de la Cité de Drummondville s'est prévalu de la loi 9-10 Elizabeth II, chapitre 83, pour décréter la création d'un fonds industriel d'un montant de \$500,000.00;

CONSIDERANT que le dit règlement a été soumis à l'approbation des électeurs-propriétaires de la Cité et que le vote n'a pas été demandé;

CONSIDERANT que le dit règlement contient des dispositions qui ne sont pas exactes;

CONSIDERANT que le conseil juge opportun de remplacer les dispositions du règlement No. 559;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, qu'il soit résolu de remplacer les dispositions du règlement No. 559 par les suivantes:

REGLEMENT NUMERO 559

ATTENDU que le Conseil juge opportun de se prévaloir de la loi 9-10 Elizabeth II, chapitre 83, pour décréter la création d'un fonds industriel d'une somme de \$500,000.00;

ATTENDU que ce projet répond aux vœux de la population de la Cité et permettra au Conseil d'appropriier à même ce fonds industriel des deniers pour acquérir à l'amiable ou par expropriation dans la Cité ou y construire des immeubles pour fins industrielles;

ATTENDU qu'il a été donné avis de présentation du présent règlement;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, et résolu à l'unanimité, que le règlement suivant qui portera le numéro 559 soit adopté et qu'il soit décrété par le dit règlement ce qui suit:

1° Le Conseil est autorisé à créer un fonds industriel d'une somme de \$500,000.00 pour les fins prévues à la loi 9-10 Elizabeth II, chapitre 83;

2° Le présent règlement entrera en vigueur après sa publication et les approbations préalables qu'exige l'article 2 de la dite loi.

ADOPTE

Après avoir adopté la résolution précédente, le Conseil apprend avec plaisir que le Ministère des Affaires Municipales a, avec l'assentiment du Ministre de l'Industrie et du Commerce, approuvé le règlement No. 559 le 22 septembre 1961. Comme on le sait, ce règlement décrète la création d'un fonds industriel pour un montant de \$500,000.00.

Un groupe de sportifs de Drummondville demande au Conseil d'être autorisé à s'incorporer sous le nom de: "Dascar Association Inc." sous l'empire du chapitre 304 des Statuts Refondus de Québec 1941.

280/61

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que "Dascar Association Inc." soit autorisée à s'incorporer en vertu du chapitre 304 S.R.Q. 1941.

ADOPTÉ

Le greffier ramène de nouveau devant le Conseil un projet de contrat préparé par la compagnie de chemin de fer Canadien Pacific, relatif au paiement des frais de construction d'une ligne de chemin de fer en direction des terrains industriels Janelle. Ce contrat a été légèrement modifié par les avocats de la compagnie mais il ne semble pas encore rencontrer l'approbation du Conseil. Ce dernier désirerait, préalablement à une étude plus poussée, connaître le sens réel d'une ordonnance qui a été rendue par la Commission des Transports en cette affaire le 22 juin 1961. Cette ordonnance porte le numéro 104838. Le Greffier est prié de communiquer avec la Commission des Transports à ce sujet.

281/61

Pour faire suite au projet de la Canadian Celanese de créer une ouverture à son nouveau terrain de stationnement en direction de la 8ème Avenue et de futurs passages à niveau à la hauteur des rues St Jean et Ringuet, il est proposé par l'échevin Joseph Bi-beau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité présente au chemins de fer Canadien Pacific et Canadien National ainsi qu'à la Commission des Transports une requête aux fins d'être autorisée à créer des passages à niveau aux deux endroits précités.

ADOPTÉ

282/61

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 565. Ce règlement prévoit l'expropriation d'une partie de terrain à même le lot P.34 Est. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Bail, que le règlement No. 565 soit adopté.

ADOPTÉ

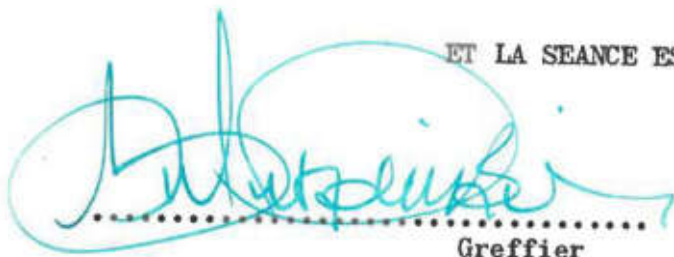
En rapport avec le règlement précédent, le Conseil donne instruction au greffier de voir à la présentation sans délai

d'une requête pour l'homologation d'une partie du lot 34 Est devant la Cour Supérieure.

Première lecture est donnée du règlement No. 566 - Travaux d'hiver dans le cadre du programme fédéral-provincial-municipal (\$186,300.00)

Première lecture est donnée du règlement No. 567. Homologation d'une ligne pour la continuation de la rue St Alphonse au-delà des terrains de Ivanhoe Corporation.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



.....

Greffier



.....

Maire.

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

283/61

Le Comité recommande que le trésorier soit autorisé à acquitter les frais du référendum tenu les 16 et 17 octobre 1961. Ces frais s'élèvent à la somme totale de \$1,035.08.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



.....

Greffier



.....

Maire.

--- o0o ---

31 octobre 1961

procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 31 octobre 1961, cette séance speciale ayant été convoquée dans le but:

- 1° de donner deuxième lecture du règlement No. 566 (Travaux d'hiver 1961/1962)
- 2° de donner deuxième lecture du règlement No. 567 (Homologation de la rue St Alphonse)
- 3° de donner première lecture du règlement No. 568 (Achat de la terre Cardin)
- 4° d'adopter des résolutions modifiant les règlements 561 (St Francis Paper) et 562 (Templon Spinning Mills)

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R., Maire.

284/61

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 566 - Travaux d'hiver 1961/1962. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADCPTE

Conformément aux exigences de l'article 593, amendé, de la Loi des Cités et Villes, la lecture publique de ce règlement est fixée au 13 novembre prochain.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 567 - Homologation d'une ligne pour la continuation en direction nord-est de la rue St Alphonse.

285/61

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Première lecture est donnée du règlement No. 568 lequel prévoit l'achat de la terre Cardin au coût de \$105,000.00.

286/61

Sur recommandation de la Commission Municipale, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que les modifications suivantes soient apportées au règlement 561 de la Cité de Drummondville.

- a) Partout où il apparaît dans ledit règlement, le chiffre \$220,000.00 doit être changé pour se lire \$210,000.00
- b) L'article 3 du règlement No. 561 est retranché entièrement.
- c) L'article 5 est amendé en enlevant la phrase: "plus un montant additionnel de \$10,000.00 représentant les déboursés incidents prévus au paragraphe 3"
- d) L'article suivant portant le numéro 16A sera ajouté après l'article 16.
 " Pour les fins du présent règlement la Cité se conformera aux exigences des articles 4 à 8 inclusivement du Chapitre 83 de la Loi 9-10 Eliz. II"
- e) L'article 17 est amendé en ajoutant après les mots: "L'approbation préalable" les mots: "du Ministre de l'Industrie et du Commerce"

ADOPTE

287/61

Sur recommandation de la Commission Municipale de Québec, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin André Cloutier, que l'article suivant, portant le numéro 12A soit ajouté au règlement No. 562.

" 12A - Pour les fins du présent règlement la Cité se conformera aux exigences des articles 4 à 8 inclusivement du chapitre 83 de la loi 9-10 Eliz. II"

ADOPTE



.....
Greffier



.....
Maire.

13 novembre 1961

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 13 novembre 1961, cette séance en étant une régulière, selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierré Mathieu, et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

288/61

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 23 et 31 octobre 1961. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTÉ

La lecture publique du règlement No. 566 (Travaux d'hiver 1961-1962) est donnée conformément aux exigences de l'article 593, amendé, de la loi des Cités et Villes.

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues en rapport avec la réfection du toit de l'usine Roessel. Ces soumissions se lisent comme suit:

O. CARIGNAN	\$5,800.00
CONRAD JOYAL LIMITEE	\$5,500.00
ROLAND BOLDUC	\$4,275.00

289/61

Comme ces soumissions ont été basées sur des spécifications précises, il est décidé de favoriser le plus bas soumissionnaire, et en conséquence, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que Monsieur Roland Bolduc soit chargé d'effectuer les réparations au toit de l'usine Roessel au coût total de \$4,275.00

ADOPTÉ

Il est toujours question de continuer la rue St Alphonse jusqu'au 4e Rang, et à ce sujet, il est suggéré par Monsieur le Maire que Monsieur Généreux, propriétaire des terrains sur lesquels s'assoierait la future continuation de la rue St Alphonse, soit prié de céder immédiatement les terrains nécessaires à cette rue sans s'astreindre à l'obligation de subdiviser tout le lopin de terre qu'il possède dans ce secteur. Il est convenu que le Maire, accompagné de MM. les échevins Gauthier et Bibeau, rende visite à Monsieur Généreux afin de lui faire part de cette modification aux conditions initiales de la Cité.

Son Honneur le Maire donne lecture d'une proclamation désignant les 4 prochaines semaines comme période particulière durant laquelle tous les efforts des citoyens doivent tendre à promouvoir la campagne des emplois d'hiver.

290/61

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au 31 octobre. Ces comptes se totalisent à la somme de \$142,353.73. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces comptes soient approuvés pour paiement et que le trésorier soit prié de les acquitter.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE:

- Une lettre de la Chambre de Commerce de Drummondville contenant une résolution recommandant au Conseil de conserver les appellations actuelles des Boulevard Bernard et St Joseph. On donne comme raison la forte dépense qu'exigerait un changement de nom pour tous les marchands qui sont localisés sur cette artère et qui devraient changer leur papeterie, annonces, enseignes, etc.
- Une lettre de la Commission Scolaire qui prie le Conseil de noter qu'à l'avenir, tous les plans de nouvelles écoles prévoient un espace de stationnement pour les véhicules des professeurs.
- Une lettre de Son Excellence Paul Comtois, nouveau lieutenant-gouverneur de la Province, qui accuse réception des bons souhaits que lui a présenté le Conseil à l'occasion de son accession à ce titre, et le remercie de ses bons sentiments.
- Une lettre de Monsieur Armand Turpin, président de l'Union des Municipalités et Maire de Hull, qui remercie le Conseil de Drummondville pour la magnifique réception qui a été offerte aux membres du bureau de direction de l'Union des Municipalités le samedi, 21 octobre dernier.

291/61

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Lincé, que le Conseil prie les journaux et le poste de radio C H R D, de bien vouloir publier les souhaits du Conseil et de la population à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An 1961. Un montant de \$20.00 est alloué à chacun pour ce travail.

ADOPTE

292/61

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que l'octroi statutaire de \$2,000.00 soit versé à la Gendarmerie de Drummondville pour les hauts services que cette association rend à la population de Drummondville tout au long de l'année.

ADOPTE

293/61

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le trésorier de la Cité soit autorisé à verser à l'Harmonie de Drummondville l'octroi statutaire annuel de \$1,500.00

ADOPTE

294/61

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par

l'échevin Armand Gauthier, que le contrat pour l'installation d'un système d'alarme-incendie par le moyen de boîtes d'alarme soit confié à la compagnie Northern Electric Company au coût total de \$53,900.00; que le Greffier soit prié de préparer un contrat d'entreprise en cette affaire et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ce document au nom de la Cité,

ADOPTE

295/61

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la compagnie Pierre Thibault Limitée, de Pierreville, soit chargée de fournir un camion-incendie comprenant une échelle aérienne de 100 pieds de longueur, ainsi que tous accessoires, au prix de \$41,500.00 ce montant incluant en échange le camion-échelle actuel de la Cité, sans son équipement.

ADOPTE

Le greffier donne lecture de deux résolutions présentées par le comité des citoyens. La première demande au Conseil d'abolir la pratique de faire conduire les prisonniers à la prison d'Arthabaska par le Directeur de Police ou un constable. On suggère que cette tâche soit plutôt confiée à un taxi, lequel serait escorté de deux policiers. Son Honneur le Maire explique que toute modification serait de nature à augmenter considérablement les frais de la Cité. Actuellement le Gouvernement Provincial paie lui-même tous les frais de transport. La seconde résolution du Comité des Citoyens recommande aussi d'abolir la coutume qui consiste pour les entrepreneurs de pompes funèbres à utiliser les services de policiers comme porteurs à l'occasion de services funèbres. Monsieur le Maire explique que ce travail ne paralyse en rien l'efficacité du département de police étant donné que les constables qui consentent à agir comme porteurs agissent en dehors de leurs heures régulières de travail. Il est toujours bien entendu avec les directeurs de funérailles qu'advenant un incendie ou un appel spécial du département, le ou les constables doivent se rapporter immédiatement au poste de police. L'échevin Baril ajoute aux explications en faisant remarquer que la Canadian Underwriters Association exige qu'au moins 7 policiers soient toujours en devoir et disponibles au poste de police, et que cette exigence est toujours scrupuleusement observée.

296/61

Il semblerait, d'après certaines informations recueillies par Monsieur le Maire, que le Gouvernement Provincial, dans ses contrats d'acquisition de terrain le long du Boulevard Bernard, a prévu un privilège de clôture le long de ce boulevard. Comme ce privilège peut nous causer certains inconvénients, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, et résolu à l'unanimité, que le notaire Paul H. Moisan soit prié d'étudier ce point et de prendre les mesures nécessaires afin que ce privilège soit radié.

ADOPTE

Le Comité des Loisirs de la paroisse St Jean Baptiste

s'est présenté devant le Conseil à la séance précédente et a exprimé son désir d'obtenir une piscine au cours de la prochaine saison estivale. Le Conseil approuve en principe la construction d'une piscine dans la paroisse St Jean Baptiste et d'une autre dans la paroisse Ste Thérèse. Cependant, les plans et le coût de construction de ces deux endroits de jeux devront être soigneusement étudiés au cours de l'hiver. Au printemps, un règlement sera présenté aux électeurs propriétaires pour approbation et, si le tout est accepté, le Conseil se fera un plaisir d'offrir à la population des paroisses St Jean Baptiste et Ste Thérèse les deux piscines demandées.

L'échevin Armand Gauthier présente à ses collègues un plan détaillé prévoyant l'installation de lampes au mercure additionnelles pour l'éclairage de certaines rues de la Cité. Ce programme est présenté à l'examen du Conseil pour application future. Le Conseil agréé d'en tenir compte lors de la préparation du budget.

297/61

La compagnie Imperial Oil désire installer deux réservoirs ainsi que deux pompes d'alimentation sur un terrain situé à l'angle ouest de l'intersection Lindsay & Lowring. Il s'agit d'un terrain appartenant à Dame Lucienne Marchessault, 115 rue Lindsay. Le Conseil entend les explications verbales de Monsieur Maurice Duhamel, président de l'association Drummond Taxi, qui précise que ce service de gazoline sera réservé exclusivement à l'usage des propriétaires de taxi de Drummondville. Un escompte spécial leur sera consenti sur le coût de l'essence. Le Conseil accepte finalement d'accorder le permis demandé à la condition qu'une convention soit rédigée prévoyant le retrait de ce privilège si le requérant enfreint certaines conditions qui devront être mentionnées à la dite convention.

Le Directeur de Police présente au Conseil certaines suggestions qui sont les suivantes:

- a) achat d'un resuscitateur.
- b) achat d'une scie mécanique.
- c) Achat d'un ventilateur ou aspirateur de fumée.
- d) Installation de six téléphones en divers endroits de la Cité.
- e) Installation d'une cloche d'appel à la résidence de chaque policier.

298/61

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que l'achat des articles suivants soit approuvé: un resuscitateur et un aspirateur de fumée. En ce qui concerna la scie mécanique, le département des incendies pourra s'approprier la scie qui est présentement au Garage Municipal. Les six boîtes téléphoniques ainsi que les cloches d'appel seront installées à une date ultérieure.

ADOPTE

Monsieur Eugène Corriveau, 222 Dorion, fait tenir au Conseil une mise en demeure tenant la Cité responsable de son arrestation pour faux sur une plainte de Monsieur Joseph Prince. Le Conseil entend les explications

40

de Monsieur Corriveau et prend le tout en délibéré.

Monsieur Georges Moquin demande au Conseil l'autorisation d'ouvrir un petit restaurant au numéro 9A de la rue St Lucien. Ce local a toujours été occupé comme tel jusqu'en mai dernier, alors que la licence commerciale n'a pas été renouvelée. Il s'agit pour le Conseil de décider s'il y a eu perte de droits acquis. Après étude et réflexion, il est décidé d'accorder à Monsieur Moquin le droit d'opérer un restaurant à cet endroit sur paiement de la licence commerciale prévue au règlement.

299/61

Comme l'heure réglementaire prévue à l'article 593 de la loi des Cités et Villes est expirée sans qu'aucun citoyen-propriétaire n'ait demandé le vote sur le règlement No. 566, il est déclaré ~~accepté~~ *adopté* à toutes fins légales par Son Honneur le Maire.

L'échevin Armand Gauthier soulève un point névralgique en rapport avec l'observance des jours de fêtes religieuses et civiles déclarées telles par une résolution adoptée par le Conseil le 13 février 1961. Il s'agit de la fête de l'immaculée Conception (8 décembre prochain) qui tombe un vendredi. Les marchands, selon M. Gauthier, seraient favorables à reporter cette fête au lundi suivant. Cependant, le Conseil est d'opinion qu'il y a lieu de laisser les choses telles qu'elles sont et d'accorder aux marchands le soin de juger eux-mêmes de la ligne de conduite qu'ils doivent suivre en rapport avec l'observance de ces fêtes.

300/61

Me. Léo Bourgeois, président de la compagnie Autobus Drummondville Limitée, est à mettre sur pied un programme d'amélioration du service urbain à Drummondville, et dans ce but, il présente au Conseil une douzaine de demandes susceptibles de l'aider dans sa réorganisation. Le Conseil a déjà étudié et rendu sa décision sur chacun de ces points, et le greffier est prié de consigner les décisions dans un document qui sera annexé au contrat de franchise déjà accordé à cette compagnie.

La Corporation de Gaz Cartier, à qui la Cité a consenti une franchise non exclusive pour la distribution du Gaz Naturel à Drummondville, souhaiterait voir amender la clause 7 du règlement No. 538 qui concerne l'octroi de cette franchise. Cette clause 7 dit que: "La compagnie sera entièrement responsable des frais, honoraires et autres dépenses occasionnées à la Cité par suite de l'exécution des travaux de construction, entretien ou réparation de tuyaux ou conduites de gaz dans les rues, places publiques et trottoirs de la Municipalité". La compagnie voudrait que le paragraphe suivant soit ajouté: "Toutefois, la Cité ne devra pas encourir aucune telle dépense dont la compagnie serait responsable sans avoir au préalable obtenu l'approbation de la Compagnie".

Le Conseil est prêt à consentir l'amendement suivant:
 "Toutefois, la Cité ne devra pas encourir aucune telle dépense dont la compagnie serait responsable sans avoir au préalable avisé la Compagnie, excepté dans les cas d'urgence ou en toutes autres circonstances où il sera physiquement impossible à la Cité de donner tel avis."

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de présentation d'un règlement autorisant un virement de fonds afin d'utiliser un surplus provenant du règlement No. 455 (viaduc).

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement autorisant la Cité à construire une usine au coût de \$40,000.00 pour le compte de Paul's Fantasy Sportswear Limited (Paul Henri Houle)

301/61

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 568 (Achat de la terre Cardin) au coût de \$105,000.00. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

302/61

Son Honneur le Maire fait part au Conseil d'une proposition présentée par la Compagnie Southern Canada Power, division de l'entretien des parcs. On offre à la Cité d'entretenir tout le parc Woodyatt, y compris le terrain loué par la ville pour sa piscine et le stationnement, à la condition que la Cité augmente quelque peu le versement annuel de \$1,800.00 qu'elle contribue depuis quelque années. Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin André Cloutier, qu'en raison du magnifique travail accompli par le service des parcs de la Southern Canada Power sur le parc Woodyatt et afin de conserver à ce site la magnifique apparence qui ne cesse d'émerveiller les visiteurs, la Cité augmente sa contribution annuelle à \$2,500.00 en 1962 et \$3,000.00 en 1963.

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement No. 569 qui prévoit l'achat et l'installation d'un système d'alarme-incendie par le moyen de boîtes d'alarme, et l'achat d'un camion échelle incendie, le tout au coût de \$100,000.

303/61

Le Greffier soumet au Conseil un projet de contrat à intervenir entre la Cité et Drummond Coal & Lumber Co. relativement à l'achat de la propriété de cette compagnie. Le Conseil effectue certaines retouches minimales à ce projet, et il est finalement proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le projet de contrat à intervenir entre la Cité et Drummond Coal & Lumber Co. Ltd. soit approuvé et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ce document pour et au nom de la Cité et à y apporter le cas échéant toutes modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOPTE

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion d'un règlement prévoyant une addition à l'usine Drummond Business Forms.

304/61

Pour terminer, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que la compagnie Southern Canada Power soit priée de poser deux lumières de rue d'une puissance de 200 watts chacune, sur la rue Pepin.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

ADQTE

[Handwritten signature in blue ink]
.....
Greffier

..... *[Handwritten signature in blue ink]*
Maire.



BUREAU DU GREFFIER

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

DRUMMONDVILLE, P. Q.

ASSERMENTATION D'UN EVALUATEUR

Je, Paul E. Monette, de la Cité
de Drummondville, nommé secrétaire des évaluateurs
par le Conseil de la Cité, jure que je remplirai avec
honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge
au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Paul E. Monette
.....

Assermenté devant moi à
Drummondville, ce 23ème
jour de novembre 1961.

[Signature]
.....

Juge de Paix pour la
Province de Québec.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 27 NOVEMBRE 1961

(Liste No. 25 - page 1)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
1174A	Drummond Autorama	Euclide Proulx, 125 St Jean	Bâtisse seule	Bâtisse transportée \$250.00
6137	Noel Chapdelaine	Mme Eliane Senecal-Lavallée 1900 St Jacques, Tracy, Sorel	162b-230	\$900.00
7240	Robert Gauthier	Florent Boissoneault 115 St Paul	P.150-40-41	\$1,500.00
7220	Florian Mathieu	Réal Charbonneau 234s St Marcel	150-18-19	\$20,625.00 (augmentation) Charge 1961 à compter du 1er mai 1961.
5737	Wellie Blouin	Albert Faucher 570 Bruno	160a-227	\$900.00
4712	René Ferland	Gaston L'Heureux 270 St Norbert	156-200	\$900.00
7356	Mme Adélarde St Onge	Cléomène Rivard St Germain de Grantham	150-148	\$8,150.00
7322	Anatole Benoit	Mme Flore Carpentier <u>Tétreau</u> 303a Marchand	150-120	\$7,600.00
7427	Frs. Hamel	Yvonne Hamel 359 Notre Dame	150-(207, P.208)	\$12,525.
3303	Geo. Grandmont	Mme Alice Grandmont 146 Manseau	145-451	\$250.
3304	do	do	145-452	\$250.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 27 NOVEMBRE 1961

(Liste No. 25 - page 2)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
3820	A. Blanchette et Geo. Grandmont	Albert Blanchette et Dame Alice Grandmont	P. 147 (45-46)	\$8,650.
2401	Albert Allard	Hotel Normandie 512 Lindsay	P. 179-P.180	\$16,150.
6194	Can. Pacific R.	Ministère de la Voirie	P. 164	Diminution \$400. Cette fiche devient \$7,730 au lieu de \$8,130.
4566	Paul Emile Leclair	Joseph Leclerc 432 Bruno	156-37	\$7,650.
6700	E. Larocque & Fils	Larocque & Fils Inc. 265 Lindsay	149 (P.122 - 123)	\$17,000.
4564	—	Mme Ernest Guay, 205 St Joseph	P.156-231	\$175. augmentation. Cette fiche devient \$3,975 au lieu de \$3,800.
4563	—	Mme Ernest Guay 205 Bl. St Joseph	P.156-231	\$75. d'augmentation. Cette fiche devient \$13,525 au lieu de \$13,450.
7703	Clément Bourbeau	Jean Paul Trahan 231 St Alphonse	P.151-287	\$4,900.
1072	Chs. Ed. Charpentier	Proulx Maurice 435 Hériot	50-395	\$1,675.
8169	Th. Bérard	Jean Paul Allie 25 Se Ave.	153-201	\$3,925.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 27 NOVEMBRE 1961 (Liste No. 25 - page 3)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
441 à 441A	Montplaisir R., Ph. & M.	Drummond Seat Cover Center Ltd. 44 Bl. Bernard.	P. 185 N.	\$1,900. - Fiche 441 devient \$3,675 au lieu de \$5,575. Fiche 441A devient \$1,900 au lieu de 0
437	do	do	Chalet No. 9 sur lot P.185N.	\$300.
436	do	do	Chalet No. 8 sur lot P. 185N.	\$1,100.
51	Montplaisir, Hélie & Spenard	J.A. Bourgeois 206 Hériot	P. 32 Ouest	\$11,000.
7280	Zacharie Dionne	Denis Lebel 73 St Paul	150-82	\$12,050.
1365	J. P. Allie	Marchand Petroleum 366 St Edouard	601-3, 602-3 Est	\$2,375.
6695	Léonard Laflamme	Roger Rousseau 61 10e Avenue	149-118	\$8,975.
5997	Norbert Boisvert	Roland Fortier 940 Bl. Mercure	162b-95-8 162b-96-3	\$300.00
6028 à 6028B	Norbert Boisvert	Marcel Dionne 548 Villeneuve	162b-97-42 (nouvelle subdivision)	\$150. - Fiche 6028 devient \$7,400 au lieu de \$7,550. Fiche 6028B devient \$150. au lieu de 0
53	Montplaisir, H., S.,	Ernest Avrith, président Yellow Sample Shoe Stores Ltd., 5680 St Dominique, Montréal.	P. 34 Ouest	\$14,125.

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 27 NOVEMBRE 1961

(Liste No. 25 - page 4)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques.</u>
2406	Simon Simoneau	Ludger Champoux, 490 Des Ecoles	P. 187 Est	\$14,750.
2224	Wellie St Laurent	Ernest Bernier, Rogers Lane, D'Ville-Ouest.	P. 2-222 Est.	\$10,150
76	Simcoe Realty Ltd.	Unity Realty Holdings Ltd. 860 Côte de Liesse, Montreal 9	P. 53 Ouest.	\$70,125.
4209	Mme Jos. Proulx	Roland Proulx, 237 Dorien	120 Sud	\$8,250.
5914 & 5914A	Nap. Boucher	Roland Gosselin 823 St Alfred	P. 162B, P.162A	\$750. - Fiche 5914 devient \$16,775 au lieu de \$17,525. Fiche 5914A devient \$750 au lieu de -0- (Cadastre 162b)
1363	Succ. Mme Ed. Rhéaume	Ministère de la Voirie	P.603(3-4) P.604	Diminution \$2,900. (option à partir du 27 juin / 61.
2383	Alphérie Guevremont	Roger Lamoureux 460 Lindsay	97 Est	\$3,400.
3001	Ernest Lafond	Mlle Alphonsine Lafond 201 St Damien	P.144-372	\$7,400.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 27 NOVEMBRE 1961

(Liste No. 25 - page 5)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
4272	Z.A. Leblanc	Mme Rose Demers 342 Marchand	263-18 S.	\$20,650.
6182	Moisan & Leclerc	Roger Roberge 140 Mélançon	162b-271	\$600,00
7759	Marcel Allie	Antoine Bisson 169 St Philippe	151-345	\$2,200.
6666	Onil Bourgeois	Bernard Descheneaux 85 Se Avenue	149-85	\$4,675.
7393	Alfred Croteau	Alfred Croteau (Mme) 338 Notre Dame	150-184	\$9,500.
7223	Joseph Gariepy	Mme Donalda Benoit Gariepy 19 St Frédéric	150-20	\$4,150.
5988	Wellie Cormier	Paul Lecompte 56 Notre Dame	162b-91	\$1,750.
7205	Hervé Sylvestre	Gustave Sylvestre 7 St Damase	P. 150 A	\$4,000.
7239	do	do	P.150-38, P.150-37	\$1,800.
7206	do	Yvon Sylvestre 391 Bl. St Joseph.	P.150-4, P.150	\$14,850.
1244	Succ. Alfred Lavigne	Mme Alfred Lavigne 508D Lindsay	176E	\$43,300.

LA CITE DE DUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 27 NOVEMBRE 1961

(Liste No. 25 - page 6)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
2482	Mr. A. Baribeau	Mme Alphonse Baribeau 620 Moisan	P. 403 E.	\$13,450.
2209	Alfred Beaudoin	Dame Lucille Beaudoin 631 Brouillard	2-208 E.	\$10,725.
6046	Albany Provencher	Jeanne d'Arc Carpentier Hôpital Militaire Ste Anne de Bellevue	162b-119	\$400.
3530	Zephyr Blanchette	Mme Zephyr Blanchette 130 9e Avenue	146-36	\$4,350.
6855	Donatien Brousseau	Mlle Véronique Brousseau 105 13e Avenue	149-336	\$6,150.
7322	Flore Carpentier Tétreau	Philippe Paré R. R. No. 1, Sherbrooke	150-120	\$7,600.
7498	Bouchard Mme Cécile <u>C.</u>	Bauchard, Mme Cécile <u>T.</u> 324 Lindsay	151-54	\$9,200.
1255	G. Séminaire de Nicolet	Gérard Malouin C. P. 1, St Jean Bapt. Nicolet	231 Est	\$84,200.
5913	Napoléon Boucher	Joseph Boucher 30 Boucher	P.162a- P.162B (Batisse)	\$1,350.
5914	do	do	do	\$16,775.
5922	do	Mme Frédéric Lamaire 32 Boucher	162b-6	\$10,900.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 27 NOVEMBRE 1961

(Liste No. 25 - page 7)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
4372	Albert Biron	Bruno Bahl 9c Du Moulin	153-220 Gr.	\$14,550.
5347	Louis Jacques Biron	René Courchesne Rue Chassé	159-132	\$1,100
4245	Marie R. & R.A.Martel	Ministère de la Voirie	P. 152 Sud	Diminution \$2,750.
8122	do	Arthur Hivon 442 Bruno	153-74	\$7,050. - Maison transportée sur fiche 8122. Fiche 4245 devient 0 et la fiche 8122 devient \$8,900 au lieu de \$1,850.
5559	P. Mathieu	Léo Proulx 510 Chassé	160a-70, P.71	\$6,450.
4115	Wilf. Beaudoin	Jean Paul St Louis 272 Bl. Garon	28-111 S.	\$9,000.
1233	Doull Lew.	Biron Antoine 302 Lindsay	168 Est.	\$21,325.
1303	Legendre & Simoneau	Jacques Loïselle 484 des Ecoles	P. 281, P. 225 Est.	\$22,500.
5590	J. Paul Goulet	Armand Bienvenu U.S.A.	160a-90-24	\$1,200.
2359	Edm. Gaudreau	Robert Bisson 206 St Damien	P. 14 Est.	\$9,900.
2365	Lionel Proulx	René Bolduc 586 Brock.	P. 19 Est.	\$9,100.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 27 NOVEMBRE 1961

(Liste No. 25 - page 8)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
5567	Alexandre Poirier	Mme Brigitte Poirier 428 St Alfred	160a-79	\$3,000.
7275	Adéland Poliquin	Mme Alberta Poliquin 61 St Frédéric	$\frac{1}{2}$ 150 (77-78)	\$5,100.
3667	Bruno Houle	André Jacques 617 Bl. St Joseph	146-170	\$250.
3668	do	do	146-171	\$800.
3669	do	do	146-172	\$700.
5580	Henri Morin	Arthur Champagne 457 Chassé	160a-90-3	\$975.
2168	Mme P. Bergeron	Arthur Bergeron 300 Celanese	$\frac{1}{2}$ (2-161, 2-162)	\$15,700.
4633	Gérard Houle	J. J. Leblanc 125 Bl. St Joseph	156-117	\$5,900.
2314	Camille Dionne	Omer Lemaire 605 Belcourt	7-22 Est	\$10,125.
1296	Paul Delottinville	Mme Denise G. Gaudreau 522 Marchand	277 Est.	\$17,925.
2223	Wellie St. Laurent	Ernest Bernier Rogers' Lane D'Ville-Ouest.	2-222 Est.	\$5,150.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 27 NOVEMBRE 1961

(Liste No. 25 - page 9)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
2092	Mark Holton	Paul D'Arcy 227 Chapleau	2-48 Est	\$10,475.
2114	P. D'Arcy	Mark Holton 804 Lafontaine	2-74, ½ (2-75) Est	\$11,625.
2499	Mme Chagnon Désilets	Mme Simoneau Gauthier 511 Bl. St Joseph	P (482, 483, 484)	\$9,600..
6745	Bruno Marcotte	Mme Hortense Coté St Léonard d'Aston	149-173	\$6,500.
6857	Lionel Demers	Lafond Clément 210 St Damase	149-338	\$1,125.
7496	Mme Eug. Benoit	Germain Benoit Ste Brigitte (Rang St David)	151-52	\$6,350.
5721	L. Guilmette	Mme Lucien Guillemette	160a-209	\$8,875.
5699	Arthur Biron	Paul Chapdelaine 314 William	160a-181	\$550.
2559	Frs. Jetté	Voirie Provinciale	P.596-1, 596-2	Diminution \$23,725.
6063	Geo. Bergeron	Serli Vittorio et Liberatore Antonio	162b-141	\$300.
8062	Delphine Begin	Begin, Mme Philippe 499 Mélançon	153-16	\$6,300.
5348	La. J. Biron	Richard St Sauveur 591 Chassé.	159-133	\$1,100

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 27 NOVEMBRE 1961

(Liste No. 25 - page 10)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
50	P. H. Moisan	changer cadastre:	32-1 Ouest	au lieu de P. 32 Ouest.
6082 à 6082A	Josephat Allard	Maurice Bergeron 57 Rajette	P. 162b-161	\$500.00 - Fiche 6082 devient \$2,650 au lieu de \$3,150. Fiche 6082A devient \$500. au lieu de —0— .
7547	Joseph Bisailon	Bisailon Marie Labonté 22 9e Avenue	151-110	\$3,700.
5587	Succ. P. Cartier	Gérard Gagné 64 Notre Dame	160a-90-21	\$1,200.
5332	Léo P. Desrosiers	Bruno Rochefort 74 St Lucien	150-114	\$1,025.
5616	Robert Gauthier	Ls. Paul Dubuc 50 St Henri	160a-91-25	\$7,250.
7618	Anatole Joyal	Uldège Guilbeau 65 12e Avenue	151-199	\$5,650.
6782	Uldège Guilbeau	Anatole Joyal 187 St Damase	149-232	\$6,100.
5221	F. Garcia	Philippe Chapdelaine 475 Chassé	160a-90-10, 159-11-16	\$8,875.
2573	C. Celanese	W.K. Barnett 1028 Bl. Mercure	140-297-23	\$1,825.
5918	Jérémie Lavigne	Pierre Tremblay 47 St Frédéric	162b-2	\$1,550.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 27 NOVEMBRE 1961

(Linste No. 25 - page 11)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
4002	Mme L. Hélie	Roger Montplaisir 209 Brock	9 Sud	\$15,650.
2015	Lina-Ellis Rintoul	Dame Georges St Jacques 1050 Bl. Mercure	1-12 Est	\$3,425.
3581	L. Tétreau	Pratte & Fils Enr. 154 12e Ave.	146-88	\$6,800.
5397	Succ. W.A.Moisan	Lionel Smith R. R. 9 St Germain	159-187	\$300.
1072	Maurice Proulx.	Alphonse Monfette 11 des Forges	50-395	\$1,675.
1014 et 1015	Hôpital Michaud Inc.	(fondre les deux fiches 1014 et 1015 dans une seule qui sera 1015)	50 (251-252) Est	\$39,250. (fiche 1014 devient -0- au lieu de \$24,700 - fiche 1015 devient \$39,250 au lieu de 14,550)
	Norbert Boisvert	Bertrand Roy	162b-97-46 (rue Tetreau)	
	do	Mme Stanislas Landry rue Pepin	162B-97-45 (rue Tetreau)	
	do	Alfred Simoneau rue St Omer	162b-96-11,95-13	
	do	Yvan Desrochers 835 Savard	162b-97-59(rue Tetreau)	
	do	do	162b-97-60(rue Tetreau)	
	do	Paul André Joyal a/s Stanislas Morin	162b-97-58(rue Tetreau)	

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 27 NOVEMBRE 1961

(Liste No. 25 - page 12)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
	Norbert Boisvert	Paul André Joyal a/s Stanislas Morin	162b-97-57 (rue Tetreau)	
	do	Robert Hamel 723 St Omer	162b-96-12 (rue St Omer)	
	Armel Chalifoux	Armel Chalifoux Coin Tetreau St Omer	162b-97-43	(changement de No. de cadastre seulement)
	Norbert Boisvert	Jean Marchais 250 Lindsay	162b-97-61 (rue St Omer)	
	do	Mme Jean Marchais Simoneau	162b-97-6 (rue St Omer)	
	do	Jean Paul Grisé 59 St Ambroise	162b-97-7	
4579	Albert Faucher	Wilfrid Faucher 320a Marchand	P.156-(50-51)	\$2,650.
6863	Houle & Frère	Achille Fortier, 72 15e Avenue	149-347	\$1,000.
5963	Donat Brunelle	Roger Nadeau 168 St Henri	P. 162b non sub.	\$5,300.

Note Concernant nouvelle subdivision du lot P. 162b-97 non subd.

Ancienne fiche 6028 P. 162b-97 non subd. \$ 7,400. a été annulée le 20 novembre 1961

Transporté à	6444	P. 162b-97 non subd. Norbert Boisvert	\$ 4,250.
do	6447	162b-97-36 do	150.
do	6448	162b-97-37 do	150.
do	6449	162b-97-38 do	150.
do	6450	162b-97-39 do	150.
do	6453	162b-97-44 do	150.
do	6454	162b-97-45 do	150.
do	6455	162b-97-46 do	150.
do	6456	162b-97-47 do	150.
do	6457	162b-97-48 do	150.
do	6458	162b-97-49 do	150.
do	6459	162b-97-50 do	150.
do	6460	162b-97-52 do	150.
do	6461	162b-97-53 do	150.
do	6462	162b-97-54 do	150.
do	6463	162b-97-55 do	150.
do	6464	162b-97-56 do	150.
do	6465	162b-97-(57 et 58) do	300.
do	6466	162b-97-59 do	150.
do	6467	162b-97-60 do	150.
do	6468	162b-97-61 do	150.
			<hr/>
			7,400.

Note concernant nouvelle subdivision du lot P. 162b-95 et 96 non subd. \$3,925.

Ancienne fiche 6003 P. 162b-95 et 96 non subd. a été annulée le 20 nov. 1961

Transporté à	6485	P. 162b-95 et 96 non subd. Norbert Boisvert	\$ 3,625.
do	6486	162b-96-12 do	150.
do	6487	162b-96-11 do	150.
		162b-95-13 do	<hr/>
			3,925.

...

...

0.00				
0.01				
0.02				
0.03				
0.04				
0.05				
0.06				
0.07				
0.08				
0.09				
0.10				
0.11				
0.12				
0.13				
0.14				
0.15				
0.16				
0.17				
0.18				
0.19				
0.20				
0.21				
0.22				
0.23				
0.24				
0.25				
0.26				
0.27				
0.28				
0.29				
0.30				
0.31				
0.32				
0.33				
0.34				
0.35				
0.36				
0.37				
0.38				
0.39				
0.40				
0.41				
0.42				
0.43				
0.44				
0.45				
0.46				
0.47				
0.48				
0.49				
0.50				
0.51				
0.52				
0.53				
0.54				
0.55				
0.56				
0.57				
0.58				
0.59				
0.60				
0.61				
0.62				
0.63				
0.64				
0.65				
0.66				
0.67				
0.68				
0.69				
0.70				
0.71				
0.72				
0.73				
0.74				
0.75				
0.76				
0.77				
0.78				
0.79				
0.80				
0.81				
0.82				
0.83				
0.84				
0.85				
0.86				
0.87				
0.88				
0.89				
0.90				
0.91				
0.92				
0.93				
0.94				
0.95				
0.96				
0.97				
0.98				
0.99				
1.00				

...

...

0.00				
0.01				
0.02				
0.03				
0.04				
0.05				
0.06				
0.07				
0.08				
0.09				
0.10				
0.11				
0.12				
0.13				
0.14				
0.15				
0.16				
0.17				
0.18				
0.19				
0.20				
0.21				
0.22				
0.23				
0.24				
0.25				
0.26				
0.27				
0.28				
0.29				
0.30				
0.31				
0.32				
0.33				
0.34				
0.35				
0.36				
0.37				
0.38				
0.39				
0.40				
0.41				
0.42				
0.43				
0.44				
0.45				
0.46				
0.47				
0.48				
0.49				
0.50				
0.51				
0.52				
0.53				
0.54				
0.55				
0.56				
0.57				
0.58				
0.59				
0.60				
0.61				
0.62				
0.63				
0.64				
0.65				
0.66				
0.67				
0.68				
0.69				
0.70				
0.71				
0.72				
0.73				
0.74				
0.75				
0.76				
0.77				
0.78				
0.79				
0.80				
0.81				
0.82				
0.83				
0.84				
0.85				
0.86				
0.87				
0.88				
0.89				
0.90				
0.91				
0.92				
0.93				
0.94				
0.95				
0.96				
0.97				
0.98				
0.99				
1.00				

27 novembre 1961

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 27 novembre 1961, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Lunéau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

305/61

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 13 novembre 1961, Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

CORRESPONDANCE:

- Une lettre de la Commission des Transports du Canada qui renvoie à une date ultérieure la décision en rapport avec l'interprétation d'un contrat signé entre la Cité et le Canadien Pacifique, relativement à la construction d'un embranchement ferroviaire de cette compagnie en direction des terrains industriels Janelle.
- Une lettre du Ministère Provincial de la Voirie expliquant en quoi consistent les droits de non-accès et de clôture établis sur la route 9 et le troisième rang. Le Conseil est entièrement satisfait de ces explications et décide de ne pas continuer les pourparlers en cette affaire.
- Une lettre de la Chambre de Commerce de Drummondville qui félicite le Conseil pour l'achat d'un système d'alarme et d'une échelle aérienne.
- Une lettre de M. A.L.Hébert qui s'inquiète du fait que les autorités municipales n'ont pas été mises au courant des mesures à prendre en cas d'attaque nucléaires. Comme lui, le Conseil regrette ce fait mais assure le signataire que des informations seront demandées incessamment.
- Une mise en demeure de Me. Roger Parenteau, au nom de son client, Monsieur Joseph Prince.

306/61

Dame Germain Demers réclame à la Cité un montant de \$59.00 pour des blessures corporelles subies par elle à l'occasion d'une chute sur le pavé le 4 juillet 1961. Comme la réclamation est tardive et que l'enquête menée en cette affaire n'a prouvé aucune négligence de la part de la Cité, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la réclamation de cette dame soit rejetée et que toute responsabilité de la part de la Cité soit niée.

ADOPTE

307/61

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité au 27 novembre 1961. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTÉ

308/61

Un représentant du Gouvernement Provincial, venu spécialement à Drummondville afin de régler définitivement l'imbroglio financier créé par l'annexion d'une partie du territoire de Grantham-Ouest, a établi à \$4,362.98 le montant à être payé par la Cité de Drummondville à la Municipalité de Grantham-Ouest comme part des dettes de cette municipalité. Ce montant équivaut à 43.76% du total de la dette de cette municipalité. Le paiement de la somme précitée mettra un point final à cette affaire. Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le trésorier de la Cité soit autorisé à effectuer immédiatement le paiement de la somme de \$4,362.98 à la Municipalité de Grantham-Ouest en règlement complet et final de toute redevance de la Cité de Drummondville en rapport avec l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Grantham-Ouest.

ADOPTÉ

Première lecture est donnée du règlement No. 571 qui autorise un virement de fonds et une utilisation d'un surplus de \$8,536.77.

309/61

L'échevin Maurice Sigouin remet officiellement à la Cité un chèque de \$5,000.00 qui représente un premier acompte sur un octroi obtenu par le Ministre de la Veirie, l'Honorable Bernard Pinard, afin d'être appliqué sur le coût de construction de la piscine du parc Woodyatt.

A l'unanimité, le Conseil s'unit à l'échevin Maurice Sigouin pour remercier l'Honorable Pinard de son dévouement de tous les instants envers la population de Drummondville.

ADOPTÉ

Le projet d'ouverture de la rue Dollard en direction de la rue Dumoulin ou du Boulevard St Joseph revient sur le tapis, et après une longue étude de ce projet, il est convenu de demander à l'ingénieur de préparer un plan des deux alternatives proposées. Ces plans favoriseront une étude plus facile et une décision éventuelle en regard de ce projet.

L'échevin Armand Gauthier qui s'est présenté à l'assemblée avec un léger retard, informe ses collègues de la décision des bouchers-épiciers de fermer leurs portes le vendredi 8 décembre prochain. Ces établissements de commerce seront cependant ouverts le jeudi soir précédant la fête. Les membres du Conseil ne manquent pas de féliciter ces messieurs de leur décision.

310/61

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie des lots 162b-95, 96 et 97 du cadastre officiel du Canton de Grantham. Cette nouvelle subdivision prévoit la continuation en direction nord-ouest des rues Pépin, Tétreau, Boisvert et Larocque. Le Conseil, sur proposition de l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, approuve cette subdivision d'une partie des lots 162B-95, 96 et 97 et accepte les rues Tétreau (Lot 162b-97-51), Boisvert (162b-97-62 et 162b-96-13) et Larocque (162b-95-12).

ADOPTE

Le Conseil est mis au courant d'une plainte formulée par Monsieur Antonio Lemaire, vidangeur de la Cité. Monsieur Lemaire remarque avec une certaine amertume que les citoyens ignorent ou refusent d'observer les prescriptions du règlement municipal qui régit l'enlèvement des ordures et déchets ménagers. Ce règlement limite à 6 le nombre des poubelles que le contribuable peut placer au chemin. De plus, ces poubelles doivent être munies de poignées. Ces exigences sont souvent ignorées à tel point que Monsieur Lemaire se verra dans l'obligation d'exiger un supplément de salaire si cet état de choses n'est corrigé sans délai.

Son Honneur le Maire commente les remarques du vidangeur et prie la population d'apporter sa collaboration entière afin de ne pas alourdir inutilement la tâche déjà ingrate de Monsieur Lemaire. Le Conseil suggère que le greffier passe des annonces dans les journaux ou à la radio afin d'éclairer la lanterne des citoyens au sujet des obligations édictées au règlement des vidanges.

311/61

Le Conseil prend connaissance et étudie certaines objections présentées par le Conseiller Juridique du Ministère du Bien-Etre provincial en rapport avec le contrat à intervenir avec la Cité pour la cession du terrain devant recevoir le futur foyer d'accueil pour personnes âgées à Drummondville. Le Ministère voudrait:

1° que soit maintenue l'entente initiale de conclure une cession pour \$1.00 et non pas une donation entre vifs. Le Conseil croit qu'il s'agit là d'une difficulté légale qui peut être contournée et réglée à la satisfaction des parties par une étude conjointe du notaire de la Cité et du Conseiller Juridique du Ministère.

2° Le Ministère veut voir disparaître complètement la restriction contenue au projet de contrat quant à la date du début et de la fin des travaux de construction. Le Conseil, dans sa résolution du 12 juin 1961, avait exigé que les travaux de construction débutent avant le 1er janvier 1962. De son côté, l'intervenante, la Dominion Textile Co., demandait que ces travaux soient terminés dans les trois ans de leurs débuts.

En autant qu'elle est concernée, la Cité de Drummondville ne tient pas plus que de raison à la date du début des travaux et est prête à ignorer complètement cette exigence.

La compagnie Dominion Textile est invitée à en faire autant, mais de toute façon, la Cité croit qu'un délai minimum de 5 ans devrait être spécifié au lieu de trois ans.

3° Le Ministère voudrait modifier la clause 2 de la page 10 du projet de contrat afin qu'elle se lise comme suit: "Que tout édifice érigé sur ledit immeuble soit utilisé pour servir comme centre d'accueil pour personnes âgées nécessiteuses et autres oeuvres de bien-être approuvées par le Ministre. "Le Conseil n'a pas d'objections à cette modification.

4° Le Ministère voudrait aussi modifier la clause 4 de la page 11 du projet afin qu'elle devienne: "Toutefois si le centre d'accueil pour personnes âgées nécessiteuses et autres institutions de bien-être étaient construits sur une autre partie des immeubles donnés aux présentes par la Corporation de la Cité de Drummondville, et que les terrains vendus par l'intervenante à la Cité servent comme fin accessoire aux fins sus-mentionnées, le présent désistement sera toujours valide aux conditions précitées. " Le Conseil ne s'objecte pas à la modification suggérée.

Le greffier est prié de transmettre ces décisions du Conseil au notaire de la Cité afin que ce dernier en fasse part aux autorités provinciales dans le plus bref délai.

Les évaluateurs de la Cité ont été chargés de préparer des fiches d'évaluation pour tous les immeubles situés dans la partie de Grantham-Ouest qui a récemment été annexée à la Cité. Au cours de leur travail, ils ont noté la construction de plusieurs immeubles depuis la date de l'annexion, et ils voudraient savoir maintenant sous quelle base d'évaluation ces immeubles doivent être inscrits au rôle. Le Conseil prie les évaluateurs de porter au rôle une évaluation en tout point identique à celle qui est faite dans le territoire de la ville, libre par après au Conseil de réduire cette évaluation des immeubles de Grantham-Ouest à la proportion qui a cours dans ce secteur et qui est conforme aux conditions établies dans le règlement d'annexion.

315/61 Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$150,000.00; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la dite banque, au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence de la dite somme de \$150,000.00 le montant de cet emprunt devant être remboursé au cours de l'exercice financier 1962. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$150,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt. "

ADOPTE

Etant donné que la Cité, conjointement avec le Ministère des Travaux Publics de la Province, a décidé de paver tout l'espace de terrain qui existe entre la rue Corriveau et l'arrière du nouvel édifice provincial sur une largeur s'étendant de la Maison du Souvenir à la limite des propriétés Corriveau et Pepin, le Conseil prie le Greffier d'aviser M. Léo Corriveau ainsi que Mlle Emma Pepin, de bien vouloir dégager la partie de terrain qu'occupent leur garage, arbres, ou autres choses. Le Conseil croit qu'un avis de 90 jours serait raisonnable.

L'Oeuvre des Terrains de Jeux de Drummondville présente au Conseil son bilan financier pour les opérations de l'été 1961. D'après ce rapport, l'oeuvre des Terrains de Jeux a terminé sa saison avec un déficit de \$684.93. Monsieur l'échevin Sigouin explique que ce déficit est dû en majeure partie au fait que la date de fermeture de la piscine Woodyatt a été retardée de plusieurs semaines, nécessitant ainsi l'engagement et le paiement de salaires additionnels aux moniteurs et gardiens.

316/61

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le Conseil souscrive à l'oeuvre des Terrains de jeux de Drummondville un montant additionnel de \$684.93 afin de combler son déficit d'opération pour la saison estivale 1962.

ADOPTE

317/61

Monsieur Rosaire Desjardins, propriétaire et opérateur d'une buanderie automatique à 163 St François, a déposé l'an dernier une somme de \$200.00 afin de garantir le paiement de sa licence commerciale. Comme le règlement No. 287 prévoit le remboursement d'une partie de cette licence si le marchand venant de l'extérieur opère son commerce durant un minimum de temps de 12 mois, il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que le trésorier soit autorisé à rembourser à Monsieur Rosaire Desjardins une somme de \$155.00 représentant la remise à être faite conformément au règlement précité.

ADOPTE

On sait que le Constable Jean Louis McMahon a quitté les rangs du Corps de Police afin de s'enrôler dans l'aviation. Ce départ exige donc l'engagement d'un nouveau policier, et le Directeur de Police recommande Monsieur Douglas Lyons afin de combler ce poste vacant. Monsieur Lyons a passé l'examen de scolarité et de condition physique avec un très haut pourcentage de bonnes notes et, selon le directeur, il constituera un actif pour notre département de police.

318/61

Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que Monsieur Douglas Lyons soit embauché à titre de cadet policier à compter du jeudi 30 novembre 1961 au salaire et conditions prévus à la convention collective.

ADOPTE

319/61

Le Club de Hockey Junior demande au Conseil de lui accorder la faveur d'un octroi qui lui permettra cette saison encore de continuer ses opérations sportives. Le Conseil, sur proposition de l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, consent une subvention de \$200.00

au club de Hockey Junior, subvention qui sera appliquée sur les frais de location de l'aréna pour les pratiques et joutes de ce club.

ADOPTÉ

La Commission Scolaire de Drummondville qui est à construire une école secondaire pour jeunes filles sur l'Avenue des Frères, informe le Conseil de son intention de faire installer une ligne de raccordement de 4,160 volts à l'arrière de cet édifice. Elle voudrait qu'en même temps, la Cité étudie la possibilité d'utiliser cette ligne électrique pour l'éclairage de l'Avenue des Frères. Il serait possible et même souhaitable que disparaissent les fils aériens existant sur cette avenue afin de les remplacer par des lignes souterraines.

L'Ingénieur est mis au courant de ce projet et prié de préparer une étude du coût estimé.

Le Greffier présente pour étude et approbation un projet de contrat à intervenir entre la Cité et Pierre Thibault Canada Limitée pour l'achat d'un camion-incendie comportant une échelle aérienne de 100 pieds de longueur.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ce contrat soit approuvé et que le maire et le Greffier soient autorisés à le signer au nom de la Cité.

ADOPTÉ

L'Unité des Policiers de Drummondville fait tenir au Conseil une lettre dans laquelle on insiste très fortement sur l'urgence de loger plus convenablement le corps de police. On demande au Conseil de s'attaquer fermement à l'étude de ce problème. Son Honneur le Maire, parlant au nom de ses collègues, promet aux policiers d'étudier sérieusement leur demande à la lumière des obligations dont le Conseil doit présentement tenir compte.

Première lecture est donnée du règlement No. 570 qui prévoit la construction d'une usine industrielle pour le compte de Paul's Fantasy Sportswear Co. (Paul Henri Houle, président).

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 569 qui prévoit l'achat par la Cité d'un système d'alarme par le moyen de boîtes extérieures disséminées de par la ville, et d'un camion équipé d'une échelle aérienne, le tout au coût de \$100,000.00

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Lunéau, que le règlement No. 569 soit adopté.

ADOPTÉ

320/61

321/61

Comme l'exige la loi, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique sur ce règlement No. 569 au lundi 11 décembre 1961.

Il est toujours question de la construction éventuelle d'un aréna à Drummondville et le Conseil à l'unanimité propose de faire tenir la présente résolution au député du Comté, l'Honorable Ministre de la Voirie, Me. Bernard Pinard, afin de l'informer de l'intention du Conseil et de la population de cette ville de construire un édifice qui servirait tout à la fois d'aréna, de palais d'agriculture, de salle de congrès, réunion, etc., au coût maximum de \$500,000.00.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

----- ooo -----

11 décembre 1961

Copie du procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 11 décembre 1961, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence du Maire-Suppléant, Monsieur l'échevin Joseph Bibeau.

322/61

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 27 novembre 1961. Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

323/61

Lecture publique est donnée du règlement No. 569 (système d'alarme et échelle aérienne) en conformité avec l'article 593, amendé, de la loi des cités et villes.

324/61

Le Conseil prend ensuite connaissance des comptes dus par la Cité à la date du 30 novembre 1961. Ces comptes s'élèvent à la somme de \$198,412.27. Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

325/61

Toujours dans le domaine des comptes, le Greffier produit une facture de Monsieur Maurice Lacharité indiquant le temps et les montants payés par lui à un certain nombre de personnes occupées au déboisement d'une section de l'aéroport. Cette facture s'élève à la somme de \$1,332.50 et, comme le contrat de déboisement suppose une dépense totale d'environ \$2,800.00, il est proposé par l'échevin Sigouin, appuyé par l'échevin Fortin, qu'un acompte de \$1,000.00 soit versé immédiatement à Monsieur Lacharité.

ADOPTE

326/61

L'échevin Sigouin présente de son côté une facture de Monsieur Paul Labranche couvrant ses honoraires sur la construction de l'usine St Francis Paper Converters. Il s'agit d'un montant de \$9,707.75 dont le paiement est recommandé. En même temps, Monsieur Sigouin recommande le paiement à la Commission Industrielle d'un montant de \$1,000.00 afin de lui aider à terminer ses opérations de l'année 1961. Il est en conséquence proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que les montants de \$9,707.75 et \$1,000.00 soient versés respectivement à Monsieur Paul Labranche, architecte, et à la Commission Industrielle.

ADOPTE

Le président du Comité des Finances, l'échevin Maurice Sigouin, présente à ses collègues et à la population les prévisions budgétaires pour l'année 1962. D'après ce volumineux document, il appert que les revenus estimés pour la prochaine année seront de \$1,519,906.22. ~~Les dépenses s'élèveront à \$1,518,906.22.~~ Les dépenses s'élèveront à \$1,518,832.26, ce qui permettra d'espérer un surplus de \$1,073.96.

327/61

L'échevin Sigouin termine son exposé en donnant avis de présentation d'un règlement fixant le taux de la taxe foncière pour l'année 1962 à \$0.75 par \$100.00 d'évaluation, et le taux de la taxe spéciale à \$0.35, ce qui donne un total de \$1.10 par \$100.00 d'évaluation.

Son Honneur le Maire entre et remplace l'échevin Joseph Bibeau au fauteuil. Il est suivi par l'échevin Raymond Luneau qui s'excuse de son retard auprès de ses collègues et prend son siège.

CORRESPONDANCE:

- Le Club de Fer qui occupe depuis environ 1 an un local que lui a prêté la Cité, fait part à cette dernière de certains tracasseries financiers qui l'assaillent et l'obligeront éventuellement à cesser ses activités sportives si les autorités municipales ne lui accordent un octroi de \$100.00 par mois. Le Conseil est très sympathique à cette organisation et souhaite sincèrement qu'elle puisse continuer ses opérations, mais ne peut en l'occurrence lui consentir l'aide financière qu'elle requiert car les limitations imposées par le budget l'empêchent d'appuyer comme il le désirerait toutes les organisations sportives ou autres qui le méritent.
- MM. Coté, Lemieux, Carignan & Royer, Ingénieurs en charge de travaux à l'usine de filtration, informent le Conseil qu'ils sont prêts à demander des soumissions

- pour certains travaux d'amélioration à être faits au filtre. Le Conseil préfère que ces soumissions soient demandées de la façon régulière, soit directement par la Cité.
- Une lettre de l'Honorable Bernard Pinard relative au projet de rénovation et d'élargissement du pont de la Rivière Noire, à la rue St Pierre. Il explique qu'il a communiqué avec le département des travaux publics et qu'il communiquera à la Cité toutes informations reçues.
 - Une lettre de remerciement de l'Harmonie de Drummondville pour l'octroi annuel de \$1,500.00 qui lui est consenti.
 - Une seconde lettre du Ministre de la Voirie informant le Conseil de démarches qu'il a faites auprès de l'Honorable Gérin-Lajoie, afin d'obtenir un octroi de \$35,000.00 qui serait appliqué sur le coût de construction de la piscine Woodyatt. Le Conseil est très heureux de cette précision et tous les membres s'unissent afin d'offrir leurs remerciements à l'Honorable Bernard Pinard.
 - Une lettre de la Ligue du Sacré-Coeur de Drummondville-Sud qui demande au Conseil de prohiber les annonces faites par haut-parleurs dans les rues de la Cité. On souligne plus spécialement la publicité qui a été lancée à l'occasion de la présentation du film les "Fausses Hontes". Le Conseil remercie la Ligue de ses remarques mais regrette de ne pouvoir défendre ces annonces dans le territoire de la municipalité de Drummondville-Sud. Les remarques de cette ligue devraient être adressées au Conseil de cette municipalité voisine.
 - Une lettre du Caporal Claude Brais, de la Police Provinciale, qui remercie la Sûreté Municipale et plus particulièrement le Directeur Conrad Proulx, de la coopération généreuse qui lui a été consentie par le Département de Police de Drummondville à l'occasion de la capture de deux bandits le 27 novembre dernier.
 - Une mise en demeure de la compagnie British American Oil Co. tenant la Cité responsable de dommages causés à une de ses stations de service, au 167 du Boulevard St Joseph, à la suite de travaux de reconstruction effectués sur ce boulevard. Comme ces travaux ont été faits sous la juridiction du Ministère Provincial de la Voirie, le Conseil décline toute responsabilité et suggère que la compagnie adresse sa réclamation à ce Ministère.

328/61

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité au 11 décembre 1961. Il est proposé par l'échevin

Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

Monsieur Jean Arsenault, gérant de la future salle de quilles Cavalier, 275, rue Cockburn, demande à la Cité le privilège de louer un emplacement au coin des rues Cockburn et Boulevard St Joseph, sur le terrain de la Cité, afin d'y installer une enseigne commerciale. Le Conseil ne peut consentir telle location mais serait prêt à permettre à cette compagnie d'utiliser à des fins publicitaires la clôture extérieure du stade de baseball moyennant un loyer annuel.

Le Greffier est prié de transmettre ces conditions aux propriétaires de cette entreprise commerciale.

Le Conseil prend connaissance de deux requêtes de l'association des Hommes d'Affaires de la rue Hériot. La première se rapporte à la pose de deux lampes à mercure sur le terrain de stationnement de la rue Hériot. L'échevin Gauthier s'occupera de cette affaire.

La seconde ramène la question d'une circulation à sens unique sur la rue Lowring. L'Association s'objecte à tout changement et prie le Conseil de trouver une solution qui serait plus avantageuse pour les marchands faisant affaire sur cette rue. Le Conseil prend note de la remarque.

Un bornage a été fait par l'arpenteur Armand St Pierre le 4 décembre 1961 afin d'établir une ligne de division entre les lots 19, lequel appartient à la Cité, et les lots 20 et 21 qui appartiennent à MM. M. & S. Kitner, de Montréal. Le noeud du problème réside dans le fait que MM. Kitner ont acquis cette propriété des héritiers de Monsieur Edouard Courchesne, et qu'au contrat la dimension de front du terrain apparaît comme étant de 100 pieds. De son côté, la Cité de Drummondville a acquis le lot 19 de Monsieur William Gall et il est supposé avoir une dimension frontale de 70 pieds. Si l'arpenteur s'en tient aux bornes existantes et accorde 100 pieds aux lots 20 et 21, la Cité se trouvera à perdre $1\frac{1}{2}$ pied, c'est à dire que son terrain n'aura que $68\frac{1}{2}$ pieds.

Sur les lieux, le greffier, à titre de représentant de la Cité, a suggéré un compromis par lequel le lot 19 conserverait son 70 pieds et MM. Kitner sacrifieraient le pied et demi qui est introuvable. Le rapport de l'arpenteur fait état de ces considérations.

Le Conseil appuie la suggestion du greffier et se déclare prêt à régler ce léger litige dans le sens proposé, à défaut de quoi, il prendra tous les moyens légaux à sa disposition pour exiger la superficie que lui accorde le livre de renvoi officiel. Le Greffier est prié de communiquer cette proposition à l'arpenteur St Pierre.

Monsieur Roland Généreux, 801 Faucher, a été la malheureuse victime d'un accident de circulation causé par un fil métallique planté dans la partie carrossable du nouveau Boulevard St Joseph, à l'angle de la rue Celanese. Ce fil (guide) soutenait un poteau de la compagnie Bell Telephone. Monsieur Généreux réclame un montant de \$44.08.

L'étude du rapport de police préparé en cette circonstance révèle que l'obstruction a été placée sur une voie publique n'appartenant présentement pas à la Cité, et de plus cet acte a été fait hors de la connaissance des autorités municipales. Pour toutes ces raisons, le Conseil ne peut que décliner toute responsabilité en rapport avec cette réclamation.

A la séance du 27 novembre dernier, il a été question de la pose de nouveaux lampadaires à lumières de mercure, sur l'avenue des Frères. A l'aide d'un plan et d'estimés préparés par l'ingénieur de la Cité, le Conseil est maintenant en mesure de savoir que cette amélioration coûterait environ \$11,500,00. En principe, le Conseil est favorable à la pose de nouveaux lampadaires sur cette avenue, mais ses limitations budgétaires de l'année l'obligent à renvoyer l'exécution du projet à l'an prochain.

Il en est de même pour l'ouverture de la rue Dollard. Des plans et estimés préparés par l'ingénieur permettent maintenant au Conseil de réaliser toute l'ampleur et le coût de ce projet. Devant ces faits, le Conseil ne peut que renvoyer à plus tard l'exécution du projet.

329/61

Comme l'heure réglementaire prévue à l'article 593, amendé, de la Loi des Cités et Villes, est maintenant écoulee sans qu'aucun électeur propriétaire n'ait demandé la tenue d'un référendum sur le règlement No. 569, ce règlement est déclaré officiellement adopté par Son Honneur le Maire.

ADOPTE

330/61

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 570 qui autorise la Cité à construire une usine industrielle pour le compte de Paul's Fantasy Sportswear Inc. au coût total de \$45,000.00

Il est donc proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le règlement No. 570 soit adopté.

ADOPTE

331/61

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion d'un règlement créant un nouveau fond industriel de \$375,000.00 le tout selon les prérogatives accordées à la Cité par le Chapitre 83, 9-10 Eliz. II.

332/61

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 571 (relatif à un virement de fonds et à l'utilisation d'un surplus de \$8,536.77.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le règlement No. 571 soit adopté.

ADOPTE

333/61

Conformément aux exigences de l'article 12 du chapitre 217 S.R.Q. 1941, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement No. 571 à mercredi le 27 décembre 1961 à 8:00 heures p.m..

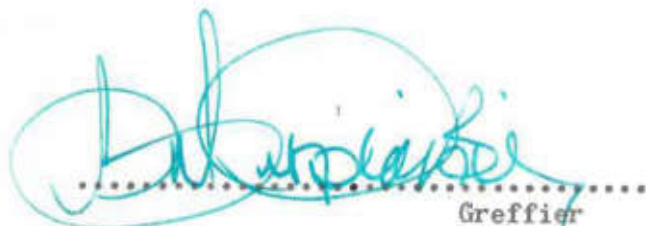
334/61

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 572 qui autorise le Conseil à construire un agrandissement à l'usine Drummond Business Forms au coût maximum de \$300,000.00, ce montant à être puisé à même le fonds industriel de la Cité.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le règlement No. 572 soit adopté.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.



.....
Greffier



.....
Maire.

Le 18 décembre 1961

Procès-verbal d'une assemblée SPECIALE du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heures ordinaires des séances de ce Conseil le 18 décembre 1961, cette assemblée ayant été convoquée dans le but:

- 1° de procéder à l'ouverture des soumissions reçues pour la construction d'un agrandissement à l'usine Drummond Business Forms Limitée.
- 2° de prendre connaissance des soumissions reçues pour la construction d'un agrandissement à l'usine Templon Spinning Mills (Canada) Limited.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Armand Gauthier, André Cloutier et Raymond Luneau, sous la présidence du Maire Suppléant, Monsieur l'échevin Joseph Bibeau.

Après la lecture de l'avis de convocation, il est immédiatement donné lecture des soumissions reçues de différents contracteurs pour la construction d'un agrandissement de 32,000 pieds carrés à l'usine Drummond Business Forms Limitée. Ces soumissions se lisent comme suit:

A. FORTIN CONSTRUCTION LIMITEE:	\$319,000.00
KEDANAC CONSTRUCTION LIMITEE:	\$336,771.00
BENJAMIN ROBIDAS LIMITEE:	\$329,800.00
CITY CONSTRUCTION CO. LTD.:	\$381,762.00

Cette lecture étant terminée, les propriétaires de l'usine, Messieurs Veilleux, s'entendent avec leur architecte pour retarder le choix du soumissionnaire jusqu'à ce qu'ils aient pu faire une étude approfondie de chacune des soumissions.

On passe ensuite à l'ouverture des soumissions reçues pour un agrandissement à l'usine Templon Spinning Mills. Ces soumissions se lisent comme suit:

BENJAMIN ROBIDAS LIMITEE	\$96,000.00
A. FORTIN CONSTRUCTION LIMITE	\$108,550.00
J.A.MICHAUD.	\$118,000.00

Monsieur John Webster, Vice-président de la compagnie Templon Spinning Mills, est présent à l'assemblée et explique aux membres du Conseil ainsi qu'à Monsieur Benjamin Robidas, un des contracteurs soumissionnaires, les conditions sur lesquelles il insiste avant d'accepter l'une ou l'autre des soumissions présentées. Le seul point qui l'intéresse et sur lequel il appuie fortement est la date de livraison de la bâtisse fermée. Ceci signifie une bâtisse comprenant murs, toit et plancher. Il explique que sa compagnie a déjà commandé des machines qui doivent être installées dès les premiers jours de mars 1962, et pour ce faire, il doit pouvoir compter sur une livraison de la bâtisse le ou avant le 28 février 1962. Il s'ensuit une discussion et un échange d'opinions entre Monsieur Webster et Monsieur Robidas à la suite desquels on convient de part et d'autre du paiement d'un bonus de \$100.00 par jour ouvrable au contracteur s'il livre la bâtisse fermée comme dit ci-haut, avant le 28 février. Par contre, il se soumettra à une pénalité du même montant pour tout jour de retard après le 28 février.

335/61

Ceci étant bien compris et admis par la compagnie et l'entrepreneur, le Conseil ratifie l'entente et il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que, sujet à l'entente précitée (qui devra faire partie du contrat d'entreprise à intervenir), le Conseil accepte la plus basse soumission et confie à Benjamin Robidas Limitée la construction d'un agrandissement à l'usine Templon au coût total de \$96,000.00, le tout suivant les plans et devis préparés par les architectes DeBelle et White, de Montréal.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
pre-maire.

27 décembre 1961

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, Mercredi, le 27 décembre 1961, cette séance en étant une régulière, selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Marcel Marier, C.R.

336/61 Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 décembre et de l'assemblée spéciale du 18 du même mois. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que les procès-verbaux de ces deux assemblées soient adoptés.

ADOPTE

Conformément aux exigences de l'article 12 du chapitre 217, S.R.Q. 1941 - Loi concernant les dettes et emprunts municipaux - il est donné lecture publique du règlement No. 571 qui prévoit un virement de fonds pour un montant de \$8,536.77.

On passe ensuite à l'étude des plaintes reçues de certains contribuables en marge de la revision d'évaluation de leur propriété. Ces plaintes émanent de MM. Walter Daviau, 14 St. Frédéric, Olivier Plante, 176 17e Avenue et Emile Robichaud, 100 rue Lowring. Ces trois contribuables sont entendus à tour de rôle, et après une étude des raisons que chacun met de l'avant pour obtenir une diminution de son évaluation foncière, le conseil en vient à la conclusion que cette évaluation est équitable, et il la maintient dans les trois cas.

337/61 A la suite de l'étude de ces plaintes, il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que le rôle d'évaluation, tel que révisé par les estimateurs municipaux au cours de l'année 1961, soit homologué à toutes fins que de droit. Le total de l'évaluation pour l'année 1962 s'établit à \$55,238,505.00.

ADOPTE

338/61 Monsieur Léo Loiselle, gérant de la compagnie Dow Breweries Limited, qui possède un entrepôt sur le Boulevard Bernard à Drummondville, demande à la Cité le service d'aqueduc pour son entrepôt. Le Conseil a déjà fait savoir à Monsieur Loiselle qu'il serait prêt à lui fournir ce service à la condition que la charge générale de 10% imposée sur la valeur locative de l'immeuble, s'applique dans ce cas. Cette valeur locative, établie par les estimateurs de la Cité, s'élève à \$10,650.00 par année, ce qui amènera une charge annuelle pour le service d'eau de \$1,065.00 Comme Monsieur Loiselle

s'est déclaré prêt à acquitter ce montant, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité consente à étendre son service d'aqueduc à l'immeuble occupé par la compagnie Dow Breweries Limited, sur le Boulevard Bernard, aux conditions et charges normalement faites pour tel service, et le tout conformément aux prescriptions du règlement No. 555.

ADOPTE

339/61

Comme l'heure réglementaire prévue à l'article 12 du chapitre 217 S.R.Q. 1941 est expirée sans qu'aucun électeur propriétaire n'ait demandé la tenue d'un référendum sur le règlement No. 571 qui a été lu au début de l'assemblée, Son Honneur le Maire déclare ledit règlement adopté.

ADOPTE

340/61

Lecture est donnée d'un certain nombre de comptes dont l'acquittement est autorisé par le Conseil avant la fin de l'année. Il s'agit de factures pour un montant total de \$46,006.64.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le trésorier soit autorisé à acquitter ces comptes.

ADOPTE

341/61

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité au 27 décembre 1961.

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ces mutations de propriété soient adoptées.

ADOPTE

CORRESPONDANCE:

- Une lettre du Canadien National dans laquelle cette compagnie s'objecte fortement à ce qu'une nouvelle traverse à niveau soit construite au-dessus de leurs voies ferrées, à la hauteur de la rue Ringuet et la 8ème Avenue. On allègue qu'il existe déjà 5 passages à niveau et que toute nouvelle addition serait de nature à nuire grandement à leurs opérations ferroviaires. Devant cette opinion bien arrêtée, le Conseil, sur la suggestion de son Honneur le Maire, décide d'en appeler à la Commission des Transports et d'exiger la tenue d'une audience.
- Une lettre de l'Honorable Bernard Pinard qui informe le Conseil de la décision prise par le Ministère des Travaux Publics d'effectuer les réparations au pont de la Rivière Noire, à l'extrémité de la rue St Pierre, au cours de l'exercice financier 1962/63. Le Conseil est enchanté de cette nouvelle et une fois de plus remercie le Ministre de son dévouement.
- Une lettre de l'Association des Hommes d'Affaires qui invite le Conseil à obtenir certaines options sur trois propriétés

- situées sur la rue Brock, près Cockburn. Il s'agit des propriétés de MM. Christman, Simard et Hamel. Le Conseil renvoie cette question pour étude au comité du 4 janvier prochain.
- Une lettre du Révérend Père Gervais de la maison de retraite Reine des Coeurs, dans laquelle il remercie les membres du Conseil de leur sollicitude à l'égard de son monastère et les invite à s'y rendre pour une retraite au cours de l'année qui vient. Le Conseil se souviendra sûrement de cette aimable invitation.

342/61

Le Ministère de la Voirie propose à la Cité de lui verser une contribution de \$600.00 par mille de voie simple, et \$1,200.00 par mille de voie double pour l'entretien d'hiver du Boulevard St Joseph. De plus, le Ministère fournira le sable et le sel requis pour cette voie. A titre d'information, la longueur totale à entretenir est de 3.12 milles, dont 1.79 mille de voie double. Le Conseil est disposé à accepter cet arrangement, et en conséquence, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, et approuvé à l'unanimité, que le Conseil de la Cité accepte la proposition du Ministère de la Voirie en regard de l'entretien d'hiver du Boulevard St Joseph, en la Cité de Drummondville, selon le prix ci-haut mentionné et conformément aux conditions à être énoncées dans un contrat à intervenir entre ledit Ministère et la Cité. Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer tel contrat pour et au nom de la Cité.

ADOPTE

Au cours de l'automne, la Southern Canada Power a coupé trois arbres au parc St Frédéric. Ce travail a été fait bénévolement en considération, comme le dit elle-même la compagnie, "de l'excellente collaboration et des divers services rendus par vos départements à notre compagnie". Le Conseil est touché de cette nouvelle marque de bienveillance de la part de la compagnie et lui exprime sa reconnaissance pour le service rendu.

Profitant de cette veine de générosité de la part de la compagnie Southern Canada Power, le Conseil se demande si elle ne consentirait pas à abattre un orme malade qui est situé près du terminus d'autobus Bourgeois et qui constitue un danger public. Des remerciements anticipés sont adressés à la compagnie avec l'espoir qu'elle voudra consentir à cette nouvelle faveur.

343/61

Les arpenteurs-Lemaire et Lemaire ont préparé une nouvelle subdivision de plusieurs petits lots de terrain qui ont été vendus à Monsieur Henri Lauzière aux abords de l'usine de filtration. MM. LeMaire ont préparé un nouveau livre de renvoi qui décrit ces lots ~~sous un même numéro~~. Comme le tout est bien conforme, il est proposé

par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le maire et le greffier soient autorisés à signer le plan et le livre de renvoi originaux en rapport avec cette nouvelle subdivision.

ADOPTE

La Commission des Transports est présentement à étudier la requête présentée par la Cité de Drummondville concernant la création de deux nouveaux passages à niveau, un au dessus des voies du Canadien National, reliant la rue Ringuet à la 8ème Avenue, et l'autre au-dessus des voies du Canadien Pacific, reliant la 8ème Avenue au nouveau terrain de stationnement de la Canadian Celanese. La Commission désire savoir si la Cité est consentante à assumer le coût de construction et d'entretien de ces nouvelles traverses.

344/61

En réponse, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Antonio Baril, et résolu à l'unanimité, que le Conseil de la Cité de Drummondville se déclare prêt à assumer le coût de construction et d'entretien des deux nouveaux passages à niveau qui font présentement l'objet d'une requête devant la Commission des Transports du Canada.

ADOPTE

345/61

La compagnie Southern Canada Power doit installer incessamment une nouvelle ligne électrique afin de desservir la future salle de quilles Cavalier, qui est située comme on le sait, sur la rue Cockburn, à l'arrière du stade municipal. Afin de faciliter ce travail d'installation, la compagnie désirerait acheter au prix de \$200.00 deux poteaux, fils et accessoires électriques, qui appartiennent à la Cité et conduisent le pouvoir électrique de la rue St Georges au Stade Municipal. Le Conseil étudie objectivement cette demande et en définitive, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, et résolu unanimement, qu'il est préférable pour la Cité de conserver la propriété des quatre poteaux, fils et accessoires électriques qui se trouvent à l'arrière du stade municipal, quitte à permettre à la compagnie Southern Canada Power de se servir sans frais de ces poteaux pour installer les fils et accessoires devant desservir la future salle de quilles Cavalier.

ADOPTE

Des chiffres concernant le coût d'opération du département de reliure de la Bibliothèque Municipale sont présentés au Conseil pour étude. De semblables informations avaient déjà fait l'objet d'une étude particulière à la fin de l'année 1960. On se souvient qu'à ce moment, le Conseil avait décidé de continuer l'opération de ce département sur une base expérimentale. Il appert maintenant, d'après les chiffres obtenus, que le coût de reliure devient trop onéreux, et qu'il serait préférable de faire faire ce travail par une entreprise privée.

346/61

En conséquence, le Conseil se voit au regret de discontinuer à compter du 1er janvier 1962 les opérations du département de reliure de la Bibliothèque Municipale en ne conservant seulement que le service de réparation et d'entretien des livres.

347/61

Monsieur Georges Vanasse, 25A rue Bérard, par la voix de son procureur, tient la Cité responsable de blessures et dommages reçues lors d'une chute qu'il a faite sur le trottoir le 7 décembre 1961, vers 8:00 heures du soir, alors que l'état glissant de la chaussée a été la cause de cet accident. Le Conseil étudie sérieusement le rapport qui a été préparé par la Sureté Municipale sur le sujet, et il en vient à la conclusion que la Cité n'a encouru aucune responsabilité. Conséquemment, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cleutier, et résolu à l'unanimité, que le Conseil nie toute responsabilité en rapport avec l'accident dont Monsieur Georges Vanasse a été la victime, et nie la réclamation pour dommages qu'il a présentée subséquemment à la Cité.

ADOPTE

348/61

Faisant suite à la résolution No. 171 du 27 juin dernier, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, et résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville acquiert de MM. Germain et Philippe Cardin, une terre d'une superficie d'environ 94.4 acres ou 4,110,416 pieds carrés, mesure anglaise, désignée comme faisant partie des lots Cent soixante et cinq et cent soixante et six (Pties 165 et 166A) au Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, au prix de Cent mille dollars (\$100,000.00) dont Vingt cinq mille dollars (\$25,000.00) payable comptant et le solde de soixante et quinze mille dollars (\$75,000.00) par huit (8) versements annuels et consécutifs, dont sept (7) versements égaux de dix mille dollars (\$10,000.00) chacun, et un huitième et dernier versement de cinq mille dollars (\$5,000.00) avec intérêt sur le solde du prix de vente au taux de cinq pour cent (5%) l'an payable annuellement en même temps que les versements ci-dessus et en outre des conditions ordinaires, aux conditions stipulées à une option consentie par MM. Germain et Philippe Cardin, le 5 mai 1961, acceptée par la Corporation de la Cité de Drummondville, le 27 juin dernier.

Il est en outre résolu à l'unanimité que le Maire ou en son absence le pro-maire, et le greffier, soient autorisés et sont par les présentes autorisés à signer l'acte de vente ainsi que tous documents accessoires et à y apporter les changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

ADOPTE

Le docteur J.B. Michaud, propriétaire de l'hôpital privé qui porte son nom, a récemment présenté certaines demandes au Conseil en rapport avec le paiement des taxes foncières sur ses propriétés. Cette demande faisait suite à une incorporation de cet hôpital sous l'empire de la troisième partie de la loi des compagnies. Devant les difficultés d'interprétation de cette loi, le Conseil a cru préférable de demander une opinion légale sur le sujet. Me. Gaston Ringuet, aviseur légal de la Cité, a fait tenir son opinion, laquelle est maintenant lue aux membres du Conseil. Selon Me. Ringuet, il n'y aurait pas lieu d'accorder au docteur Michaud l'exemption de taxes foncières qu'il réclame. Le Greffier est prié de communiquer cette décision à la partie intéressée.

349/61

La Légion Canadienne a, cette année encore, organisé treize clubs de hockey junior qui groupent des jeunes de 10 à 18 ans. Les frais occasionnés par la location de l'aréna pour les pratiques sont de plus en plus onéreux, et la Légion apprécierait si le Conseil voulait bien lui consentir un octroi de \$1,000.00 pour la saison 1961-62 afin de défrayer le coût de location de l'aréna. Le Conseil est très orgueilleux des succès obtemus par le club Pee-Wee de la Légion Canadienne au cours de la saison 1960/61 et il espère que les succès passés se répèteront au cours de la présente saison. Afin de manifester son encouragement, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, et approuvé unanimement, que la Cité verse à la Légion Canadienne un octroi de \$250.00 qui aidera la légion canadienne dans l'organisation financière de sa ligue de hockey

ADOPTE

350/61

Le trésorier présente pour approbation une liste de comptes qui devront être acceptés pour annulation, le tout selon les prévisians déjà incluses au budget de l'année 1961. Ces comptes se détaillent comme suit:

Taxe d'eau: \$13,633.15
Taxe et licence d'affaires: \$567.50

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le trésorier de la Cité soit autorisé à rayer ces comptes de ses livres.

ADOPTE

351/61

La compagnie Southern Canada Power demande à la Cité de lui consentir une servitude perpétuelle sur les lots 5-5, 4A-2, 4-2, tous du quartier est de la Cité de Drummondville, comté de Drummond, afin de lui permettre de passer une ligne électrique de 48,000 volts devant alimenter une nouvelle installation électrique à l'usine de filtration. Le Conseil est favorable à accorder cette servitude, et, en conséquence, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville consente à la compagnie Southern Canada Power une servitude comportant un droit de passage sur les lots 5-5, 4A-2 et 4-2, au prix de \$1.00 et autres bonnes et valables considérations; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité toutes servitudes.

ADOPTE

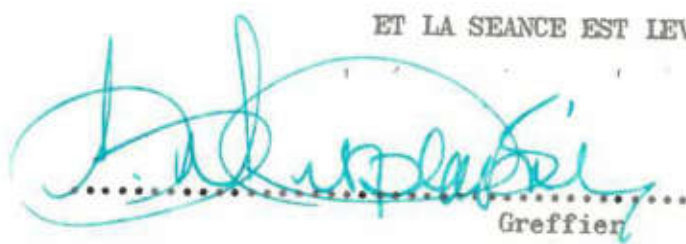
352/61

Première lecture est donnée du règlement No. 573 qui impose la taxe foncière générale et spéciale pour l'année 1962.

353/61

Première lecture est donnée du règlement No. 574 qui prévoit la création d'un fonds industriel de \$375,000.00 selon les prérogatives accordées par le chapitre 83, 9-10 Elizabeth II.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.